



HAL
open science

Citoyenneté à la française et opinion publique essai d'analyse ethno-sociologique des liens sociaux dans les sociétés démocratiques contemporaines

Marion Laloux

► **To cite this version:**

Marion Laloux. Citoyenneté à la française et opinion publique essai d'analyse ethno-sociologique des liens sociaux dans les sociétés démocratiques contemporaines. Sociologie. Université Rennes 2, 2022. Français. NNT : 2022REN20036 . tel-03971663

HAL Id: tel-03971663

<https://theses.hal.science/tel-03971663v1>

Submitted on 3 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT DE SOCIOLOGIE

L'UNIVERSITÉ RENNES 2

École Doctorale n° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité: « Sociologie »

Par

« Marion LALOUX »

**« Citoyenneté à la française et opinion publique
essai d'analyse ethno-sociologique des liens
sociaux dans les sociétés démocratiques
contemporaines. »**

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 16 novembre 2022

Unité de recherche : LiRis (EA n°7481)

Thèse N° :

Rapporteurs avant soutenance :

Céline BRYON-PORTET Professeure de sociologie Université Paul Valéry Montpellier
Isabelle ASTIER Professeure de sociologie Université de Picardie Amiens

Composition du Jury :

Examineurs : Céline BRYON-PORTET Professeure des universités en sociologie, Université Paul Valéry Montpellier
Isabelle ASTIER Professeure des universités sociologie, Université de Picardie Amiens
Caterina FEDERICI Professeure des universités en sociologie, Université de Perugia (Ombrie, Italie)
Thomas FRINAULT Maître de conférence HDR en Sciences Politique, Université de Rennes 2

Dir. de thèse : Ali AÏT ABDELMALEK Professeur de sociologie Université de Rennes 2

THÈSE DE DOCTORAT DE SOCIOLOGIE

L'UNIVERSITÉ RENNES 2

École Doctorale n° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité: « Sociologie »

Par

« **Marion LALOUX** »

« **Citoyenneté à la française et opinion publique
essai d'analyse ethno-sociologique des liens
sociaux dans les sociétés démocratiques
contemporaines.** »

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 16 novembre 2022

Unité de recherche : LiRis (EA n°7481)

Thèse N° :

Rapporteurs avant soutenance :

Céline BRYON-PORTET Professeure de sociologie Université Paul Valéry Montpellier
Isabelle ASTIER Professeure de sociologie Université de Picardie Amiens

Composition du Jury :

Examineurs : Céline BRYON-PORTET Professeure des universités en sociologie, Université Paul, Valéry Montpellier
Isabelle ASTIER Professeure des universités en sociologie, Université de Picardie Amiens
Caterina FEDERICI Professeure des universités en sociologie, Université de Perugia (Ombrie, Italie)
Thomas FRINAULT Maître de Conférence HDR en Sciences Politique, Université de Rennes 2

Dir. de thèse : Ali AÏT ABDELMALEK Professeur de sociologie Université de Rennes 2

Sommaire

SOMMAIRE

Introduction	7
Partie 1 : Penser la démocratie	14
Chapitre 1 : La démocratie comme utopie	17
1.1. De la démocratie Athénienne à la démocratie moderne vers la construction citoyenne	17
1.1.1 Les origines de la démocratie : la démocratie athénienne	17
<i>Figure 1 - Schéma de la démocratie Athénienne</i>	21
1.1.2 Le temps des lumières : la démocratie moderne	21
1.1.3 Du citoyen athénien à la citoyenneté moderne	23
1.2. La démocratie en action :	26
1.2.1 Les représentations du pouvoir	26
1.2.2 Mutation de la pensée démocratique	30
1.2.3 Vers la fin de certaines idéologies ?	37
1.3. Le regard de citoyen	40
1.3.1 Proposition d'une nouvelle démocratie : le regard du citoyen et sa place au sein de la démocratie moderne	40
1.3.2 Rejet des institutions et réflexion démocratique	43
<i>Figure 2 -Schéma du Grand Débat :</i>	45
Chapitre 2 : L'État-Nation : une construction sociale.	48
2.1. L'idée de nation	48
2.1.1. Eléments d'une socio-histoire de la nation	48
2.1.2. Les différentes approches de la Nation.	52
2.1.3. La Nation : une interrogation territoriale et d'appartenance citoyenne.	53
2.2. L'État : une approche institutionnelle de la Nation	56
2.2.1. Qu'est-ce que l'État ?	56
2.2.2. L'Etat et ses Institutions	59
2.2.3. Le peuple, l'État et la Nation	61
<i>Figure 3-Schéma le peuple, l'Etat, la Nation.</i>	62
2.3. L'État-Nation : remis en cause par la globalisation	63
2.3.1. Une souveraineté face aux différents territoires et normes	63
2.3.2. Un monde social différent au sein des territoires et du peuple	65
Chapitre 3 : La République, un projet démocratique	69
3.1. La République : une construction de la société moderne	69
3.1.1. La République : une construction de la société moderne	69
3.1.2. Une République en évolution	73
3.1.3. Le peuple et la République	75
3.2. Le pouvoir de la République ?	77
3.2.1. La République une et indivisible	77
3.2.2. Une remise en cause du système Républicain	79
3.2.3. Vers une nouvelle approche de la République.	81
3.3. Regard du citoyen sur la République et ses institutions	84
3.3.1. Une difficile définition	84
3.3.2. Gouvernants et gouvernés	86
3.3.3. Souveraineté du peuple » et Liberté.	89

Partie 2 : Influence des opinions et enjeux sociétaux	94
Chapitre 4 : Des opinions individuelles à l'opinion publique	98
4.1. Opinions et société	98
4.1.1. Qu'est-ce que l'opinion ?	98
<i>Figure 6- Schéma comprendre les opinions et l'opinion publique</i>	101
4.1.2. Les formes de l'opinions	101
4.1.3. De l'opinion à l'opinion publique	103
4.2. L'opinion publique : un débat permanent	105
4.2.1. La construction l'opinion publique au sein de la société.	105
4.2.2. Les impacts de l'opinion publique sur le monde politique et la relation avec « son peuple »	107
4.2.3. Image, communication et opinion publique	110
4.3. L'émergence de l'opinion publique en SHS	114
4.3.1. L'opinion publique vers une interrogation épistémologique	114
4.3.2. Vers une réflexion sociologique de l'opinion publique	116
Chapitre 5 : Essai de sociologie de l'opinion publique	119
5.1. L'opinion publique : une construction sociale	119
5.1.1. Vers une utilisation « statistique » en SHS	119
5.1.2. Une opinion publique, sondages et statistiques	120
5.2. L'opinion publique : un débat sociologique	121
5.2.1. L'opinion publique selon Pierre Bourdieu	121
5.2.2. « Objectiver » l'opinion publique ?	125
5.3. Proposition et difficulté d'analyse de l'opinion publique.	126
5.3.1. L'opinion publique : une transformation	126
5.3.2. L'opinion publique : un choix d'analyse à identifier en SHS	127
Chapitre 6 : Opinion publique et défis démocratiques	130
6.1. Une démocratie d'opinions.	130
6.1.1. La place de la communication et des médias dans la construction « des opinions »	130
6.1.2. La communication et les médias : une influence sur l'opinion publique	131
6.1.3. L'opinion publique : Une émancipation sur les réseaux sociaux.	133
6.2. L'opinion publique, citoyenneté et monde politique	136
6.2.1. L'opinion publique : rejet du monde politique...	136
6.2.2. ...mais un moyen de construction sociale et citoyenne ?	139
6.3. Représentation sociale du politique	140
6.3.1. L'opinion publique : une réflexion sur la citoyenneté, la politique et la démocratie	140
6.3.2. Des institutions politiques qui doivent se renouveler	143
6.3.3. Une structure démocratique encore à définir	146
Partie 3 : Entre post-modernisme et globalisation	150
Chapitre 7 : La citoyenneté comme aspiration républicaine	152
7.1. Le citoyen : une représentation établie mais une définition complexe	152
7.1.1. Retour sur l'histoire complexe du citoyen	152
7.1.2. Le citoyen d'aujourd'hui dans une société en perpétuelle évolution	155
7.1.3. Une citoyenneté complexe et en dehors	158
7.2. La citoyenneté et la démocratie	159
7.2.1. La citoyenneté un enjeu pour la démocratie	159
7.2.2. Des institutions face à une diversification de l'opinion	161
7.2.3. Une démocratie et une citoyenneté qui se renouvellent	162

7.3.	Une volonté d'action de la part du citoyen	164
7.3.1.	La citoyenneté : une volonté de reconnaissance souveraine	164
7.3.2.	Vers la fin du modèle Français de la Nation : Une et indivisible ?	166
7.3.3.	Un risque d'éclatement de la société	168
Chapitre 8 : Dictature de l'opinion ou innovation sociétale ?		171
8.1.	Le post-modernisme : une première réponse à la réflexion sur l'évolution démocratique ?	171
8.1.1.	Qu'est-ce que le post-modernisme ?	171
8.1.2.	Comment le post-modernisme amène à une réflexion sur le changement démocratique ?	173
8.2.	Les mondes « post moderne » et l'opinion	176
8.2.1.	Vers la fin d'un individualisme démocratique et citoyen ?	176
8.2.2.	Une volonté de reconnaissance des identités citoyennes et l'action citoyenne	178
8.3.	Des changements Étatique ?	181
8.3.1.	La fin du fonctionnalisme étatique avoir	181
8.3.2.	Un enjeu pour la souveraineté et les actions aux échelles territoriales	183
Chapitre 9 : Regards croisés sur la citoyenneté		186
9.1.	Une nouvelle approche de la citoyenneté	186
9.1.1.	De nouvelles « identités citoyennes »	186
9.1.2.	La citoyenneté : du collectif dans un esprit individuel	188
9.1.3.	Autonomie citoyenne	190
9.2.	Le citoyen en actes et en actions	192
9.2.1.	Un débat entre groupe de citoyens qui devient source de propositions	192
9.2.2.	Des forces collectives	194
9.2.3.	Un risque « d'hypercitoyenneté »	197
9.3.	Une citoyenneté incarnée dans un territoire ...mais global.	198
9.3.1.	Une citoyenneté incarnée à différents échelons territoriaux.	198
9.3.2.	Une citoyenneté sur des sujets qui interviennent dans un monde global	199
Conclusion		204
Annexe 1 : Aspects Méthodologie : retour sur les étapes de l'enquête		208
Annexe 2 : Présentation du terrain (contexte territoriale, cartographie...)		212
Annexe 3 : Profil sociologique des enquêtés		213
Annexe 4 : Grilles d'entretien et retranscription		214
Bibliographie		238

Remerciements

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes qui ont accepté de me consacrer du temps à répondre à mes entretiens et l'ensemble des gens qui m'ont aidé à la réalisation de cette thèse.

Particulièrement Monsieur AÏTABDELMALEK pour ses encouragements et son accompagnement durant toutes ces années de doctorat, jusqu'à la finalité de cette thèse.

Mes proches pour leurs patiences, leurs écoutes et les « ne t'en fait pas tu vas y arriver ! ».

INTRODUCTION

INTRODUCTION

De nos jours, la notion de citoyenneté est largement développée, outre le fait qu'elle soit le fruit de l'histoire, celle-ci doit répondre à la volonté d'une participation citoyenne qui se joue au sein de la démocratie et de la République. Comme l'explique Jean de Viguerie dans son ouvrage *« histoire du citoyen »* : *« le mot citoyen fait illusion mais ce citoyen n'est pas celui de la cité antique. Le citoyen d'Athènes participe au gouvernement. Celui-ci ne fait que contribuer à la formation de la loi. Le citoyen de la Grèce et de la Rome antiques participait à ma religion de la cité. Celui-ci ne connaît rien de religieux. Il n'y a, au-dessus de lui, aucune transcendance, toutes les lois religieuses ayant été abolies. »*¹ En effet, au fil du temps, le rôle et le statut du citoyen se sont transformés, nous sommes passés d'une démocratie des « cités » avec les démocraties Athénienne et Romaine à une démocratie dite « moderne », suite aux différentes révolutions et notamment la Révolution française où l'homme voulait être reconnu en tant que citoyen libre et ayant un pouvoir de décision, c'est la démocratie représentative.

La démocratie moderne a donc fait son apparition, où seul le peuple est souverain, où les libertés de chacun sont garanties, où le cadre Républicain permet au citoyen d'agir individuellement ou collectivement, où chacun peut s'exprimer librement tout en respectant les autres.

Toutefois, cette démocratie moderne commence à être remise en question. En effet, de plus en plus d'individus constatent que la pérennité des libertés de l'égalité est de plus en plus fragile. En réponse à cela certains citoyens tentent d'y répondre en mettant en place des actions répondant aux différents sujets sociaux actuels. Et cela de plus en plus en dehors du contexte institutionnel. Est-ce la fin de la démocratie moderne ou simplement une rupture naturelle dans l'évolution de celle-ci ?

C'est une nouvelle conception des représentations sociales, qui se joue, comme l'explique Alain Touraine dans *« Le retour de l'acteur »*² : *« Ce changement dans la pensée correspond au passage que nous vivons aujourd'hui, de la société industrielle, organisée*

¹Jean DE VIGUERIE, *Histoire du Citoyen*, Versailles, Édition : Via Romana (coll. « Des idées et des hommes »), 2014, 299 pages.

² Alain TOURAINE, *Le retour de l'acteur*, Paris, Édition : Fayard, 1984, 343 pages.

comme une entreprise ou comme une armée [...] à un nouveau type d'organisation sociale capable d'agir plus directement sur les conduites et les relations sociales [...] La vie sociale ne peut plus, désormais, être comprise comme manifestation d'une essence — ou d'exigences fonctionnelles-mais comme constante invention, à travers des conflits et des négociations, des règles et des vies collectives. »

Avec l'évolution des changements sociaux que l'on constate actuellement au sein des démocraties contemporaines, la participation citoyenne est de plus en plus dans l'action, dans le cadre et en dehors du cadre strictement institutionnel que sont par exemple l'état et la nation. Le citoyen comme le souligne Alain Touraine est dans l'action. C'est une nouvelle forme d'appropriation et de statut de l'individu citoyen, « le citoyen civil » devient « le citoyen de l'action ».

Elles sont également des réponses à l'inefficacité sur certains points des pouvoirs institutionnels, qui n'arrivent plus actuellement à convaincre de l'utilité de leur représentativité. Il y a donc de plus en plus de méfiance face à la démocratie représentative. Les différents acteurs que composent les démocraties contemporaines ont de plus en plus de difficultés à se comprendre à s'entendre. L'incompréhension se fait donc sentir entre représentants et représentés.

Ces actions, sont multiples, individuelles et collectives, peuvent évoluer et agir à différents échelons territoriaux que ce soit au niveau local, national mais à plus grande échelle au niveau global comme l'a démontré Saskia Sassen³ dans son ouvrage « La globalisation, une sociologie »⁴. La globalisation est quelque chose de nouveau dans le cadre de la vie citoyen, c'est pourquoi il est important de la définir et de comprendre ses enjeux en termes sociaux et de citoyenneté. Aux sens premiers du terme, la globalisation est « Réunir en un tout des éléments divers, les présenter d'une manière globale »⁵. En ce qui nous concerne l'approche se fera sous l'angle du social et de la citoyenneté en particulier, il s'agira de comprendre l'importance, de nos jours, de globalité dans le débat citoyen et l'action sociale et citoyenne qui s'en suit.

³ Saskia SASSEN, née le 5 janvier 1947, est une sociologue et économiste, spécialiste de la mondialisation et de la sociologie des très grandes villes du monde.

⁴ Saskia SASSEN, *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Édition : Gallimard (Coll. « NRF essais »), 2009, 341 pages.

⁵ Dictionnaire *Larousse*.

S'ajoute à cela la place de plus en plus en plus importante de « l'opinion publique », qui est devenue un élément moteur de la vie politique, démocratique et citoyenne de nos jours. La notion d'opinion publique n'a pas toujours eu « bonne presse » au sein des sciences humaines et sociales et particulièrement pour certains sociologues comme a pu le souligner Pierre Bourdieu⁶ dans « *l'opinion publique n'existe pas en sociologie* »⁷. L'opinion publique reste un objet d'étude dont l'approche en termes d'analyse reste complexe et difficile à établir, très souvent pour simplifier les choses la similitude entre « opinion publique » et « sondage » se fait généralement rapidement or l'opinion publique n'est pas que sondage. Connaitre l'opinion publique, par les sondages reste un apport concret, mais l'opinion publique ne se limite pas uniquement au sondage et c'est bien là qu'est toute la difficulté d'analyse, surtout dans une société où les réseaux sociaux s'utilisent en permanence, élargissant « *l'espace public* » à d'autres lieux, domaines. Les sciences humaines et la sociologie doivent s'interroger sur la manière d'aborder en termes épistémologiques ces « *opinions numériques* » et savoir s'éloigner des sondages. Nouvelle réflexion conceptuelle et théorique doit se faire.

Comme nous pouvons le voir, la citoyenneté contemporaine tout comme les sociétés modernes sont devenues des phénomènes sociaux complexes. C'est pourquoi l'apport de « la pensée complexe » d'Edgar Morin apportera un éclairage afin de « *dissiper les brouillards et les obscurités, mettre de l'ordre et de la clarté dans le réel* » comme il l'explique lui-même. On peut ajouter également son approche de la globalisation avec son ouvrage « la pensée globale », qui dépeint l'idée que chaque humain « *est à la fois un individu, un être social et une partie de l'espèce humaine* »⁸, pourra être aussi un élément de compréhension de notre sujet.

La démocratie moderne, depuis son instauration a modifié considérablement les liens sociaux et la société en général mais aussi la vie citoyenne. Certains points de ces changements peuvent être évoqués.

D'un point de vue économique, ce qui détermine le citoyen sont les effets des « métamorphoses sociales » en d'autres termes ce sont tous les impacts qu'ont eus les

⁶ Pierre BOURDIEU, né le 1^{er} août 1930 et mort le 23 janvier 2002, est un sociologue français. Son œuvre sociologique s'appuie sur une analyse des mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales. Bourdieu insiste sur l'importance des facteurs culturels et symboliques dans cette reproduction sociale.

⁷ Pierre BOURDIEU, « L'opinion n'existe pas », exposé fait à Noroît (Arras), janvier 1972, in *Les Temps Modernes*, n° 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Édition : Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

⁸ Edgar MORIN, *Penser global : L'humain et son univers*, Paris, Édition : Robert Laffont, 2015, 128 pages.

changements politiques, sociaux et économiques sur la société. D'un côté, nous avons les citoyens qui subissent en quelque sorte les méfaits des politiques économiques et libérales, comme les travailleurs pauvres et de l'autre côté les citoyens qui souhaitent faire évoluer l'économie dans une « économie plus vertueuse et locale » permettant ainsi faire de l'action citoyenne un nouveau moyen économique.

Du point de vue de la technique, le développement d'internet et les réseaux sociaux sont aussi des éléments que l'on ne peut pas omettre dans la construction d'une identité citoyenne. Les réseaux sociaux sont devenus des outils de communication politique permettant ainsi au citoyen d'éventuellement mieux comprendre la politique qui lui est proposée, favorisant ainsi les représentations sociales que le citoyen peut se faire du monde politique. Mais cela peut aussi avoir un effet négatif, car il y a un risque de « trop d'informations », qui favoriserait une conception dans un sens trop symbolique, voire infondé, de l'approche politique de la société. Les représentations symboliques reflètent plus des aspects subjectifs dans la construction du citoyen. Elles font appel aux sensations, aux sentiments d'appartenance et à l'imaginaire de la personne, on est ici face à des ressentis. Cela peut aussi être déterminant quant à la construction de « l'opinion publique ».

Suite à ces différents constats et interrogations sur les termes du sujet, il convient maintenant de problématiser mon sujet : *« La citoyenneté est le fruit de l'histoire et une construction sociale complexe dans des sociétés organisées et en évolution constante, et ce dans le cadre d'un débat permanent entre « démocratie » et « opinion publique »*

Une première hypothèse principale peut se faire *« Les opinions participent à la construction sociale de la réalité politique, tout au moins en orientant les représentations sociales de la réalité des liens sociaux »*

La première hypothèse que l'on peut émettre est *« Face à une démocratie en constante évolution, à une perte de repères sociaux, en principe garantis dans la société Républicaine, le rôle du citoyen s'est complexifié et dépasse largement la simple participation aux élections. »*, quelle place pour le citoyen d'aujourd'hui dans la démocratie française ? Quels sont les acteurs qui forment « la citoyenneté d'aujourd'hui » ? Comment cela se détermine-t-il ? Ceux qui s'érigent en « porte-parole » ont-ils une réelle connaissance de la politique et comment ont-ils pris cette parole ? Il va donc s'agir ici de comprendre ce qui fait le citoyen d'aujourd'hui, son identité.

La deuxième hypothèse qui peut se faire est la suivante « *la construction, en partie par le politique, de l'opinion publique s'avère être un enjeu central non seulement pour le pouvoir mais aussi, semble-t-il pour la vie démocratique* ». Aujourd'hui, quelle est la place de l'opinion publique dans la société ? Comment celle-ci a transformé dans certains aspects la démocratie ? Comment l'opinion publique apporte une réflexion sociologique ?

Pour finir, la troisième hypothèse « *L'identité citoyenne et la citoyenneté au cœur d'une réinvention des identités singulière dans monde démocratique, d'une part locale et d'autre part globale* ». Comment la globalisation développe l'idée d'une identité et d'une culture universelle et singulière ? Les termes d'universalité et de singularité n'accentuent-ils pas le divorce entre représentants et représentés ? Cette hypothèse amène l'idée que nous sommes de plus en plus dans une globalisation du monde, y compris dans le domaine politique et il devient de plus en plus difficile pour les citoyens d'en comprendre les différents aspects ainsi que les institutions. C'est pourquoi face à cela on voit apparaître de nouvelles « formes de citoyenneté » plus singulières.

À partir d'une réflexion autour des notions de démocratie, de Nation et de République nous tenterons de comprendre leurs évolutions et ce qui les caractérise dans la société d'aujourd'hui. Ensuite par une approche de l'opinion publique, nous verrons que celle-ci joue un rôle important dans la construction démocratique et républicaine mais aussi dans l'analyse scientifique en sociologie pour comprendre la société démocratique française contemporaine. Puis par une approche postmoderniste et globale, au travers de la notion de citoyenneté.

PARTIE 1

Chapitre 1

PARTIE 1 : PENSER LA DEMOCRATIE

Pour comprendre ce qui constitue la citoyenneté d'aujourd'hui, il faut comprendre ce qui fait société ou comment la construction d'une société a dû s'adapter à l'évolution humaine au fil du temps. Comme l'explique Gilles Boëtsch⁹ : « *Dans les types d'organisations humaines les plus anciennes, les limites de la société coïncident avec celle de la tribu. Le peuple se reconnaît et s'identifie au travers d'un système symbolique (clan et totem ou encore l'ancêtre et de sa descendance) qui lui procure à la fois une reconnaissance et une appartenance. Chacun est positionné dans son groupe social et l'histoire individuelle est essentiellement construite dans un parcours collectif.* »¹⁰ Les termes de Gilles Boëtsch peuvent en effet faire écho à la société d'aujourd'hui, où le rôle du citoyen à l'image des anciennes tribus ne peut se construire sans les apports de chacun dans un collectif. Par conséquent, le rôle du citoyen est déterminant dans ce qu'est la société démocratique d'aujourd'hui.

Toutefois, cette construction, qui amène aujourd'hui l'interrogation sur la citoyenneté dans nos sociétés modernes actuelles, s'est faite dans un premier temps par le fait que l'être humain est un individu sociable par essence, il ne peut vivre en dehors d'une communauté, d'une société. Si nous devons voir cela d'un point de vue sociologique les concepts de « *Gemeinschaft* »¹¹ et de « *Gesellschaft* »¹² développés par Ferdinand Tönnies¹³, peuvent être des éléments également de compréhension de cette construction sociétale mais cela sous le prisme des États modernes, en effet selon lui : « *La volonté organique est à l'origine de la forme de vie sociale communautaire. Elle est une spécificité du comportement des individus vivant en communauté, caractérisée par l'attachement, l'affection qu'a l'individu, envers sa famille (lien de sang), son village et ceux qui y habitent (lien d'amitié) et les pratiques coutumières et religieuses y existant. La forme de vie sociale sociétale est, quant à elle, le produit de la volonté réfléchie, c'est-à-dire qu'elle est issue de la pensée humaine. Au contraire de la morale communautaire ciment de la communauté, la pensée est diverse. Chaque individu a sa pensée.*

⁹ Gilles BOËTSCH, est un anthropologue, directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S) et ancien président du conseil scientifique du C.N.R.S.

¹⁰ Gilles BOËTSCH, « Le peuple, hier et aujourd'hui », *Hermès*, n°42, 2005, pp.86-91.

¹¹ « Communauté » en langue allemande.

¹² « Société » en langue allemande.

¹³ Ferdinand TÖNNIES, *Communauté et société*, Paris, Édition : Presse Universitaire de France (coll. : « Lien social »), 2010, 336 pages. Sociologue et philosophe allemand [26 juillet 1855 - 9 avril 1936].

Chaque individu rentre donc en concurrence notamment sociale et économique avec autrui. De ce fait, on assiste à un développement de l'individualisme. Pour Tönnies, le progrès de l'urbanisme fait évoluer la communauté vers la société et il pense que l'entreprise commerciale, caractérisant la société de son époque et qui est le motif de la recherche de profit individuel, va entraîner la société à sa perte ». Les mots de Ferdinand Tönnies résonnent, encore aujourd'hui, car la société dite moderne est encore empreinte de ses modes de construction sociale que sont, la communauté et la société. Même si la notion de « communauté » est moindre dans la nation française actuelle dite « *une et indivisible* », elle reste un élément de compréhension de « *la citoyenneté à la française* » pour reprendre une formulation chère à Dominique Schnapper¹⁴¹⁵. Ne pourrions-nous pas penser sous un autre regard aussi dans notre société du XIXème siècle, en effet, si pour F.Tönnies, les concepts de société et de communauté sont distincts, il y a aujourd'hui une sorte de corrélation entre communauté et société, voire d'imbrication. La question est donc de savoir en quoi ces deux éléments ainsi corrélés, imbriqués amènent à une nouvelle réflexion, un nouveau concept ou une nouvelle définition de l'identité citoyenne en France ? Même si d'un point de vue historique, la France ne s'est pas construite sous une forme communautaire nous ne pouvons pas rejeter qu'aujourd'hui, qu'une forme « *de communauté citoyenne* » se développe au sein de la société française. Toutefois, il s'agit là d'un élément de réflexion parmi d'autres.

En effet, afin de mieux visualiser « *la complexité* », au sujet de la pensée complexe et de ses principaux paradigmes, qu'on a, parfois, mobilisés dans notre conceptualisation du « champ politique » comme dirait Edgar Morin, du concept de citoyenneté ou d'identité citoyenne il convient également de faire appel à différentes notions telles que la démocratie, la nation, la république et dont le socle fondateur est « le peuple » et la « société », qui sont des éléments qui constituent « la société d'aujourd'hui ».

Chacune de ces notions doit donc être expliquée selon différents aspects et contexte, nous ne pouvons pas voir cela que par la simple définition des termes. Une approche par les sciences humaines et sociales, que ce soit philosophiquement, historiquement,

¹⁴ Dominique SCHNAPPER, née Dominique Aron le 9 novembre 1934 à Paris, est une sociologue et politologue française. Elle a été entre 2001 et 2010 membres du conseil constitutionnel.

¹⁵ Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens*, Paris, Édition : Gallimard (coll. : NRF Essais), 1994, 240 pages.

sociologiquement, géographiquement voire économiquement, est donc nécessaire pour que cette réflexion, sur la démocratie.

Penser la démocratie c'est d'abord la comprendre elle-même, voir l'ensemble de sa complexité, de son idée vers sa concrétisation institutionnelle. L'idée de démocratie a été un long cheminement de « *sa genèse* » grecque jusqu'à « *sa stabilité* » moderne. Puis il est essentiel d'ajouter que la démocratie ne peut fonctionner sans s'interroger sur ce qui la constitue socialement. Pour finir, la démocratie ne peut se structurer sans un cadre institutionnel.

CHAPITRE 1 : LA DEMOCRATIE COMME UTOPIE

La démocratie se pense aussi au travers d'une construction qui se veut « *idéale* » comme l'a souligné Platon dans *Les prémices de la démocratie*, qui par la suite sera repris, par Alexis de Tocqueville en des termes de société démocratique idéale dans une société moderne. Cela interroge sur qu'est-ce que l'idéal ? La démocratie ne serait-elle pas qu'une simple utopie ? Nous allons donc essayer de comprendre cette « *idée utopiste* » qu'est la démocratie, depuis ses origines grecques jusqu'à aujourd'hui, dans nos sociétés modernes, en passant par une démocratie qui se joue, dans le pouvoir et l'action et pour finir, la démocratie ne peut se construire que dans le regard des citoyens.

1.1. De la démocratie Athénienne à la démocratie moderne vers la construction citoyenne

1.1.1 *Les origines de la démocratie : la démocratie athénienne*

La notion de démocratie est dépendant de la manière dont se construit une société, ou plus exactement sur la notion de « *faire société* » et en quoi le rôle du « *peuple* » est important, une simple définition telle que celle-ci : « *Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple*¹⁶ », ne peut refléter la complexité de la démocratie. Ne serait-ce que la définition que chacun peut avoir parmi les différents entretiens effectués sur ce sujet nous voyons bien que chacun a sa propre définition : « *La démocratie actuelle en France, elle est remise en question sur certains points euhh, euhh bah notamment euh des points militants comme nous on peut voir quand on va en manifestation bah euh la démocratie c'est aussi le droit de manifester on voit pourtant qu'il y a une répression qui nous semble très importante même envers les syndicats étudiants alors que l'on représente la parole des étudiants et qu'on vise à se battre pour les droits des étudiants et bah sinon la démocratie en générale bah pour moi c'est euh, c'est euh, euh c'est comment expliquer ça, bah c'est difficile à expliquer bah c'est, je sais pas si, bah c'est le moyen pour tout le monde d'exprimer son rôle euh* »¹⁷. C'est

¹⁶ Dictionnaire Larousse.

¹⁷ Cf. Annexe 3, entretien avec des étudiantes syndiquées, 2016.

pourquoi il convient dans un premier temps d'avoir une approche historique pour mieux en percevoir tous les aspects, de comprendre en quoi la démocratie reste déterminante pour la citoyenneté et pourquoi aujourd'hui celle-ci est remise en cause dans l'ensemble de « ses dimensions ». Pour Simone Goyard-Fabre¹⁸ « *Il n'est pas possible de comprendre ce qu'est aujourd'hui la démocratie, avec ses qualités et ses défauts, ses espoirs et ses maléficaes, si l'on ne retrace pas la généalogie tourmentée des concepts et des catégories qui en sous-tendent l'édifice et en jalonnent l'histoire* »¹⁹. Comme l'explique Daniel Gaxie²⁰ « *De l'Antiquité grecque jusqu'au XIX^e siècle, seul un régime que nous appelons aujourd'hui démocratie directe, où les lois sont débattues et votées par l'assemblée (ekklèsia) des citoyens, pouvait être qualifié de démocratique. La désignation des gouvernants par l'élection, en réservant le pouvoir à "quelques-uns" et non "à tous", était considérée comme un procédé aristocratique. Progressivement, le gouvernement représentatif, c'est-à-dire le gouvernement exercé par les représentants du "peuple", élus par les citoyens, va être reconnu comme une forme particulière, puis comme la seule forme de démocratie. Les formes contemporaines de représentations électives sont considérées comme démocratiques et, à l'exception de quelques cantons suisses, toutes les démocraties sont aujourd'hui, représentatives* »²¹. Mais ce passage, entre un pouvoir aristocratique et un pouvoir plus démocratique n'a pu se faire que par la volonté du « peuple » voulant une établir une société plus juste et égalitaire pour tous.

Pour comprendre, cela il faut revenir aux prémices de la notion de « Démocratie », en l'occurrence, la Démocratie Athénienne. En effet, lorsque nous parlons de démocratie la première idée qui nous vient en tête est la « démocratie » au sens athénien, nous avons tous appris au cours de notre scolarité que le concept de démocratie émanait de la Grèce Antique. Cette forme de Démocratie reste donc ancrée dans la définition même que nous nous faisons de la démocratie, tel un dogme. La démocratie Athénienne reste, encore aujourd'hui semble-t-il, une référence majeure dans nos démocraties contemporaines, dont la plupart de nos institutions sont des vestiges de cette démocratie.

¹⁸ Simone GOYARD-FABRE est professeur émérite de philosophie, auteur de nombreux travaux de philosophie du droit et de philosophie politique. Elle codirige à l'institut Michel Villey de l'Université de Paris II la publication du thésaurus de philosophie du droit.

¹⁹ Simone GOYARD-FABRE, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Éditions: Armand Collin (coll. « Collection U : Philosophie »), 1998, 237 pages.

²⁰ Daniel GAXIE est professeur à l'Université de Paris I, au Centre de recherches politiques de la Sorbonne

²¹ Daniel GAXIE, « Démocratie », Encyclopédie Universalis. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/> [consulté le 4 mai 2021].

La question qui se pose ici, à l'aune où on parle de plus en plus de changement voir du déclin de la démocratie, pourquoi faisons-nous encore référence à cette forme de démocratie, qui par biens des aspects n'était pas à proprement parler, très « démocratique ».

La démocratie fut, ainsi, introduite à Athènes au VI^{ème} siècle av. J.-C. (en — 507 av. J.-C.) par Dracon, Solon, Clisthène et Périclès, dans un contexte de crise politique au sein de la cité Athénienne, qui s'est développée avec l'augmentation de l'esclavage par dette, beaucoup de paysans ne peuvent plus payer « la location » de leurs terres et se retrouvent alors esclaves, face à l'apparition d'une nouvelle classe plus urbaine « aisée ». Cette nouvelle « classe aisée » apparaît par l'émergence des échanges commerciaux, qui lui réfère une place d'un statut supérieure dans la nomenclature de hiérarchie Grecque. Ces nouvelles « classes aisées » demandent donc la fin du monopole des nobles sur la sphère politique. Déjà la lutte des classes était revendiquée.

Une nouvelle organisation politique s'impose sur les différentes cités grecques et plus particulièrement à Athènes. Toutefois, expliquer la construction de la « Démocratie Athénienne » par cette seule crise politique n'est pas tout à fait exacte, en effet selon Mogens Herman Hansen²² « *il nous faut revenir encore plus de cent ans en arrière, jusqu'à une époque où Athènes était gouvernée par des Magistrats (les archai) choisis par et parmi les Eupatrides (les biens-nés) c'est-à-dire les grandes familles. Les magistrats les puissants étaient les neufs archontes, dont le chef donnait son nom à l'année. [...] ce système remontait à l'archontat d'un certain Créon, en 683.* »²³. La démocratie dite « Athénienne » est construite sur l'idée que seuls les « biens-nés » peuvent gouverner et sont aptes à véhiculer la réflexion et les pensées démocratiques. Le peuple au sens large est donc absent de cette réflexion initiale. Les personnes considérées comme « citoyens athéniens » représentent 10 %²⁴ de la population²⁵ et doivent répondre à de nombreuses conditions. Pour être citoyen athénien, neuf critères étaient demandés (période du VI^e au V^e siècle avant J.-C. : « - Être un homme, - être né d'un père citoyen, — être de condition libre, pas esclave, — être né d'une naissance légitime, - être inscrit au démete dès 18 ans (une subdivision du dème, une division administrative de la cité), - Avoir suivi l'éphébie

²² Mogens HERMAN HANSEN est un historien danois et professeur à Cambridge.

²³ Mogens HERMAN HANSEN, *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, Édition : Tallandier (coll. « Texto »), 2009 (2^{ème} édition), 493 pages.

²⁴ Revue Hérodote.

²⁵ « La démocratie athénienne (Ve siècle av. J.-C.) », *Histoire pour tous*, 5 octobre 2021. URL : <https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/3631-athenes-et-la-democratie.html> [consulté le 12 décembre 2021].

de 18 à 20 ans (formation militaire et civique), - être majeur (20 ans), - faire partie de la collectivité des citoyens, autrement dit la cité, - faire partie du demos qui fait partie de l'Ecclésia, - adhérer aux droits et devoirs du citoyen (devoir de défense, devoir de participation politique et religieuse) »²⁶.

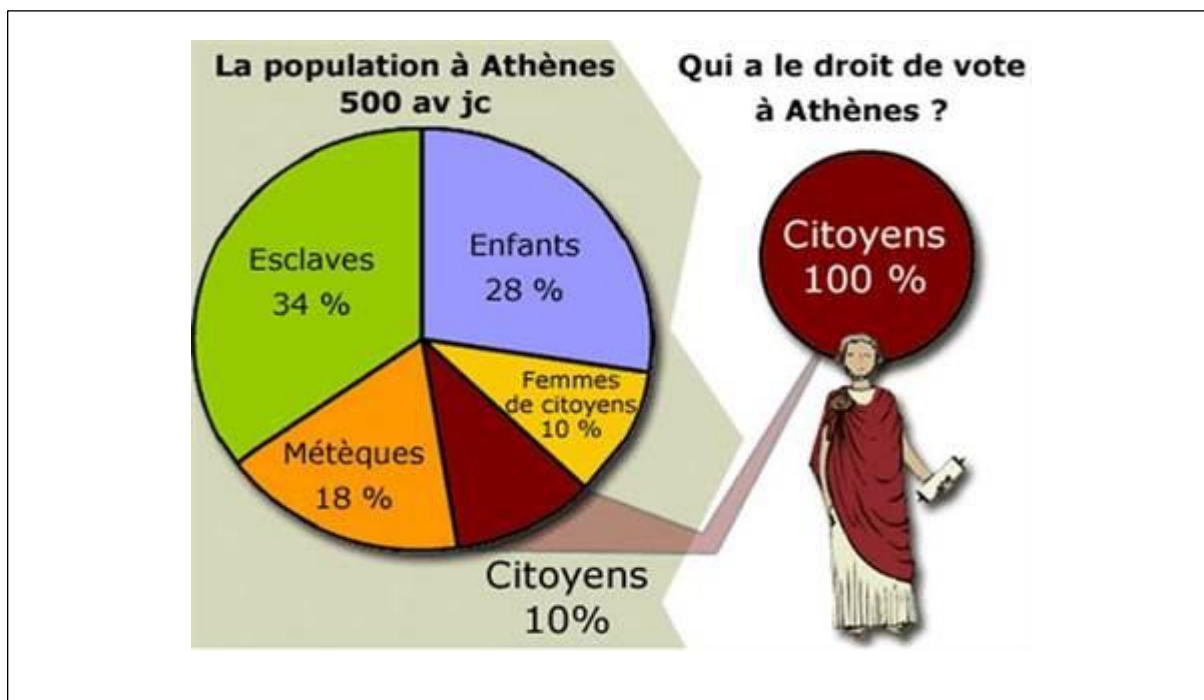
Puis, Périclès ordonna une nouvelle loi, plus restrictive encore, à partir du critère « être de père citoyen » s'ajouta un second critère celui d'avoir une mère issue d'une famille ayant le statut de « famille citoyenne ». Outre le fait de devoir répondre à ces différents critères, le « citoyen athénien » peut également perdre ce statut durement acquis et la perte de ce droit de citoyenneté (atimie ou ostracisme²⁷), qu'elle soit temporaire ou définitive, est considérée comme une punition extrêmement sévère. Comme nous pouvons le voir, la démocratie Athénienne n'était pas des plus équitables, mais c'est à partir de cela que se sont construites plusieurs réflexions sur la notion de démocratie et qui nous amena à notre démocratie dite moderne. C'est la rupture avec une partie de l'héritage grec.

²⁶ Mogens HERMAN HANSEN, 2009, *op. cit.*

²⁷ Atimie : « la perte des droits de citoyenneté. Selon la faute, elle était temporaire ou définitive. Les raisons pouvaient être multiples mais étaient généralement d'ordre public bien qu'elles puissent être privées : Spoliation, manque au devoir de respect/soin aux parents, violences contre les personnes, impiété, fraude, corruption, offense aux magistrats, offense envers la démocratie. L'athénien frappé d'atimie ne pouvait plus participer à la vie politique : il ne pouvait plus assister à l'Assemblée, ni être Bouleute ou Héliaste. Toutefois, il conservait le droit de transmettre la citoyenneté à sa descendance s'il était marié à une athénienne (il était astos). Si l'atimie concernait une corruption, la descendance devait tout de même rembourser la dette que le père devait à la cité avant de pouvoir prétendre à la citoyenneté » in : Encyclopédie Universalis.

Ostracisme : « est une mesure créée par Clisthène. Une assemblée de citoyens votait afin de bannir un membre de la communauté. Il fallait tout de même que 6000 ostraka (votants) décident de ce bannissement. Cette procédure n'était pas très fréquente mais les citoyens ostracisés n'avaient pas leur mot à dire : exécution immédiate et aucun appel possible. L'ostracisme se traduisait concrètement par la déchéance des droits de citoyenneté et le bannissement de l'athénien pour une durée de 10 ans ! Le condamné conservait ses droits civils et ses biens, mais il avait dix jours pour plier bagage et quitter la cité. Nous savons par les découvertes archéologiques que le dernier ostracisme eut lieu en 416 av. J.-C. » in : Encyclopédie Universalis.

Figure 1 - Schéma de la démocratie Athénienne



Source : « La démocratie athénienne (Ve siècle av. J.-C.) », *Histoire pour tous*, 5 octobre 2021. URL : <https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/3631-athenes-et-la-democratie.html> [consulté le 12 décembre 2021].

1.1.2 Le temps des lumières : la démocratie moderne

L'idée de démocratie fera, à nouveau son apparition au travers de la pensée philosophique à partir du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} notamment avec « *la pensée des lumières* ». Avec l'idée de démocratie moderne, il y a une volonté de la part de ces philosophes de rationaliser « *la démocratie* », c'est-à-dire de faire preuve de rigueur, de précision sur la réflexion d'une nouvelle société.

C'est le cas d'Alexis de Tocqueville²⁸, qui selon lui, la démocratie est « *l'égalité des conditions* » qui est le fait générateur des transformations politiques et sociales, et dont le développement graduel est inéluctable et même providentiel, ce qui signifie que, tôt ou tard, toutes les nations européennes — et peut-être même l'humanité tout entière — sont appelées à

²⁸ Alexis-Henri-Charles CLÉREL, comte DE TOCQUEVILLE, ou Alexis DE TOCQUEVILLE, né le 29 juillet 1805 à Paris et mort le 16 avril 1859 à Cannes, philosophe politique, politiste, précurseur de la sociologie et homme politique français.

devenir démocratiques. »²⁹. C'est le passage de l'état de nature à l'état de culture initialement développé par Auguste Comte, au travers de la pensée positiviste, qui se veut à la fois héritière et critique des lumières en mettant la connaissance à l'épreuve des faits. Toutefois, le positivisme peut être remis en question de nos jours par le débat permanent sur la démocratie, en aucun cas la démocratie est un concept figé, elle est en perpétuel mouvement, elle ne peut donc répondre à l'obligation positiviste, qui consiste à dire que, le système, considère que toutes les activités l'esprit humain peut formuler les lois et les rapports qui s'établissent entre les phénomènes et ne peut aller au-delà. C'est toujours cette idée que nous passons de l'état de nature à l'état de culture comme le démontre, Thomas Hobbes³⁰ dans « *le Léviathan* »³¹ va aussi démontrer cela dès le XVII^{ème}, tout comme Jean-Jacques Rousseau dans le « *contrat social* » au XVIII^{ème}.

D'après Alexis de Tocqueville, la démocratie doit être une organisation sociale traversée par une exigence d'égalité, où tout individu peut accéder à la position sociale qu'il souhaite facilitant ainsi la mobilité sociale et dans le même temps la réduction des inégalités. Alexis de Tocqueville développe, également, l'idée que la société démocratique doit faire face au risque de despotisme démocratique et la tyrannie de la majorité, pour cela il est donc souhaitable de faire appel à des associations entre les individus et l'État.

Aujourd'hui, c'est cette association entre individus et État, qui est instable, pour une partie des citoyens. Si l'on suit toujours la réflexion d'Alexis de Tocqueville, la démocratie n'apparaît plus comme un régime, mais plus comme un système de relations sociales émanant de ce qu'il a qualifié d'égalité de conditions. L'égalité de condition stipule que tous les individus sont juridiquement égaux, que la hiérarchie sociale rigide n'existe plus, développant ainsi l'idée que la position sociale de l'individu n'est plus assignée à la naissance. Il s'agit, là, d'une forme nouvelle de société, où l'individu devient l'acteur de la société. Comme l'explique Alain Touraine, dans « *le retour de l'acteur* », « *Tout cela compose une image puissante, exaltante même, encore moins par son ordre mais uniquement par son mouvement, et d'acteurs se*

²⁹ Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Édition : Flammarion, 2010, 302 pages.

³⁰ Thomas HOBBS, né le 5 avril 1588 à Westport (Wiltshire) et mort le 4 décembre 1679 à Hardwick Hall (Derbyshire), est un philosophe anglais.

³¹ Le Léviathan : cet important ouvrage de philosophie politique, qui tire son titre du monstre biblique, traite de la formation de l'État et de la souveraineté, qui représente le corps de l'État-Léviathan formé des individus qui le composent.

dégageant eux aussi de la gangue³² du particulier et du passé pour s'élever vers l'universel et l'avenir. ». Voici un aspect démocratique qui porte toujours à réflexion aujourd'hui, peut-on dire que la société actuelle n'est pas hiérarchisée ? l'individu est-il toujours l'acteur de la société, de la démocratie ? Cette idée « démocratique » va se constater avec le rejet des différentes monarchies européennes durant les XVII^{ème} (Révolutions anglaises) et XVIII^{ème} (Révolution Française et Guerre d'indépendance américaine).

1.1.3 Du citoyen athénien à la citoyenneté moderne

Comme le montre si bien Dominique Schnapper, ethno-sociologue, « *les nations démocratiques de l'Europe occidentale sont le produit d'une longue histoire multiséculaire sur la spécificité [...] la nation démocratique moderne a hérité non des institutions, mais de l'idée même de la société politique et des valeurs de la démocratie élaborée par les Athéniens et réinterprétée dans l'Empire Romain ; de l'expérience historique de la ville médiévale et de l'action menée par les grandes monarchies pour centraliser, organiser et imposer l'autorité de l'État entre le XIII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. Elles ont ainsi bénéficié en même temps des idées qui fondent le principe de la société politique et de la citoyenneté, et des institutions politiques par lesquelles ces idées s'incarnent et se transmettent, en d'autres termes d'un projet politique* »³³. Si nous suivons la logique de l'auteur, c'est donc le projet politique qui fait la démocratie moderne. L'individu³⁴ n'a pas la même place dans des sociétés modernes que l'individu des sociétés athéniennes, il interagit avec les autres à travers ses propres représentations sociales et non plus à travers de normes hiérarchisées : « *La démocratie moderne est née d'abord de la revendication de la liberté de l'individu, agissant comme acteur économique contre la société politique, de l'effort pour garantir la liberté de l'homme privé, en réduisant la sphère d'intervention de l'État, avant qu'une deuxième tradition intellectuelle propose de limiter le pouvoir de l'État par la participation active des citoyens aux affaires publiques* »³⁵. Ici,

³² La gangue : partie non exploitable d'un filon minéralisé ; matière sans valeur entourant une pierre précieuse dans son gisement naturel ; plus généralement, ensemble des éléments minéraux sans valeur associés au minéral utile dans un minerai ; tissu scléreux (dur), d'origine inflammatoire ou tumorale, qui enveloppe un organe ou ses éléments constitutifs, *Encyclopédie Universalis*.

³³ Dominique SCHNAPPER, 2003, *op. cit.*

³⁴ L'idée d'être un individu inclut une vision de l'humain comme étant autonome et indépendant.

³⁵ Dominique SCHNAPPER, 2003, *op. cit.*

l'individu, va pouvoir agir en s'interrogeant sur les réalités politiques et, par la suite en votant c'est le début de « *l'individu citoyen* », ce sont les prémices d'une construction citoyenne faite par le peuple et pour le peuple.

Face à « *cet individu citoyen* », il y a l'individu « *homme ou femme politique* » qui se présente au nom d'une idéologie³⁶ politique, d'une volonté d'être le représentant d'un groupe, il va donc lui agir au nom de « *l'intérêt général* ». Nous sommes de fait, dans un rapport gouvernant et gouverné. Ce rapport gouvernants et gouvernés a d'ailleurs, avec la démocratie, beaucoup évolué dans le temps. Selon, le politiste, Bernard Mannin, la démocratie représentative, qui reste la forme la plus développée dans les différents régimes démocratiques actuels, a évolué en trois grandes étapes depuis sa création au cours du XIX^{ème} siècle. Dans un premier temps, explique B. Mannin : « *l'élection des gouvernants traduit des liens locaux et la voix du peuple reste cantonnée « aux portes du Parlement* »³⁷, il s'agit de la première étape, car, à cette époque le centre de la démocratie est l'institution Parlementaire pour la plupart des pays Européens, ainsi qu'aux États-Unis où le pouvoir décisionnaire émane du Congrès.

La deuxième étape est l'apparition des partis, amenant ainsi à une *démocratie des partis* et parallèlement au suffrage universel.

Puis au début du XX^{ème} siècle avec le développement des partis et le suffrage universel, la démocratie représentative va s'imposer. Dans un premier temps, la démocratie représentative va être associée au multipartisme, d'un côté les partis dits « *de cadres* » qui sont issus généralement des groupes parlementaires constitués d'aristocrates et de notables qui disposent de ressources financières importantes dues au statut de leurs membres et de l'autre, l'arrivée de nouveaux partis dits « *de masse* » issus des mouvements syndicaux et ouvriers, financés via des cotisations. Même si nous sommes encore dans une société de classes très marquée, cela va permettre l'accès au pouvoir de personnes d'origines modestes alors que jusque-là les institutions politiques étaient dominées par les notables. Le vote quant à lui reflète les appartenances aux classes et reste fidèle à une organisation politique structurée, forte influence

³⁶ Sens d'idées politiques : système d'idées générales constituant un corps de doctrine politique à la base d'un comportement individuel ou collectif, *Larousse*.

³⁷ Alexandra GOUJON, *Les démocraties : Institutions, fonctionnement et défis*, Paris, Édition : Armand Colin (coll. « *Cursus* »), 2015, 189 pages.

du « déterminisme »³⁸. Comme l'explique E. Durkheim³⁹, « *Pour qu'il pût y avoir une science véritable des faits sociaux, il fallait qu'on fût arrivé à voir dans les sociétés des réalités comparables à celles qui constituent les autres règnes ; à comprendre qu'elles ont une nature que nous ne pouvons changer arbitrairement et des lois qui dérivent nécessairement de cette nature.* »⁴⁰

La troisième étape est la *démocratie du public* ou *démocratie d'opinion*, qui est la forme actuelle de la démocratie représentative, celle-ci peut également être nommée *démocratie d'opinion*⁴¹ avec une forme de personnalisation du vote où l'on place l'opinion publique au sommet du système politique, où l'image et la personnalité du gouvernant ou représentant jouent un rôle plus important que son projet pour la société. Il faut ajouter à cela que la montée en puissance des médias : « *loin de se substituer à une agora qui favoriserait la libre discussion* »⁴², amène, parfois, le citoyen à se sentir en dehors de tout débat public, qui par la suite peut créer du débat sur différentes plateformes de réseaux sociaux, ce qui accentue encore une fois l'incompréhension entre leurs représentants et les Français.

La démocratie évolue dans le temps selon les différents changements qui se jouent au sein dans la société et dans une volonté d'idéal où chaque individu, doit être « *libres et égaux en droit* » mais, nous pouvons le constater que l'hypothèse initiale de dire que la démocratie moderne est égalitaire ne peut en aucun cas être validée. Cela dépend en partie de la complexité de la société, du rapport entre l'individuel et le collectif, du regard que chacun se fait de la démocratie en d'autres termes si chacun voit et comprend, la démocratie chacun en fait sa propre interprétation. Comme l'expliquait un responsable associatif « *Euh, je peux partir euh d'une définition que j'ai un peu improvisée lors d'un débat y a pas longtemps euh, euuh, euh où en gros j'ai dit que la démocratie c'était la capacité dans une société euh d'entendre et de prendre en compte toutes les voix y compris les plus ténues et celles qui portent le moins, voilà ça c'est une définition, une approche, après euh, euh l'approche, euh l'approche classique, un petit peu*

³⁸ Déterminisme : théorie philosophique selon laquelle les phénomènes naturels et les faits humains sont causés par leurs antécédents. Enchaînement de causes à effet entre deux ou plusieurs phénomènes, *Larousse*.

³⁹ Emile DURKHEIM, né le 15 avril 1858 à Épinal et mort le 15 novembre 1917 à Paris¹, est un sociologue français considéré comme l'un des fondateurs de la sociologie moderne.

⁴⁰ Émile DURKHEIM, *La sociologie*, Paris, Édition : Éditions de Minuit, 1919, p. 109.

⁴¹ Démocratie d'opinion : démocratie considérant chaque citoyen de façon individuelle et permettant de le classer dans différentes catégories en fonction de son âge, son statut social, ses origines ethniques, etc. L'ensemble des individus constitue l'opinion publique, qui effectue ses choix en fonction de l'avis de la majorité, exprimé par le biais de sondages, *Larousse*.

⁴² *Ibid*,

sciences politiques c'est l'avis du peuple, par le peuple pour le peuple, voilà j'entendais euh, je crois que c'est, comment elle s'appelle euh, euh ah je sais plus une philosophe qui était interviewée sur France culture là y a deux jours qui disait une autre définition qui m'a parue intéressante qui disait euh, la démocratie c'est pas un régime comme les autres ou un régime parmi les autres c'est le régime qui permet euh euuh de rendre effectif la situation euh bah à la liberté et à l'égalité voilà. Je trouvais cela aussi pas mal comme approche, voilà là il y a déjà trois définitions qui commencent à s'articuler un petit peu »⁴³. Ou encore un responsable d'une coopérative d'économie solidaire : « Ah sans préparation, sans filet euh la démocratie c'est le faite que euh ouais alors je je j'ai envie de retenir deux notions que chaque personne puisse retenir dans un cadre collectif de ce qui a de l'influence sur sa propre vie et la deuxième chose que je dirais de la démocratie c'est de reconnaître l'autre comme un autre de moi-même donc je le positionne des fois sur des aspects plus décisionnels et de l'autre sur des aspects de reconnaissance de l'autre. »⁴⁴

1.2. La démocratie en action :

1.2.1 Les représentations du pouvoir

Albert Camus⁴⁵ s'exprimait ainsi « *Le démocrate, après tout, est celui qui admet qu'un adversaire peut avoir raison, qui le laisse donc s'exprimer et qui accepte de réfléchir à ses arguments. Quand des partis et des hommes se trouvent assez persuadés de leurs raisons pour accepter de fermer la bouche de leurs contradicteurs par la violence, alors la démocratie n'est plus* ». ⁴⁶ Par ces mots Albert Camus, explique la démocratie comme étant un lieu de débat, qui va au-delà de ces régimes politiques en faisant appel à « *un idéal de société* ».

⁴³ Cf. Annexe 3, entretiens avec le responsable d'associations citoyennes et le responsable d'association-coopérative, 2017.

⁴⁴ Cf. Annexe 3, entretien avec le responsable économie sociale et solidaire Bretagne, société d'économie mixte, 2018.

⁴⁵ ALBERT CAMUS est né le 7 novembre 1913 à Mondovi (aujourd'hui Dréan), près de Bône (aujourd'hui, Annaba), en Algérie, et mort le 4 janvier 1960 à Villeblevin, dans l'Yonne. C'est un écrivain, philosophe, romancier, dramaturge, essayiste et nouvelliste français. Il est aussi journaliste militant engagé dans la Résistance française et proche des courants libertaires, dans les combats moraux de l'après-guerre.

⁴⁶ ALBERT CAMUS, *Combat*, Paris, Édition : Gallimard, 2002, 665 pages.

« Le mot “démocratie” a des perspectives et des promesses infinies. Il pousse à toutes les pentes, il parle à toutes les passions du cœur de l’homme » par ces mots François Guizot⁴⁷ explique que la démocratie est devenue une forme d’organisation qui s’est imposée à « *la vie en commun* » de nos sociétés modernes et contemporaines. Si nous voulons comprendre cette notion de « *vie en commun* » il faut distinguer plusieurs acceptations de la démocratie, car dans un premier temps la démocratie désigne malgré tout « *un régime politique* » celui du gouvernement par le peuple qui est régit par des institutions qui organisent elles-mêmes cette vie en commun comme expliqué précédemment, ces institutions sont le fruit d’une évolution de la démocratie Athénienne à la démocratie dite moderne, comme nous avons pu le voir.

Dans un second temps, la démocratie doit faire également appel à la liberté et à l’égalité afin de répondre à cet idéal de société. Il faut donc trouver un équilibre entre « régime politique et institutions » et « la liberté et l’égalité » du peuple. Afin de maintenir cet équilibre, la démocratie doit donc répondre aux cinq fondements suivants : des élections régulières qui assurent « *la souveraineté collective* », l’équilibre des pouvoirs garant à la fois de la protection des libertés individuelles et du bon fonctionnement des institutions, le principe délibératif dans l’arène politique, la participation de tous les citoyens aux élections et la répartition égalitaire des ressources (accès à l’éducation, à la santé, à la justice...). Comme nous pouvons le voir, la démocratie reste structurée mais complexe, elle ne peut se résumer uniquement par les paroles d’Abraham Lincoln⁴⁸ : « *La démocratie c’est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* » d’ailleurs, cette conception de la démocratie n’apparaît plus vraiment d’actualité aujourd’hui, elle suscite de plus en plus de critiques, sinon des doutes.

Ainsi, nous pourrions soutenir que la démocratie telle qu’elle est, ne se définit uniquement par des mots, elle se vit en effet, nous sommes actuellement dans « *l’action démocratique* » que dans le « *débat démocratique* ». Comme l’explique une élue de la « primaire

⁴⁷ François GUIZOT, pour l’état civil François Pierre Guillaume GUIZOT, né le 4 octobre 1787 à Nîmes et mort le 12 septembre 1874 à Saint-Ouen-le-Pin, est un historien et homme d’État français, membre de l’Académie française à partir de 1836, plusieurs fois ministre sous la monarchie de juillet, en particulier des Affaires étrangères de 1840 à 1848 et président du Conseil en 1847, avant d’être renversé par la Révolution française de 1848. Il joua aussi un rôle important dans l’histoire de l’école en France, en tant que ministre de l’Instruction publique, par la loi de 1833, demandant la création d’une école primaire par commune et d’une école normale primaire par département.

⁴⁸ Abraham LINCOLN, seizième et premier président républicain des États-Unis, élu deux fois en 1860 et 1864.

citoyenne »⁴⁹ qui par ces réflexions sur la démocratie démontre l'utilité d'engagement en tant qu'élu.e mais aussi en s'interrogeant sur ce qu'est l'élu.e : « *je vais être très embêtante là parce que là justement j'avais des idées arrêtées avec la démocratie le gouvernement du peuple par le peuple voilà La République garant des valeurs la fraternité l'égalité et puis une posture citoyenne jusqu'en 2014 ex-militante associative voilà et puis euh et donc en 2014 on m'a proposé d'être candidate sur plusieurs listes à Rennes [...] et du coup rentrer sur une liste électorale ça oblige à se poser de nouvelles questions et puis on se rend compte qu'au fond ça fait quoi un élu local [...] hé donc les élections passent et puis euh on est élu enfin on passe le 2e tour hé comme notre parti était un parti citoyen il a fallu qu'on joue des coudes pour pouvoir faire parler la parole du citoyen et là il a fallu négocier donc c'était génial il a fallu qu'on va découvrir de nouvelles choses et on s'est rendu compte qu'on n'était pas assez préparé que il y avait des gens d'expérience hé on avait pas assez de billes pour négocier naturellement on négocierait plus pareil aujourd'hui et après euh je me retrouve [...] qu'est-ce qu'on attend de moi ? La vraie frustration et c'est pour ça que j'ai participé aux primaires citoyennes c'est au fond qu'est-ce qu'un élu qu'attendons-nous de nous hé ? C'est quoi mon rôle ? [...] pour moi la question de la transparence et de la transmission sont des notions clés dans la vie démocratique et en même temps je n'ai jamais imaginé ni dans la vie d'élections locales ni dans celle de la présidentielle que j'étais incorruptible et c'est là que je remets les valeurs de la République de la citoyenneté de la démocratie c'est dans l'exemplarité et la prise en compte systématique de ces valeurs dans tout ce qu'on fait le fait de se questionner et le fait de rendre des comptes avec le fait de devoir dire bah si vous êtes pas content qu'est-ce que vous feriez à ma place c'est ça la démocratie et c'était ça qui était la nouveauté douce mandat puisque la démocratie locale est quand même un marqueur c'est de dire qu'une partie des moyens c'est vous qui décidez hé on va vous donner les moyens pour vous aider et c'est vraiment là une délégation de pouvoir. »⁵⁰*

Si la démocratie reste autant importante et indispensable pour la vie en société aux yeux des citoyens, son cadre institutionnel doit être revu, en effet de plus en plus de personnes remettent en cause la démocratie représentative, mais celle-ci quant à elle reste la source de légitimité aux yeux des élus.

⁴⁹ Primaire citoyenne : le mouvement laprimaire.org a été lancé en avril 2016 pour faire émerger un projet et un candidat à la présidentielle, en dehors des partis. 5 candidats ont été désignés au premier tour. C'est une Rennaise qui va gagner au second tour.

⁵⁰ Cf. Annexe 3, entretien avec une élue de la primaire citoyenne, 2017.

La démocratie est au centre du lien entre représentants et représenté, et elle apparaît comme la source de la légitimité des élus. Pour Monsieur M. élu de Loire-Atlantique⁵¹, « *la démocratie représentative est la seule méthode pour gouverner...les candidats proposent un programme au suffrage universel et ensuite ils mettent en œuvre leurs projets* », pour Monsieur N. député du Morbihan⁵² « *c'est la possibilité pour les citoyens de désigner leurs représentants* ». La démocratie représentative reste aux yeux des élus comme la forme la plus adéquate pour qu'il y ait une gouvernance la plus représentative du peuple.

Or, celle-ci n'a pas toujours eu cette définition et, pour Bernard Manin, directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales (E.H.E.S.S.) et professeur de sciences politiques à la New York University, « *ce que l'on désigne aujourd'hui sous démocratie représentative trouve ses origines dans les institutions qui se sont progressivement établies et imposées en Occident à la suite des trois révolutions modernes, les révolutions anglaise, américaine et française. Or ces institutions n'ont nullement été perçues, à leurs débuts, comme une variété de la démocratie ou une forme du gouvernement par le peuple* »⁵³. En d'autres termes, la définition que nous avons aujourd'hui de la démocratie représentative reste éloignée de ce qu'elle était initialement. Dans son ouvrage, Bernard Manin poursuit en expliquant les projets initiaux de la démocratie représentative, celui de Jean-Jacques Rousseau : « *Rousseau voyait une immense distance entre le peuple libre se donnant à lui-même sa loi et un peuple élisant des représentants pour faire la loi à sa place* ». Madison⁵⁴, l'un des pères fondateurs de la Constitution américaine, « *ne considérait pas la représentation comme une approximation du gouvernement par le peuple rendue techniquement nécessaire par l'impossibilité matérielle de rassembler les citoyens dans de Grands États, il y voyait au contraire un système substantiellement différent et supérieur* » tandis que Sieyès « *voyait avant tout la représentation*

⁵¹ Cf. Annexe 3, entretien avec monsieur M., député de Loire-Atlantique, 2015.

⁵² Cf. Annexe 3, *ibid.*

⁵³ Bernard MANIN, *Principe du gouvernement représentatif*, Paris, Édition : Flammarion (coll. « Champs & Essais »), 2012, p.341.

⁵⁴ James MADISON, Jr., né le 16 mars 1751 dans le Comté de King George (colonie de Virginie) et mort le 28 juin 1836 à Orange (Virginie), est un homme d'État américain, quatrième président des États-Unis, en fonction de 1809 à 1817. Membre du Parti républicain-démocrate et délégué de la Virginie au Congrès continental, il est l'un des Pères fondateurs des États-Unis. Il est considéré comme l'un des principaux auteurs de la Constitution américaine ; Madison s'occupe en particulier de l'équilibre entre les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif et de la Déclaration des droits. Il succède à Thomas Jefferson en tant que secrétaire d'État des États-Unis en 1801 avant d'être élu à la présidence sept ans plus tard. Il est par ailleurs proclamé citoyen français par l'Assemblée nationale législative en 1792.

comme l'application à l'ordre politique du principe de la division du travail, principe qui constituait, à ses yeux, un facteur essentiel du progrès social ». Toutefois, tous s'accordaient à dire que le gouvernement représentatif ne faisait pas partie d'une « modalité de la démocratie », mais que c'était une forme essentiellement différente et de surcroît préférable. Nous en venons donc à nous interroger sur la démocratie représentative, doit-elle encore être maintenue dans la société actuelle ? « Il faut remarquer que certains choix institutionnels faits par les fondateurs du gouvernement représentatif n'ont pratiquement jamais été remis en cause par la suite ». Certes, nous sommes bien passés à un suffrage universel, mais les dispositions réglant la désignation des gouvernants et la conduite des affaires publiques sont demeurées identiques. Cela fait ainsi plus de 200 ans que nous sommes sous le même régime.

1.2.2 Mutation de la pensée démocratique

Actuellement, certains envisagent une vision plus large, jusqu'ici réservée uniquement, à l'homme, de la démocratie représentative. Cette vision plus large qui va au-delà de la démocratie représentative semble émerger « du peuple », qui par cette action envisage de reprendre « sa place souveraine ». Ce phénomène se constate par cette défiance et une forme d'apathie⁵⁵ face à la démocratie.

Déjà, Benjamin Constant⁵⁶ avait mis cela en exergue avec la notion de « gouvernement moderne » : « le gouvernement représentatif supporte ainsi le sens moderne de la liberté : la liberté d'exercer la souveraineté avec ses concitoyens, mais bien plutôt celle d'épanouir son individualité en exprimant ses opinions, en choisissant ses croyances, en déterminant ses investissements, en exerçant la profession de son choix et en tirant du plaisir de la consommation, et ce avec un minimum d'interférences des autorités publiques »⁵⁷. Le gouvernement représentatif s'est construit sur le sens moderne de la liberté, or nous pouvons dire qu'aujourd'hui, que ce sens est remis en cause. En effet, ne sommes-nous pas, actuellement,

⁵⁵ Apathie : l'apathie se caractérise par une perte de motivation, de désirs et d'émotions. Un comportement apathique peut être la conséquence d'un traumatisme émotionnel, de troubles psychologiques ou de lésions cérébrales, *Encyclopedia Universalis*.

⁵⁶ Benjamin CONSTANT DE REBECQUE né à Lausanne le 25 octobre 1767, mort à Paris le 8 décembre 1830, est un romancier, homme politique, et intellectuel français d'origine vaudoise.

⁵⁷ Benjamin CONSTANT, « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » (1819) in *De la liberté chez les Modernes*, présenté par Marcel GAUCHET, Paris, Édition : Hachette, 1980.

dans la remise en question de l'ensemble des conceptions de la liberté moderne : les représentés arrivent-ils encore à s'épanouir dans la société actuelle ? Leurs opinions sont-elles entendues ? Leurs croyances sont-elles respectées ? Il faut également ajouter à tout ce questionnement que nous ne pouvons pas dire que nous sommes dans un contexte où la liberté reste présente même si pour certains, celle-ci est de plus en plus rognée par les autorités publiques. Pour François Sureau⁵⁸ : « *L'État de droit, dans ses principes et dans ses organes a été conçu pour que ni les désirs du gouvernement, ni les craintes des peuples n'emportent sur leur passage, les fondements de l'ordre politique et d'abord la liberté. C'est cette conception même que, [...] nous voyons depuis vingt ans s'effacer de nos mémoires sans que personne ou presque ne semble s'en affliger. Je tiens pour vain l'exercice de l'indignation. L'indignation suppose je ne sais quel optimisme que je ne partage plus, l'idée qu'une protestation bien argumentée pourrait faire dévier le cours des choses. Nous n'en sommes plus là. Nous sommes déjà habitués à vivre sans liberté* »⁵⁹.

Il y a, en quelque sorte, une sorte décalage entre la volonté « du peuple » ou « du citoyen » et les élus qui eux s'attachent au régime politique et ses institutions qui sont déjà établies pour donner un sens au mot « démocratie ».

Pour la plupart de nos représentants, il faut redonner du sens au terme de démocratie et de démocratie représentative, il faut que les citoyens comprennent l'importance de vivre dans une société démocratique, pour cela la plupart expliquent qu'il faudrait accentuer l'éducation civique afin que les futurs électeurs sachent ce qu'est le système politique en France « [...] réapprendre ce que sont les différentes strates comme les municipales, ce que c'est un conseiller départemental, un conseiller régional, un député, un ministre, un maire [...] le député ça se déplace, car c'est dans la ligne du Président de la République [...] mais en même temps ils n'en savent pas plus [...] je crois qu'il faudrait inciter les gens à se déplacer mais aussi expliquer à quoi cela sert » relate une élue.

Une autre élue explique : « *je pense que le problème, c'est le sens du mot démocratie qui n'a plus de sens réel, nous sommes dans une société où les valeurs sont devenues absentes, il n'y a plus de sens collectif et par conséquent le vote n'a plus de sens pour certains, cela ne veut plus rien dire, d'où l'importance du rôle de l'école, de l'éducation civique, rappeler ce qu'est*

⁵⁸ François SUREAU né en 1957 à Paris est un haut fonctionnaire, avocat et écrivain français, membre de l'Académie française.

⁵⁹ François SUREAU, *Sans liberté*, Paris, Édition : Gallimard (coll. Tracts), n° 8, 2019, 56 pages.

la démocratie. Si on laisse les choses comme cela et que l'on ne donne plus de sens au terme de démocratie, on risque de mettre en place un parti dont le mot "démocratie" ne sera qu'un mot ». Toutefois, pour eux, le cœur de la « démocratie, c'est bien le citoyen », sans lui, elle n'existerait pas mais pour cela il faut lui redonner confiance en la politique, c'est-à-dire lui donner les moyens de comprendre le système politique français, de comprendre pour qui le citoyen vote et quel est le rôle de chacun dans le système démocratique français.

En expliquant les fonctions de chacun au sein de la démocratie représentative, les représentants espèrent que le représenté comprendra « la notion de représenté » comme l'exprime Madame Cl⁶⁰. élue de Loire-Atlantique : « *la démocratie représentative, bien c'est le fait que des citoyens élisent les personnes qui les représentent dans la vie institutionnelle [...] la démocratie, c'est important, très important, mais on ne peut pas dire, si on caricature, ce n'est pas le peuple qui décide.* »

C'est toute la différence entre démocratie et démocratie représentative. Initialement, la démocratie concernait « la cité athénienne ou romaine », comme nous avons pu le voir et donc une population de moindre importance, comme l'évoque Benjamin Constant « *les démocraties modernes couvrent un territoire beaucoup plus vaste et embrassent de plus grandes populations, en abandonnant à chaque individu citoyen une infime fraction de pouvoir. Les électeurs modernes ne conservent, qu'un "semblant de souveraineté". La principale action civique des citoyens est d'élire des représentants qui font la loi en leurs noms* »⁶¹ c'est d'ailleurs, toute la complexité de la démocratie, car elle doit être à la fois porter l'intérêt général et aussi répondre à des intérêts spécifiques, comme des intérêts sociaux ou/et territoriaux. « *Tels qu'ils sont [...] ces territoires locaux constituent des centaines d'exemplaires et autant d'individualités ; ils sont tous soumis au processus social général — décentralisation, européenisation et mondialisation.* »⁶²

Nous pouvons voir que la définition de la démocratie représentative reste très aléatoire, même si, du point de vue de l' élu, la notion de représentation est très définie, car eux-mêmes sont « les représentants de cette démocratie », pour la plupart des élus seule la démocratie représentative permettra de maintenir « la démocratie ». Du côté du « peuple », cela est perçu,

⁶⁰ cf. Annexe 3, entretien de Madame Cl., députée de Loire-Atlantique, 2015.

⁶¹ Benjamin CONSTANT, 1819, *op. cit.*

⁶² Ali AÏT ABDELMALEK, *Territoires et profession. Essai sociologique sur les formes de constructions identitaires modernes*, Bruxelles, Édition : EME, 2021, 261 pages.

comme une sorte de volonté « des élites », un retour à une société de classes. Par conséquent, pour qu'il y ait « démocratie », il faut que les acteurs qui la constituent respectent le principe de la représentativité. Nous nous heurtons ici, à la question de la souveraineté comme l'explique Jean Bodin ⁶³ : « *La souveraineté c'est la puissance de commander et de contraindre sans pouvoir être commandé, ni contraint par qui que ce soit sur la terre* »⁶⁴. Par cette formule Jean Bodin, nous amène à nous interroger sur qu'est-ce que le pouvoir en démocratie ? Et comment celui-ci se détermine ?

Une première réponse peut être donnée par les citoyens avec la remise en cause du vote, afin de montrer une volonté de reprise de « pouvoir, de souveraineté » du peuple. Cet acte de vote, qui semble être un acte des plus simples, demande toutefois réflexion, car être le représentant d'un groupe, d'un peuple, d'une nation donne les pleins pouvoirs à une seule et unique personne. C'est le pouvoir d'agir pour lui.

Cette réflexion a été développée par Pierre Bourdieu, dans un article intitulé « La délégation et le fétichisme politique » publié dans *les actes de la recherche en sciences sociales*.⁶⁵ Selon lui, la représentation peut se définir ainsi : « *Le plénipotentiaire, ministre, mandataire, délégué, porte-parole, député, parlementaire, est une personne qui a un mandat, une commission ou une procuration, pour représenter, mot extraordinairement polysémique — c'est-à-dire pour faire voir et faire valoir les intérêts d'une personne ou d'un groupe* ». Face à cela, la première interrogation qu'il s'est posée est de savoir si c'est le groupe qui fait le représentant ou bien est-ce le représentant qui fait le groupe ? D'après lui : « *c'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe. On voit dans cette relation circulaire la racine, la racine de l'illusion qui fait que, à la limite, le porte-parole peut apparaître et s'apparaître comme "causa sui", puisqu'il est la cause de ce qui produit son pouvoir. Puisque le groupe qui le fait comme investi de pouvoirs n'existerait pas-ou en tout cas n'existerait pas pleinement, en tant que groupe représenté — s'il*

⁶³ Jean BODIN né en 1529 ou 1530 à Angers et mort en 1596 à Laon est un jurisconsulte, économiste, philosophe et théoricien politique français, qui influença l'histoire intellectuelle de l'Europe par ses théories économiques et ses principes de « bon gouvernement » exposés dans des ouvrages souvent réédités.

⁶⁴ Nguyen LE MONG, *Les systèmes politiques démocratiques contemporains*, Paris, Édition : S.T.H (coll. « Les Grands actuels », 1992 (3^{ème} édition), 196 pages.

⁶⁵ Pierre BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, « Le travail politique », pp. 49-55.

n'était pas là pour l'incarner » ?⁶⁶ En d'autres termes, pour en revenir à notre sujet, l'élu peut être considéré comme légitime suite au vote des électeurs, mais ses électeurs n'existeraient pas si lui-même ne s'était pas présenté. On en revient donc ici à s'interroger sur les notions d'éligibilité et de légitimité, où l'élu devient la voix des électeurs. Par la suite, Pierre Bourdieu va même plus loin dans ces interrogations en parlant de « *fétichisme politique* ». Lorsqu'il évoque le terme de « fétiche », il fait référence à la définition sociologique du terme : « *Le fétiche est un report de l'affectivité sur un objet unique ou composé, symbolique, en lui attribuant une efficacité supérieure à la sienne sur la réalité.* »⁶⁷ Dans ce sens, un groupe ne peut se faire entendre que s'il a un porte-parole en l'occurrence l'élu, qui devient leur représentant. Si nous allons plus loin dans la logique de Pierre Bourdieu, nous pourrions dire que les voix des électeurs sont ce « report », qui ici ne pourrait pas être qualifié « d'affectif » mais plutôt de valeurs ou de convictions, pour faire élire leur représentant. Pour finir, si nous continuons de faire un parallèle entre l'élu et la théorie de Pierre Bourdieu sur le « *fétichisme politique* », nous pourrions dire que l'élu ou le représentant est la définition même du « fétiche politique » de Pierre Bourdieu : « *les fétiches politiques sont des gens, des choses, des êtres qui semblent ne devoir qu'à eux-mêmes une existence que les agents sociaux leur ont donnée : les mandants adorent leur propre créature. L'idolâtre politique réside précisément dans le fait que la valeur qui est dans le personnage politique, ce produit de la tête de l'homme, apparaît comme une mystérieuse propriété objective de la personne, un charme, un charisme : le ministerium apparaît comme mystérium.* »⁶⁸

Dans une publication, intitulée, « *Démocratie, fractures française* » et publiée en 2018, la Fondation Jean-Jaurès explique que : « *Une nette majorité des Français considère que « la plupart des hommes et des femmes politiques sont corrompus » (63%, -6 points) ou que « les hommes et les femmes politiques agissent principalement pour leurs intérêts personnels » (82%, -1 point), mais ces chiffres sont en recul continu depuis 2016, année où des niveaux record de défiance avaient été mesurés. Néanmoins, la confiance des Français dans le système démocratique se dégrade continuellement : 64% estiment désormais que « le régime*

⁶⁶ Pierre BOURDIEU, 1984, *ibid.*

⁶⁷ John RAWLS est un philosophe américain né le 21 février 1921 à Baltimore et mort le 24 novembre 2002 à Lexington. Rawls est l'un des philosophes politiques du XX^e siècle les plus étudiés. Professeur dans les universités de Princeton, Oxford, Cornell et Harvard jusqu'en 1995, il a été rendu célèbre par son œuvre majeure, à laquelle il travaillait depuis les années 1960 et qui parut sous le titre *A Theory of Justice (Théorie de la justice)* en 1971, t

⁶⁸ Pierre BOURDIEU, 1984, *op. cit.*

démocratique est irremplaçable, c'est le meilleur système possible », alors qu'ils étaient 76% à partager cette opinion en 2014. »⁶⁹

Une deuxième réponse peut se faire, également de la part des citoyens, face au rejet de la démocratie représentative et des institutions, celles de s'interroger sur l'évolution de la démocratie dans nos sociétés modernes et comment celle-ci peut s'inscrire dans une société où la notion « d'opinion publique » prend une place de plus en plus importante dans l'approche d'une réflexion politique d'un pays. L'approche du philosophe américain, John Rawls⁷⁰, peut en partie donner une réponse pour comprendre cette évolution en effet dans « la théorie sur la justice » qu'il publia en 1971, il explique que « *la justice n'est pas qu'un concept abstrait, mais bien une nécessité en tant que première vertu des activités humaines* »⁷¹ au travers de ce constat John Rawls émet l'idée « *d'une version moderne de la théorie du contrat social en mettant l'accent sur la justice distributive*⁷² qui s'efforce d'offrir une alternative à la doctrine utilitariste⁷³[...] il s'agit de procéder au choix de règles justes sans se prononcer sur le but poursuivi (bien recherché) par les individus. Ces règles, les deux principes de la justice — libertés de bases les plus étendues et égalité démocratique assortie d'un avantage aux plus désavantagés (fraternité) »⁷⁴. En d'autres termes, il ne fait qu'expliquer l'importance de la liberté et de l'égalité pour garantir la fraternité au sein d'une démocratie. Or aujourd'hui dans nos sociétés modernes on voit apparaître un déséquilibre entre ces différentes notions. En effet, la caractéristique principale de ce déséquilibre est l'augmentation des inégalités, qui est perçue, par une partie de la population, comme une forme d'oppression de la part du pouvoir limitant ainsi leurs libertés. Comme l'explique, Madame E. sympathisante Gilets Jaunes : « Les gens se

⁶⁹ Gérard COURTOIS, Gilles FINCHELSTEIN, Pascal PERRINEAU, Brice TEINTURIER, *Démocratie , la fracture française*, Paris, Enquête Fondation Jean Jaurès, 2018, 2 pages. In : jean-jaures.org/publication/fractures-francaises-2018 [consulté 15 septembre 2018]

⁷⁰ John RAWLS est un philosophe américain né le 21 février 1921 à Baltimore et mort le 24 novembre 2002 à Lexington. Rawls est l'un des philosophes politiques du XX^e siècle les plus étudiés. Professeur dans les universités de Princeton, Oxford, Cornell et Harvard jusqu'en 1995, il a été rendu célèbre par son œuvre majeure, à laquelle il travaillait depuis les années 1960 et qui parut sous le titre *A Theory of Justice (Théorie de la justice)* en 1971.

⁷¹ Marc OUIMET, « La théorie de la justice de John Rawls », *Déviance et société*, vol. 13, n° 3, 1989, pp. 209-218.

⁷² Justice distributive : est, selon Aristote, la « première espèce de la justice particulière qui s'exerce dans la distribution des honneurs ou des richesses ou des autres avantages qui peuvent être répartis entre les membres d'une communauté politique », *Encyclopedia Universalis*.

⁷³ Doctrine utilitariste : est une doctrine éthique qui prescrit d'agir (ou ne pas agir) de façon à maximiser le bien-être du plus grand nombre des êtres sensibles. Elle est l'idée que la valeur morale d'une action est déterminée seulement par sa contribution à l'utilité générale, *Encyclopedia Universalis*.

⁷⁴ Philippe ADAIR, « La théorie de la justice de John Rawls, contrat social versus utilitarisme », *Revue Française de Sciences Politique*, 41e année, n°1, 1991, pp. 81-96.

sont rendu compte que tout était taxé, donc avec les taxes on regarde plus haut et ils sont dits c'est pas possible le prix du travail fourni revient en fait avec leur capital, revient en fait aux actionnaires et aux oligarques ».

Nous voyons donc apparaître un changement d'idéologie de la part d'une partie de la population qui ne croit plus en la démocratie telle qu'elle se présente actuellement. Comme l'explique Yascha Mounk⁷⁵, dans son ouvrage « le peuple contre la démocratie » : *« Il y a les longues décennies pendant lesquelles l'histoire donne l'impression d'avancer comme un escargot. Des élections sont perdues ou gagnées, des lois abrogées ou adoptées, de nouvelles stars apparaissent et des légendes sont conduites au tombeau. Mais pour tout ce qui concerne les affaires ordinaires du temps qui va, les agencements fondamentaux de la culture, de la société et de la politique demeurent identiques à eux-mêmes. Et puis il y a les brèves années au cours desquelles tout change en une seule fois. Des nouveaux venus font irruption sur la scène politique. Les électeurs portent aux nues des idées qui semblaient impensables la veille. Les tensions sociales qui couvaient depuis longtemps sous la surface surgissent sous la forme d'explosions terrifiantes. Un système de gouvernement qui paraissait immuable donne l'impression de pouvoir soudain s'effondrer. C'est ce genre de moment que nous en train de vivre. »*⁷⁶ Outre le fait que cette partie de la population rejette la politique et les institutions mais aussi ce qui constitue « le système capitaliste », l'éclectisme de cette population plutôt qualifiée « d'antisystème » ne favorise pas pour autant de réelles propositions pour une stabilité démocratique.

Si au cours de de l'histoire de la démocratie, celle-ci a pu revêtir plusieurs formes idéologiques⁷⁷ telles que le libéralisme ou le néolibéralisme, qui sont les formes les plus courantes aujourd'hui dans les pays « capitalistes », nous avons pu voir également apparaître, par opposition au libéralisme, des formes de gouvernance sociale démocratique dont la révolution russe en fut l'exemple. Certaines formes comme les démocraties dites « populaires »

⁷⁵ Yascha MOUNK né le 6 octobre 1982 à Munich est un politologue allemand, naturalisé américain, directeur exécutif de l'équipe « Renewing the Centre » au Tony Blair Institute for Global Change, chercheur postdoctoral et chargé de cours à l'université Harvard à Boston. Journaliste indépendant, il écrit notamment pour le *New York Times*, *The Wall Street Journal*, *Foreign Affairs*, *Slate* et *Die Zeit*. Il entretient également un podcast, *The Good Fight*.

⁷⁶ Yascha MOUNK, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Édition : Édition de l'Observatoire (coll. « La relève »), 2018, 517 pages.

⁷⁷ Idéologie : système d'idées générales constituant un corps de doctrine philosophique et politique à la base d'un comportement individuel ou collectif dictionnaire, *Larousse*.

qui ont voulu mettre en avant « la volonté du peuple » quant à elle se sont soldées en système répressif, nous pouvons, d'ailleurs, citer l'exemple de la Chine.

Comme nous pouvons le voir au fil du temps des propositions, des actions ont été faites pour un changement de démocratie. Or celles-ci ont été le fruit d'une réflexion « intellectuelle » que ce soit par les pensées libérales de Montesquieu⁷⁸, de Tocqueville ou encore de Smith⁷⁹ si l'on se base sur un point de vue économique, ou que ce soit Marx⁸⁰, Lénine⁸¹ voire Mao⁸² pour les pensées sociales démocrates de la démocratie populaire.

Même si certaines de ces pensées ont été définies pour défendre les classes ouvrières et populaires, elles sont le fruit d'une élite, qui aujourd'hui est rejetée par cette partie de la population partisane de « l'antisystème » et se déclarant comme « le peuple » qui représente la démocratie.

On assiste donc à un changement de pensée où il y a une volonté de remettre « le peuple » au centre de la démocratie. Pour certains analystes politiques, il s'agit là du passage d'un pouvoir vertical à un pouvoir horizontal, où chacun a le droit à la parole au sein d'une même assemblée. Or ce constat engendre une certaine fracture entre les partisans d'une démocratie représentative où les élections sont les garants de la démocratie et les partisans où seule la parole du peuple peut faire démocratie. Cet état de fait montre le caractère polymorphe de la démocratie où chacun s'en fait sa propre représentation.

1.2.3 Vers la fin de certaines idéologies ?

Qu'est-ce qu'une idéologie ? Dernière cette notion il y a beaucoup de choses qui nous viennent à l'esprit, à commencer par les références à des idéologies politiques telles que l'idéologie marxiste, l'idéologie capitaliste ou néo-libérale, que nous avons évoquées

⁷⁸ Charles Louis de Secondat, baron de LA BREDE et DE MONTESQUIEU, est un penseur politique, précurseur de la sociologie, philosophe et écrivain français des Lumières, né en 1689 et mort en 1755.

⁷⁹ Adam SMITH né le 5 juin 1723 et mort le 17 juillet 1790 est un philosophe et économiste écossais ainsi qu'une des principales figures des Lumières écossaises.

⁸⁰ Karl MARX né le 5 mai 1818 et mort le 14 mars 1883, est un philosophe, historien, sociologue, économiste, journaliste, théoricien de la révolution, socialiste et communiste prussien.

⁸¹ Vladimir Ilitch OULIANOV dit LÉNINE à partir de 1901, est un révolutionnaire communiste, théoricien politique et homme d'État russe, né le 10 avril 1870 (22 avril 1870 dans le calendrier grégorien) et mort le 21 janvier 1924.

⁸² Mao ZEDONG est un homme d'État et chef militaire chinois né le 26 décembre 1893 et mort le 9 septembre 1976. Fondateur de la République populaire de Chine, il a été son principal dirigeant de 1949 à sa mort.

précédemment. Lorsque nous parlons d'idéologie, nous avons souvenir de cours d'histoire concernant l'idéologie nazie ou l'idéologie fasciste. Certaines personnes peuvent également être qualifiées d'idéologues, d'ailleurs cela n'est pas toujours vu comme positif, en effet lorsque nous parlons d'idéologue on fait souvent le reproche avec des croyances plutôt qu'avec des idées et donc cela peut évoquer une sorte d'endoctrinement.

Commençons donc par en faire une définition, d'un point de vue étymologique le mot « *idéologie* » vient du grec « *idea* » qui veut dire idée et de « *logos* » qui veut dire « discours », cela veut donc dire « *discours d'idées* ». Maintenant, notons, aussi, que le *Larousse*, propose quatre définitions : « *premièrement "Système philosophique des idéologues du XVIII^e s. et du début du XIX^e s., qui se proposaient d'étudier les idées en général et leur origine". Deuxièmement "Système d'idées générales constituant un corps de doctrine philosophique et politique à la base d'un comportement individuel ou collectif : L'idéologie marxiste. L'idéologie nationaliste." troisièmement "Ensemble des représentations dans lesquelles les hommes vivent leurs rapports à leurs conditions d'existence (culture, mode de vie, croyance) : L'idéologie des romantiques allemands du XIX^e s." quatrième et dernière définition "Système spéculatif vague et nébuleux" »⁸³*

L'ensemble de ces définitions nous laissent beaucoup de champs d'interprétation d'un discours. En sociologie c'est Guy Rocher⁸⁴ qui a été le premier sociologue à en faire une définition, parle de l'idéologie ainsi : « *système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité* »⁸⁵ par la suite Jean Baechler⁸⁶ en fit également une définition mais beaucoup plus dense selon lui, « *L'idéologie est au départ un ensemble des représentations mentales qui apparaissent dès lors que des hommes nouent entre eux des liens, des associations. Par la suite, l'ensemble de ces représentations va former également un ensemble d'états de la conscience liés à l'action politique, autrement dit à la façon*

⁸³ Dictionnaire *Larousse*.

⁸⁴ Guy ROCHER né en 1924 est un sociologue, professeur et conférencier québécois. Il a été professeur en sciences sociales au Département de sociologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre de recherche en droit public.

⁸⁵ Guy ROCHER, « Introduction à la sociologie générale », *L'action sociale*, Tome 1, 1970, p.127.

⁸⁶ Jean BAECHLER né en 1937 et mort 2022 est un universitaire et sociologue français. Professeur émérite de sociologie historique à la Sorbonne, il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

conflictuelle ou non dont les humains organisent leur vie sociale. Le noyau de ces états de conscience est non verbal, c'est-à-dire composé de pulsions affectives ; ces états idéals s'actualisent dans différents types de registres et peuvent être inférés à partir des manifestations objectives et matérielles auxquelles ils donnent lieu. L'idéologie se trouve dans le contenu et non dans le contenant. Il n'existe pas de genre discursif qui puisse être décrété idéologique en tant que tel. »⁸⁷ En Résumé le terme d'idéologie pour Jean Baechler est : « *une formation discursive*⁸⁸ *polémique, ni vraie ni fausse, efficace ou inefficace, cohérente ou incohérente, élaborée ou non, normale ou pathologique, grâce à laquelle une passion cherche à réaliser une valeur par l'exercice du pouvoir dans une société* »⁸⁹

L'ensemble de ces définitions nous permet de comprendre que l'idéologie dans la société démocratique est multiple, qu'elle évolue en fonction des changements sociaux et que l'on peut lui donner le sens que l'on veut. Toutefois, le sens d'une idéologie peut avoir plus ou moins d'impact selon la personne qui le prononce et celles et ceux qui l'écoutent. Si nous nous mettons du point de vue politique, on parlera d'idéologie politique au travers d'un débat ou d'un discours, son sens n'aura pas le même puisqu'il s'agit d'un représentant politique lors d'une tribune ou d'un simple citoyen lors d'une manifestation.

Après avoir vu ce qu'était l'idéologie, essayons de comprendre la place de celle-ci au sein de la démocratie et pourquoi explique-t-on qu'elle est sur le déclin ?

Nos sociétés deviennent de plus en plus « individualistes » ce qui ne favorise pas le débat d'idée, de plus en plus nous sommes dans une société qui passe d'une idée à une autre, cela ne laisse pas la place à l'idéologie pour s'implanter réellement dans le débat collectif comme l'explique Jean-Pierre Le Goff⁹⁰ : « *L'individu vit dans une temporalité courte qui ne s'inscrit plus dans une dimension historique impliquant, peu ou prou, dévouements et sacrifices, mais qui valorise au contraire le changement et l'éphémère, le culte de la spontanéité et de la réponse immédiate [...] les institutions n'échappent pas à ce positionnement : elles sont considérées*

⁸⁷ Jean BAECHLER, *Qu'est-ce que l'idéologie ?*, Paris, Édition : Gallimard, 1976, 416 pages.

⁸⁸ Discursive : qui repose sur le raisonnement, procède par le raisonnement, par opposition à intuitif, *Larousse*.

⁸⁹ Jean BAECHLER, 1976, *op. cit.*

⁹⁰ Jean-Pierre LE GOFF né en 1949 est un philosophe et sociologue français. Rattaché au laboratoire Georges Friedmann (IDHE CNRS Paris I), il travaille sur l'évolution de la société, et notamment sur les paradoxes de mai 68, sur la formation, sur les illusions du discours managérial en entreprise, sur le stress et la souffrance au travail. Il privilégie l'analyse d'un certain « air du temps » qui ne se réduit pas pour lui à des « modes », mais qui lui semble significatif de mutations plus structurelles des idées, des modes de représentation, et des valeurs.

comme prestataire de services et de droits individuels. Ce que Paul Thibaud⁹¹ appelle “idéologie sociale-individualiste”, la société comme service rendu aux individus »⁹². Toutefois, nous ne savons pas dire que ce constat favorise le déclin de l'idéologie, puis en soi l'idéologie comme nous avons pu le voir ci-dessus son sens et son « son contenu » évolue avec les changements sociaux, à la différence des idéaux d'hier, qui avait le temps de se développer, ceux d'aujourd'hui sont moins impliqués dans le temps mais ce n'est pas pour autant qu'ils n'existent pas.

Cependant, nous pouvons ajouter l'arrivée de la globalisation peut changer cette norme, par conséquent nous pouvons dire que l'idéologie au sein des démocraties tend à se restreindre dans le temps mais que l'effet de la globalisation aurait quant à elle « un effet d'élargissement ».

1.3. Le regard de citoyen

1.3.1 Proposition d'une nouvelle démocratie : le regard du citoyen et sa place au sein de la démocratie moderne

Après un historique démocratique et une démocratie dans l'action, tournons-nous vers le moteur de cette démocratie. Quel regard porte-t-il sur la démocratie ?

Le regard des citoyens face à la démocratie est un regard qui est différent d'un individu à l'autre, où la place du citoyen au sein de la démocratie tend à être revalorisée. C'est pourquoi plusieurs réflexions ont été faites sur la conception même de la démocratie et la place du citoyen au sein de celle-ci.

Comme celle issue d'une réflexion d'environmentalistes, avec la démocratie écologique. Le postulat étant de dire et d'insister sur l'élément suivant « [...] il y a, en effet, une contradiction désormais frontale entre cahier des charges de nos sociétés, hérité de la philosophie du contrat, selon lequel il convient de permettre à chacun de produire et de consommer le plus possible, et la sauvegarde de ces nouveaux biens publics que sont la stabilité du climat ou l'intégrité des services écologiques. C'est un nouvel équilibre entre les droits de l'individu, et ce qui conditionne leur exercice, les biens publics en question, et plus largement

⁹¹ Paul THIBAUD, né en 1933, est un philosophe français.

⁹² Jean Pierre LE GOFF, *Malaise dans la démocratie*, Paris, Édition : Stock, 2016, 263 pages.

l'intérêt collectif, qu'il va falloir inventer »⁹³. La démocratie dite « écologique » ne remet pas en cause la conception de la démocratie représentative. L'État reste et demeure la seule instance qui préserve et promeut l'intérêt général. Pour les défenseurs de cette idée, « *la recherche de l'intérêt général est en effet consubstantiel à toute forme de société [...] la fonction première de l'État, est d'assurer l'existence de la communauté nationale face à ses ennemis potentiels, qui a connu durant les dernières décennies une singularité extension. Le bien-être présent et futur de la communauté nationale, et même son existence future, ne sont plus seulement menacés par d'autres États, mais par le pouvoir que l'humanité a acquis sur la biosphère et ses mécanismes régulateurs* »⁹⁴. Selon eux, prendre en compte dans le concept de démocratie, « la nature » permettrait dans l'avenir de maintenir l'humanité, de favoriser le bien-être de chacun. Toutefois, les démocrates écologiques ajoutent que, pour que cela se mette en place, il faut dépasser l'idée de la « notion de privé » développée dans la démocratie moderne, il faut penser en termes de collectif. C'est sur cette base qu'actuellement les gouvernements de la plupart des pays occidentaux travaillent pour favoriser le bien-être futur de leurs concitoyens. Il est vrai que cette proposition démocratique ne répondra pas tout de suite aux problèmes immédiats entre représentants et représentés ou encore des inégalités sociales, mais il s'agit là d'une conception à long terme, qui favorisera certains domaines tels que l'emploi avec l'arrivée de nouveaux métiers par exemple, ou bien la répartition des richesses naturelles avec une agriculture raisonnée, etc.. Cette approche de « démocratie écologique » démontre que nous devons, éventuellement, revenir à la notion « d'état naturel ». Avec « la convention citoyenne pour le climat »⁹⁵, le gouvernement français a tenté de mettre cela en avant. Mis cela fut un échec, très peu de propositions sur 146 retenues ont été mises en place suite à cette convention.

D'autres réflexions sur un changement démocratique ont été proposées comme celle de Dominique Rousseau⁹⁶, juriste et professeur de droit constitutionnel, pour lui, une nouvelle

⁹³ Dominique BOURG, Kerry WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Édition : Seuil (coll. La République des idées), 2010, 112 pages.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Convention Citoyenne pour le Climat : la Convention Citoyenne pour le Climat, expérience démocratique inédite en France, a pour vocation de donner la parole aux citoyens et citoyennes pour accélérer la lutte contre le changement climatique. Décidée par le Président de la République, elle réunit cent cinquante personnes, toutes tirées au sort ; elle illustre la diversité de la société française. Ces citoyens s'informent, débattent et prépareront des projets de loi sur l'ensemble des questions relatives aux moyens de lutter contre le changement climatique. Source : site de la Convention Citoyenne pour le Climat. URL : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/> [consulté le 3 mars 2021].

⁹⁶ Dominique ROUSSEAU, né le 30 novembre 1949, est un juriste et professeur de droit constitutionnel français qui exerça à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne jusqu'en 2019, ancien membre du Conseil supérieur de la

forme de démocratie doit s'installer, où les citoyens doivent revenir au centre des décisions démocratiques, il rejette donc toute notion de démocratie représentative : « *la forme représentative de la démocratie n'a pas besoin de citoyen ; elle a besoin d'électeur* »⁹⁷. Selon lui, une nouvelle forme de démocratie doit émerger qu'il qualifie de « démocratie continue », qui sous-entend une action continuelle des citoyens. Son postulat est de dire que « *Toutes les institutions, tous les instruments ou les mécanismes présentés comme les vecteurs d'une participation directe des citoyens à la prise des décisions politiques sont aussi des institutions, des instruments, des mécanismes qui renforcent et perfectionnent la délégation des pouvoirs. Le suffrage universel légitime la représentation autant ou plus qu'il ne donne au peuple la maîtrise des décisions ; les partis politiques organisent et reproduisent la représentation autant ou plus qu'il ne donne à leurs adhérents ou aux citoyens les moyens d'intervenir dans les choix politiques... Le ressort même du régime représentatif n'est jamais atteint par ces technologies politiques modernes. Le peuple et peut-être davantage nommer, davantage solliciter, mais il reste toujours aux portes de l'espace de délibération. Les constitutions valorisent sans doute la figure du citoyen et énoncent toutes le principe du "gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple", mais elle conserve l'essentiel de leur disposition à déposséder le peuple de son pouvoir en organisant et légitimement l'existence et la parole des représentants et par conséquent l'absence et le silence des représentants. "Au nom de..." Reste la règle grammaticale fondamentale de la forme représentative du gouvernement des sociétés politiques. En régime représentatif, la démocratie est donc toujours en manque* »⁹⁸, Dominique Rousseau, explique également, que la démocratie représentative amène toujours ceux desquels « on » parle, « on » pense et « on » décide à se rebeller contre ce ou ces « porte.s-parole.s » institués. et dans ce cas « le peuple » est à la fois « *le référent du système représentatif et sa ligne de faille* »⁹⁹. « La démocratie continue » peut donc apparaître comme un remède face à cette faille qui engendre une incompréhension entre le peuple et son gouvernement. La démocratie continue « *définit un au-delà de la représentation, non parce qu'elle la supprimerait, mais parce qu'elle transforme*

magistrature de 2002 à 2006. Il a été nommé codirecteur de l'École de droit de la Sorbonne en octobre 2013 et directeur de l'UMR 8103 de droit comparé de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne en septembre 2014. Il est également membre du Tribunal constitutionnel de la Principauté d'Andorre depuis avril 2016.

⁹⁷ Dominique ROUSSEAU, « La démocratie continue : fondements constitutionnels et institutions d'une action continuelle des citoyens », *Confluence des droits – La revue* [en ligne], février 2020, mis en ligne le 11 février 2020. URL : <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=726>

⁹⁸ Dominique ROUSSEAU, *opus cit.*

⁹⁹ *Ibid.*

et élargit l'espace d'intervention des citoyens en inventant de nouvelles formes et des procédures leur permettant d'exercer un travail politique»¹⁰⁰, il ajoute que cette forme de démocratie doit être mise en place sur des fondements constitutionnels où le peuple doit prendre toute sa place, « le peuple concret » selon ses dires, et agir en assemblées reconnues par le droit sous de nouvelles institutions. En d'autres termes pour Dominique Rousseau un renouveau constitutionnel et institutionnel est nécessaire pour que le citoyen soit de nouveau reconnu comme essentiel à la démocratie. Chose qui est actuellement ressentie par une partie des citoyens.

1.3.2 Rejet des institutions et réflexion démocratique

Afin que le citoyen redevienne l'élément souverain de la démocratie d'autres propositions ont été mais du côté « du peuple », comme le Référendum d'initiative citoyenne (RIC)¹⁰¹, qui souhaite remettre le citoyen au cœur de la démocratie. C'est lors de l'acte V du mouvement des Gilets Jaunes¹⁰² que l'on a pu voir apparaître une nouvelle revendication, le RIC, ce référendum d'initiative citoyenne doit permettre via le référendum de voter des lois sans passer par le Parlement. Sous cette proposition, on voit donc naître une plus grande volonté de « démocratie directe » sans que cela passe par la représentativité. Les militants du RIC s'appuient sur l'article 3 de la Constitution, qui définit que : « *la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum* »¹⁰³. Selon eux comme l'explique Florent Vandepitte¹⁰⁴ dans le petit livre des Gilets Jaunes »¹⁰⁵ : « *Le R.I.C. [est] destiné à renforcer le caractère démocratique des institutions, ce dispositif autoriserait l'interrogation directe du corps électoral à sa demande. Il permettrait donc de se passer du caractère représentatif qui caractérise actuellement la démocratie.* »

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ R.I.C. : Référendum d'Initiative Citoyenne. C'est une proposition toutefois controversée, car reprise par Étienne CHOUARD, militant d'extrême-droite et complotiste.

¹⁰² Les Gilets Jaunes ou mouvement des Gilets jaunes — du nom des gilets de haute visibilité de couleur jaune portés par les manifestants — est un mouvement de protestation non structuré et sporadique apparu en France en octobre 2018. Ce mouvement social spontané trouve son origine dans la diffusion — principalement sur les médias sociaux — d'appels à manifester contre l'augmentation du prix des carburants automobiles issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les manifestations ont lieu essentiellement le samedi, *Encyclopedia Universalis*.

¹⁰³ Article 3, Constitution Française de la Vème République.

¹⁰⁴ Florent VANTEPITTE : professeur agrégé d'histoire.

¹⁰⁵ Florent VANTEPITTE, *Le petit livre des Gilets Jaunes*, Paris, Édition : First, 2019, 160 pages.

Ces différentes propositions amènent à nous interroger sur la place du pouvoir ainsi que la place du citoyen dans le système français. La politique française est-elle encore représentative de la population ? Le regard que porte le citoyen sur le mécanisme démocratique n'est-il pas faussé par ses propres représentations de la démocratie ? L'oubli de certains territoires, de certaines classes sociales a-t-il en partie creusé le fossé entre représentants et représentés voire favoriser la crise et les mécontentements ?

Ces interrogations ont toujours fait partie de vie politique et sociale, en effet certaines lois ont été votées afin de redonner du lien entre le monde politique et la citoyenneté, comme par exemple la démocratie participative, qui s'est beaucoup développée au niveau local mais qui reste restreint à certains sujets : « *La démocratie participative est une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques. Elle a d'abord été utilisée dans les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais elle s'étend maintenant à des sujets comme l'environnement ou les projets de territoire.* »¹⁰⁶ Avec la démocratie participative, il y a une volonté des pouvoirs publics de redynamiser la démocratie en prenant en compte l'avis des citoyens mais malheureusement parfois cette politique participative se transforme en politique consultative, qui a pour conséquence de créer plus de mécontentement au sein de la population.

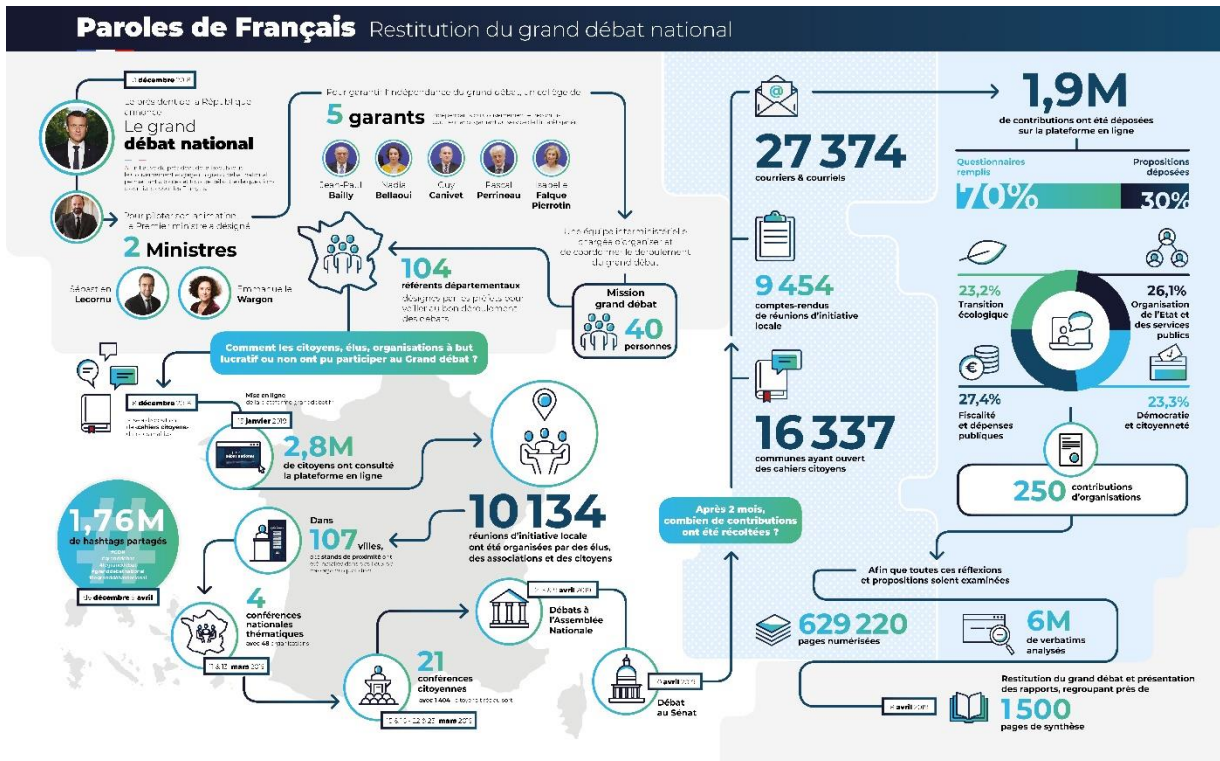
Ainsi, « le Grand débat », proposé lors de la crise des Gilets Jaunes, afin de remettre « le peuple » au sein du débat démocratique. Par le « Grand Débat », le président souhaitait renouer le dialogue avec « le peuple » au sein de cette démocratie vacillante, entre le 10 décembre 2018 et le 5 avril 2019 « *1 932 884 contributions ont été mises en ligne, 10 134 réunions locales, 16 337 cahiers de doléances au sein des mairies et 27 374 courriers et courriels reçus...pour une synthèse de 1500 pages* »¹⁰⁷, mais cette initiative a eu un résultat mitigé, d'un côté un grand nombre de citoyens y a adhéré recréant pour un temps un lien ténu entre gouvernants et gouvernés, ce lien s'est également illustré par le contact direct du Président avec les citoyens favorisant ainsi la proximité avec les territoires et d'un autre côté le rejet d'un nombre certain de citoyens mais surtout des « Gilets Jaunes » qui ne souhaitaient pas participer à un « débat institutionnel », pour Christian Le Bart : « [...] *Quant aux Gilets Jaunes, ils demeurent très*

¹⁰⁶ « La démocratie participative », site du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). URL : <https://www.cnfpt.fr/s-informer/bouquets-ressources/democratie-participative> [consulté le 14 avril 2015].

¹⁰⁷ Site du Grand Débat National, URL : <https://granddebat.fr/> [consulté le 3 mai 2021].

critiques à l'égard des procédures institutionnalisées de concertation »¹⁰⁸ et ajoute que ce Grand Débat, « a été présenté comme procédure exceptionnelle, rompant les routines institutionnelles et bousculant les institutions ordinairement habilitées à orchestrer les consultations nationales. »¹⁰⁹

Figure 2 -Schéma du Grand Débat :



Source : site du Grand Débat National (décembre 2018-avril 2019), URL : <https://granddebat.fr/> [consulté le 3 mai 2021].

Au travers de ces exemples, nous pouvons voir qu'il y a de plus en plus de désenchantement face à la démocratie, toutefois une question se pose est-ce tant le rejet de la démocratie au sens historique et philosophique que nous rejetons que les formes de la politique libérale au sein de notre démocratie actuelle ? « Les électeurs ont toujours exprimé leur dégoût.

¹⁰⁸ Christian LE BART, *Petite sociologie des gilets Jaunes. La contestation en mode post-institutionnel*, Rennes, Édition : Presses Universitaires de Rennes, 2020, 212 pages.

¹⁰⁹ *Ibid.*

À l'égard de certains partis, hommes politiques et gouvernements : à présent, la plupart d'entre eux sont lassés de la démocratie libérale elle-même »¹¹⁰

En d'autres termes nous assistons à un face à face de la démocratie politique plutôt libérale et de la démocratie sociale, qui a été jusque-là dénoncée par une partie du peuple en France. Dans son ouvrage ¹¹¹Samuel Hayat¹¹² développe cette idée, où il faut distinguer « démocratie politique » fondée sur la démocratie représentative et « la démocratie sociale » la « plèbe » (les plus pauvres) sans qu'il donne au peuple, où celui-ci conteste l'ordre établi ainsi que la lutte contre les inégalités.

Ce décalage entre la démocratie représentative et la démocratie sociale est d'ailleurs évoqué par Madame E., sympathisante Gilet Jaunes et parlant du mouvement : « pour moi c'est un peu ça l'esprit d'abord le refus du capitalisme d'un pays et d'un peuple euh dont les dirigeants dirigés uniquement par l'argent et par le capital et je pense que les gens ont réalisé que ça ne pouvait plus ça ne pouvait plus durer comme ça et que et que l'argent devient plus important dans le monde que les gens »¹¹³

Une autre approche peut se faire, également, et qui rejoint celle du désenchantement démocratique d'ailleurs, celle du postmodernisme, concept désignant une forme de dissolution dans nos sociétés contemporaines et occidentale survenue vers la fin du XXème siècle, avec un rapport au temps centré sur le présent, un « mode inédit de régulation de la pratique sociale » ainsi qu'une fragilisation des identités collectives et individuelles. L'idée est ici de dire que nous n'avons pas de futur, tant que la société actuelle n'aura pas pansé « ses plaies » ou répondu à la fragmentation de la société.

¹¹⁰ Yascha MOUNK, le peuple contre la démocratie, Paris, édition : de l'observatoire (Coll. « La relève »), 2018, 517 pages.

¹¹¹ Samuel HAYAT, démocratie, Paris, Edition : Anamosa (Coll. « Le mot est Faible »), 2020, 96 pages.

¹¹² Samuel HAYAT : docteur en science politique de l'université Paris-8 Saint-Denis et lauréat 2012 du prix Aguirre-Basualdo en droit et sciences politiques de la Chancellerie des universités de Paris. Chercheur au Conservatoire national des arts et métiers, membre des comités de rédaction des revues *Tracés* et *Participations*, ses travaux portent sur l'histoire et la théorie de la représentation politique, ainsi que sur la sociologie historique du mouvement ouvrier français.

¹¹³ Cf annexe 3 entretien avec Madame E., 2018.

Chapitre 2

CHAPITRE 2 : L'ÉTAT-NATION : UNE CONSTRUCTION SOCIALE.

Après avoir compris que la démocratie est quelque chose de fragile et que la « cité idéale » ou « la société idéale démocratique » n'existait pas, il convient maintenant de comprendre ce qui structure le peuple et plus particulièrement les citoyens au sein de cette démocratie. Si les représentants et les citoyens avancent de concert nous devons nous interroger sur la nation, l'Etat et ce qui en résulte l'état-nation.

2.1. L'idée de nation

2.1.1. *Eléments d'une socio-histoire de la nation*

Lorsque nous évoquons les « représentants » et « les représentés », nous faisons souvent allusion au monde politique, aux femmes et hommes politiques et à la population, aux citoyens mais rarement à ce qui fait structure, à l'organisation de ce qui fait société en l'occurrence l'Etat et la Nation. Généralement on attribue l'idée d'Etat aux représentants et l'idée de Nation à la population. Un proverbe français explique : « *Sans gouvernement une nation ne peut subsister* »¹¹⁴, en d'autres termes si l'on veut qu'il y ait Nation cela ne peut se faire sans gouvernance. En effet de tout temps la conception Etat et Nation ne peuvent se concevoir l'une sans l'autre, il s'agit là de la structure de la société. Que ce soit sous un régime souverainiste, démocratique et républicain voire dictatorial ces deux notions ont toujours existé.

Sous cette forme de construction sociétale, il faut donc s'interroger sur la place que chacun occupe dans l'organisation, la structure de la société. Lorsque nous parlons d'Etat et de Nation nous parlons d'individus ayant leurs propres représentations, leurs propres réflexions sur la société, le monde qui les entoure. Chacun doit trouver sa place tout en gardant l'idée d'une forme de coopération entre Etat et nation, Robert Schuman pensait d'ailleurs que : « *D'unité politique ne signifie pas l'absorption de la nation* »¹¹⁵.

¹¹⁴ Le recueil d'apophtegmes et axiomes (1855)

¹¹⁵ Robert SCHUMAN, né le 29 juin 1886 à Luxembourg (Luxembourg) et mort le 4 septembre 1963 à Scy-Chazelles (Moselle), est un homme d'Etat français. Sous-secrétaire d'Etat pendant la IIIème République, ministre sous la IVème République, puis président du Conseil des ministres à deux reprises, Schuman exerça également les fonctions de président du Parlement européen.

Il faut donc s'interroger sur ce qui fait nation. Qu'est-ce qu'une Nation ? Existe-t-elle vraiment ? Comment se définit-elle ? Tout comme la démocratie, nous savons ce qu'elle n'est pas, toute en ne sachant pas la définir réellement. Si étymologiquement nous pouvons dire que le mot Nation vient du latin par l'intermédiaire de « *natio* », « *nationis* » qui désignait l'espèce, « la race », le peuple avant de dériver vers le sens moderne. Cicéron¹¹⁶ emploie « *Genus Romanum* » pour désigner la Nation, à Rome. Dans « *genus* » comme dans « *Natio* », la même importance est donnée à la naissance. Pour qu'il y ait nation, il faut être nés ensemble soit à la même époque, au même endroit, d'un même sang et avoir grandi ensemble, être « devenus humains ensemble » par la langue et les mœurs.

Au regard de l'histoire la place des uns et des autres était plus ou moins importante. Dans la société de l'ancien régime¹¹⁷ cette place était déterminée à la naissance, en effet son organisation par ordre avec d'un côté la noblesse et le clergé et de l'autre le Tiers-état en faisait une société très inégalitaire, seule la noblesse avait le droit « à la parole » en ce qui concerne l'Etat et le pouvoir décisionnaire appartenait au Roi. Le Tiers-état n'est donc qu'une « simple » main d'œuvre qui nourrit et finance l'Etat.

Par la suite, après la révolution française, c'est avec l'arrivée de l'Etat dit moderne, où une certaine forme de liberté et d'égalité s'instaure entre les membres de la société mais cela demande « un équilibre » entre les différents individus qui la structure.

C'est donc sur « l'idée de société » que repose l'Etat et la Nation mais également sur l'aspect territorial. Toutefois que ce soit la société et le territoire ces deux notions restent très « mouvantes » au fil de l'histoire et des mouvements sociaux, parfois une nation peut exister sans qu'elle ait un territoire propre, contrairement à l'Etat qui, a besoin de frontières :

« Depuis la fin de l'empire romain, ou, mieux depuis la dislocation de l'empire de Charlemagne, l'Europe occidentale nous apparaît divisée en nations dont quelques-unes, à certaines époques

Il fut considéré comme l'un des pères fondateurs de la construction européenne aux côtés de Jean Monnet, Konrad Adenauer, Johan Willem Beyen, Paul-Henri Spaak, Joseph Bech et Alcide De Gasperi.

¹¹⁶ CICERON : (en latin *Marcus Tullius Cicero*), homme d'État romain et brillant orateur est né le 3 janvier 106 av. J.-C. à Arpinum en Italie et est assassiné le 7 décembre 43 av. J.-C. (calendrier julien) à Formies. Il est à la fois avocat, philosophe, rhéteur et écrivain latin.

¹¹⁷L'expression « société d'Ancien Régime » désigne dans cet article le mode d'organisation sociale qui a prévalu dans le royaume de France de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle. L'Ancien Régime (en France) est en effet le nom donné au régime politique de l'histoire de France qui prévalait durant les deux siècles antérieurs à la Révolution française (1789 ou 1792 si on considère l'abolition de la monarchie). Alexis de Tocqueville contribue à fixer le terme dans son ouvrage *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856). La plupart des historiens du XIX^e siècle font aussi débiter cette période avec l'accession au trône de France d'Henri IV en 1589, qui initie le règne de la branche de Bourbon.

ont cherché à exercer une hégémonie sur les autres, sans jamais y réussir d'une manière durable. [...] La division de l'Europe est trop grande pour qu'une tentative de domination universelle ne provoque pas très vite une coalition qui fasse rentrer la nation ambitieuse dans ses bornes naturelles. Une sorte d'équilibre est établi pour longtemps. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie seront encore, dans des centaines d'années, et malgré les aventures qu'elles auront courues, des individualités historiques, les pièces essentielles d'un damier, dont les cases varient sans cesse, mais ne se confondent jamais tout à fait. Les nations, entendues de cette manière, sont quelque chose d'assez nouveau dans l'histoire. »¹¹⁸, comme l'explique Ernest Renan¹¹⁹, la nation au fil de l'histoire n'a jamais été un état de fait, elle résulte d'une organisation humaine.

Le terme de nation est utilisé avant le XVIII^{ème}, moment fondateur de la société moderne que nous connaissons, uniquement d'un point de vue étymologique car cela désigne « *un groupe humain de la même origine* », en d'autres termes on pouvait parler de nation française ou de nation bretonne et le caractère politique n'était pas pris en compte également. C'est donc dès le XVII^{ème} que la nation telle que nous la connaissons s'est constituée. Tout comme la démocratie, la nation n'était pas étrangère à la notion peuple, car d'un côté nous avons la population qui revendiquait légitimement le pouvoir face au pouvoir héréditaire de l'ancien régime.

A partir de ce constat, le terme de nation devient plus politique au cours du XVIII^{ème} siècle, ce qui va engendrer des désaccords entre les historiens de l'époque, afin de savoir qui peut être qualifié comme appartenant à la « nation française ». Pour Henri Boulainvilliers¹²⁰ la « nation française » doit être incarnée par la Noblesse en faisant référence aux différentes victoires du peuple francs dont elle descend, par opposition à ce point de vue, Gabriel de Bonnot de Mably¹²¹ soutient que la nation c'est l'ensemble des français, en indiquant que les différents peuples gaulois ont dû se soumettre après les invasions franques et donc ce sont « assimilés » constituant ainsi ce qui va devenir « la nation française ». A l'époque une conception sur

¹¹⁸ Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, conférence à la Sorbonne en 1882, et publiée par la suite dans les *Discours et conférences*, en 1887.

¹¹⁹ Ernest Renan, né le 28 février 1823 à Tréguier (anciennement Côtes-du-Nord) et mort le 2 octobre 1892 à Paris, est un écrivain, philologue, philosophe et historien français.

¹²⁰ Henri comte DE BOULAINVILLIERS, comte de Saint-Saire/ né à Saint-Saire le 11 octobre 1658 et mort à Paris le 23 janvier 1722, est un historien et astrologue français. Il est un des premiers historiens à considérer l'art de gouverner comme une science.

¹²¹ Gabriel Bonnot de Mably (Abbé), né à Grenoble le 14 mars 1709 et mort à Paris le 2 avril 1785, était un philosophe français.

l'identité nationale s'oppose avec d'un côté une conception aristocratique qui fait valoir le « droit du sang » et de l'autre côté une conception « assimilatrice » et philosophique où l'intervention légitime « des roturiers » dans les affaires politiques et de pouvoirs, appartenant jusqu'ici à l'aristocratie, est toléré.

Au XIX^{ème} siècle ces deux conceptions ont évolué, Augustin Thierry¹²² historien français, est en accord avec les origines franques de la noblesse mais aussi avec les origines gauloises du « Tiers -Etat » pour lui la France est comme « *deux nations sur la même terre* ». Une forme d'unité française au travers du terme de nation est née. Dès la fin du XIX^{ème} siècle peuple et nation ne sont plus des sujets polémiques entre français, avec la défaite de Sedan et l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'empire Allemand, seule la communauté nationale compte et il faut rassembler les Français autour d'une histoire collective face à l'adversaire Allemands.

Maintenant que l'unité nationale est établie en France, il va en être de même côté Allemand où la définition de la nation y est bien différente. Et c'est à travers l'annexion de l'Alsace-Lorraine que la conception allemande va être mise en exergue, afin de justifier cette annexion les historiens allemands mettent en avant des données objectives, selon eux : « *L'unité de la langue, des coutumes, voire des races*¹²³ » face cela, le principal argument que les historiens français oppose est « *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ».

Par la suite, d'autres pays vont se constituer en tant que nation où chacun aura sa propre définition tel que la Suisse qui ne prendra pas en compte l'unité de la langue et de la coutume.

Maintenant que la notion de nation paraît acquise, et qu'elle n'est plus uniquement en cours de conception, il convient d'en comprendre les différentes approches.

¹²² Jacques Nicolas Augustin THIERRY, né le 10 mai 1795 à Blois et mort le 22 mai 1856 à Paris, est un historien français, qui fut l'un des premiers historiens a travaillé sur des sources originales (archives), se démarquant de ses homologues contemporains par une narration vivante et romancée qui mêle érudition et imagination.

¹²³ A noter que ce terme de « race » était encore utilisé fréquemment au XIX^{ème}.

2.1.2. Les différentes approches de la Nation.

Comme nous pouvons le constater la nation à différentes définitions, selon les pays mais aussi d'un point de vue historique, philosophique, économique, géographique et politique. La lecture de la Nation n'est pas la même, si nous sommes historiens, juriste ou encore politiste. Il s'agit encore d'une notion polymorphe.

Pour les historiens il s'agit de valoriser le lien avec le passé, avec les ancêtres mais cette approche aura un revers. Cette valorisation des ancêtres va dans le domaine politique mettre avant le nationalisme et une conception raciale de la nation dans un contexte économique difficile. La nation apparaît donc entre la fin du XIX^{ème} siècle et ce jusqu'en 1945, un thème pour les différents mouvements politiques. Face à cela certains universitaires vont utiliser de nouvelles méthodes pour appréhender différemment le thème de nation. On voit donc apparaître des définitions de la nation selon différentes disciplines des sciences humaines.

Pour le juriste Adhémar Esmein¹²⁴, « *l'Etat est la personnification juridique d'une nation : c'est le sujet et le support de l'autorité politique* »¹²⁵. Pour le droit la nation n'existe que s'il y a Etat car il représente le gouvernement et d'un point de vue juridique c'est l'Etat qui fait les lois et sans lois d'un point de vue juridique la nation n'existe pas.

Du côté des historiens, la méthodologie a également évolué, vers des techniques d'analyse plus scientifique et remettent en cause les méthodes de leur prédécesseur. Ils travaillent de façon collective dans un souci d'objectivité afin de consolider la mémoire nationale et de créer un sentiment patriotique.

D'un point de vue géographique, c'est à partir du XIX^{ème} siècle que l'on va pouvoir parler réellement de territoire, car la plupart des pays ont des frontières déterminées. D'ailleurs c'est à partir de cette époque que la « société des Nations » apparaît. Au lendemain de la seconde guerre mondiale la question du nationalisme se pose, car la thématique de la nation évoque le nazisme et le fascisme, les historiens vont donc mettre de côté ce sujet.

¹²⁴ Jean Hippolyte Emmanuel ESMEIN, dit Adhémar ESMEIN, né le 1^{er} février 1848 et mort le 20 juillet 1913, est un juriste français, spécialiste du droit constitutionnel et historien du droit. Il est considéré comme le fondateur du courant de pensée du droit constitutionnel classique et comme un des plus importants constitutionnalistes de la III^{ème} République

¹²⁵ Gérard NOIRIEL, *Population, immigration et identité nationale en France : XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, édition : hachette, 1992,

Il faudra attendre, en fait, les années 1980, pour que le thème de nation reprenne une certaine légitimité avec la construction de l'Europe où la notion « d'Etat-Nation » va commencer à émerger. C'est également durant cette période 1980-1990 que des phénomènes sociaux mondiaux vont changer la conception de la nation avec par exemple la chute de l'union soviétique, et d'un point de vue économique l'apparition de la globalisation.

Pour certains chercheurs en sciences humaines et sociales le concept même de nation est amené à disparaître pour laisser la place au transnationalisme : « [...] qui *regroupe, qui appartient à plusieurs Nations* »¹²⁶ Mais cette conception transnationalisme va être remplacée dans les années 2000 par le renouveau de l'idée de Nation sous deux formes celles des mouvements régionalistes et celle du populisme nationaliste.

Comme nous avons pu le constater les réflexions, les approches voire les conceptions sur la notion de nation sont très différentes d'un pays à l'autre, d'un territoire à l'autre ou d'une discipline à l'autre face à cela comment le citoyen se situe ?

Si l'on se réfère à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789, selon l'article 2 « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. [...] la nation est un corps politique formé de citoyens libres et égaux en droits seul détenteur de la légitimité* »¹²⁷

2.1.3. La Nation : une interrogation territoriale et d'appartenance citoyenne.

Initialement « *Au Moyen Âge, le mot nation, dont l'étymologie vient du latin nasci (naître), désignait tout groupement universitaire, économique, et parfois, mais très rarement, ethnique.* »¹²⁸, le concept de nation a commencé à s'enraciner sous Louis XIV afin que celui-ci incarne cette nation et qu'il soit reconnaissable dans l'armée et dans la population, mais aussi sur un territoire ainsi l'idée la communauté d'appartenance » sur une même terre. Depuis la nation est comme un élément fondateur de la démocratie, bien qu'antérieure à celle-ci.

¹²⁶ Dictionnaire Larousse

¹²⁷ *Déclaration de l'homme et du citoyen (1789).*

¹²⁸ Jean PICQ, *La République : la force des idées*, Paris, Edition : Presse de Science Po (coll. « Essais »), 2021, 264 pages.

Ainsi, sa définition a pu être établie « *Toute nation historique est spécifique par sa langue, sauf exception mineure, par sa culture, par une histoire singulière, indissolublement vraie et inventer en tout cas élaborée.* »¹²⁹

Si la plupart des citoyens ont bien conscience d'appartenir à un pays, à une Nation, chacun ne se positionne pas de la même façon, en effet certains peuvent se sentir uniquement citoyen français, d'autres pensent que la nation française peut faire partie d'entité plus importante comme l'union européenne voire mondiale. On peut faire référence à l'approche de Gil Delannoi¹³⁰ où il explique que la Nation est en quelque sorte une métaphore de la famille : « *la nation emprunte sa métaphore à la famille. Cette métaphore est utilisée sur tous les registres. « la mère patrie » allie paternité et maternité, autorité et amour. Et le thème fraternel s'y ajoute. Les enfants de la nation paternelle et maternelle sont frères et sœurs. [...] comme symbole de la chaîne des générations, la nation symbolise même les ancêtres que l'on n'a pas connus et les descendants qui ne sont pas encore nés. [...] comme la famille, la nation, selon cette métaphore implicite dans l'étymologie et l'usage, est quelque chose-par ailleurs très difficile à définir en substance- qui se transmet de génération en génération. Dire famille, c'est dire lien naturel, inévitable, mais cela n'écarte ni les dissensions familiales, ni les rivalités ou les alliances séculaires [...]* »¹³¹

Outre cette métaphore de la famille, la Nation fait partie de notre imaginaire collectif et cela à différentes échelles. La première étant la « mère patrie » comme nous venons de la voir, comme par exemple la France. Mais à cette échelle, nous devons faire attention car parfois il y a confusion entre « nation » comme territoire et « nation » en tant qu'entité faisant référence à l'identité nationale. Pour Simone Weil¹³² : « *La nation est un fait, un fait n'est pas un absolu. Elle est un fait parmi d'autres analogues. Il y a plus d'une nation sur la surface de la terre. La nôtre et certes unique. Mais chacune des autres, considérer en elle-même et avec amour, et unique au même degré. Il ne faut pas trop se vanter soi-même, [...] il faut se demander si les*

¹²⁹ Dominique SCHNAPPER, *De la démocratie en France, République, nation, laïcité*, Paris, Edition : Odile Jacob, 2017, 345 pages.

¹³⁰ Gil DELANNOI : né le 15 janvier 1958 est docteur en sciences politiques, philosophe et historien des idées françaises, dont la spécialité est la démocratie et les procédures démocratiques (vote, tirage au sort), ainsi que de l'histoire des formes politiques et du nationalisme, du libéralisme et de la pensée politique. Il est actuellement directeur de recherche à Sciences Po Paris.

¹³¹ Gil DELANNOI, *sociologie de la nation, fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, édition : Armand Colin, (Coll. « cursus sociologie »), 1999, 192 pages.

¹³² Simone WEIL est une philosophe humaniste française, née à Paris le 3 février 1909 et morte à Ashford (Angleterre) le 24 août 1943.

autres n'ont pas au moins partiellement raison contre soi-même, [...] bref, il faut mettre des bornes à l'égoïsme et à l'orgueil. En matière d'égoïsme national d'orgueil national [...] les égards envers autrui, l'aveu des torts propres, la modestie, la limitation volontaire des désirs, deviennent dans ce domaine des crimes, des sacrilèges. »¹³³ Elle explique par la suite, dire que la nation est la valeur ultime, d'un point de vue territorial, en l'occurrence son sol, et du point de ceux et celles qui y vivent, c'est faire apparaître la nation comme « *un objet de culte* » exacerbant les différences et créant des conditions de violence. Or dans l'histoire depuis la révolution nous avons bien vu que le risque de violence, affecte l'idée démocratique mais aussi républicaine.

L'idée de nation peut également être vue, à une échelle inférieure, comme une entité régionale. Il s'agira alors de valoriser la région, en politique cela s'appelle « le régionalisme ». Le régionaliste défend l'idée qu'une région à une culture et des traditions, elle mérite donc d'avoir une reconnaissance. Si en France « la nation Corse » ou « la nation Bretonne » ne sont pas reconnues en tant qu'unité administrative et institutionnelle indépendamment du corps national, à l'exception de la reconnaissance de la langue, en revanche dans d'autres pays tels que l'Espagne les différentes entités régionales sont parfaitement connues administrativement et politiquement, nous avons donc le citoyen Catalan ou encore le citoyen Galicien. Cette unité régionale peut parfois créer des conflits entre l'échelon nationale et l'échelon régional nous pouvons donner comme exemple le conflit entre l'état Espagnole et la Catalogne lors de sa demande en 2017.

Pour finir sur cette interrogation, sur le territoire de la nation, nous pouvons également expliquer que certains individus peuvent se déclarer quant à eux comme être citoyen d'un pays sans territoire mais qui se considèrent faisant partie d'une Nation, comme le peuple Kurde ou Palestinien. Donc une nation peut exister sans territoire, c'est le peuple qui fait nation.

Autour de cette réflexion sur la nation et son territoire, vient se corréler l'idée d'appartenance. Mais s'il existe plusieurs échelons autour de la notion de nation ? Comment le citoyen caractérise son sentiment d'appartenance ? Dans chaque pays qui se reconnaît comme nation ayant des institutions étatiques et des frontières, leurs citoyens ont une identité propre se pays, généralement cela se caractérise par une carte d'identité. En revanche, lorsque nous

¹³³ Simone WEIL, *L'Enracinement ou Prélude à la déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Flammarion (Coll. « Champs Classiques », 2014, p. 194.

parlons d'identités régionales, notamment en France, où certes les régions sont reconnues administrative avec la loi de décentralisation, elles dépendent toujours de l'échelon Nationale, nous sommes un pays centralisé « jacobin ». D'ailleurs la chanson de Tri Yann, « *La découverte ou l'ignorance* » où les paroles disent « *Le breton est-il ma langue maternelle ? Non ! Je suis né à Nantes où on n'le parle pas. Suis-je même breton ???... [...] Qu'appelons-nous être breton, Et d'abord, pourquoi l'être ? Français d'état civil, je suis nommé français, J'assume à chaque instant ma situation de français. Mon appartenance à la Bretagne N'est en revanche qu'une qualité facultative Que je puis parfaitement renier ou méconnaître.. [...] La Bretagne n'a pas de papiers, Elle n'existe que si à chaque génération Des hommes se reconnaissent bretons... A cette heure, des enfants naissent en Bretagne... Seront-ils bretons ? Nul ne le sait... A chacun, l'âge venu, la découverte... ou l'ignorance...* »¹³⁴ Le sentiment d'appartenance à une région, du moins France, reste donc un choix personnel et individuel.

À contrario, certains se considèrent comme citoyen du monde. Mais généralement c'est à titre déclaratif et c'est un sentiment d'appartenance à l'échelle de la planète « *Être Citoyen du monde, c'est parier pour la survie de l'humanité* » disait Jean Rostand.¹³⁵

Comme nous pouvons le constater si le territoire est réel, que ce soit à tous niveau, régional, national et mondial. L'appartenance dans certains cas n'est pas réellement identifiable et il s'agit d'un choix personnelle.

2.2. L'État : une approche institutionnelle de la Nation

2.2.1. Qu'est-ce que l'État ?

« L'Etat, c'est moi »¹³⁶ cette citation apocryphe¹³⁷ de Louis XIV sensée avoir été formulée devant les parlementaires lors d'une session, résumes-en quelque mots l'idée que l'on peut se faire de l'Etat, même dans un état moderne, celle que l'Etat représente le pouvoir, les institutions et les gouvernants par opposition avec la nation qui elle, est constituée du peuple comme nous avons pu le voir.

¹³⁴ TRI YANN, *la découverte ou l'ignorance*, Paris : label universal/polygram, 1976.

¹³⁵ Jean ROSTAND : né le 30 octobre 1894 et mort le 4 septembre 1977 , est un écrivain, moraliste, biologiste, historien des sciences et académicien français. Fils du dramaturge Edmond Rostand.

¹³⁶ Citation de Louis XIV, faite devant le parlement de Paris le 13 avril 1655.

¹³⁷ Apocryphe : Se dit d'un texte qui n'est pas authentique, prétendu, supposé

Dans un Etat moderne pour maintenir une certaine cohésion sociale, la société doit être organisée autour d'un pouvoir régulateur et politique : l'Etat. Mais qu'est-ce que l'Etat, à partir de quel moment peut-on parler du concept d'Etat au sein de la société ?

Si, au sein des sociétés dites primitives, l'Etat n'existait pas, celles-ci étaient toutefois règlementée et organisée par les coutumes, les rites et les traditions de la communauté.

L'usage du terme d'Etat s'est imposé assez tardivement, et, c'est Nicolas Machiavel qui va être le premier à l'utiliser afin de qualifier les cités-Etats d'Italie. En France il faudra attendre le XVIIème siècle avec l'Ancien Régime pour que le concept d'Etat voit le jour. Avec les idées des philosophes des lumières et les théories du contrat social, on passe de l'état de nature à l'état civil ou social où chacun apparait comme libre mais obéissant à la loi de tous au sein de l'Etat. Le concept d'Etat était né, mais comment celui-ci se caractérise-t-il, selon quels critères peut-on dire qu'il y a Etat ? Ces critères ont-ils évolué au fil des temps ?

Le principal critère de l'Etat est, en effet, d'exercer sa souveraineté. Cette souveraineté peut s'exercer sous deux formes soit sous un seul ensemble institutionnel c'est donc un Etat unitaire, soit entre plusieurs états ou région (Landers allemands) qui sont eux-mêmes regroupés sous un même ensemble étatique, on parlera alors d'un Etat fédéral. Ensuite l'Etat a également des fonctions dites régaliennes c'est-à-dire qu'à l'intérieur de son territoire (pays) il établit les normes juridiques et législatif et à l'extérieur il est en charge de la diplomatie et des forces armées. Pour finir il exerce aussi une fonction de gestionnaire par le prélèvement des impôts. Au fil du temps, ses fonctions vont évoluer, et ne se limiteront plus uniquement à l'exercice de la souveraineté et aux fonctions régaliennes. En effet, dans les sociétés contemporaine son champ d'action s'est développé dans d'autres domaines tels que la santé, l'éducation, la culture, la recherche...l'Etat va donc devenir, a la Libération, en France, un Etat-Providence où la redistribution de la fiscalité s'impose, l'exercice du pouvoir va devenir un élément de cohésion sociale et un garant de l'égalité des individus qui le composent. « L'Etat-providence » est un terme qui fut employer pour la première fois par Emile Ollivier¹³⁸, en 1860, qui voyant les changements s'opéraient au sein de la société, avec l'arrivée de la société industrielle où d'un côté on assiste à l'enrichissement des grands propriétaires et de l'autre côté une « paupérisation » du monde ouvrier. Selon lui il faut retrouver un certain équilibre dans la

¹³⁸ Émile OLLIVIER, né le 2 juillet 1825 à Marseille (Bouches-du-Rhône) et mort à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) le 20 août 1913 (à 88 ans), est un homme d'État français.

société française : « *Pour maintenir ces équilibres et éviter les mouvements révolutionnaires, un nouveau pacte social doit être inventé : la société garantit l'individu contre les risques et l'insécurité, ce qui suppose une confiance dans un État capable d'assurer bonheur et sécurité et de conduire les individus sur le chemin du progrès social. Justice et solidarité doivent remédier aux inégalités et modifier les rapports de classes, notamment par la mise en place d'un système de prélèvements et de redistribution. L'article 21 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 stipule déjà que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ».*¹³⁹ Toutefois il se heurte à la mouvance libérale du XIX^{ème} siècle où une certaine réticence à l'intervention de l'Etat se fait entendre. Il faudra attendre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} pour qu'il y ait quelques avancées sociales de la part du gouvernement français comme la loi sur les accidents du travail qui est votée en 1898 ou encore celle du système des retraites par capitalisation individuelles où seules encore une partie de la population peut en profiter en 1910.

Dans les années 1930 avec la crise économique, l'idée d'Etat Providence refait surface, la loi sur l'assurance sociales est adoptée et en 1932 sont créées les allocations familiales, puis par la suite les accords de Matignon avec les congés payés en 1936.

L'Etat-providence reste, toutefois, plus ou moins présent dans un certain nombre de nations occidentales avec un premier lieu les Etats-Unis où le libéralisme y est plus important. La puissance de l'Etat reste donc encore très discutée.

De tout temps, ce pouvoir étatique est discuté depuis l'Antiquité au monde contemporain d'aujourd'hui, où il reste le représentant du pouvoir et dont l'organisation institutionnelle à toujours était la même, fondée selon trois parties ou pouvoirs. Déjà, Aristote notait que la structure institutionnelle était séparée en trois pouvoir bien distinct : « *le pouvoir délibératif : délibère quant à la guerre, la paix, les alliances : c'est le pouvoir décisionnel. Le pouvoir exécutif : la magistrature : elle applique les décisions prises. Le pouvoir judiciaire : celui qui rend la justice : les membres qui le constituent sont des citoyens tirés au sort ou élus et constituent un tribunal* »¹⁴⁰

¹³⁹ Jean François SIRINELLI, dictionnaire de l'histoire de France, Paris, éditions : Larousse, 2005, 1088 pages.

¹⁴⁰ ARISTOTE, La politique, Paris, Edition : Broche, (Coll. « Bibliothèque textes philosophiques, poc »), 1995, 595 pages.

2.2.2. *L'Etat et ses Institutions*

C'est donc le début de la théorisation c'est ce que l'on nomme, généralement, la séparation des pouvoirs, en effet il s'agit là du principe fondamental de la démocratie représentative. Dans une démocratie moderne la séparation des pouvoirs apparaît comme une nécessité afin que chaque institution garde son indépendance, or de nos jours cette approche Etat-Institutions tend à vaciller. D'ailleurs aujourd'hui lorsque nous évoquons l'état et les institutions nous parlons « du système » ou « du système étatique ». Pour certains il faut combattre ce système, qui a leurs yeux semble dépasser tandis que pour d'autre ce système reste le fondement de la démocratie mais aussi de la République.

Au fil du temps l'Etat-Nation s'est complexifié. Pour Jacques Chevallier,¹⁴¹ « *L'Etat en France est, en effet, le produit d'un héritage historique, qui a contribué à modeler en profondeur sa configuration [...] un modèle étatique très spécifique s'est progressivement cristallisé, qui a pris une dimension nouvelle avec le développement de l'Etat-Providence. Erigé en instance placée hors et au-dessus du corps social, l'Etat a été conçu en France comme la clef de voûte de l'architecture sociale et le depositaire de l'identité collective.* »¹⁴², c'est donc cette complexité qui nous amène à nous interroger, aujourd'hui sur la place à donner au peuple au sein de cet Etat-Nation, qui avec la professionnalisation du monde politique s'est en quelque sorte éloigné du peuple.

La question de la professionnalisation du monde politique est une question qui ne date pas d'aujourd'hui, dans son ouvrage intitulé « le savant et la politique » Max Weber l'a évoquée. Pour lui il s'agissait de répondre à « *qu'est-ce que la vocation politique et quel sens peut-elle revêtir ?* », avant d'y répondre il explique que le concept de politique « *est extraordinairement vaste et embrasse toutes les espèces d'activité directive autonome. On parle de la politique de devises d'une banque, de la politique d'un syndicat, on parle également de politique scolaire, urbaine, rurale etc... [...] Nous entendrons uniquement par politique la direction du groupement politique que nous appelons aujourd'hui : « l'Etat »* »¹⁴³ D'après lui,

¹⁴¹ Jacques CHEVALLIER, Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas.

¹⁴² Jacques CHEVALLIER, Devenir de l'Etat : vers la fin de l'exceptionnalité française ? Paris, Edition : Gallimard, revue « le débat », 2019/4 N°206, pp 115-128.

¹⁴³ Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Edition : Plon, (coll. « 10/18 »), 2013, 123p

on peut faire de la politique de plusieurs manières, soit en la considérant comme une profession occasionnelle, soit comme une profession secondaire ou soit comme une principale.

Si ces trois conceptions de la professionnalisation du monde politique, selon Max Weber sont encore d'actualité dans la société contemporaine, les chercheurs en sciences politiques aujourd'hui abordent cette question par le fait de « *l'évolution de la nature du travail politique et sous celui de son impact sur la construction des carrières politiques. Elle met ainsi à l'honneur la notion de « métier politique »*¹⁴⁴

Aujourd'hui la question qui se pose n'est plus de se demander, s'il s'agit d'une vocation mais de se dire si cette vocation ne s'est pas transformée en profession à part entière, du moins au niveau national. Le statut sur la professionnalisation du monde politique reste donc « ambigu », car à la fois certains élus ne se considèrent pas comme « professionnels de la politique » mais en parallèle ils reçoivent une rémunération et l'on vote la « loi sur le non-cumul des mandats ». Ne pourrions donc nous pas parler de profession, dans le cas où une rémunération leur est versée et qu'une loi encadre les mandats ? Cependant il y a un risque à la professionnalisation du monde politique et plus précisément des parlementaires, ce sont les phénomènes « d'institutionnalisation » et de « fermeture » qui isoleraient progressivement les élus, du terrain et des citoyens.

Toutefois ce sentiment de décalage entre monde politique et monde de la société civile n'est pas uniquement dû au fait de la professionnalisation de la politique. Mais en règle générale, cela est mal perçu par les citoyens, pour certains ce n'est pas très sain pour la démocratie : « *C'est pas très sain au niveau de la démocratie car la professionnalisation ne favorise pas le renouvellement, ça amène une nouveauté quand on fait un cooptage entre politique ; c'est pas sain pour la démocratie ça ne laisse pas aux nouveaux venus de faire leur trou. On perd les compétences de personnes qui pourraient faire de choses, ben ces gens-là ils ne peuvent pas faire leur place face à des « plaçous » donc il y a un manque de nouveauté en politique.* »¹⁴⁵ et pour d'autres c'est la notion de salaire qui est mis en avant : « *on peut dire qu'ils sont bien payés alors je ne connais pas leur salaire mais en fait vous voulez dire qu'ils n'aient pas plusieurs casquettes [...]oui, ils en ont plusieurs, mais il faudrait que je regarde sur internet combien ils gagnent, déjà ils ont pas mal de chose, donc le cumul des mandats après il*

¹⁴⁴ Olivier COSTA et Eric KERROUCHE, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Editions Presse de Sciences Po (collection nouveaux débats), 2007, 214p

¹⁴⁵ Cf annexe 3 entretien de Monsieur M., intendant collège et lycée, 2016

y a plus trop ils sont limités hein, mais c'est des hommes à part entière, ils ont des pouvoirs mais ils ont aussi des devoirs donc c'est normal qu'ils soient correctement payés après sur le cumul je pense que ce n'est pas nécessaire qu'ils se rajoutent plusieurs fonctions. »¹⁴⁶

Pour finir sur ce sujet, pour l'essentiel les élus ne se sentent pas comme des carriéristes, certains fustigent même ceux qui font carrière. Cette professionnalisation n'est pas compatible avec « les convictions » et « les valeurs » d'un représentant de la Nation. Parallèlement à cela, le citoyen quant à lui, a pleinement conscience de la mutation professionnelle du monde politique, il s'agit là encore d'un élément de réponse pour comprendre le fossé entre gouvernant et gouverné.

2.2.3. Le peuple, l'État et la Nation

Le mot peuple vient du terme latin « *populus* » qui signifie « « citoyen », contrairement à aujourd'hui où le terme de « peuple » est utilisé pour qualifier l'ensemble des personnes vivant sur un même territoire ou ayant une même culture. Actuellement, nous utiliserons le terme de « citoyens » plutôt dans une approche étatique. Le concept de « peuple » reste difficile à définir et donc peu objectif. C'est un terme polymorphe. En sociologie, le peuple « *a de nombreuses significations. Dans son acceptation la plus large, groupement humain possédant une langue, une culture et des traits psychologiques semblables. Dans la tradition du romantisme allemand du XVIII^{ème} [...], c'est une totalité vivante qui transcende les individus. Ceux-ci ont alors le sentiment d'appartenir à une même communauté. Désigne également ; de manière péjorative, la populace, « masse organisée au pulsion incontrôlées »¹⁴⁷*

En démocratie, généralement le terme de peuple fait référence à la souveraineté, en effet car le peuple est censé être souverain dans son pays. Mais dans les faits cela est beaucoup plus complexe. L'idée de souveraineté du peuple a été développée initialement par Jean-Jacques Rousseau¹⁴⁸ dans le contrat social, où l'homme passe de l'état nature à l'état social, « *Le postulat fondamental des doctrines du contrat est en effet l'idée que la société, ou tout au moins l'État, n'est pas un phénomène naturel, mais une création artificielle et donc volontaire. Pour elles, la nature finit à l'individu. [...]. Si le pouvoir est considéré comme artificiel, il est clair qu'il*

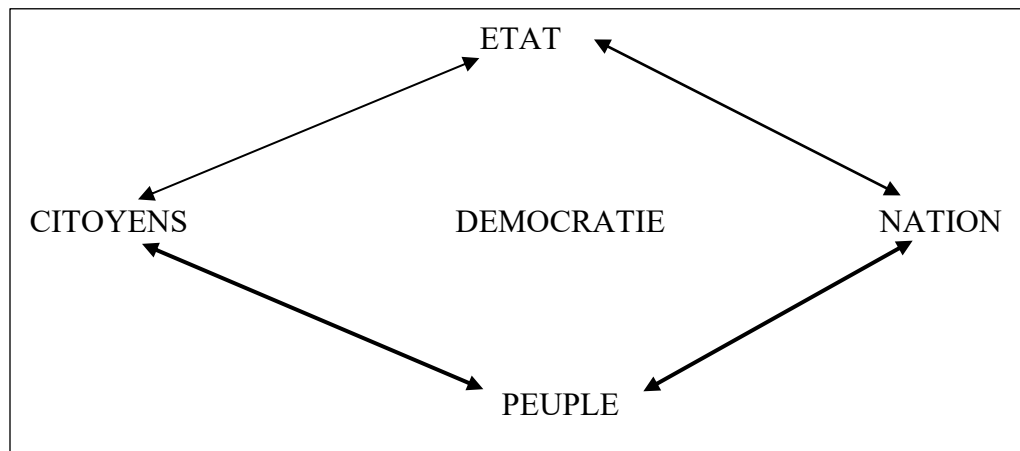
¹⁴⁶ Cf annexe3 entretien de Madame P., infirmière, 2016

¹⁴⁷ Gilles FERREOL, dictionnaire de sociologie, Paris Armand colin, 2003, 242 pages.

¹⁴⁸ Jean Jacques ROUSSEAU (1712 - 1778) est un écrivain, philosophe et musicien genevois.

n'existe pas entre les hommes, antérieurement à la décision constitutive de la société, de relations d'autorité, mais seulement d'égalité et que, dès lors, les individus ne peuvent être liés qu'en vertu de leur consentement. D'où il ressort que la décision constitutive ne peut être qu'un contrat : le contrat social ou pacte social »¹⁴⁹ C'est donc ce « contrat social » qui constitue le peuple d'une Nation. Nous parlons généralement de « peuple » pour la nation et de citoyen pour l'Etat, en effet nommer un ensemble de personnes « peuple » ne fait pas d'eux des citoyens. Pour que le peuple prenne part à la vie de l'Etat, il faut que celui-ci soit considéré comme citoyen. Cette considération citoyenne ne pourra se faire que par « une constitution » où l'Etat et ses citoyens sont reconnus qui peut se faire dans le cadre d'une République par exemple.

Figure 3-Schéma le peuple, l'Etat, la Nation.



¹⁴⁹ Définition du contrat sociale in : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/contrat-social/>

2.3. L'État-Nation : remis en cause par la globalisation

2.3.1. Une souveraineté face aux différents territoires et normes

Comme nous avons pu le voir, environ depuis deux siècles, c'est dans le cadre de l'Etat-Nation que les démocraties, initialement européennes, ont pu se développer et ce en adoptant des valeurs du libéralisme politique : individualisme, traitement « égalitaire » des citoyens, protection des droits et des libertés individuels et des élections libres. Or aujourd'hui ce cadre tend à s'éroder, l'Etat-nation n'arrive plus à répondre aux différentes valeurs et tâches qui lui étaient initialement assignées. Si l'Etat-nation institutionnalise et pérennise « la communauté des citoyens »¹⁵⁰ avec une volonté d'universalité, celle-ci est remise en cause par les citoyens eux-mêmes, certains n'y trouvent plus sa place. Il y a un décalage entre les souhaits politiques et la volonté du « peuple ».

Les difficultés de relation entre l'Etat et les citoyens reposent également sur le fait que l'Etat-Nation doit répondre à la globalisation, en effet si initialement la globalisation concernait l'aspect économique des Etats, celle-ci a de plus en plus d'impact sur l'aspect social mais aussi politique. Cette forme d'unification économique, se traduit de plus en plus en une unification sociale et politique sous certains aspects.

Pour Saskia Sassen¹⁵¹, sociologue qui défend l'idée que les sciences sociales et humaines doivent se départir d'une analyse nationale, « *la globalisation pose pour un certain nombre de questions sur le plan méthodologique et théorique, [...] le premier établit l'Etat-Nation comme un contenu de processus social. Le second repose sur la correspondance entre territoire national et nation. [...] La globalisation implique deux dynamiques, la première concerne la formation d'organisations et d'institutions: les marchés financiers, le nouveau cosmopolitisme et les tribunaux internationaux pour les crimes contre l'humanité et le second type de dynamique n'est pas forcément situé à l'échelle globale mais connecte différents acteurs locaux, nationaux et internationaux, tels les réseaux activiste ou ceux des O.N.G humanitaires*

¹⁵⁰ Expression de Dominique SCHNAPPER, sociologue et politologue française, né le 9 novembre 1934.

¹⁵¹ Saskia SASSEN née le 5 janvier 1949 à La Haye aux Pays-Bas est sociologue et économiste néerlandaise-américaine, spécialiste de la mondialisation et de la sociologie des très grandes villes du monde.

»¹⁵² au travers de cette constatation faite par Saskia Sassen , nous pouvons suggérer que l'idée de citoyenneté va au-delà de l'idée d'Etat-nation .

La question qui se pose ici, est de savoir si, la citoyenneté est une possession nationale ? En effet, comme nous avons pu le voir, plus haut, l'appartenance à un territoire est réelle pour le citoyen dans l'Etat-Nation, car reconnu administrativement, ne serait-ce que par la carte d'identité nationale au sein de l'Etat-Nation, qui est structurellement établi par ses frontières.

Ici le terme de possession est peut-être un peu fort, car en effet l'Etat-Nation peut-il posséder, la citoyenneté d'un individu. Pour John Pitseys ¹⁵³« *l'accolement de la citoyenneté à la nationalité est le fruit d'une histoire politique et intellectuelle particulière, celle de la modernité occidentale. Un certain nombre de raisons peuvent mener à remettre cette association en doute. Compte tenu de l'émergence d'institutions politiques concurrençant l'état à l'échelle globale, certains s'interrogent sur les contours possibles d'une citoyenneté transnationale se déclinant à plusieurs niveaux (local, régional national international) et articulant entre eux plusieurs régimes juridiques.* »¹⁵⁴ Tout est donc une question d'échelle et de reconnaissance. Le citoyen est reconnu au niveau national, dans le cadre des frontières des institutions de son pays, c'est une reconnaissance citoyenne à laquelle il ne peut se défaire car cela lui a été attribuée à sa naissance. En revanche, la citoyenneté n'est pas uniquement administrative et une « histoire de papier » ou de « communauté politique » , elle se joue également dans le sentiment d'appartenance à une communauté ou une société en dehors du politique. C'est l'idée d'appartenir à une « humanité commune ». John Pitseys ajoute : « la citoyenneté n'est plus seulement un privilège réservé à ceux que là généalogie ou le mérite font membre de la communauté politique : elle est la condition nécessaire à l'existence légale de l'individu. ». Cet exemple, nous montre, qu'il faut faire la différence entre la notion de citoyenneté et la notion de citoyen. Ce qui ressort, c'est que la citoyenneté pourrait être vue comme une pratique, une action de la part du citoyen. En d'autres termes ce sont les « agissements du citoyen » qui fait la citoyenneté. Pour certain le cadre national ou d'Etat-Nation est devenu abstrait, pour les actions citoyennes doivent se faire en dehors de ce cadre. Néanmoins si l'action se veut réelle, elle peut parfois se heurter aux institutions, comme par

¹⁵² Saskia SASSEN, la globalisation, une sociologie, Paris : Gallimard (Coll. « Essais »), 2009, 341 pages.

¹⁵³ John PITSEYS né le 23 janvier 1979, est un homme politique belge, Licencié en droit et en philosophie, il est docteur en philosophie à l'Université catholique de Louvain (Chaire Hoover d'éthique économique et sociale)

¹⁵⁴ John PITSEYS, Démocratie et citoyenneté, « Dossiers du CRISP », 2017/1, n°88, p.9-113.

exemple, lors du mouvement des Gilets des jaunes, où plusieurs assemblées de ce mouvement se sont déroulées en France sur l'initiative citoyenne. Il s'agit donc là d'une action de la part de plusieurs individus hors du cadre institutionnel. Lors de ces assemblées, un débat se fait et plusieurs propositions sont faites et parfois peuvent être « remontées » au niveau étatique, or arrivée à ce niveau dans certains cas cela n'est pas pris au sérieux. L'écart entre les actions citoyennes et les normes étatiques, restent toujours distantes et se heurtent à l'institution.

L'Etat-nation n'est donc plus l'unique territoire où la citoyenneté est en « action », nous pouvons même aller jusqu'à dire que pour certains leur citoyenneté ne se joue plus au niveau national, car trop encadré institutionnellement.

2.3.2. Un monde social différent au sein des territoires et du peuple

Une part des citoyens se reconnaissent, aujourd'hui, dans l'idée d'être hors des frontières d'un Etat et que leur citoyenneté se vit à une échelle globale si nous reprenons les mots de Saskia Sassen. Il y a une remise en cause des institutions, du cadre de l'Etat-nation cela montre une certaine complexité de l'analyse que l'on peut se faire de « l'identité citoyenne » dans un cadre définit tel que l'Etat-nation.

Dans l'article paru dans la revue Diogène en juillet-septembre 2003 intitulé « Par-delà l'Etat-Nation. Politique et groupes marginalisés dans les villes globales de Etats-unis », Saskia Sassen explique : « *De nouveaux types d'acteurs politiques voient le jour, qui modifient la relation entre État et individu. Certains ne sont pas formalisés et pourraient être qualifiés de pré-politiques (comme l'est, par exemple, un électeur, un membre de parti politique ou un parlementaire). Mais je dirais plutôt qu'il faut les considérer comme des modes politiques informels ou non encore formalisés.* »¹⁵⁵ selon elle il existe des acteurs de « la vie politique » qui expriment des idées en dehors du champ de la politique formelle c'est-à-dire il a y d'un côté le système politique formel et d'un autre côté les acteurs d'une politique informelle. Certes elle donne comme exemple le cas des Etats-Unis, mais un parallèle peut se faire avec le France d'aujourd'hui, beaucoup de points de son analyse se corrélaient avec la situation française actuelle. D'ailleurs, elle explique que « *Le système politique formel souffre d'une déstabilisation*

¹⁵⁵ Saskia SASSEN, « *Par-delà l'État-nation Politique et groupes marginalisés dans les « villes globales » des États-Unis* », Dans Diogène 2003/3 (n° 203), 70-78 pp.

partielle dues aux profondes transformations à la fois internationales et sub-nationales. Ce qui offre des ouvertures pour une nouvelles formes de politiques, tant au niveau mondial qu'au niveau local, et ce, même si le niveau national demeure le plus prégnant et le plus institutionnalisé »¹⁵⁶ il y a donc un décalage entre l'Etat-nation avec sa politique formel et son cadre juridique et « l'action citoyenne »¹⁵⁷ qui va au-delà du cadre de l'Etat-nation.

Cette forme « d'action citoyenne » se fait de manière collective, elle répond à une interrogation dont doit faire face le plus grand nombre, comme la lutte contre le réchauffement climatique, l'écologie ou bien encore pour certain la lutte contre le monde capitaliste et généralement les échanges se font par les réseaux sociaux. On assiste donc à une « forme de citoyenneté globale » qui vont au-delà des Nations auxquelles les citoyens appartiennent. Dans ce contexte, Saskia Sassen ajoute, ainsi, que « *les acteurs non-gouvernementaux peuvent gagner en visibilité comme individus et comme collectivités et sortir de l'anonymat de membre associé que leur impose l'Etat-Nation [...] Contribuent à un démantèlement partiel de l'autorité exclusive sur un territoire et sur des habitants que nous avons longtemps associée à l'Etat National* »¹⁵⁸

Toutefois cette forme de politique informelle est dans un premiers temps une émanation des « street politics » dont les acteurs se font entendre en manifestant ou par activisme, nous pouvons cité par exemple l'organisation ATTAC¹⁵⁹ ou, plus récemment, « extension rebellion ». Par leurs actions, qui se font à travers le monde, ils souhaitent mettre en avant une nouvelle forme d'institution de la citoyenneté où il faut dépasser « l'égalité légale de la citoyenneté vers une égalité réelle »¹⁶⁰

Dans un deuxième temps nous pouvons constater que « ces actions collectives et globales », ne couvrent en réalité une partie de la population, cela ne concerne une partie infime de personnes qui adhèrent à ces revendications. Si la globalisation apporte une nouvelle forme collective d'actions, celle-ci apporte également une certaine fracture aux seins des populations et développer une multitude de revendications « *Des groupes encore exclus de la participation de plein droit à la vie politique ont multiplié leurs auto-définitions-race, ethnie, religion, sexe,*

¹⁵⁶ Saskia SASSEN *Op. Cit.*

¹⁵⁷ Idée de sens collectif qui se différencie de « l'acte citoyen » qui lui est plus individuel.

¹⁵⁸ Saskia SASSEN, Par-delà l'État-nation Politique et groupes marginalisés dans les « villes globales » des États-Unis, Dans Diogène 2003/3 (n° 203), 70-78 PP.

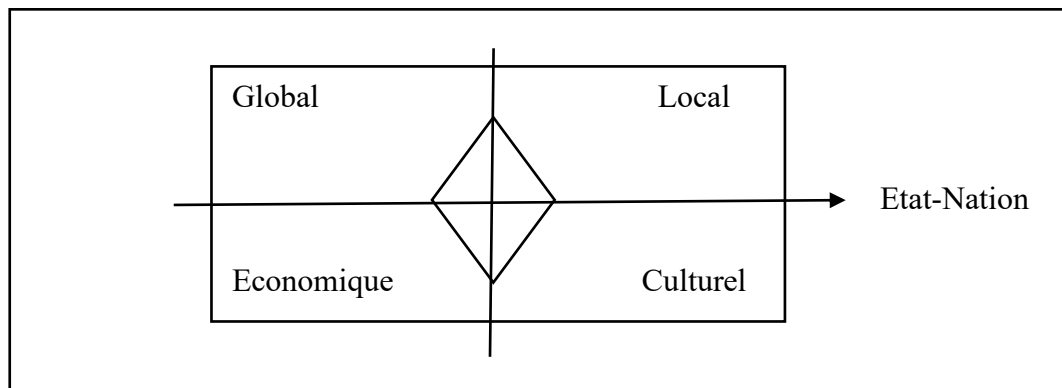
¹⁵⁹ ATTAC: Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

¹⁶⁰ Ibid.

orientation sexuelle ou autre critères identitaires. C'est particulièrement le cas au niveau des pratiques et des revendications de pleine visibilité. Comme, d'autre part la pleine participation en tant que citoyen repose sur une base matérielle, la pauvreté exclut de larges franges de la population du processus formel politique et le fossé s'agrandit »¹⁶¹.

Il y a donc un basculement, des normes et des échelles, qui commence à se former. Toujours selon Saskia Sassen « Au niveau international, la mondialisation et l'ascendant du système des droits de l'homme ont contribué à donner aux acteurs non gouvernementaux des possibilités légales et opérationnelles d'intervenir dans des domaines qui auparavant étaient l'apanage exclusif des nations. »¹⁶²

Figure 4- Schéma comprendre les territoires de l'Etat-Nation



¹⁶¹ Saskia SASSEN, Par-delà l'État-nation Politique et groupes marginalisés dans les « villes globales » des États-Unis, Dans Diogène 2003/3 (n° 203), 70-78 PP.

¹⁶² *Ibid.*

Chapitre 3

CHAPITRE 3 : LA REPUBLIQUE, UN PROJET DEMOCRATIQUE

Si la nation peut être reconnue uniquement par son peuple et vivre sans territoire déterminée, l'état-nation lui, est la référence structurelle et institutionnelle du citoyen. En effet, c'est par celui-ci qu'il est considéré d'un point de vue identitaire. Si son action va au-delà de l'état-nation son identité citoyenne quant à elle demeure dans un cadre, avec des lois, des droits, et une reconnaissance établie, c'est la République.

3.1. La République : une construction de la société moderne

3.1.1. La République : une construction de la société moderne

De tout temps, les hommes se sont interrogés sur le « vivre ensemble » et de vivre dans une « cité idéale » de Platon en passant par Aristote à la société moderne d'aujourd'hui, la République a évolué au travers de l'évolution sociétale. Pour Platon, cet idéal du « vivre ensemble » et de « cité idéale » se caractérise par le fait que l'homme qui gouverne ne doit pas avoir en vue le seul pouvoir « *Partout où tu trouveras que la condition des hommes destinés au pouvoir est préférable pour eux au pouvoir lui-même, il sera possible d'établir un bon gouvernement ; car, dans cet État, seuls commanderont ceux qui sont vraiment riches, non en or, mais en sagesse et en vertu, les seules richesses de l'homme heureux : mais partout où l'on voit courir aux affaires publiques des mendiants, des gens affamés de biens, qui n'en ont aucun, et qui s'imaginent que c'est là qu'ils doivent en aller prendre, il n'y a pas de bon gouvernement possible. Le pouvoir devient une proie qu'on se dispute ; et cette guerre domestique et intestine finit par perdre et les hommes qui se disputent le gouvernement de l'Etat, et l'Etat lui-même.* »¹⁶³ Selon Platon les personnes qui sont placées aux plus hautes fonctions de l'Etat doivent être préparées, elles doivent avoir la connaissance du bien, avoir des compétences

¹⁶³ PLATON, *La République*, Paris, Edition : Flammarion, 2016, 818 pages.

techniques et faire preuve d'une « élévation d'âme »¹⁶⁴ selon lui il s'agit là : « *des principes d'une éducation efficace et d'une politique juste* »¹⁶⁵

La pensée de Platon est influencée par l'héritage de Socrate et le contexte de politique de la cité d'Athènes, où des jeux de pouvoirs se font sentir au détriment de la justice sociale et de l'intérêt général. Pour lui, les démagogues ont confisqué le pouvoir au peuple, il faut donc revoir l'usage de la « raison ». Cette pensée de Platon, fait toujours écho, aujourd'hui car un nombre certains de citoyens pense que « le pouvoir », « la souveraineté » leur ont été volés par « les politiques »

Face à ce constat, le philosophe explique que c'est par l'éducation que le peuple pourra être amené à identifier son futur dirigeant. Par le dialogue qu'il va commencer à éduquer, montrant ainsi ces idées afin de transformer « un monde grec malade ». c'est le mythe de la caverne, où la caverne représente l'ignorance de l'homme, « *Figure-toi, écrit Platon, des hommes dans une demeure souterraine, en forme de caverne, ayant sur toute sa largeur une entrée ouverte à la lumière ; ces hommes sont là depuis leur enfance, les jambes et le cou enchaînés, de sorte qu'ils ne peuvent bouger ni voir ailleurs que devant eux, la chaîne les empêchant de tourner la tête ; la lumière leur vient d'un feu allumé sur une hauteur, au loin derrière eux ; entre le feu et les prisonniers passe une route élevée : imagine que le long de cette route est construit un petit mur, pareil aux cloisons que les montreurs de marionnettes dressent devant eux, et au-dessus desquelles ils font voir leurs merveilles [...] Un jour, un des prisonniers est conduit à la lumière du jour, et là, il voit les objets naturels et le soleil tels qu'ils sont réellement. D'abord aveuglé, il sera, par la suite, heureux de cette connaissance et ne voudra pas retourner en esclavage. Si par amour pour ses semblables, il retourne quand même dans la caverne, il n'y distinguera d'abord que peu de choses, ses yeux s'étant habitués à la lumière (...)* »¹⁶⁶ Par cette allégorie, et la symbolique de la lumière illustrant « la connaissance », Platon démontre ainsi que l'homme par cette connaissance possèdera la capacité de réflexion et d'analyse du monde réel qui l'entoure, il pourra ainsi être libre et se poser les bonnes questions pour aller vers le changement. Ce mythe est la base de l'évolution. Aristote, disciple de Platon, dans son œuvre « la politique » continua à s'interroger sur la place de l'homme au sein de la société, et de l'importance de la connaissance qui amènera les individus vers la réalité qui

¹⁶⁴ PLATON, *opus cit.*

¹⁶⁵ *ibid*

¹⁶⁶ *Ibidem.*

l'entoure. Contrairement à Platon, qui préférerait construire un système idéal et théorique, Aristote a une approche plus réaliste et descriptive, avec cette approche il tend à montrer que la cité Grecque doit parvenir au bien « *Toutes les associations sont formées dans le but de parvenir au Bien [...] La cité Grecque, ou polis, est l'association la plus commune dans le monde grec, contenant toutes les autres associations, telles que la famille et les associations professionnelles. En tant que tel, la Cité doit viser le plus grand Bien. Ceci induit donc une vision téléologique¹⁶⁷ de la politique.* »¹⁶⁸. Pour Aristote « *l'homme est un animal politique* »¹⁶⁹, il explique que si la société veut atteindre « la vie bonne » celle-ci ne peut vivre que dans « une polis » où il défend la propriété privée, condamne le capitalisme excessif et l'esclavage.

Dans sa vision de « la république », Aristote propose la mise en place « d'une Constitution » qui amènerait à dessein à « un Etat-Ideal » : « *Cette Constitution aurait pour rôle d'assurer le bonheur de tous et de chacun, en favorisant la vie théorique¹⁷⁰* », selon lui la vie intellectuelle doit primer sur la vie politique. Le politique est l'outil qui permettra d'atteindre cette vie contemplative. Toujours selon ses propositions, « la Cité idéale » est assez grande pour vivre en « auto-suffisance » mais petite pour assurer le lien social entre les citoyens. En allant plus loin dans la conception de l'Etat parfait selon Aristote, celui-ci doit reposer sur deux pré-supposés, un régime direct et non représentatif ainsi que sur l'esclavage¹⁷¹ garant de la liberté du citoyen car il lui permet d'assurer sa charge publique. Toujours selon lui, l'engagement civique est la clef de voûte d'une bonne Constitution.

Dans la lignée des auteurs grecs, Cicéron¹⁷² homme d'Etat Romain chercha lui aussi à constituer la meilleure forme d'Etat. Dans son ouvrage « la République »¹⁷³, Cicéron explique que la République doit reposer sur de principes objectifs, à commencer par le fait que la République repose sur une forme de transcendance : « *Tout peuple, toute société établie sur les principes que j'ai posés [...] toute constitution d'un peuple, toute chose publique, c'est-à-dire les affaires communes du peuple ont besoin, pour durer, d'être gouvernées par des délibérations rationnelles, et ce conseil doit se rapporter sans cesse et avant tout au principe même qui*

¹⁶⁷Téléologie : étude de la finalité, du but.

¹⁶⁸ Aristote, *opus cit.*

¹⁶⁹ *ibid*

¹⁷⁰ Vie contemplative, tournée vers la sagesse et la recherche de la vérité.

¹⁷¹ Aristote ne remet pas en cause l'esclavage, il refuse « un esclavage excessif » .

¹⁷² CICERON 3 janvier 106 av. J.-C. à Arpinum en Italie et assassiné le 7 décembre 43 av. J.-C., est un homme d'Etat romain, un avocat et un écrivain latin.

¹⁷³ CICERON, La République, Paris, Edition : Hachette Bnf (Coll. « Histoire »), 2013, 504 pages.

produit la cité »¹⁷⁴d'après lui, le peuple doit faire communauté en vue d'un intérêt commun, il ne s'agit pas là d'une agrégation d'individus, mais d'une volonté naturelle de créer du lien social qui par la suite les unie. À ses yeux, le peuple est une société formée en vue d'un intérêt commun qui transcende la communauté et dans l'acceptation du droit, extérieur et pré-existant, garantissant ainsi cette transcendance. En d'autres termes, la souveraineté du peuple est conditionnée à la préservation et au respect de l'organisation de la Cité. Ensuite, il démontre que la République se concrétise dans l'Etat, il considère, en effet, que le droit fondé et développé par la communauté ne peut être garanti que dans le cadre de l'Etat car celui-ci est fait pour durer éternellement contrairement à l'individu. Le droit est l'élément crucial de l'Etat-Républicain, le droit doit être égal car la société civile ne sera stable qu'à condition que tous les citoyens aient les mêmes droits, y compris ceux qui font la loi et la font respecter. Cicéron explique qu'il conçoit la République comme une isonomie¹⁷⁵. Pour finir la république doit être un régime mixte, après avoir passé en revue les différentes formes de régimes gouvernementaux, Cicéron, pour sa part, plaide pour un régime mixte : « *S'il n'y a pas, explique-t-il, dans la cité, un équilibre tant des droits que des fonctions et des charges, de telle façon que les magistrats aient assez de pouvoir, le conseil des grands assez d'autorité, le peuple assez de liberté, le régime ne peut avoir de stabilité* »¹⁷⁶C'est d'ailleurs ce qui est remis en question dans la société actuelle, un déséquilibre de droit et de justice.

C'est, donc, à travers de l'approche des philosophes grecs et latins que se sont construites les prémices la République moderne, au sens de « *res publica* » qui signifie « la chose publique ». Tout comme la démocratie et l'Etat-Nation, la République telle que nous la connaissons s'est forgée au XVIII^{ème} siècle dans la période des « Lumières ».¹⁷⁷A cette époque, il y a une volonté de la part du peuple de s'émanciper de la monarchie ou plus exactement du monarque absolu. Les philosophes des Lumières se sont donc attelés à analyser cette émancipation et cette évolution de la société, nous pouvons donner un premier exemple avec

¹⁷⁴ *Ibid*

¹⁷⁵ Isonomie : égalité juridique et politique des citoyens.

¹⁷⁶ CICERON, *La République*, Paris, Edition : Hachette Bnf (Coll. « Histoire »), 2013, 504 pages.

¹⁷⁷ Le siècle des Lumières est un mouvement philosophique, littéraire et culturel que connaît l'Europe du XVIII^e siècle (de 1715 à 1789) et qui se propose de dépasser l'obscurantisme et de promouvoir les connaissances. Des philosophes et des intellectuels encouragent la science par l'échange intellectuel, s'opposant à la superstition, à l'intolérance et aux abus des Églises et des États. Le terme de « Lumières » a été consacré par l'usage pour rassembler la diversité des manifestations de cet ensemble d'objets, de courants, de pensées ou de sensibilités et d'acteurs historiques.

Jean-Jacques Rousseau¹⁷⁸ et son ouvrage « le contrat social »¹⁷⁹. Rousseau constate que : « *L'homme est né libre, et partout il est dans les fers* »¹⁸⁰, il tente donc de donner un sens à la société qui ne soit pas fondée sur deux causes d'inégalités selon lui. La première étant l'inégalité naturelle, biologique donnée par notre code génétique et la seconde inégalité elle, est politique où le plus grand nombre au sein de la société est dominé par le plus petit nombre voire par un seul homme en référence à la structure de la monarchie. Pour pallier ces inégalités, Rousseau propose donc ce qu'il appelle « un pacte social » dans lequel l'organisation sociale repose sur l'égalité et la liberté des citoyens où l'intérêt particulier s'efface au profit de l'intérêt général et dont le principal fondement est la souveraineté du peuple. Par cette approche de la société, Jean Jacques Rousseau, nous montre là les fondements de la République Française que sont l'égalité, la Fraternité et la Liberté et le fait que la République Française est « *une et indivisible* ».

3.1.2. Une République en évolution

Cette mise en abyme par une réflexion théorique sur la construction du concept de République nous amène maintenant à comprendre d'un point de vue historique l'évolution des différentes Républiques Françaises. La première République date du 21 septembre 1792, dans la période Révolutionnaire, c'est l'abolition de la Royauté suite à une tentative de monarchie constitutionnelle ratée qui l'instaura. Cette première République va durer jusqu'en 1804. Il s'agit là d'une nouvelle forme politique ainsi qu'une nouvelle forme d'exercice du pouvoir, la décision est donc prise le 25 septembre 1792 de déclarer la République une et indivisible. Par la suite le calendrier républicain est adopté en 1793. Bien qu'instaurée cette première République a dû faire face à plusieurs crise politique, n'oublions pas qu'à ses débuts nous sommes toujours dans une période révolutionnaire, notamment la mise en place de trois formes de gouvernement : de 1792 à 1795, période dite « de la Terreur »¹⁸¹ avec la chute de Maximilien

¹⁷⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, né le 28 juin 1712 à Genève et mort le 2 juillet 1778 à Ermenonville, est un philosophe genevois francophone.

¹⁷⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, le contrat social, Paris : Flammarion (Coll « GF, numéro 1058 »), 2011, 256 p.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ La Terreur : Après l'arrestation de Louis XVI, les Révolutionnaires mettent en place une nouvelle assemblée élue au suffrage universel : La Convention. C'est une assemblée constituante de 749 députés élus au suffrage universel composée d'une droite : les Girondins, d'un centre : la Plaine et d'une gauche : les Montagnards. Elle proclame le 21 Septembre 1792 la République (Victoire de Valmy, la veille). Déclaré traître, Louis XVI est envoyé à la guillotine ce qui provoque la stupeur des monarchies européennes qui entrent en guerre contre la France Révolutionnaire ainsi que des mouvements de résistance royalistes en France (exemple : La Vendée). Pour défendre

de Robespierre¹⁸² où le pouvoir est exercé par le « Comité de Salut Public » dont la majeure partie est issue des Montagnards. De 1795 à 1799, c'est « le directoire »¹⁸³, puis du 10 novembre 1799 au 18 mai 1804 c'est la prise du pouvoir par le général Bonaparte, qui amène « le Consulat ».¹⁸⁴ Il faudra attendre quarante-quatre ans après un empire, deux Restaurations et une Monarchie (monarchie de juillet) pour que renaisse la République.

Le 24 février 1848 est proclamée la deuxième République jusqu'au 2 décembre 1851 où Louis Napoléon Bonaparte se fait nommer Président à vie avec les pleins pouvoirs, toutefois un an après le 2 décembre 1852, Napoléon III proclame le second Empire, c'est la fin de la deuxième République. Au lendemain de la défaite de Sedan (guerre franco-prussienne) et suite à la déchéance de Napoléon III, le 4 septembre 1870 est déclarée la 3^{ème} République. Elle va

la République en danger, La Convention confie en 1793 les pleins pouvoirs à un comité de salut public composé de 12 membres et présidé par Robespierre. Ce gouvernement décrète une mobilisation générale des Français pour protéger La République face à ses ennemis. A partir de ce moment, toute personne présumée royaliste ou ne suivant pas les armées révolutionnaires est envoyé au tribunal révolutionnaire où elle est jugée coupable automatiquement puis guillotinée sans appel.

Le peuple souffre des décisions du gouvernement de Robespierre. La guillotine marche à plein régime : 16 594 personnes sont exécutées entre 1793 et 1794 et plusieurs centaines de milliers sont emprisonnés. La France révolutionnaire enchaîne les victoires militaires, mate les révoltes en Vendée et engage l'indépendance religieuse de l'Etat. L'Etat d'urgence n'est alors plus justifié.

Robespierre se fait de plus en plus d'ennemis à la Convention entre ceux qui souhaitent voir la Terreur amplifier et ceux qui souhaitent la voir diminuer.

Les députés votent alors la mort de Robespierre qui s'enfuit quelques heures plus tard pour organiser un ultime mouvement de résistance dans l'Hôtel de Ville. Mais ses ennemis finissent par l'attraper. Il tente alors de se suicider mais les Révolutionnaires l'en empêchent. Il est guéri de ses blessures et porté à l'échafaud le 10 thermidor an II (28 Juillet 1794) aux côtés de Saint-Just, Couthon et Dumas, membres du Comité de Salut Public. Les Français sont soulagés: c'est la fin de la Terreur.

¹⁸² Maximilien de Robespierre : avocat et homme politique français né le 6 mai 1758 à Arras et mort guillotiné le 28 juillet 1794 à Paris, place de la Révolution (actuelle place de la Concorde). Il est l'une des principales figures de la Révolution française et demeure aussi l'un des personnages les plus controversés de cette période Encyclopédie universalis.

¹⁸³ Le directoire : Après la mort de Robespierre, la vague révolutionnaire et populaire s'épuise, tandis qu'une opposition royaliste réapparaît. La Convention conclut la paix avec les insurgés de Vendée et les autres pays européens mais n'arrive pas à rétablir l'ordre économique. Une nouvelle Constitution inaugure le Directoire (1795-1799), avec cinq directeurs détenteurs du pouvoir exécutif et deux chambres législatives. Dans cette période de transition, marquée par la campagne d'Italie et la campagne d'Égypte, la religion connaît un regain de popularité, des outils économiques sont mis en place, mais les contrastes sociaux et les tensions politiques augmentent. Le 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799), un héros militaire, le général Napoléon Bonaparte, organise un coup d'État et proclame un nouveau gouvernement, le Consulat. La Révolution est terminée.

¹⁸⁴ Le Consulat : Le 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799), un héros militaire reconnu, le général Napoléon Bonaparte (1769-1821), organise un coup d'État et proclame un nouveau gouvernement : le Consulat. Il vise d'abord au rétablissement de l'ordre et à une certaine paix à l'intérieur du pays, passant par le rassemblement des Français, la réorganisation administrative et la consolidation de l'œuvre de la Révolution : l'égalité des citoyens devant la loi. Bonaparte est nommé Premier consul, doté de pouvoirs exécutifs, militaires et diplomatiques. La nouvelle Constitution porte son empreinte, avec un régime autoritaire. Bonaparte accorde une grande importance à son image, comme outil de propagande. Il invite des artistes aux réceptions et sera le sujet de tableaux célèbres de Jacques-Louis David, Antoine Gros, Greuze ou Ingres, par exemple.

mettre un certain temps à se stabiliser, mais grâce à Léon Gambetta la République s'enracine et les élections législatives de 1876 assoient sa légitimité. Cette légitimité et cette stabilité ira jusqu'en 1940.

En juin 1940 c'est le début « du régime de Vichy » qui enterrera la troisième République jusqu'au 9 septembre 1944 avec l'établissement du gouvernement provisoire présidé par le Général De Gaulle. Le fonctionnement de l'Etat rétabli, en octobre 1946 nous voyons naître la quatrième République avec l'élection du Président de la République, Vincent Auriol. Une nouvelle constitution est établie jusqu'en janvier 1947. Elle va connaître 24 gouvernements de 1946 à 1958 et le pouvoir du Président y est limité, il a plutôt un rôle d'arbitre. C'est sous la quatrième République que les femmes obtiennent en 1944 le droit de vote.

Le 28 septembre 1958 les Français votent pour une nouvelle constitution, la cinquième République est née. C'est donc cette Vème République, qui aujourd'hui est en partie, à revoir pour certains. Ce qui est le plus reprocher par une partie de la population, c'est l'omniprésence du pouvoir exécutif, pour certains le Président de la République détient trop de pouvoir et l'équilibre des pouvoirs, fondement d'une démocratie et d'un République, n'existe plus.

3.1.3. Le peuple et la République

Le peuple dans la République peut à la fois être visible mais aussi être floue comme l'explique Pierre Rosanvallon¹⁸⁵, dans son ouvrage le peuple introuvable : « *Le peuple souverain ? il s'impose comme une formule politique avant d'être défini sur un mode sociologique : en lui s'incarne la manière indissociablement impérieuse et floue le principe vital de la démocratie. Impérieuse, car tous les pouvoirs procèdent de lui. Mais floue parce qu'il est une puissance anonyme. [...] Le peuple y apparaît rarement les espèces d'un rassemblement d'individus ou de groupes identifiable. Sans visage il prend surtout la forme d'un mass compacte, ordonnée selon les principe géographique ou assimilée à une action* »¹⁸⁶. Derrière cette citation, nous comprenons très vite que le peuple incarne la République, car sans lui il n'y

¹⁸⁵ Pierre ROSANVALLON né en 1948, est un historien et sociologue français. Ses travaux portent principalement sur l'histoire de la démocratie et du modèle politique français, et sur le rôle de l'État et la question de la justice sociale dans les sociétés contemporaines.

¹⁸⁶ Pierre ROSANVALLON, le peuple introuvable Histoire de la représentation démocratique en France, Paris : Gallimard (Coll. « FolioHistoire »), 2010, 491 pages.

a pas de République et qu'il est obligatoirement collectif en effet, lors d'élection par exemple ce sont les citoyens votants qui élisent leurs représentants. Le peuple dans la République c'est également un symbole, à l'image de l'allégorie du tableau « *la liberté guidant le peuple* » de Delacroix¹⁸⁷ où des symboles de la République y figure. En l'occurrence ici il s'agit de symboliser la liberté du peuple au sein de la démocratie. Toutefois en République le peuple a des devoirs et des droits. Des devoirs, comme le fait d'aller voter et élire ses représentants et droits qu'il doit respecter.

Le peuple dans la République, c'est aussi le peuple national qui appartient à une nation. Pour Pierre Rosanvallon le peuple est à la fois nation et société « *on pourrait presque parler à ce propos des deux corps du peuple : comme peuple-nation, il est malgré son abstraction, un corps plein et dense, vivant du principe d'unité qu'il exprime ; comme peuple société, il est au contraire sans formes, corps fuyant et improbable. La spécificité de la démocratie française peut être à partir de cette tension. Elle a superposé abstraction politique et flou sociologique. Elle a exacerbé la distance entre les deux peuples, le peuple-nation et le peuple-société en son indétermination, la sphère politique tendant du même coup en permanence à se substituer à celle du social.* »¹⁸⁸. Cela résume la difficulté qu'il a au sein de la République entre le monde de la politique et des institutions et celui du monde social et la société.

Dans la République, cette dichotomie montre également la différence qu'il peut y avoir entre le citoyen sans qui les institutions et ses représentants n'existerait pas et le peuple se réclamant du monde social. C'est la différence entre démocratie représentative et institutionnelle et la démocratie dite sociale, la démocratie représentative est la nomination d'un représentant élu par le vote tandis que la démocratie dite sociale ou démocratie sociale est considéré comme une tendance d'un mouvement qui promeut la participation du citoyen dans la vie politique autrement que par le vote : « *La Démocratie sociale est la tendance de mouvements politiques à promouvoir la construction d'une citoyenneté sociale et à faire adopter par le Gouvernement la participation des citoyens à la vie publique* »¹⁸⁹

¹⁸⁷ Eugène DELACROIX est un peintre français né en 1798 et mort en 1863 à Paris.

¹⁸⁸ Pierre ROSANVALLON, le peuple introuvable Histoire de la représentation démocratique en France, Paris : Gallimard (Coll. « FolioHistoire »), 2010, 491 pages.

¹⁸⁹ Serge BRAUDO, dictionnaire juridique, in : dictionnaire-juridique.com/definition/democratie-sociale.php [consulté le 24 août 2022]

Figure 5-Tableau d'Eugène de la Croix, la liberté guidant le peuple.¹⁹⁰



3.2. Le pouvoir de la République ?

3.2.1. *La République une et indivisible*

Comme nous avons pu le voir, dans l'histoire politique française, la République ne s'est pas construite facilement. D'ailleurs la France en a connu cinq et chacune a dû faire face aux aléas de la société, toutefois le point central reste la notion de pouvoir.

En effet si comme le déclare l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 : « *La France est une République Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.* »¹⁹¹ Si la République est reconnue, au sein d'un même pays, en l'occurrence la France, son application reste difficile. Afin de mieux comprendre cette remise en cause de ce système républicain prenons par exemple le principe de Laïcité, qui dans la pratique peut être perçu comme non comprise par certains.

Tout d'abord qu'est-ce que la laïcité : « *Conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et qui exclut les Églises de l'exercice de tout pouvoir*

¹⁹⁰ Eugène DELACROIX, Le 28 Juillet: La Liberté guidant le peuple, musée du Louvre in : Musée du Louvre / E. Lessing

¹⁹¹ Cf Article 1^{er} de la constitution du 4 octobre 1958.

politique ou administratif, et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement. (Le principe de la laïcité de l'État est posé par l'article 1er de la Constitution française de 1958.)».¹⁹²Cette conception s'est fragilisée au fil du temps, par dans un premier temps l'idée qu'il s'agit en quelques sorte d'encadrer par la loi « les croyances », qui pour certains perçoivent en cela un non-respect de leurs croyances. Dans un second temps il y a une remise en cause de la « loi des hommes » ou « la loi de République » par « la loi de Dieu ».

Par effet inverse certains brandissent la laïcité comme « un moyen de rejet d'une partie de la population », ce qui est là aussi une défiance au principe Républicain. Or la laïcité n'est en aucun cas une loi qui est « contre les croyances » mais qui au contraire à le devoir de respecter toutes formes de croyances. Pour l'un de co-fondateur de Laïcité 35 « *La laïcité fait partie de la République c'est une loi pour vivre ensemble celui qui est contre la laïcité et contre la République et la démocratie, d'ailleurs nous pourrions dire que la France à comme devise liberté égalité fraternité et laïcité* »¹⁹³

Un autre point, qui fait émerger cette défiance, il s'agit de « l'égalité »¹⁹⁴. Nous le constatons chaque jour, il y a bien des différences plus ou moins accentuées au sein de la population, différences sociales et territoriales, sentiment de ne plus être reconnue par les personnes qui dirigent le pays avec une remise en cause de la démocratie représentative. La république n'apparaît plus comme « une et indivisible » des fractions se font voir et entendre. Nous voyons apparaître une forme de malaise sociétal qui se caractérise par un rejet des formes de pouvoir, voire du régime invalidant le principe républicain.

Face à ces différents problèmes les gouvernants répondent dans un cadre normatif aux nom de l'intérêt général, à des questions de réalités sociales et par ce biais démontre qu'il agit pour le bien de tous, c'est en quelque sorte « *une légitimité dominante* » si on fait référence à Max Weber il existe trois type de dominations légitimes dont les caractères sont les suivants : « *un caractère rationnel : reposant sur la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'on ceux qui sont appelés à exercer une domination par ces moyens (domination légale). Un caractère traditionnel, reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de ceux qui sont appelés à exercer cette autorité par ces moyens (domination traditionnelle) et un caractère charismatique (reposant) sur la soumission extraordinaire au*

¹⁹² Dictionnaire Larousse.

¹⁹³ Cf annexe 3 entretien de Monsieur G.2017.

¹⁹⁴ Cf deuxième principe du triptyque républicain : « Liberté-Egalité-Fraternité »

caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore (émanant) d'ordres révélés ou émis par celle-ci (domination charismatique) »¹⁹⁵

Pour Weber « dominer » est en quelque sorte asseoir le pouvoir qui a été donné par le vote au sein la République et donc légitime également se système républicain, en d'autres termes l'élue ou les représentant.e.s de l'autorité étatique doit sa reconnaissance par cette « domination dite légale ou légitime ». Comme l'explique Louis Moreau de Bellaing ¹⁹⁶: « *Dominer chez Weber veut dire maîtriser et cette maîtrise doit être légitime.* »¹⁹⁷

Or, selon Max Weber, il y a un risque que cette domination légitime si elle n'est pas utilisée à bonne escient, celle-ci risque d'être vue comme un abus de pouvoir. D'ailleurs une partie des citoyens ne comprend plus « cette domination légitime ». ce fut le cas lors de manifestation de gilets jaunes ou de manifestation sur la réforme où parfois on pouvait demander à la démission du Président.

3.2.2. Une remise en cause du système Républicain

Au travers de la République nous avons le « Roman national », où le culte des grands hommes et de leurs faits d'armes ? qui sont là pour évoquer la grandeur de la Nation Française et du cadre Républicain. Pour Ernest Lavissee : « *La République, fille de la Révolution, constitue le régime le mieux adapté à l'accomplissement de destin providentiel assigné à la France, réactualiser la mission du peuple élu, jadis conférée au peuple juif, en marchant à l'avant-garde des nations pour les éclairer en diffusant partout le Décalogue des Droits de l'homme et du citoyen, version laïque des Tables de la loi de Moïse. L'existence même de cette représentation est un donné sacré que nul ne songe, à l'époque de Lavissee en tout cas, à remettre en cause, et dont les contours chronologiques, de Vercingétorix à Gambetta, ne peuvent être contestés* »¹⁹⁸

Nous avons donc une sacralisation de la République, qui apparait comme un étendard, ne

¹⁹⁵ Philippe RAYNAUD, Max Weber et les dilemmes de la raison moderne, Paris, Editions : Presses Universitaires de France, 1996, 214 pages.

¹⁹⁶ Louis MOREAU DE BELLAING : est né en 1932, d'abord juriste, puis sociologue avec l'option Anthropologie. Elève de Georges Gurvitch . Enseignant à l'Université de Caen de 1968 à 1998.

¹⁹⁷ Louis MOREAU DE BELLAING, Le pouvoir légitimation IV, Paris, Editions : l'Harmattan , 2009, 311 pages.

¹⁹⁸ Citation d'Ernest LAVISSEE, in Christian Amalvi « Le Roman national, ou comment la République a, par le culte des grands hommes, à l'école et en place publique, rendu familière à tous les Français l'histoire de France : 1880-1970, in Sous la direction de Robert Belot Tous Républicains !, origine et modernités des valeurs républicaine, Paris : Armand Colin, 2011, 320 pages.

pouvons être remis en question. La République est donc un régime politique, qui a une histoire dans la démocratie moderne, incarnée par son peuple et ses institutions.

Mais « ce roman national » est de plus en plus contesté, l'image de nos ancêtres les gaulois, certes fait partie de l'histoire de France mais pas uniquement. Selon Suzanne Citron¹⁹⁹ il y a une « *imposture de ce discours nationaliste et chauvin, qui pose comme un invariant une France existante, contre toute vérité, depuis l'épopée gauloise* »²⁰⁰

Tout comme la démocratie dont elle est un élément, la République doit dépasser « ce roman national », sans pour autant l'oublier car cela fait une partie de l'histoire de France, mais une République doit s'illustrer dans le cadre de la société qu'elle représente. En effet, nous ne vous apprenons rien, la République d'hier n'est pas la République d'aujourd'hui, depuis la 1^{er} République jusqu'à la V^{ème} République, la société Française et le monde qui l'entoure ont évolués. La conception de la République reste toutefois, la liberté, l'égalité et la conception que l'on a sur la capacité de répondre à l'intérêt générale. La liberté car une République ne peut se maintenir que dans la liberté de ses concitoyens, sans liberté cela serait du despotisme ou du totalitarisme. L'égalité dans le sens que les citoyens au sein de la République doivent être égaux en droit et en devoir, chacun doit être considéré, normalement sur un pied d'égalité, soit en fonction de son genre ou de ses croyances. « *L'intérêt général* », voilà la pierre angulaire de la République, c'est l'idée que le collectif prime sur l'individuel : « *La notion d'intérêt général n'a de sens que pour un groupe d'individus membres d'une communauté, telle une collectivité, à laquelle ils ont conscience d'appartenir. Il est du ressort de l'État de poursuivre des fins d'intérêt général – c'est-à-dire d'entreprendre des actions qui présentent une valeur ou une utilité pour tous ceux sur lesquels s'exerce son autorité – et de les faire prévaloir sur certains intérêts particuliers.* »²⁰¹ au nom de l'intérêt général, peut donc décréter telle ou telle chose, pour le bien être de l'ensemble de la communauté. Peut-on encore dire qu'aujourd'hui, que sous cette forme en l'occurrence par décret déclaratif de l'Etat, que l'intérêt général prévôt ? Peut-on dire encore

¹⁹⁹ Suzanne CITRON : née Grumbach , en 1922 et morte en 2018 est une historienne et essayiste française de gauche. Elle est connue pour ses travaux sur le mythe national et l'enseignement de l'histoire en France

²⁰⁰Suzanne CITRON, in Christian Amalvi « Le Roman national, ou comment la République a, par le culte des grands hommes, à l'école et en place publique, rendu familière à tous les Français l'histoire de France : 1880-1970, in Sous la direction de Robert Belot Tous Républicains !, origine et modernités des valeurs républicaine, Paris : Armand Colin, 2011, 320 pages.

²⁰¹ Dictionnaire Larousse

aujourd'hui que l'égalité existe entre les concitoyens de ce pays ? Peut-on encore dire que chacun jouit des mêmes libertés ? au travers de ce question reste toujours cette indéfinissable notion de peuple, car le peuple reste l'élément central de la démocratie, de la Nation, de l'Etat et la République, sans le peuple ces concepts qui s'entremêlent n'existeraient pas. Nous sommes tous d'accord pour dire que le peuple d'hier, n'est pas celui d'aujourd'hui et ne sera pas celui de demain. Nous sommes cependant tous d'accord dire que le peuple est souverain en République, par conséquent celui-ci doit dans un certains répondre à la liberté, l'égalité et l'intérêt de tous au sein de la République en quelque sorte les hommes et les femmes qui forment le peuple ont chacun une parcelle de souveraineté. Par la constitution cette unité souveraine est établie, ce qui fait dire que la République est une et indivisible. Pour Adorno²⁰² « *c'est la volonté de raison* »²⁰³ Mais cette volonté de raison, est de plus en plus mis à mal par le constat d'inégalité sociale, économique et de genre au sein de la République. S'ajoute à cela l'arrivée de l'opinion qui parfois amène à un déséquilibre des pouvoirs, la séparation des pouvoirs, très chère à Montesquieu, que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire, doivent faire face au développement de l'opinion et des médias.

Un autre élément qu'il faut prendre en cause dans la réflexion que nous avons sur les changements Républicains qui pourraient ou devraient se faire, est que la République est à la fois unique et universelle. Unique dans le sens que la république française n'est pas celle de l'Italie ou de l'Irlande, chaque pays à sa propre république construite sur l'histoire du pays, sur sa culture et son peuple. Universelle car le concept république reste très largement développé en Europe ou dans les pays démocratiques.

3.2.3. Vers une nouvelle approche de la République.

« Liberté, Egalité, Fraternité » nous connaissons tous la devise de la République Française et il ne nous viendrait pas à l'idée de la remettre en cause, mais cette devise reste symbolique, car les inégalités sont nombreuses et que pour une partie de la population les libertés ne sont pas toujours respectées.

²⁰² Théodor ADORNO : né Theodor Ludwig Wiesengrund en 1903 et mort en 1969 est un philosophe, sociologue, compositeur et musicologue allemand.

²⁰³ Théodor ADORNO, « critique de la raison » in : Max HORKHEIMER et Théodor ADORNO, *Dialectique de la raison*, Paris, Editions : Gallimard, 1983, 281 pages.

Les sources d'inégalités dans les différentes Républiques françaises depuis la Ière sont légion, nous pouvons citer par exemple le suffrage censitaire ou encore le colonialisme page de notre histoire peu glorieuse. La République française s'est donc construite sur des inégalités. Emmanuel Kant²⁰⁴ définit d'ailleurs cela par deux termes le « noumène » et les « phénomènes » : le noumène qui est une idée pure de la raison et le phénomène qui appartient à la sphère du réel. Pour Kant d'une part, une République « nouménale », est une République abstraite – une idée pure de la raison – et d'autre part, la République qui s'incarne dans la réalité, une République phénoménale, inévitablement imparfaite. Il faut donc comprendre qu'il y a toujours un écart., il y a toujours une distance, qui peut être considérable, entre une exigence républicaine et la République, qui est toujours insatisfaisante.

D'où vient donc cette imperfection ? pourquoi la République qui se veut « irréprochable » en théorie est si imparfaite en « pratique » ? dans son ouvrage « La République », Jean Picq²⁰⁵ nous donne quelques réponses : « *Vive la République !* » *Mesurons-nous vraiment ce que cette acclamation, qui clôt tant de discours politiques, signifie ? En s'adressant aux citoyens, elle devrait sonner comme un rappel : la République est une conquête historique ; et comme un appel : la politique est l'affaire de tous. Or, en la recevant comme une formule rituelle, nous risquons de perdre de vue une réalité politique capitale. Si l'on aspire à ce que vive la République, c'est aussi implicitement parce que l'on sait qu'elle peut mourir. Sa mort n'est pas une hypothèse d'école. Nous l'avons vécue plusieurs fois au cours de notre histoire. Ainsi quand elle sombra en 1940 avec le régime de Vichy, dont le premier geste fut d'instaurer l'État français et d'abandonner la devise qui en est le cœur : « Liberté, Égalité, Fraternité » En France, la République est trop souvent réduite à un slogan, prononcé comme allant de soi, dans une logomachie qui fait perdre de vue son enjeu. Ceux qui l'invoquent le font toujours au nom des menaces qui pèsent sur elle, nous conjurant de les rejoindre pour la défendre* ²⁰⁶ » Aujourd'hui trop souvent la République est réduite à une « religion civile » qui qui

²⁰⁴ Emmanuel KANT : né en 1724 et mort en 1804 est un philosophe, fondateur du criticisme et de la doctrine dite « idéalisme transcendantal »². Grand penseur de l'*Aufklärung* (Lumières allemandes), Kant a exercé une influence considérable sur l'idéalisme allemand, la philosophie analytique, la phénoménologie, la philosophie moderne, et la pensée critique en général..

²⁰⁵ Jean PICQ : né en 1945, est un fonctionnaire français, ancien président de la troisième chambre de la Cour des Comptes et professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris (SciencesPo).

²⁰⁶ Jean PICQ, La république, force d'une idée, Paris : Presses de science Po (Coll. « essai »), 2021, 2064 pages.

est dotée d'un Panthéon avec une sorte de martyrologie, d'une forme liturgie plurielle qui a ses rites comme des statues, des fresques ect... « *la République se confond avec sa mémoire* ».

L'idéologie républicaine un des pans de la sacralisation de la République, démontre un risque de célébration de « sa vertu » au risque d'en oublier ses faiblesses, d'en faire un régime irrévocable alors qu'il est en évolution, de concert avec la société. Comme l'explique Benjamin Constant²⁰⁷ : « *La République est un but, la Révolution fut une route. Il est temps de détourner nos regards de cette route pour voir enfin où nous sommes arrivés* »²⁰⁸ Où en sommes-nous actuellement en ce qui concerne la République Française ? Il faut voir cela de deux manières avec d'un côté celles et ceux qui font la République et de l'autre les questions sociétales auxquelles ils doivent répondre.

Tout d'abord celle et ceux qui font la République peuvent être scindée en deux avec d'un côté les élus qui représente l'Etat et les institutions et de l'autre les citoyens. En d'autres termes, l'Etat et la Nation. Comme l'explique Jean Picq : « *Une autre singularité française, en raison du même événement révolutionnaire, est l'intrication de la République, de l'État et de la nation. Il est vrai que ces trois concepts renvoient à des croyances partagées, à un imaginaire collectif, et il n'est donc pas surprenant qu'ils puissent être réunis et confondus, [...] Pour le dire simplement, l'État est un instrument, la nation un fait, la République une idée, mais une idée qui s'exprime dans un projet et un régime On pourrait aussi reconnaître que la nation est soutenue par une organisation qu'on appelle l'État et se rassemble sur un projet qu'on appelle la République.* »²⁰⁹ Parfois cette confusion entre Etat et République peut amener à un accaparement de l'Etat sur la République dans le sens où en l'occurrence l'exécutif donc « l'instrument » comme expliquer précédemment devaient en quelque sorte le maître de la République, ce que qualifie Jean Picq de « *risque d'étatisme* »[...]« *L'État est comme un échafaudage qui soutient (au sens physique du terme) une communauté politique ; il est une organisation qui accomplit des missions essentielles pour la vie et la survie du pays, qui exécute des décisions et met en œuvre des politiques dites publiques, mais il ne saurait être le tout, absorber en quelque sorte la communauté. [...] . Parler d'étatisme [...] sert plutôt à désigner*

²⁰⁷ Benjamin CONSTANT, opus cit.

²⁰⁸ Benjamin CONSTANT, *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*, préface de Philippe Raynaud, Paris, Flammarion, (coll. « Champs classiques »), 1988, p. 47.

²⁰⁹ Jean PICQ, *La république, force d'une idée*, Paris : Presses de science Po (Coll. « essai »), 2021, 2064 pages.

ce mouvement qui conduit l'État à s'occuper de tout. La République ne saurait se confondre avec l'État parce qu'elle invite les citoyens à ne pas tout attendre de lui. » si nous faisons un parallèle avec la situation de la République française, nous constatons que d'un côté un pouvoir exécutif qui dans des situations exceptionnelles comme la pandémie avec le conseil de défense et de l'autre les citoyens qui demande de l'aide à l'Etat, exemple avec l'inflation actuellement. Un équilibre doit donc se trouver entre trop d'Etat avec un risque d'étatisme et pas assez d'Etat au sein de la République. Après l'Etat, il y a celles et ceux qui représentent la Nation, celle-ci est devenue multiple, pour Colette Beaune²¹⁰ : « *Il n'y a pas une France mais des France(s), il n'y a pas un sentiment national mais des sentiments nationaux dont les composants comme l'intensité sont variables* »²¹¹ En effet avec le temps la nation française s'est diversifiée, elle n'est plus la société de 1958.

Maintenant passons aux questions sociétales, comme la plupart des sociétés, la société française au travers de la République doit pouvoir répondre à ces questions. La première étant l'inégalité sociale, où on voit depuis plusieurs années un fossé se creuser entre la population la plus riche et la population la plus pauvres, d'ailleurs le mouvement des Gilets en jaune en est le reflet. La deuxième étant l'inégalité des sexes, qui est toujours d'actualité et pour finir on peut également d'inégalité énergétique qui doit répondre aux enjeux écologiques.

3.3. Regard du citoyen sur la République et ses institutions

3.3.1. Une difficile définition

Le regard que porte les citoyens reste très diversifié, et démontrer une certaine complexité. Lorsque l'on leur pose la question « pourriez-vous me donner une définition de la République ? » les réponses sont très variées : « *Les moyens par lesquels le pouvoir est exercé (institutions, coutumes)* » pour l'un, « *Institutions et biens publique d'un État* » pour l'autre, ou encore pour certain la République est vue comme « *forme d'état et d'institutions où le pouvoir n'est pas exercé par une personne seule, par opposition à une monarchie, un empire, de types*

²¹⁰ Colette BEAUNE : née en 1943, est une historienne médiéviste française, professeur émérite à l'université Paris X - Nanterre.

²¹¹ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 349

*dynastiques. Se confond de plus en plus avec la démocratie mais on pourrait arguer du fait que certaines "républiques démocratiques" sont des régimes despotiques, alors que le Royaume uni est une démocratie et le Japon un empire. »*²¹²

Au travers de ces réponses, nous voyons bien que la République reste, tout au moins pour certains qu'une simple notion : « *Idée de quelque chose, Représentation qu'on peut se faire de quelque chose, connaissance intuitive, plus ou moins définie* »²¹³ où l'on comprend l'intérêt du cadre démocratique, de l'importance des lois et du droit ainsi que l'utilité des élections et des élus mais pour une partie du peuple ce cadre ne convient plus. Nous voyons de plus en plus une forme de « désobéissance civile »²¹⁴ qui s'installe dans le pays. Cette désobéissance civile s'invite au sein de la République à évoluer dans le temps, si, autrefois, il s'agissait plutôt d'être contre une loi, une politique publique ou un gouvernement, celle-ci s'est muée, pour une partie de la population par un rejet total de la politique et du régime établi, selon Luc Rouban : « *c'est la confrontation avec non pas une politique ou un gouvernement, mais bien avec l'Etat et un régime politique* »²¹⁵ Ce qui complexifie les relations entre gouvernants et gouvernés, avec d'un côté les gouvernants qui déclarent que la « désobéissance civile » est contraire à la République et de l'autre les gouvernés qui eux ne se reconnaissent pas dans ce régime ou dans les institutions de l'Etat et voient dans « la désobéissance civile » un acte citoyen.

La désobéissance civile a toujours existé depuis les débuts de la démocratie et la République, déjà la résistance à une loi injuste existait dans la démocratie romaine mais le terme de désobéissance civile a été introduit au XIX^{ème} siècle par l'américain Henri David Thoreau²¹⁶, car il ne voulait pas payer une taxe qui finançait la guerre contre le Mexique. Il développa cette idée dans un essai simplement intitulé : « Désobéissance civile » en 1848.

²¹² Cf annexe 3, entretien de Monsieur C., ingénieur aéronautique, 2016

²¹³ Dictionnaire *Larousse*.

²¹⁴ On parle de « désobéissance civile » lorsque des citoyens, mus par des motivations éthiques, transgressent délibérément, de manière publique, concertée et non violente, une loi en vigueur, pour exercer une pression visant à faire abroger ou amender ladite loi par le législateur (désobéissance civile directe) ou à faire changer une décision politique prise par le pouvoir exécutif (désobéissance civile indirecte).

Il convient tout d'abord d'examiner soigneusement le sens et la portée de chacun des éléments de cette définition, puis de rappeler brièvement l'histoire moderne de la notion et les débats théoriques qu'elle a suscités

²¹⁵ Luc ROUBAN, *la matière noire de la démocratie*, Paris : SciencesPo les presses (Coll. « Nouveaux Débats »), 2019, 172 pages.

²¹⁶ Henry David THOREAU (de son vrai nom David Henry THOREAU) est un philosophe, naturaliste et poète américain, né le 12 juillet 1817 à Concord (Massachusetts), où il est mort le 6 mai 1862.

Pour Claude Lefort²¹⁷ : « *La désobéissance civile peut être définie comme un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres légaux ne sont pas actuellement respectés* »²¹⁸ En d'autres termes, l'enjeu de la désobéissance civile est d'apporter une amélioration, voire un changement, dans « le politique », il ne s'agit pas, là, de « désobéir pour désobéir » mais de tenter de démontrer qu'il existe une conscience citoyenne. Face à cette désobéissance civile le gouvernement, quant à lui ne peut que répondre dans un cadre institutionnel, ce qui accentue le désaccord entre une partie de la population qui agit « hors cadre » institutionnel et légal, et le gouvernement, qui tend à maintenir « les lois de la République » et sa légitimité d' élu.

3.3.2. Gouvernants et gouvernés

En France au sein de la République les représentants sont élus par les citoyens, par conséquent le pouvoir de représentation émane du peuple. Comme nous avons déjà pu le voir de nombreuses divergences, depuis quelques années, se sont formées entre les citoyens et ceux qui les gouvernent.

Avec d'un côté les gouvernants qui doivent de plus en plus expliquer que « leur représentativité » est conforme à la démocratie, comme le fait qu'ils sont élus dans un état de droit et démocratique.

Un autre élément auquel doit répondre les représentants ce sont les différentes doléances de plus en plus importantes et diverses de ses concitoyens. C'est tout le paradoxe d'une démocratie représentative, où chacune des « *partie* » se revendique une part de « *la souveraineté* », avec d'un côté l' élu qui « représente le peuple qui l'a désigné par un vote » et « le peuple qui comme l'indique la constitution est souverain ». C'est d'ailleurs le cadre de la République qui est sensé départager cet antagonisme qui s'est de plus en plus immiscé dans la démocratie française. Pour comprendre cela il faut déjà savoir, que comme nous avons pu déjà l'évoquer, il est simple de

²¹⁷ Claude LEFORT : né le 21 avril 1924 et mort le 3 octobre 2010 , est un philosophe français connu pour sa réflexion sur les notions de totalitarisme et de démocratie.

²¹⁸ Claude LEFORT, *essais sur le politique*, Paris : Points (Coll. « Points Essais »), 2001, 368 pages.

faire la définition d'un point de vue étymologique de la démocratie : « *Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple* »²¹⁹ mais dans la pratique l'instauration d'une démocratie, malgré « une architecture » prédéfinie par la démocratie athénienne, apporte des difficultés. Lorsque nous parlons de cadre démocratique, qu'est la République, il y a d'un côté « *le projet* », ce qui est initialement prévue lors de la constitution de la future démocratie et « *le régime* » en tant que tel. Pour Jean-Marie Denquin²²⁰ : « *La démocratie est d'abord un projet. En ce sens elle n'est pas un produit naturel, car elle n'est pas un donné : les sociétés humaines ne s'organisent pas spontanément sous forme démocratique. Elle est un plan conçu avant d'être mis en œuvre, et qui, formalisé, opératoire en principe, prend dans sa phase finale la forme d'une Constitution* »,²²¹ c'est d'ailleurs par la constitution que la démocratie est proclamée comme « *un régime* ». Par la constitution elle devient donc « un régime Républicain » qui instaure des institutions qui elles-mêmes détermine les modes de désignations des représentants, de leurs pouvoirs ainsi que les relations qu'ont les différents représentants de ces pouvoirs entre eux et pour finir, la constitution, spécifie les obligations, les interdits et les permissions au le peuple « *souverain* ». Ce cadre républicain qu'est la constitution pose les valeurs et les finalités d'un idéal de société, de vie démocratique, les institutions étant le moyen d'établir « le projet » initial or dans les faits ce régime républicain et démocratique ne peut répondre à « *une architecture pré-initialisée ou préconstruite* » comme l'explique Jean-Marie Denquin « *Elle [La démocratie] se définit d'abord par un principe général. Celui-ci pose des valeurs et des finalités au service d'un idéal. Les institutions lui sont subordonnées comme des moyens à une fin. On ne saurait donc réduire la démocratie en ce sens à une construction juridique, même parfaitement agencée et fonctionnant à la satisfaction générale.* »²²² La démocratie ne peut donc se voir comme un idéal de société et par répercussion la République et ses institutions ne peuvent donc pas fonder un régime idéal, toujours selon Jean-Marie Daquin « Le régime est [...] une donnée immanente²²³, non pas imaginée a priori

²¹⁹ Dictionnaire Larousse

²²⁰ Jean Marie DENQUIN : est Professeur de droit public à l'Université Paris X Nanterre. Il est l'auteur notamment de : 1958 : La genèse de la Ve République, Paris, PUF, 1988 ; Science politique, 5e éd., Paris, PUF, 1996 ; La politique et le langage, Paris, Michel Houdiard, 2007.

²²¹ Jean-Marie DENQUIN, Que veut-on dire par « démocratie » ? L'essence, la démocratie et la justice constitutionnelle, Jus Politicum, n°2, 2009. Revue internationale de droit politique. In www.juspoliticum.com.

²²² *Ibid*

²²³ Immanente : Qui est contenu dans un être, qui résulte de la nature même de cet être et non pas d'une action externe, dictionnaire Larousse.

puis plus ou moins bien réalisée, mais une réalité effective, déjà là parce que nécessairement considérée a posteriori. » le régime républicain demande donc une analyse constante permettant de mettre en lumière les différents contrastes, point de vues du fonctionnement d'une démocratie. La démocratie et la République sont force de dynamisme, elles ne peuvent être figées. Il faut donc regarder la République comme un élément mouvant de la démocratie, qui comme celle-ci est appelée à des changements au grès de l'histoire, de la culture ou toute autres changements au sein de la société, de la nation qu'il encadre. L'une des illustrations les plus parlante étant la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat qui donna la loi sur la laïcité. Cette loi fait d'ailleurs encore débat aujourd'hui. « *Le point de vue du régime est aussi celui de la démocratie-individu. Incarnée dans une matière particulière, définie par des spécificités historiques et sociologiques, la démocratie présente des caractères propres que l'analyse scientifique dégage [...]* »²²⁴ Démocratie et République apparaissent donc en « tension » entre « le projet » et « le régime », illustrant ainsi les tensions qu'il peut y avoir entre gouvernants et gouvernés avec d'un côté les représentés qui veulent être souverain au sein de la démocratie et la République, avec un « idéal égalitaire et libre » et de l'autre les représentants qui eux appartiennent au corps institutionnel souhaitant que « le régime » n'évolue que très peu.

Comme le souligne Pierre Rosanvallon²²⁵, « *L'idée que le peuple est la seule source légitime du pouvoir s'est imposée avec la force de l'évidence. Nul ne songerait à la contester, ni même à la réfléchir. [...] Nous en sommes toujours rester là. Cet énoncé recouvre pourtant une approximation d'importance : l'assimilation pratique de la volonté générale à l'expression majoritaire. [...] L'évocation de la « grande majorité », ou de « l'immense majorité » suffisait alors à donner corps l'affirmation des droits du nombre face à la volonté clairement particulière de régimes despotiques ou aristocratiques. [...] le passage de la célébration du Peuple ou de la Nation, toujours au singulier, à la règle majoritaire ne va pourtant pas de soi [...]* »²²⁶ Si constitutionnellement la souveraineté revient au peuple, et que cette souveraineté s'applique via le vote dans les faits, nous nous rendons compte que le pouvoir de la démocratie représentative à ces limites. Si initialement, les constituants ont pris conscience de la nécessité du risque d'une influence du nombre au sein de la République et de la démocratie par l'instauration de la

²²⁴ *Ibid*

²²⁵ Pierre ROSANVALLON : né en 1948, est un historien et sociologue français.

²²⁶ Pierre ROSANVALLON , la légitimité démocratique, impartialité, réflexivité, proximité, Paris : éditions du seuil (Coll. « Points essais »), 2010, 368 pages.

démocratie représentative , il n'ont pas pu réfléchir aux différents changements qui se feront au sein de la société , « *Et c'est seulement aujourd'hui que l'on constate deux phénomènes nouveaux où peut se lire, en un sens, l'accomplissement du processus : l'affirmation d'une part que seule l'élection confère la légitimité ; l'émergence d'autre part du thème de la « crise de la représentation »* »²²⁷

3.3.3. Souveraineté du peuple » et Liberté.

Comment s'explique qu'au film du temps le peuple, dans une République, se sent de moins en moins souverain ? Si la souveraineté du peuple est inscrite dans la constitution et que c'est la majorité lors d'élection qui garantit cette légitimité démocratique, dans la pratique ce n'est pas le cas.

Dans le préambule de la constitution du 4 octobre 1958 il est indiqué que : « *Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.* »²²⁸ suivi dans les articles deux et trois « *Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple [...] La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. [...] Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.* »²²⁹, justifiant ainsi juridiquement la souveraineté du peuple, c'est donc « le juge constitutionnel » qui prend acte de cette garantie souveraine. Il y a donc un écart entre théorie et pratique, car de plus en plus , comme nous avons pu le voir « le peuple » se sent de plus en plus soumis à la volonté politique. Comme l'explique Jean-Marie Denquin : « *Le juge constitutionnel ferait prévaloir la volonté constituante du peuple sur la volonté législative des représentants. Si l'on assimile le choix majoritaire des électeurs à la volonté du peuple, l'argument paraît cohérent* » en d'autres

²²⁷ Jean-Marie DENQUIN, Que veut-on dire par « démocratie » ? L'essence, la démocratie et la justice constitutionnelle, Jus Politicum, n°2, 2009. Revue internationale de droit politique. In www.juspoliticum.com.

²²⁸ Conseil constitutionnel, Constitution de la Vème République Française, Paris, 4 octobre 1958 in <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>.

²²⁹ *ibid*

termes la constitution et donc la volonté du peuple prévaut sur le législatif, ici la volonté législative des représentants, or dans les faits ce n'est pas le cas : « *Le juge constitutionnel n'assure donc plus le respect de la volonté du peuple constituant sur celle des parlementaires (ou de l'exécutif qui domine ceux-ci), mais la volonté des parlementaires-constituants sur celle des parlementaires-législateurs (ou de l'exécutif qui domine toujours les uns et parfois les autres, au gré des hasards de l'arithmétique).*[...] *Mais la volonté du peuple a disparu dans l'opération et avec elle la légitimation démocratique supposée du contrôle de la constitutionnalité.* »²³⁰

Nous avons pu voir que la démocratie moderne au sens initial du terme s'est peu à peu transformée en une démocratie représentation d'un point de vue institutionnel et une démocratie « d'opinion » si nous nous mettons du côté politique, qui a fortiori a eu des répercussions sur cadre Républicain. Expliquons-nous, si nous nous plaçons du côté institutionnel nous pouvons constater que de plus en plus « la volonté générale » ne semble plus être déterminée par les représentants. En effet depuis quelque ce qui relève du législatif ou d'autres pouvoirs institutionnels est parfois remis dans les « seules mains du juge constitutionnel » ce qui pose un problème : « *En droit par conséquent le juge constitutionnel s'est attribué à lui-même le monopole d'expression de la volonté générale, même si en fait diverses considérations le conduisent à ne pas l'exercer dans tous les cas. Or un système dans lequel un juge non élu et irresponsable décide arbitrairement (en ce sens précis qu'il fait la loi qu'il applique, ce qui contrevient d'ailleurs au principe de séparation des pouvoirs) à la place des représentants du peuple, peut-il être qualifié de plus démocratique ?* »²³¹ Cela illustre en partie la méfiance qui s'est instauré entre les citoyens et les institutions, pour beaucoup les institutions ne fonctionnent plus objectivement et dans l'intérêt de ces concitoyens.

Maintenant plaçons nous du côté politique, avec l'apparition de « *la démocratie d'opinion* », qui essaye en quelque sorte de réconcilier les institutions et ses représentés. L'émergence de l'opinion et plus précisément l'opinion publique, n'a pas que des aspects négatifs dans la démocratie et la République, car elle offre à celles-ci la possibilité de se détacher

²³⁰ Jean-Marie DENQUIN, Que veut-on dire par « démocratie » ? L'essence, la démocratie et la justice constitutionnelle, Jus Politicum, n°2, 2009. Revue internationale de droit politique. In www.juspoliticum.com.

²³¹ Jean DENQUIN, *opus cit.*

du droit positif stricto sensu , comme l'explique Michel Troper²³² : « *Mais surtout il est manifeste que la notion de démocratie ne se réduit pas à sa définition en droit positif* »²³³ ce qui est mis en avant ici, c'est d'abord que la démocratie hors du champ positiviste amène à s'interroger sur le cadre Républicain, en l'occurrence de l'élaboration de la constitution de la Vème République, cadre juridique suprême de nos institutions. Lors d'un changement de constitutions, ce sont des membres du corps politique (les constituants) qui élabore « l'architecture » de la futur Constitution, le peuple est donc mis de côté en aucun cas il n'intervient dans le débat, seul à la fin on lui demande par référendum la ratification ou non du texte. Comme le relate Jean-Marie Denquin : « *La chose a été soutenue, ou du moins suggéré, par les partisans de l'institution. Mais quel crédit accorder à ce monologue autosatisfait – puisque les citoyens n'ont jamais été appelés à se prononcer sur la légitimité de l'institution, qui est seulement proclamée par elle-même et par ses porte-parole ?* »²³⁴

Le déséquilibre et l'incompréhension qu'il a aujourd'hui les différents acteurs de la démocratie et ses institutions, nous amène à nous interroger sur le futur de la démocratie avec son maintien en tant que démocratie représentative ou alors sur le possible évolution de celle-ci. Il faut donc réfléchir à la place de l'opinion et à l'évolution de la démocratie moderne en générale.

²³²Michel TROPER : né en 1938, est un juriste et un universitaire français. Il est professeur émérite en droit public de l'université Paris-Nanterre.

²³³ Michel TROPER, Pour une théorie de l'Etat , Paris : Presse universitaire de France (Coll. « Léviathan »), 2015, 335 pages.

²³⁴ ²³⁴ Jean-Marie DENQUIN, *opus cit.*

Partie 2

Chapitre 4

PARTIE 2 : INFLUENCE DES OPINIONS ET ENJEUX SOCIÉTAUX

Penser la démocratie, dans les sociétés d'aujourd'hui, reste difficile, car il faut à la fois trouver le juste équilibre entre l'histoire de la nation, la stabilité des institutions avec le respect des droits et de devoirs de chacun et la volonté de chaque citoyen à faire valoir sa souveraineté et sa liberté. Cet équilibre difficile se joue également avec l'influence des opinions et plus particulièrement l'opinion publique, dont la place est devenue plus grande dans les enjeux sociétaux.

« *A l'avenir, l'opinion publique sera plus forte que n'importe quel leader. Aujourd'hui, nous observons ce changement de paradigme vers une véritable démocratie là où le peuple a le pouvoir* »²³⁵ a déclaré Volodymyr Zelensky, président de l'Ukraine, lors d'un interview à France infos, après l'invasion de son pays par l'armée Russe. Par ces mots le président ukrainien nous montre l'importance que l'opinion publique a pris dans nos démocraties et cette idée que la parole des institutions et a fortiori celle d'un leader tend à se perdre au profit de l'opinion publique. L'opinion est devenue un élément de distinction au sein de nos démocraties où chaque individu a le droit de s'exprimer, ce que tout à chacun appelle « la liberté de paroles », exprimer une opinion, si celle-ci ne porte pas atteinte à autrui, permet de faire avancer le débat sur les questions de société. Sans cette liberté de parole, l'individu n'est plus « acteur » de la société. C'est en quelque sorte une remise en cause de la place chacun au sein de la démocratie ? Comment le citoyen doit se positionner ? comment « l'élue » doit agir face à la volonté du citoyen à devenir plus acteur au sein de la société contemporaine ? L'idée d'un « *Fétichisme du pouvoir* »²³⁶ comme l'explique Pierre Bourdieu²³⁷, semble s'étioiler. Cela démontre également une forme d'engagement citoyen, qui fait avancer la démocratie. La question est donc de savoir si au sein d'une démocratie, celle-ci [l'opinion] peut être utile, voire prise en compte pour une compréhension sociétale de la citoyenneté. Car très généralement l'opinion est vue comme un élément perturbateur du jeu démocratique en effet il est très difficile de mettre de la raison sur un terrain qui parfois déchaîne les passions. Par certains aspects, cela reviendrait à dire que

²³⁵ Volodymyr ZELENSKY Président Ukrainien, lundi 21 mars 2022 interview franceinfos.

²³⁶ Pierre BOURDIEU, La délégation et le fétichisme du pouvoir, acte de la recherche, 1984,

²³⁷ Pierre BOURDIEU : né le 1^{er} août 1930 à et mort le 23 janvier 2002 est un sociologue français

« chacun défend ces intérêts », qui, si l'on suit l'approche de Nicolas Machiavel²³⁸ amènerait une concurrence de ces intérêts.

Si l'on se réfère à une simple définition, l'opinion est : « un *jugement, un avis personnel, manière de penser sur un sujet ou un ensemble de sujets, qui n'implique pas que ceux-ci soient justes ou non.* »²³⁹ Ce n'est donc qu'un simple jugement, un simple avis juste ou non, mais au sein d'une société cela peut avoir des conséquences ? Quelle est la place de l'opinion au sein de la société, de la démocratie, de la République et encore plus au sein de la Nation ? Amène-t-elle réellement le débat ? Favorise-t-elle les échanges entre représentants et représentés ? cette opinion a-t-elle toujours été entendue, prise en compte ? il s'agit là d'un enjeu pour une meilleure compréhension de ce qui fait la démocratie d'aujourd'hui et en premier lieu l'identité citoyenne.

Des questions se posent, encore autour de la place de l'opinion au sein de la démocratie, certains partisans de la démocratie représentative expliqueront que l'opinion se joue dans les urnes et qu'elle ne peut être prise en cause que de cette manière. D'autre estime que les opinions doivent être exprimées dans la rue, lors d'un débat ou encore via de multiples canaux tels que les réseaux sociaux, lors d'actions précises, par « des inscriptions sur des murs... » au travers de cela une forme de reconnaissance se joue. En démocratie et en société, il s'agit là pour le peuple d'exprimer en quelque sorte une demande de reconnaissance et une prise en compte de son point de vue. C'est d'ailleurs, la théorie développée par Axel Honneth²⁴⁰ dans sa théorie de la reconnaissance, selon lui, l'être humain a des besoins de reconnaissance dans un monde qui est sous « *influence technologique* » et de « *la volatilité de ce que l'on considère comme important* ». Cette théorie peut être accentuée par l'affirmation de Zigmunt Bauman²⁴¹, « *les solides mœurs sociales qui balisaient autrefois le chemin des gens se sont effacées* » De tout temps, celle-ci (l'opinion) , s'est forgée sous différentes formes et dans un contexte plus ou moins hostile selon les époques. Durant ces changements sociétaux, l'opinion s'est muée,

²³⁸ Nicolas MACHIAVEL : humaniste florentin, philosophe politique, théoricien politique né le 3 mai 1469 et mort le 25 juin 1527.

²³⁹ Dictionnaire Larousse

²⁴⁰ Axel HONNETH : Philosophe et sociologue allemand, né le 18 juillet 1949 à Essen. Depuis 2001 il est le directeur de l'institut de recherche sociale, qui héberge entre autres l'école dite de francfort. En parallèle de cette activité, il enseigne également à l'université de Colombia à New-York.

²⁴¹ Zygmunt BAUMAN, est un sociologue, né le 19 novembre 1925 en Pologne et mort le 9 janvier 2017 à Leeds.

parfois, en « opinion publique ». Il y a une redéfinition de la démocratie et surtout de la nation au travers de l'opinion et plus largement au travers de l'opinion publique.

L'opinion publique est au peuple ce que l'opinion est à l'individu, en effet celle-ci « désigne l'ensemble des convictions et des valeurs, des jugements, des préjugés et des croyances plus ou moins partagés par la population d'une société donnée. »²⁴²

En démocratie l'opinion publique est, à la fois, un moyen de compréhension du peuple mais également quelque chose de redoutée. Elle reste quelque chose de très malléable et volatile, elle peut être vue comme manipulée et manipulatrice, pourvoyeuse de consensus, influençant et obéissante. Personnes n'y tient compte mais tout le monde cherche à la mesurer, que ce soit pour un but précis comme des élections futures, que ce soit pour informer sur un sujet ou encore simplement pour avoir « le pouls » de l'opinion sociétale.

Aujourd'hui, l'opinion publique se joue surtout au travers des sondages, des médias, des réseaux sociaux mais aussi des séries et fictions politiques. Cela constitue à la fois des fractures au sein de la société mais aussi parfois de la « désinformation » où la multitude de canaux d'informations ne favorise pas une opinion critique.

En effet, au sein de la société, de la démocratie et d'une nation, nous ne pouvons être totalement objectif dans nos analyses, dans les faits notre inconscient est influencé socialement, culturellement et sociologiquement nous sommes donc marqués par « le récit collectif dominant ». « Ce récit collectif » peut-il être vu comme une forme d'opinion publique ?

Nous assistons, également, à une « globalisation » de l'opinion où chaque individu peut donner sa propre opinion, amenant en quelque sorte à des idées qui peuvent être partagées par l'ensemble du « monde global » dans une certaine mesure. Il y a donc une « autonomie » de la parole qui se forme plus ou moins dans la « globalisation des idées ». Cette globalisation des idées peut avoir des répercussions quant à l'approche que nous avons de la démocratie et de la nation et par effet de conséquence sur la construction citoyenne.

L'opinion publique reste un élément important quant à la compréhension de la société, car de plus en plus l'action, les mouvements sociétaux se font à partir de l'opinion publique. En quoi l'opinion publique est-elle si importante dans la compréhension du monde, de la société, de la construction du citoyen ? pourquoi pour certains sociologues l'opinion publique ne peut

²⁴² Dictionnaire Larousse

exister ? peut-on la comprendre en dehors d'une analyse par le sondage ? Et en quoi celle-ci peut avoir une influence sur la citoyenneté et un impact d'un point de vue globale ?

CHAPITRE 4 : DES OPINIONS INDIVIDUELLES A L'OPINION PUBLIQUE

Nous avons vu, les différents aspects de la construction démocratique au travers de sa construction historique, sociale et institutionnelle. Maintenant voyons comment les opinions et plus particulièrement l'opinion publique, joue un rôle dans la construction sociétale et citoyenne mais aussi dans une réflexion épistémologique en sciences humaines et sociales, en commençant par une définition et une réflexion autour des opinions et l'opinion publique en particulier.

4.1. Opinions et société

4.1.1. *Qu'est-ce que l'opinion ?*

*« L'importance de l'opinion a toujours été reconnues par le penseur, les dirigeants, les historiens et les problèmes posés sont situés dans une perspective historique. La forme que revêt la distribution des opinions dans une groupe fonde une distinction essentielle entre opinion privée et opinion publique. Celle-ci est en réalité une question de fait : à un moment donné dans un contexte donné, sur un problème controversé, il y a ou il n'y a pas d'opinion publique. Ce qui peut être mesuré sur des petits groupes peut l'être à l'échelle de la communauté entières, de la nation par exemple, grâce à la méthode de la représentativité. »*²⁴³ De tout temps l'opinion à fait partie de la vie en société, celle-ci apparait comme le socle de nos démocratie moderne, en effet c'est la libération de la pensée au XVIIIème siècle qui a permis cela. Elle est un élément qui à la fois constitue notre société actuelle mais aussi un élément d'évolution et de changement dans le monde contemporain. Elle est donc à la fois passé, présent et futur. En effet c'est l'opinion qui construit en partie l'histoire [le passé], les réflexions sociétales et institutionnelles du moment [présent] et crée un avenir [futur] à la société contemporaine et plus particulièrement dans une approche démocratique.

Dans le langage courant, donner son opinion, c'est « *donner sa manière de penser* ». Avoir une opinion, est quelque chose de naturel chez l'individu, par l'opinion il met des mots, des paroles, il porte un regard sur ce qui l'entoure, sur la société. C'est en quelque sorte la part

²⁴³ Alain GIRARD, Jean STOETZEL (1910-1987) . In: Revue française de sociologie, 1987,28-2, pp 201-211.

du « *symbolique* » comme pourrait l'évoquer Pierre Bourdieu ²⁴⁴. La plupart du temps nous avons tous un avis sur les différents sujets qui concernent la société et nous en échangeons, l'opinion amène le lien social, l'action sociale. L'opinion est généralement la première idée que nous avons sur une personne ou un sujet, elle est notre premier jugement. Il s'agit là d'une affirmation qui n'a pas encore été soumise à la critique, nous ne pouvons pas dire si celle-ci est « vraie ou fausse », nous sommes dans des « *a priori* », d'ailleurs ne dit-on pas « mais ce n'est que mon opinion » justifiant ainsi le fait que cela n'est qu'une première idée que l'on se fait sur un sujet. Dans une approche étymologique l'opinion vient « *du latin « opinio », opinion, avis, idée préconçue, préjugé, conjecture, croyance, illusion* ». Il n'y a donc pas au travers de l'opinion une connaissance rationnelle, cela amène beaucoup de critique d'un point de vue des sciences. L'opinion étant fondée plus sur un sentiment que sur une réalité, elle ne peut donc être « *un objet scientifique* », mais elle reste constater par tous. Or aujourd'hui nous voyons apparaître qu'une partie de la population de nos sociétés modernes se détache des aspects « rationnelles » des institutions, doit-on alors voir en cela une place de plus en plus importante du symbolisme dans nos sociétés et doit-on rapprocher cela avec l'évolution de l'opinion et plus particulièrement de l'opinion publique ? ou doit-on voir cela comme une nouvelle forme de rationalisme ? si l'on suit cette approche on pourrait éventuellement dire que l'opinion devient source d'idée pour une nouvelle approche sociétale et politique. Cette nouvelle approche peut se traduire par la suite dans un ensemble de connaissances, d'actions favorisant un changement au sein de la société et de ses institutions.

Dans la plupart des approches scientifique, elle est rejetée car irrationnelle ou impensée, en philosophie Platon explique dans la République²⁴⁵, qu'il faut opposer « la doxa » (l'opinion) à « l'épistémé » (le savoir). Le savoir permet d'agir sagement. Ainsi continu-t-il, le pouvoir devait revenir aux “sachants”, autrement dit aux philosophes. Si l'on fait un parallèle avec notre société contemporaine, cette approche du pouvoir peut être remis en cause par le rejet des institutions et la forme de représentation par certains citoyens. Actuellement il y a une volonté que « la doxa » et que « l'épistémé » se complètent plus qu'ils ne s'opposent. Dans une société démocratique contemporaine chaque représentant, élu doit tenir compte de « l'opinion » (doxa)

²⁴⁴ Pierre BOURDIEU, né le 1^{er} août 1930 et mort le 23 janvier 2002 est un sociologue français.

²⁴⁵ PLATON, la République, *opus cit.*

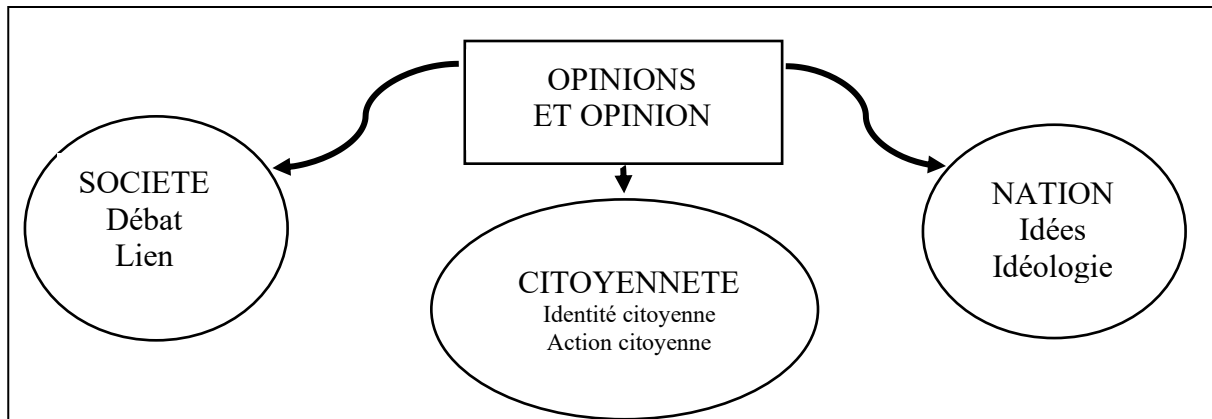
afin de mieux répondre, au sens du « savoir » (epistémé) à ces concitoyens. Cet exercice n'est pas des plus évident, car comme nous avons pu le voir il y a autant d'opinion que d'individus.

Toutefois, l'opinion peut être vue sous différentes représentations, ce qui peut en faire par la suite un élément d'analyse sur le comportement et les actions sociales en société. Si initialement l'opinion apparaît comme individuelle et fondée sur « sa propre représentation du monde » celle-ci peut-être le point de départ d'une réflexion construite d'un point de vue collectif. Dans ce cas-là ; si cette opinion est partagée par « un collectif », ne peut-on pas voir au travers de cela une forme d'opinion objective et collective ? Certains éléments nous prêter à le croire, dans un contexte où la « parole publique » est en perpétuelle mutations avec la multiplication des supports, des canaux d'informations cette forme d'opinion « collective » nous apparaît plus impactante. La question est donc de savoir comment cette « opinion collective » peut-être analysée pour en faire des données de compréhension de la société. Cela nous amène donc à revoir notre approche « du fait social » dans la société contemporaine, voir cela non plus sous le prisme Durkheimien « de la chose sociale » mais sous celui de « l'action sociale » à la manière de Weber et de Touraine. D'ailleurs Alain Touraine, le note dans son ouvrage « Le retour de l'acteur »²⁴⁶ [1984], « Cette identification de l'ordre et du mouvement, de la modernisation et de l'organisation sociale ne fut guère mise en doute, même ceux qui critiquent la société moderne.,»²⁴⁷ Ici les opinions, voire l'opinion publique peut être vue comme un « outils méthodologique » permettant la compréhension de la mutation de la démocratie, de la citoyenneté. En effet, au sein d'une société les opinions et l'opinion publique est le point de départ pour faire avancer les idées voire l'idéologie d'une Nation, elles peuvent également amener à instaurer des actions citoyennes ce qui en fait un élément de construction de l'identité citoyenne.

²⁴⁶ Alain TOURAINE, *le retour de l'acteur essais de sociologie*, Paris, Edition : Fayard (Coll. « Sciences Humaines »), 1984, 348 pages.

²⁴⁷ *Ibid.*

Figure 6- Schéma comprendre les opinions et l'opinion publique



4.1.2. Les formes de l'opinions

Il existe plusieurs formes d'opinions qui influent plus ou moins sur nos actions en sociétés, la plupart d'entre celles sont les conséquences de la précédente, ce qui nous amène à un enchevêtrement d'opinions telle une poupée Russe.

Dans un premier temps il y a l'opinion que nous nous faisons des gens, leurs caractéristiques physiques ce qui a des conséquences sur nos pratiques, « ne dit-on pas ce qui se ressemble s'assemble », en majorité nous avons tendances à aller vers les personnes qui nous ressemblent.

Dans un deuxième temps, après l'opinion physique vient l'opinion individuel, basé sur les caractères des uns et des autres « *la description civile d'un individu me renseigne déjà sur lui : son nom, son âge, son origine, ses études, sa profession, me permettent de spécifier le genre d'homme dont il s'agit. Sa présence physique précisera mon jugement. Mais si je puis le faire parler, si nous agissons ensemble quelques problèmes de l'actualité, les perspectives qu'il m'ouvrira m'introduiront dans une connaissance de vraiment psychologique de sa personnalité. – On pourra, il est vrai préférer la connaissance de son caractère. Le caractère est souvent considéré comme le véritable aspect objectif de la personnalité* »²⁴⁸ Toutefois cette connaissance du caractère, de l'opinion individuelle est déterminée également par le lien entre les individus. En effet plus nous sommes proche d'une personne plus ses opinions nous apparaissent précise,

²⁴⁸ Jean STOETZEL, *Théorie des opinions*, Paris, Edition : L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2021, 455 pages.

et parfois ses opinions peuvent avoir une influence sur nos propres opinions. C'est là aussi une réflexion à avoir lors de l'analyse de l'opinion, il y a un risque de biais.

Dans un troisième temps, cet échange, ce lien entre différentes opinions individuelles peut amener à l'opinion collective, qui par bien des aspects commence à structurer la réalité du social mais aussi sa complexité, car il y a dans les opinions collectives un chevauchement des opinions individuelles qui en fait quelque chose de difficilement interprétable mais qui n'est pas dénuée d'informations, de connaissances sur la société. Pour Jean Stoetzel « *c'est une communauté d'idées théoriques, d'aspirations idéales, d'attitudes sentimentales sur des problèmes actuellement posés. L'opinion apparaît ainsi de nouveau, [...] comme un centre de perspective humaine.* »²⁴⁹ Généralement lorsque nous évoquons l'opinion collective une corrélation se fait avec l'opinion publique qui elle-même se corréle également avec l'opinion politique d'ailleurs ne parlons-nous pas de « *démocratie d'opinions* ».

Aujourd'hui nous avons vu apparaître depuis peu « *l'opinion internet* », il s'agit des différents messages « auto-publiés » par des internautes sur différents sites, sur des blogs ou dans les réseaux sociaux concernant une sujet qui peut faire débat en société. L'opinion internet peut être rapproché de l'opinion publique, car il constitue « *un nouveau matériau empirique dont l'analyse peut se « sonder » autrement « l'opinion publique »* »²⁵⁰ L'outil internet va permettre de transmettre ces opinions en plus grand nombre et en toute liberté sur la toile. La notion de liberté permet à ceux, qui sont parfois peu entendus, de s'exprimer sur un sujet. Cette multiplication des opinions est à la fois encourageante dans le sens où la liberté d'expression est respectée mais aussi dangereux, car toutes les opinions peuvent être exprimées dans un cadre peu restrictif et risque d'arriver à une société du jugement et de protestation.

Les opinions amènent le chercheur à s'interroger sur le caractère pertinent de l'opinion et plus particulièrement l'opinion publique dans une approche méthodologique et scientifique de recueil de données en sciences humaines et sociales.

²⁴⁹ Jean STOETZEL, *opus cit.*

²⁵⁰ Julien BOYADJIAN, Analyser les opinions politiques sur internet, Paris, Edition : Dalloz (Coll. « Nouvelle bibliothèque de thèse »), 2016, 400 pages..

4.1.3. De l'opinion à l'opinion publique

« La coutume, voire la nécessité, de tenir compte de l'opinion des autres remonte au passé le plus lointain. Même dans les sociétés tribales où l'écriture est inconnue, les opinions des autres sont importantes. Cela signifie donc que les interactions entre coprésents, seule forme possible de communication dans ces groupes, doivent aussi tenir compte de l'avis supposé des absents. Dans de rares cas, principalement dans le cadre de conflits dépassant les limites de la famille, on voit se constituer des interactions « à grande échelle », auxquelles tous (tous les hommes aptes à se battre) participent ou peuvent participer et qui engendrent l'apparition d'une sorte d'opinion collective »²⁵¹

Si dans le langage courant « l'opinion publique » reste une expression qui évoque l'humeur du temps, le sentiment partagé par la majorité d'un groupe social ou d'une collectivité, d'un point de vue historique, elle avait un autre sens, dans un premier temps elle désignait l'opinion de personnalités « éclairées » qui se prononçaient sur des enjeux importants au regard de la société afin « d'éclairer » la population. Cela s'appelait alors, XII^{ème} et XIII^{ème} siècle, la « *fama communis* » ou « *publica* » qui correspondait en quelque sorte à l'étiquette qui était donnée à un individu par des personnes à la réputation respectable, pouvant par la suite entraîner ouvertement une procédure judiciaire avec éventuellement des sanctions comme la destitution de certaines responsabilités.

Sous l'ancien régime, l'opinion publique devient un moyen pour le gouvernement de connaître « l'état de l'opinion ». Dans une monarchie absolue le roi voulait se tenir au courant, le cas échéant, d'éventuels mouvements sociaux hostiles au pouvoir. Pour cela, il envoyait des agents dans les provinces du royaume, dans les grandes villes, dans les lieux de rassemblement comme les cafés, les auberges, les marchés... tout lieu où il pouvait avoir des informations lui permettant par la suite de disséminer des informations contraires ou de discréditer les auteurs de trouble. L'opinion publique devient alors un moyen de contrôle politique.

Il faudra attendre le XIX^{ème} pour que l'on commence à « rationaliser » l'opinion publique, toujours à des fins politiques et électoralistes. En 1850, aux États-Unis la méthode dite du « vote de paille » ou « strow poll » apparaît, l'objectif est de connaître les tendances de vote

²⁵¹ Niklas LUHMANN, « L'opinion publique ». In: *Politix*, vol. 14, n°55, Troisième trimestre 2001. Analyses politiques allemandes. pp. 25-59

avant le vote officiel. Cela se fait par une consultation électorale, ou les futurs votant doivent envoyer un coupon qui indique leur futur vote à un journal afin que celui-ci recense les tendances et les recourent en allant interroger des personnes dans la rue.

On assiste aux Etat-Unis au début des sondages d'opinion « rendre compte de l'avis majoritaire d'une partie de la population. Ce n'est qu'aux présidentielles américaines de 1936 que cette méthode de « vote de paille » sera réellement établie : « *La revue Literary Digest réalise alors un « vote de paille » en envoyant vingt millions de bulletins et prévoit la victoire de Landon sur Roosevelt. De son côté, un certain George Gallup, avec son institut, prédit l'élection de Roosevelt à 56 % à partir d'un échantillon plus rigoureusement constitué, mais de seulement quelques milliers de personnes. Au final, Roosevelt remportera l'élection avec 62 % des voix.* »²⁵²

Par la suite, la méthode de mesure de l'opinion publique américaine, comme le sondage, s'importera en France. C'est Jean Stoetzel²⁵³, qui dans les années 1930 va commencer à se former aux méthodes statistiques qui par la suite l'amena à fonder l'institut français d'opinion publique.²⁵⁴ Puis après-guerre, ce sont les journalistes qui en premier vont utiliser la méthode du sondage, nous ne sommes pas encore dans le registre de l'analyse scientifique et universitaire. Comme l'explique Hugo Touzet : « *dans un premier, la presse contribue largement à faire connaître les sondages. Après-guerre dans les années 1950, des revues comme Réalités, l'Express ou encore France Observateur (ancêtre de l'Obs) vont commander et diffuser de nombreuses études réalisées par l'Ifop. Elles portent sur les valeurs des Français, et principalement en matière de politique. [...] le sondage devient donc à cette époque une source journalistique et l'opinion, une modalité de traitement de l'actualité politique.* »²⁵⁵

²⁵² Hugo TOUZET, The conversation « une histoire brève de l'opinion publique », Paris, 2018.

²⁵³ Jean STOETZEL, né le 23 avril 1910 à Saint-Dié-des-Vosges et mort le 21 février 1987 à Paris, est un sociologue français, dont les travaux ont concerné la théorie de l'opinion et la psychosociologie de la communication. Il fut l'introducteur en France de la méthode des sondages d'opinion.

²⁵⁴ Institut français d'opinion publique (Ifop).

²⁵⁵ Hugo TOUZET, The conversation « une histoire brève de l'opinion publique », Paris, 2018.

4.2. L'opinion publique : un débat permanent

4.2.1. La construction l'opinion publique au sein de la société.

« Les opinions ne peuvent pas être saisis hors des individus qui les formulent. Elles sont comme le reflet de la personne elle-même, au centre du réseau de ses appartenances sociales, d'âges et de sexe, de milieu professionnel ou de confession religieuse, par exemple. La personne n'est pas isolée, elle est dans la société comme la société est en elle. La personne, en tant qu'entité est membre du corps social [...] c'est par les relations entre les personnes que peut s'établir la communication et se constituer une opinion publique, n'ont pas comme somme mais comme cristallisation des opinion individuelles, fondée sur des valeurs intériorisées de manière variable chez les uns et les autres. Enfin, la diffusion de l'opinion, le rôle de l'opinion publique dans la vie sociale et politique posent de sérieux problèmes, éthique notamment, dans une société démocratique soucieuse de la liberté individuelle. »²⁵⁶

Comme nous avons pu le voir, tout à chacun peut comprendre et définir l'opinion. Cela devient plus complexe lorsque nous parlons d'opinion publique. Qu'est-ce que l'opinions publique ? comment se construit-elle ? quel est sa place, son rôle au sein de la société ? en quoi celle-ci peut apparaitre comme un élément de compréhension de la société, de la démocratie, de la nation ? Ou au contraire comment celle-ci peut être un élément perturbateur de la vie en société ?

Pour Jean Baechler²⁵⁷, « La notion d'opinion publique relève de la classe de celles qui vont de soi et que l'on utilise sans y réfléchir avec attention et acribie²⁵⁸. Mais, si l'on décide de la saisir dans une définition qui soit précise, opératoire et juste, la notion apparait fuyante et insaisissable. Il est même tentant, alors, d'en conclure que la notion considérée n'a de réalité que de verbale et que, en l'occurrence, l'opinion publique n'existe pas, sinon comme artéfact des sondages d'opinions. »²⁵⁹

²⁵⁶ Alain GIRARD, *opus cit.*

²⁵⁷ Jean BAECHLER : né le 28 mars 1937 à, est un Professeur de sociologie historique à la Sorbonne, il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques,. Il préside l'Académie et l'Institut de France pour l'année 2011.

²⁵⁸ Acribie : Qualité d'une personne particulièrement méticuleuse, qui agit ou travaille dans le plus grand soin, scrupuleusement, avec la plus grande précaution et précision, dans le souci du détail et de la perfection. Encyclopédie *universalis*.

²⁵⁹ Jean BAECHLER (sous la direction de François d'Orcival), *opinion publique et crise de la démocratie*, Paris édition presse universitaire de France, 2019, 459 pages.

Une opinion peut être facilement attribuée à son auteur, comme expliquer précédemment, celle-ci est individuelle. L'opinion publique comme l'explique Jean Baechler, est difficilement saisissable car la définition même du terme « public » auquel il se rattache est peu claire également. Si nous avons vu le sens du mot « opinion » celui de « public » semble encore plus complexe, en effet lorsque nous évoquons le terme de public le premier sens qui nous vient à l'esprit est celui d'un public assistant à un spectacle, à un concert ou toute autres manifestations culturelles, cela sous-entend un groupe de personnes diverse et varié. « Public » peut également être désigné comme quelque chose qui s'oppose à « privé » comme par exemple la vie publique et la vie privée où ce qui est public peut-être vu de tous et ce qui est privé reste caché à tous. Le terme de public peut également être vu comme s'adressant à un ensemble de personnes exemple « *l'ensemble de ces informations sera annoncé au public le cas échéant* ». Public désigne à la fois un ensemble de personne et quelque de chose de plus abstrait, qui est à la fois collectif et individuelle, ce qui est le cas de la vie publique et privée. Le public peut également désigner le bien commun, l'espace commun tel que l'espace public qui est un lieu d'échange entre la population. Selon le sens que l'on lui donne comme l'explique Jean Baechler : « *Le qualificatif « publique » de l'opinion est plus délicat à saisir adéquatement, tant que n'est pas résolue une ambiguïté originelle entre deux sens du mot « public ». D'un côté, - « public »- pris substantivement et précisé par l'article indéfini – « un » public-désigne l'ensemble des récepteurs en liaison avec émetteur, le public d'un journal, d'un écrivain, d'un politicien, d'un guide d'opinion...De l'autre, « public » et l'article défini – « le » public-désignent l'espace sur lequel est débattu et géré le bien commun des membres d'une polities. En ce sens, « public » peut être opposé soit à « privé » à ce qui relève des intérêts particuliers, individuels, et collectifs, des individus et des groupes réunis en polities, soit à « l'intime », ce qui relève de l'individu et de la personne idiosyncrasique²⁶⁰, occupés de la gestion de l'existence ou, pour reprendre la jolie formule d'Ernest Renan, appliqués à écrire leur propre roman du bonheur. »²⁶¹*

La conceptualisation de l'opinion publique est un exercice difficile car repose sur deux éléments, en l'occurrence la notion « d'opinion » et de « public », dont les définitions sont

²⁶⁰ Idiosyncrasique : relatif à l'idiosyncrasie Manière d'être particulière à chaque individu qui l'amène à avoir tel type de réaction, de comportement qui lui est propre. Dictionnaire Larousse.

²⁶¹ Jean BAECHLER (sous la direction de François d'Orcival), opinion publique et crise de la démocratie, Paris édition presse universitaire de France, 2019, 459 pages.

variables à la fois du point de vue d'un individu, du collectif mais aussi des institutions. Toutefois, si l'on devait rationaliser sa définition : « *Elle [l'opinion publique] est faite de connaissances généralement basée sur notre manière de penser, de percevoir la société, celles-ci peuvent à la fois être transmises ou reçues sur un sujet commun, ce qui en fait un élément public* ». Si nous nous basons sur cette simple définition, nous pouvons comprendre que l'opinion publique est un élément essentiel à la compréhension de notre société, toutefois nous ne pouvons prendre dans notre approche scientifique « l'opinion publique » comme unique donnée d'analyse, c'est d'ailleurs pour cela que Pierre Bourdieu²⁶² à déclarer « *que l'opinion publique n'existe pas en sociologie* »²⁶³. Toutefois si nous essayons de voir cela comme un ensemble, tout comme une molécule est constituée d'atomes, si nous faisons un parallèle avec les sciences dites dures.

L'opinion publique ne se caractérise donc pas dans son ensemble, mais plutôt par les opinions individuelles qui la constitue. Par conséquent si nous voulons avoir une approche scientifique, ce sont ces opinions individuelles ainsi que les formes d'actions collectives et d'actes individuelles qui en découlent qui doivent faire l'objet d'une analyse. En d'autres termes l'opinion publique n'est plus la cause mais la conséquence de la compréhension du sociale et de la société. C'est donc là toute la difficulté d'analyse, car si l'opinion publique est ancrée dans nos sociétés contemporaines et qu'elle est vue comme un élément de compréhension de celle-ci, elle ne peut être analysée globalement en sciences humaines et sociales.

4.2.2. Les impacts de l'opinion publique sur le monde politique et la relation avec « son peuple »

Attardons-nous maintenant sur la place de l'opinion publique au sein de la société et le fait qu'elle fasse débat. Pour comprendre ce débat, il faut déjà faire la distinction entre ce qui est du ressort du débat « public » et ce qui est du ressort du débat « scientifique » .

D'un point de vue « débat public » la question de la place de l'opinion publique au sein de la société ne date pas d'hier : « *De tout temps, pour obtenir certaines sortes de succès, les*

²⁶² Pierre BOURDIEU né le 1^{er} août 1930 à Denguin (Pyrénées-Atlantiques) et mort le 23 janvier 2002 à Paris, est un sociologue français.

²⁶³ Pierre BOURDIEU Exposé fait à Noroît (Arras) en janvier 1972 et paru dans Les temps modernes, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in Questions de sociologie, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

hommes ont su qu'il fallait s'appuyer sur l'opinion et qu'il existait des moyens pour gagner plus sûrement ce soutien. Dans l'antiquité, par exemple, Alcibiade fit couper la queue de son chien pour attirer sur lui-même l'attention de ses concitoyens et devenir une personne célèbre »²⁶⁴

En d'autres termes, il y a opinion publique que s'il y a consensus et conformité au sein de la population. Or c'est bien cette conformité qui interroge, « *d'où peut venir la conformité, la convergence dont il s'agit ici ? un esprit cartésien on aimerait pouvoir répondre que, la raison étant la chose la mieux partagée, l'opinion publique représente ce que la communauté juge raisonnable. Sans aller bien loin dans l'optimisme. On pourrait en tout cas que le libre examen et le libre arbitre de chacun déterminent son adhésion à un jugement et que la convergence s'explique uniquement par le processus intérieur dans le psychisme individuel »²⁶⁵ Peut-on prendre en considération un élément « *qui part d'un processus intérieur du psychisme individuel »* comme quelque chose qui permet de comprendre un fait ou un phénomène social ? Comme nous pouvons voir l'opinion publique est quelque chose qui peut à la fois être un élément de compréhension d'un phénomène sociétal mais qui est à la fois également suspect, car sa construction est faite par des représentations individuelles qui par la suite se conforme au collectif, ce qui fait d'elle quelque chose de malléable. « *Le concept en question est malaisé à définir. D'abord, car il ne peut appartenir ni à la psychologie, ni à la sociologie, car l'opinion des individus compose l'opinion publique mais est façonné par elle. Il d'agit donc bien, comme le dit J.Stoetzel, d'un processus d'interaction sociale. Il faut d'autre part, faire des distinctions entre les positions permanentes et les courants d'opinion, entre les opinions partielles, nationales, mondiales. Alfred Sauvy, en décrivant ces nuances et quelques autres encore, est amené à conclure que la notion ne peut guère être délimitée a priori et doit se préciser à l'usage. Gabriel Tarde, moins circonspect, définissait l'opinion comme un ensemble de jugements répandus dans le public et concernant des problèmes actuels. »²⁶⁶**

Dans le débat public, ce qui revient le plus souvent c'est en effet l'idée que l'opinion publique est façonnée par elle-même et que la conformité dont nous parlons peut aujourd'hui partir d'actions extérieures, d'une manipulation de l'opinion en d'autres termes que l'opinion publique soit fabriquée. Dans une société où toutes formes d'institutions est remises en cause et

²⁶⁴ Jean CAZENEUVE, la fabrication de l'opinion. In : les cahiers de la publicité, n°1, le procès de la publicité, pp 33-58, 1962

²⁶⁵ *ibid*

²⁶⁶ *ibidem*

que nous ne faisons plus confiance aux médias, aux différents experts et analystes et que les réseaux sociaux prennent de plus en plus de place également, le doute s'installe quant-à la parole des un.e.s et des autres concernant les différents sujets de société. Pour une partie de la population cela est devenue en quelque sorte une angoisse, ils y voient ici une atteinte à leur libre arbitre et leur liberté.

Cette fabrication de l'opinion interroge la sociologie. Pour Jean Cazeneuve²⁶⁷, « *En faisant son entrée dans la science, ou plutôt en devenant le fruit d'un calcul délibéré, l'action sur l'opinion, qui en soi est vieille comme le monde, est devenue un sujet d'angoisse pour l'avenir et même le présent. Pour mesurer les dangers, examinons d'abord les principes et procédés généraux de la fabrication de l'opinion, puis les obstacles qu'elle rencontre et les possibilités qu'elle peut avoir de les surmonter. Il restera ensuite à apprécier plus spécialement la nature et la portée des différents moyens employés à cet effet dans les sociétés modernes* »²⁶⁸ selon lui il existe deux formes de techniques qui fabriquent l'opinion, la publicité et la propagande. La publicité et la propagande exerce une action sur l'opinion que ce soit par rapport à un objet ou que ce soit par rapport à une personne voire à des idées : « *la fabrication de l'opinion [...] se caractérise par une technique masquant à l'individu les raisons de son option personnelle et lui imposant de l'extérieur son attitude, toute en lui laissant l'illusion d'une libre décision* »²⁶⁹ C'est que nous avons d'un côté les « *mass-média* »²⁷⁰ et les institutions qui par le biais d'une forme de propagande et de publicité se font une idée de ce que devrait être « *l'opinion publique* » par conséquent il la fabrique et de l'autre côté, la population, les citoyens qui essayent de se faire leur propre opinion certes sur leurs représentations du monde mais qui sont de plus en plus réticents à accorder de l'importance aux « *mass-média* » et aux institutions.

²⁶⁷ Jean CAZENEUVE : né le 17 mai 1915 à Ussel (Corrèze) et mort le 4 octobre 2005 à Paris, est un sociologue et directeur de télévision français. Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, docteur en droit de l'université de Toulouse et diplômé de l'université Harvard.

En 1954, il passe huit mois avec les Zuñis, une tribu amérindienne du Nouveau-Mexique, étudiant leurs coutumes et écoutant leurs récits qu'il publia dans un livre intitulé *Les dieux dansent à Cibola* (Gallimard, 1957).

²⁶⁸ Jean CAZENEUVE, la fabrication de l'opinion. In : les cahiers de la publicité, n°1, le procès de la publicité, pp 33-58, 1962

²⁶⁹ *Ibid*

²⁷⁰ Mass-média : ensemble des médias dits traditionnels, radio, TV et journaux papiers.

4.2.3. *Image, communication et opinion publique*

Comme nous avons pu le voir l'opinion publique est également très installée dans les médias, durant les dernières élections nous avons tous pu constater que l'opinion publique est devenue « *un indice de satisfaction* ».

Pour les élus cet indice de satisfaction est important, en effet, être homme ou femme politique c'est être en quelque sorte en représentation permanente que ce soit lors de campagne ou que ce soit durant son mandat, toutefois l'ensemble des élus interrogés ont déclaré que la communication de campagne reste très réglementée : « *pour les campagnes électorales cela reste assez calibré, vous avez un montant de remboursement et tout le monde s'y tient, donc vous comptez le nombre de tracts que vous pouvez faire, vous avez un site internet, vous avez des comptes facebook et twitter, vous essayez d'avoir un document un peu original* » explique Madame C. députée d'Ille et Vilaine²⁷¹. Pour d'autres, l'objectif de la communication en campagne est surtout de se faire élire ou réélire : « *Dans une campagne, la communication a pour but de se faire réélire [...] la campagne, pour cela a été essentiellement de me faire connaître, étant novice en politique, car j'étais simplement adjoint au maire d'une petite commune, donc pour me faire connaître j'ai organisé des repas républicains, j'ai loué un camping-car et j'ai sillonné ma circonscription pour me faire connaître. Sinon, en dehors, c'était des campagnes d'affichage et de tracts* »²⁷²

Pour certains, la communication « *a une place assez importante mais mesurée, c'est si vous voulez dans les campagnes, c'est faire connaître le projet politique, donc on a des documents de campagnes, là c'est assez préparé. Maintenant tout le monde fait pareil, à une époque c'était différent, maintenant il n'y a pas beaucoup de différence* »²⁷³

Ces affirmations sur la manière dont sont faites les campagnes politiques, amènent à nous interroger sur la notion de « *mise en scène politique du moi* ». ²⁷⁴Selon Christian Le Bart, professeur en science politique, « *les stratégies de présentation de soi en politique ont changé, l'exemplarité d'hier exigeait l'effacement de la personne, le rôle masquait son titulaire. [...] la crise des institutions oblige à (et autorise) d'autres formes de présentation de soi : il s'agit,*

²⁷¹ Cf annexe 3 entretien de Madame C., 2015.

²⁷² Cf annexe 3 entretien de Monsieur N. député du Morbihan, 2015

²⁷³ Cf annexe 3 entretien de Madame Cl. Députée de Loire-Atlantique, 2015.

²⁷⁴ Expression de Christian LE BART, *l'égo-politique, essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Edition : Armand Colin (coll. « individu et société »), 2013, 254 pages.

depuis la visibilité qu'offre le rôle, de se donner à voir comme personnalité (et non plus comme simplement un personnage) »²⁷⁵

C'est l'idée de dire que nous allons nous montrer tel que nous sommes comme l'illustre parfaitement les propos de Madame Cl. élue de Loire-Atlantique *« j'ai jamais pris la grosse tête depuis que je suis députée, je considère que je suis une personne comme les autres, si vous voulez, donc les gens ils voient que je fais mes courses comme les tout le monde, ils me croisent dans les magasins »²⁷⁶*

En politique, la communication reste centrale, afin de se faire connaître par les électeurs et d'avoir une visibilité, pour les élus ce qui est essentiel c'est le terrain au contact de leur population. *« [...] dans ma ville je marche vraiment beaucoup et je rencontre les gens, quand je fais les courses....c'est tout le temps cela ne s'arrête jamais »* explique madame D.²⁷⁷ Quant à monsieur M., député de Loire-Atlantique²⁷⁸ il explique qu'il est *« présent à toutes occasions manifestations, assemblée générale et c'est l'occasion aussi de communiquer sur ce que nous faisons par exemple les assemblées générales de donneurs de sang il y a un certain nombre d'associations j'y vais où j'explique ce que nous avons fait dans ce domaine par exemple »*.

Cette communication de terrain peut revêtir différentes « formes », comme par exemple le fait d'être présent le même jour et sur le même marché comme le fait madame C., députée d'Ille et Vilaine *« tous les samedis matin, je vais être place de Zagreb, au marché du Landry. Les gens savent très bien que l'on va me trouver à tel endroit à 12h30 au marché du Landry. Si on a une proximité avec les gens ils sauront toujours nous trouver et vous vous saurez toujours les trouver pour faire passer un message. »²⁷⁹* Face à cette communication de terrain, nous sommes amenés à nous interroger sur les différentes formes de communication que l'élu développe.

D'après Olivier Costa et Eric Kerrouche, le député ou l'élu a quatre types de communication : Tout d'abord la communication protocolaire qui consiste à aller aux contacts des gens sur les manifestations, des inaugurations etc...c'est une communication plus institutionnelle.

²⁷⁵ Christian LE BART, *opus cit.*

²⁷⁶ Cf annexe 3 entretien de Madame Cl. Députée de Loire-Atlantique, 2015

²⁷⁷ Cf annexe 3 entretien de madame D. députée de Corrèze, 2015

²⁷⁸ Cf annexe 3 entretien de monsieur M., député de Loire-Atlantique, 2015

²⁷⁹ Cf annexe 3 Entretien de Madame C., députée d'Ille et vilaine, 2015

- Ensuite il y a la communication de médiation, il s'agit d'une communication qui revêt deux aspects, celle de faire le lien entre les actions faites sur le terrain et les actions politiques ainsi que celle de faire le lien entre institutions privées et institutions publiques, donnons comme exemple une entreprise et les pouvoirs publics.

- Le troisième type de communication est le rôle en quelque sorte « d'assistante-sociale » les auteurs expliquent que : « *un très grand nombre d'élus nous ont donné maints détails sur les grandeurs et misères de cet aspect de leur mandat ; certains l'apprécient, d'autres y voient une corvée, mais tous souffrent du décalage entre leurs pouvoirs effectifs et les attentes de leurs interlocuteurs* »²⁸⁰

- Enfin dans sa communication il se place en défenseur des citoyens sur différentes échelles ou territoire. Comme nous pouvons le constater, la communication d'un représentant revêt plusieurs facettes et s'exprime par divers moyens adaptés à la situation.

Pour sensibiliser leurs concitoyens à la vie politique, les députés vont donc sur le terrain, cela leur permet d'aller à la rencontre des gens et de discuter des problèmes qui intéressent mais aussi de leur parler des moyens qui sont à leur disposition afin de trouver une solution. Pour une élue c'est une évidence « *c'est de la pédagogie, c'est du terrain, c'est des échanges sur la vie en société c'est tout ça qui doit donner envie aux citoyens de s'investir* »²⁸¹ Les élus constatent que les citoyens, les électeurs ne connaissent pas ou très peu la structure politique en France et de fait l'action de voter est devenu un acte à un moment « T » et qu'ils ne voient plus que voter, c'est voter pour une personne représentant un projet futur. Monsieur M. l'explique parfaitement : « *on va voter par exemple...après le quotidien fait que...euh...il y a une déconnection qui se fait après ils font leur boulot à l'assemblée ils montrent leurs idées politiques* »²⁸² toutefois par la suite il ajoute « *après nous peut-être que l'on va se rattacher à une idée qui nous intéresse on est d'accord pour telle ou telle chose un peu ces idées-là* »²⁸³, mais là aussi cela ne se fait qu'à un moment donné.

La plupart des élus interrogés expliquent que leur relation avec la presse dépend de leur actualité et qu'ils ne répondent à la presse uniquement s'ils sont sollicités.

²⁸⁰ Olivier COSTA et Eric KERROUCHE, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Edition : Presse de Sciences Po (coll. « nouveaux débats »), 2007, 214 pages

²⁸¹ Cf annexe 3 Entretien de Madame Cl. Députée de Loire-Atlantique, 2015

²⁸² Cf annexe 3 Entretien de Monsieur M., intendant dans un Collège et un Lycée, 2016

²⁸³ Cf Entretien de Monsieur M., intendant dans un Collège et un Lycée, 2016

Comme l'évoque Madame C., députée d'Ille et Vilaine : « *Moi je trouve que c'est utile mais en même temps je ne cours pas après si vous regardez, moi quand j'ai présenté la PMP dans l'intérêt de l'enfant j'ai été sollicitée j'ai répondu mais ce n'est pas moi qui cours les médias. [...] Je pense que les médias faut aller les voir qu'on a quelque chose à dire quand j'ai quelque chose à dire j'envoie un communiqué de presse, mais cela ne sert à rien de les abreuver et puis après ils se lassent* »²⁸⁴

Monsieur M. député de Loire Atlantique dit à ce sujet « *Oh bah là , j'envoie des communiqués de presse assez régulièrement sur des sujets liés à l'actualité euh... sinon je réponds souvent aux sollicitations euh.. Ça peut parfois s'emballer sur des sujets précis par exemple je suis président de l'association France- Tunisie quand il y a eu l'attentat dans le musée Bardo là dans l'après-midi euh...j'ai eu des appels de tous les médias tous azimuths qui voulez mon avis mes réactions ça part généralement d'un média qui m'a contacté et les autres m'ont vu soit sur i-télé ou entendu à la radio et donc ils m'appellent tous. Pendant 24 heures il y avait des appels de toutes parts. Mais je ne passe pas tout mon temps à la salle des « 4 colonnes », je réponds plutôt lorsqu'il y a une sollicitation quand on fait un rapport parlementaire au moment de sa publication là alors on est interrogé.* »²⁸⁵

D'autres parlementaires expliquent même que c'est difficile de faire parler de leur travail, car il faut des éléments concrets pour la presse : « *Bah...j'ai plutôt de bons rapports mais ce dont je me rends compte, c'est qu'un parlementaire a plus de mal à faire parler de lui dans la presse ou même sur des supports audiovisuels qu'un élu municipal car c'est très souvent des choses concrètes que cherchent les journalistes. Moi je vois bien car j'ai été adjointe au sport pour la ville de Nantes et là aucun problème pour me faire suivre sur mon mandat d'adjoint au sport. Maintenant si je veux parler de la politique nationale ou au sujet des allocations familiales aux journalistes locaux c'est plus compliqué* »²⁸⁶

L'image et l'opinion publique, c'est aussi le regard que porte le citoyen sur l'opinion publique et le parallèle qu'il fait avec les sondages, en effet la plupart du temps lorsque vous les interroger à ce sujet très souvent ils répondent ne pas faire plus que cela attention aux sondages « *Je les regarde. Il y a une part de vrai et une part, ce n'est pas du faux mais ça peut modifier le jugement de certaines personnes ou les orienter ou les déstabiliser. Trop de sondages peuvent*

²⁸⁴ Cf annexe 3 Entretien de Madame C. députée d'Ille et Vilaine, 2015

²⁸⁵ Cf annexe 3 Entretien de Monsieur M. député de Loire-Atlantique, 2015

²⁸⁶ Cf annexe 3 Entretien de Madame Cl, députée de Loire-Atlantique, 2015

faire que les gens se disent : » ça y est, les dés sont jetés, les choses sont faites, pas la peine que j'm'embête à aller voter. Mais, il y a énormément de sondages. On nous balance toujours des sondages. Mais ça peut être un moyen de contrebalancer le truc. Les sondages disent le FN va être à 50%, il y en a peut-être qui vont réagir et les abstentions...S'il est bien fait, en principe le sondage doit dire la réalité. » déclare Monsieur D.²⁸⁷ La corrélation entre l'opinion publique et le sondage reste pérenne.

La part de l'image dans l'opinion publique n'est pas la même, selon son rôle d'acteur dans la société, le choix que l'on fait de prendre ou non une information. Cela fait partie des difficultés à analyser l'opinion publique.

4.3. L'émergence de l'opinion publique en SHS

4.3.1. L'opinion publique vers une interrogation épistémologique

Après ses quelques réflexions sur l'opinion publique en sciences humaines sociales et plus particulièrement en sociologie il convient maintenant d'avoir une réflexion épistémologique de l'opinion publique devient donc nécessaire. Pour cela plusieurs interrogations doivent se faire au préalable, comment « *l'opinion publique* » peut passer d'une réflexion au sens commun du terme à une réflexion plus scientifique. Dans un premier temps il faut comprendre, comme nous avons pu le voir que l'opinion publique est « partout » celle-ci fait partie de la société, elle est facteur de débat. Dans un second temps elle peut être à la fois révélatrice de dissonance entre les citoyens et les institutions tout en étant un facteur de communication par le biais des sondages pour le monde politique et institutionnel.

D'ailleurs, pour Philippe Riutort²⁸⁸, spécialiste de l'opinion publique, évoque, « *la mesure de l'opinion publique et ses problèmes* » et qu'elle soit vue comme « *acteur politique* ». « *La vision habermassienne²⁸⁹ élitiste de l'opinion publique est remise en cause par l'irruption des sondages électoraux qui entendent saisir celle-ci en agrégeant des points de vue individuels*

²⁸⁷ Cf annexe 3 Entretien de Monsieur D, ancien ingénieur, 2016

²⁸⁸ Philippe RIUTORT, Agrégé de sciences sociales chercheur au sein du Groupe d'Analyse Politique (Université Paris X-Nanterre) et du laboratoire Communication et Politique (Cnrs). Professeur de sciences sociales en lettres supérieures au lycée Henri IV à Paris. Il enseigne également la science politique à l'Université Paris X- Nanterre.

²⁸⁹ En référence à Jürgen HABERMAS : Théoricien allemand en philosophie et en sciences sociales, avec Axel Honneth, il est l'un des représentants de la deuxième génération de l'École de Francfort.

privés[...]. »²⁹⁰ Dans ses paroles Philippe Riutort met les difficultés de conceptualisation voire d'analyse épistémologique de la notion de « l'opinion publique » avec d'un côté l'approche de Jurgen Habermas, au travers en particulier du concept « *espace publique* »²⁹¹ qui apparaît comme un espace intermédiaire entre l'espace du pouvoir et l'espace du privé et d'un autre côté « *le sondage* » qui lui se matérialise par une méthode d'analyse quantitative. Que ce soit l'une ou l'autre méthode, toutes deux amènent des difficultés quant-à la méthode d'analyse et la pertinence scientifique. En effet « l'espace public » vu par Jurgen Habermas peut être critiqué comme l'explique Philippe Riutort : « [...] *Mais très tôt les sondages sont l'objet de controverses et de critiques (Walter Lippmann, Philip Converse, Pierre Bourdieu) qui soulignent le caractère artificiel de l'opinion ainsi mesurée et l'absence de véritable consistance de l'opinion publique. De nombreux chercheurs mettent en doute l'existence d'une opinion publique préexistante que seraient censés recueillir les instituts de sondage. Pour certains, seul le « sondage délibératif »*²⁹² (James Fishkin) *permettrait de former une véritable opinion publique, fruit d'une information préalable et d'une concertation.* »²⁹³.

S'ajoute également à ce constat l'émergence des réseaux sociaux, où internet offre un espace de liberté d'opinions ou ce que qualifie Daniel Cefai²⁹⁴ « d'arène publique »²⁹⁵ la prise de parole y apparaît libre mais qui n'offre aucune hiérarchisation « des dires » tout en mettant toutefois la paroles de leader comme l'explique Julien Boyadjian²⁹⁶ : « *Sur Twitter par exemple, parfois présenté comme un nouvel instrument de mesure de l'opinion publique, les inscrits sont très peu représentatifs de la population et l'expression de l'opinion publique est déléguée aux leaders d'opinion, ce qui en fait un espace en réalité très inégale* »²⁹⁷

²⁹⁰ Philippe RIUTORT, L'opinion publique : histoire, mesure et effets de réalité, PSE-Ecole d'économie de Paris, Séminaire national de formation-Ministères de l'éducation nationale, 7 et 8 février 2019

²⁹¹ Concept « *d'espace publique* » qui sera lui-même remis en cause par Oskar Nept (Philosophe et sociologue Allemand), au travers de son concept « *d'espace publique oppositionnel* »

²⁹² Sondage délibératif : sondage comprenant un sondage initial sur une question courante, une phase d'information et d'échanges, et un sondage final sur la même question, après délibérations des participants. (universalis)

²⁹³ *Ibid*

²⁹⁴ Daniel CEFAL : Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS, Paris) et chercheur à l'Institut Marcel Mauss-Centre d'études des mouvements sociaux (CEMS) à l'EHESS.

²⁹⁵ Arène publique : l'auteur invite à décrire les formes de la discussion publique dans ses multiples modalités et milieux, à réancrer la formation des problèmes publics dans l'expérience de situations problématiques, à reconnecter cette expérience avec des dynamiques d'enquête et d'expérimentation par des publics et à ne pas surestimer le pouvoir des mots en oubliant l'écologie des problèmes publics.

²⁹⁶ Julien BOYADJIAN : maître de conférences en sciences politique, université de Lille.

²⁹⁷ *ibid*

4.3.2. Vers une réflexion sociologique de l'opinion publique

Les sciences humaines et sociales (SHS), et plus particulièrement la sociologie, peuvent aider à une meilleure compréhension des opinions et en quoi celles-ci peuvent être utiles au renouveau de la démocratie. Par cette idée que « la doxa » et « l'épistémé » deviennent complémentaire c'est la structure même de notre approche institutionnelle qui est donc remis en cause. Aujourd'hui nous ne pouvons plus voir la société comme une entité structurée au sens d'une société moderne datant de l'après-guerre. La société d'aujourd'hui est multiple donc faites sur diverses opinions.

Cette idée de dire que l'opinion ne peut être prise en cause dans une analyse en sciences humaines et sociales peut parfaitement être entendue car il s'agit là d'un élément trop subjectif et individuel. Toutefois la sociologie tend à devoir de plus en plus analyser les diversités qui structure la société actuelle. *« L'homme se traduit, se révèle en parlant, Cette remarque élémentaire fonde la possibilité d'une recherche. L'opinion est un centre de perspective pour la connaissance psychologique individuelle et collective. [...] notre connaissance empirique des hommes consiste pour une large part dans ce que nous savons de leurs opinions. »*²⁹⁸

En sociologie, lors d'une enquête nous faisons appel à des méthodes de recueil de données à la fois qualitatives et quantitatives et dans ces deux cas nous récoltons des « opinions » dans le sens où les individus répondent selon leurs représentations, certes cela semble un peu plus objectif avec la méthode quantitative car la part du subjectif y est plus réduite. D'ailleurs, C. Wright Mills²⁹⁹ l'évoque dans son ouvrage *l'imagination sociologique*³⁰⁰, qui parle de « l'humaine diversité » : *« l'objet de la sociologie, c'est proprement l'humaine diversité, où entrent tous univers sociaux au sein desquels les hommes ont vécu, vivent et pourraient vivre. [...] on y trouve des villages en rase campagne, des groupes de pressions, des bandes de jeunes délinquants ; [...] des agents de polices ; des salons et des auditoires ; des foules qui se pressent le soir, sur des artères et des places publiques, dans les villes des cinq continents [...] Le sociologue s'efforce de comprendre l'humaine diversité de manière méthodique. [...] la compréhension méthodique des hommes et des sociétés exige un jeu de*

²⁹⁸ Jean STOETZEL, théorie des opinions, Paris : l'harmattan (coll. « logiques sociales »), 2021, 455 pages.

²⁹⁹ Charles WRIGHT MILLS sociologue américain né le 28 août 1916 à Waco (Texas), et mort le 20 mars 1962. À contre-courant de l'approche sociologique dominante, alors incarnée par Talcott Parsons, dont il a dénoncé le théoricisme dans *L'Imagination sociologique* (1961), il s'inscrit dans une tradition de sociologie critique.

³⁰⁰ Charles WRIGHT MILLS, *L'imagination sociologique*, Paris, Edition : La Découverte, 2015, 229 pages.

points de vue assez simple pour laisser place à la compréhension et en même temps assez complet pour inclure les étendues et les profondeurs de l'humaine diversité »³⁰¹ en d'autres termes, si nous faisons un parallèle avec l'approche de C. Wright Mills, « les opinions » que nous recueillons caractérisent en quelque sorte cette « humaine diversité ».

Si C. Wright Mills lui cherche à comprendre « l'humaine diversité », Jean Stroetzel³⁰² lui explique « *Parmi les actions humaines, les plus chargées de sens et les plus faciles à comprendre sont, par définition même, les actions symboliques. Celles-ci sont toujours intentionnellement significatives. [...] il en résulte que le langage, ce mode par excellence symbolique, va se trouver le moyen de choix pour la connaissance objective des esprits. [...] on parle surtout pour énoncer ce qu'on pense, pour exprimer des jugements, pour rendre publiques des opinions. [...] L'étude des opinions d'une personne ou d'un groupe apparaît comme l'un des moyens d'atteindre à la connaissance objective de cette personne et de ce groupe.* »³⁰³

Comme nous pouvons le voir la sociologie, bien que rejetant l'idée d'utiliser « l'opinion » dans sa recherche, l'analyse malgré elle. Par conséquent ce n'est tant l'utilisation de l'opinion qui est rejetée dans la conception scientifique d'une recherche en sciences humaines et sociales, c'est la multiplicité des formes de l'opinion et comment celles-ci peuvent être analysées dans le but de montrer la réalité des faits sociétaux.

S'ajoute à cela le fait que « l'opinion » apparaît plus dans le registre du commentaire que de l'information en tant que telle, par conséquent prendre « un commentaire » comme un élément d'analyse scientifique est-il pertinent ? On assiste donc en quelque sorte à une « tectonique des opinions » où il est difficile de déceler toute forme de raisonnement, où il y a peu de nuance et de débat.

³⁰¹ *ibid*

³⁰² Jean STROETZEL, né le 23 avril 1910 et mort le 21 février 1987, est un sociologue qui développa la théorie de l'opinion. Il fut l'introducteur en France de la méthode des sondages d'opinion.

³⁰³ Jean STOETZEL, théorie des opinions, Paris : L'harmattan (Coll. « logiques sociales »), 2021, 455 pages.

Chapitre 5

CHAPITRE 5 : ESSAI DE SOCIOLOGIE DE L'OPINION PUBLIQUE

Après avoir essayé de comprendre l'évolution de l'opinion en opinions publique, le débat permanent que celle-ci suscite au sein de la société et les difficultés d'analyse qu'elle engendre dans les sciences humaines et sociale. Il convient maintenant de comprendre ce qu'apporte l'opinions publique dans la société mais aussi son caractère réflexif au sein des sciences humaines et sociale.

5.1. L'opinion publique : une construction sociale

5.1.1. Vers une utilisation « statistique » en SHS

L'utilisation de « la méthode statistique » dans le monde universitaire se développe d'abord dans les sciences politiques, y voyant ainsi un outil permettant de défendre leur thèse sur les opinions. Pour les politistes, il s'agit là, d'un matériau précieux enrichissant leurs enquêtes. Les sociologues quant-à-eux se montreront plus réticents à l'utilisation de « sondages » *« les sociologues les plus influents de la discipline s'opposent à l'utilisation de donnée d'opinion, influencés à la fois par la pensée de Durkheim qui considère que l'on peut saisir la consciences collective en effectuant la somme des consciences individuelles et par celle de Karl Marx, qui affirme que la conscience est déterminée par conditions matérielles d'existence, et que ce sont donc bien ces dernières qu'il faut étudier »*.³⁰⁴ Pour ces chercheurs en sociologie, les données des sondages ne sont que des données subjectives, par conséquent cet outil restera à la marge de la sociologie pendant un certain temps.

Par la suite progressivement la sociologie va devoir faire appel à l'analyse de l'opinion publique, c'est donc récent que cette discipline accepte de conduire des enquêtes en intégrant des données d'opinion. Toutefois il ne faut pas oublier les interrogations sur l'utilisation de données d'opinion fait encore débat au sein des sciences humaines et sociales et en particulier au sein de la sociologie.

³⁰⁴ Jean STOETZEL, théorie des opinions, Paris : L'harmattan (Coll. « logiques sociales »), 2021, 455 pages.

Outre, cette approche historique, « l'opinion publique » ne peut pas, uniquement, se faire d'un point de vue « collecte de données » pour comprendre les réalités du social. Il ne faut pas oublier que l'opinion publique se forge dans un contexte, dans une époque mais aussi sur la base de représentations de valeurs. Dans ces cas-là, elle peut se traduire sous différentes formes comme le discours ou l'image et est le reflet des représentations qui se fond dans la société à un moment donné. Nous pouvons citer par exemple les « images satiriques » qui se sont toujours faites durant l'histoire, d'ailleurs, que ce soit sous l'ancien régime avec notamment, la représentation des différents ordres ou encore lors de contexte plus horrible telles que les guerres avec les images de propagandes. D'ailleurs en son temps, même Charlie Chaplin s'y est prêté avec un film intitulé « l'opinion publique »³⁰⁵ où il voulait dépeindre « le regard de la société » sur l'évolution des mœurs de l'entre-deux guerres.

Une part de l'opinion publique n'est donc pas quantifiable mais elle n'en est pas moins essentielle à une compréhension de l'action humaine notamment au sein de la démocratie et de sa construction citoyenne.

5.1.2. Une opinion publique, sondages et statistiques

L'opinion publique a donc de multiples facettes et regroupe aussi différentes opinions, comme l'opinion privée ou individuelles, des opinions collectives d'un groupes qu'il soit militants ou non voire même sur un sujet spécifique comme la politique par exemple, mais aussi avec l'arrivée des réseaux sociaux l'opinion internet. Aujourd'hui peut-on encore dire qu'en termes d'analyse sociologique et plus spécifiquement en sociologie politique, tenir compte de la déclaration en 1962 de Pierre Bourdieu : « L'opinion publique n'existe pas ? »³⁰⁶ Il nous semble qu'actuellement la place de l'opinion publique au sein de la société n'apparaît plus uniquement comme « un sondage d'opinion », elle revêt plusieurs formes d'opinions pouvant à la fois être analysées de manières quantitative mais aussi qualitative. Toutefois analyser une partie de l'opinion publique de manière qualitative va amener le chercheur à revoir son approche méthodologique amènera à une réflexion sur l'utilisation de nouveaux outils d'enquête.

³⁰⁵ L'opinion publique : est un film américain réalisé par Charles Chaplin en 1923 et le premier dans lequel il ne figure pas en tant qu'acteur.

³⁰⁶ Pierre BOURDIEU, « l'opinion publique n'existe pas », les temps modernes, n°318, janvier 1973, pp.1292-1309.

5.2. L'opinion publique : un débat sociologique

5.2.1. L'opinion publique selon Pierre Bourdieu

Lorsque nous parlons d'opinion publique en sciences humaines et sociales, certains vous expliqueront qu'elle ne peut être prise en compte lors de l'analyse d'un fait sociologique car elle a un caractère trop instable. Pour illustrer ce phénomène, la définition « du fait social » faite par Durkheim peut donner une explication au fait que l'opinion publique ne peut être prise en compte pour expliquer un fait sociologique : « *est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles* »³⁰⁷.

Aucun critère qui « définit » l'opinion publique ne répond à cette définition. On ne peut pas dire que l'opinion publique « est générale » puisqu'il s'agit d'un avis d'une partie de la société, certes nous pouvons dire qu'elle a « une existence propre » mais cette existence se fait à un moment donné et que par conséquent elle ne peut être déclarée comme un « élément de fait » dans une société, si l'on suit la définition de Durkheim.

Nous pouvons revenir sur l'approche de Pierre Bourdieu, dans « l'opinion publique n'existe pas »³⁰⁸ où il met en avant trois postulats : « *Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion ; ou, autrement dit, que la production d'une opinion est à la portée de tous. Quitte à heurter un sentiment naïvement démocratique, je contesterai ce premier postulat. Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent. Je pense que l'on peut démontrer qu'il n'en est rien et que le fait de cumuler des opinions qui n'ont pas du tout la même force réelle conduit à produire des artefacts dépourvus de sens. Troisième postulat implicite : dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées. Ces trois postulats impliquent, me semble-t-il, toute une série de distorsions qui s'observent lors même que toutes les conditions de la rigueur*

³⁰⁷ Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : Ed. P.U.F (Coll. « Quadrige, Grands Textes »), 2004, p.14 (149 p.).

³⁰⁸ Exposé fait à Noroit (Arras) en janvier 1972 et paru dans *Les temps modernes*, n° 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

méthodologique sont remplies dans la recollection et l'analyse des données. »³⁰⁹. Il ajoute également que « Les problématiques qui sont proposées par les sondages d'opinion sont subordonnées à des intérêts politiques, et cela commande très fortement à la fois la signification des réponses et la signification qui est donnée à la publication des résultats. Le sondage d'opinion est, dans l'état actuel, un instrument d'action politique ; sa fonction la plus importante consiste peut-être à imposer l'illusion qu'il existe une opinion publique comme sommation purement additive d'opinions individuelles ; à imposer l'idée qu'il existe quelque chose qui serait comme la moyenne des opinions ou l'opinion moyenne. [...] cette opinion publique est un artefact pur et simple dont la fonction est de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps est un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pourcentage. [...] Bref, pour parler simplement, l'homme politique est celui qui dit : « Dieu est avec nous ». L'équivalent de « Dieu est avec nous », c'est aujourd'hui « l'opinion publique est avec nous ». Tel est l'effet fondamental de l'enquête d'opinion : constituer l'idée qu'il existe une opinion publique unanime, donc légitimer une politique et renforcer les rapports de force qui la fondent ou la rendent possible. »³¹⁰. Ce qui remet en cause le caractère objectif du sondage et de l'opinion publique, et par voie de conséquence ne peut être pris en compte pour expliquer un fait sociologique.

Dans son article « *ce que les sondages font à l'opinion publique* »³¹¹, Loïc Blondiaux³¹² partage, ainsi, avec Pierre Bourdieu l'idée : « *qu'il existe un contraste saisissant entre la fréquence des usages scientifiques et politiques de cette notion (l'opinion publique) et les difficultés qui président sa définition, entre sa longévité et sa labilité*³¹³, *sa résistance et son évanescence* ». En d'autres termes il met en avant la difficulté à définir l'opinion publique, car celle-ci peut avoir un « caractère instable ». D'ailleurs, il cite un peu plus loin dans son article, George Burdeau³¹⁴, pour accentuer ses propos : « *l'opinion, avertit Georges Burdeau, fait partie des phénomènes sociaux apparemment évidents mais qui se dérobent à l'analyse dès que celle-*

³⁰⁹ Pierre BOURDIEU, *Op. Cit.*

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ Loïc BLONDIAUX, *Ce que les sondages font à l'opinion publique*. In: *Politix*, vol. 10, n°37, Premier trimestre 1997, p 117 (pp. 117-136).

³¹² Loïc BLONDIAUX est un universitaire, diplômé de l'institut politique de Paris. Spécialiste des sondages d'opinion et de la démocratie participative.

³¹³ Se dit de ce qui est fragile, peu stable, susceptible de subir des modifications.

³¹⁴ George BURDEAU : né le 25 décembre 1905 à Mâcon et mort le 25 avril 1988 à Verzé, est un professeur de droit public français, spécialiste du droit constitutionnel et de science politique

ci vise à la précision scientifique »³¹⁵. Par conséquent les limites de l'opinion publique, c'est dans un premier temps le fait de ne pouvoir en donner une véritable définition, dans un second temps c'est son caractère instable (opinion à un « moment donné ») et pour finir qu'elle n'est le reflet que d'une partie de la population. Comme l'auteur l'explique dans le texte « *définir l'opinion publique est une gageure* ».

Malgré le caractère incertain de « l'opinion publique », Loïc Blondiaux, montre ainsi que celle-ci peut être mesurée par les sondages : « *Ce paradoxe et cette confusion apparaissent d'autant plus surprenants qu'il existe aujourd'hui un dispositif qui prétend mesurer cet indéfinissable et semble y parvenir avec un certain succès [...] le « vulgaire pointage des opinions individuelles [...] qu'effectuent de manière routinière les sondages s'est imposé de manière consensuelle dans le monde entier comme la définition de base de l'opinion publique* »³¹⁶, c'est le second paradoxe qui est établi par l'auteur celui de dire « *que les sondages ne mesurent pas l'opinion publique et que leur réussite repose sans doute sur le fait qu'ils mesurent tout autre chose [...]* ».³¹⁷ Il étayera ses propos par une critique de l'opinion publique et du sondage, selon quatre critères

Le premier des critères est *le critère de rationalité*, l'opinion publique, est ou devrait être, une opinion consciente et informée. Ensuite vient *le critère de publicité*, l'opinion est ou devrait être, une opinion concertée. Troisième critère, *le critère d'effectivité*, l'opinion publique est ou devrait être, une opinion organisée. Pour finir, le dernier et quatrième critère, *le critère d'authenticité*, l'opinion publique est ou devrait être, une opinion spontanée.

En énumérant ces quatre critères, Loïc Blondiaux, démontre encore le caractère instable de l'opinion publique et que celle-ci repose uniquement sur des « dires » d'un échantillon d'individus à un moment donné, il s'agit là du caractère volatile de l'opinion publique.

De plus, il continue ses critiques en expliquant que l'on peut aussi discuter certains points sur la mise en place du recueil de l'opinion publique comme la question du nombre, la question de la compétence, la question de la procédure et la question de l'autonomie. Pour finir il conclut sur cette question en énumérant sept propositions sur « *ce que les sondages font à l'opinion* » :

« *Le sondage ne recense que des opinions privées, lesquelles sans lui avaient peu de chances d'être exprimées sur la place publique. Le sondage recueille une opinion provoquée, réactive et*

³¹⁵ Loïc BLONDIAUX, *Opus cit.*

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ *Ibidem.*

non spontanée. Le sondage réunit des opinions atomisées, individuelles, et non organisées. Le sondage ne reconnaît que des opinions verbalisées et ne prend pas en compte les expressions symboliques ou violentes de l'opinion. Le sondage ne différencie pas les opinions selon leur degré d'intensité ou d'engagement et admet que toutes les opinions sont de force égale. Le sondage ne différencie pas les opinions selon leur degré d'information ou de compétence et postule que chacun possède une opinion sur tous les sujets. Le sondage n'attend pas forcément qu'une discussion ou une délibération ait eu lieu au sein du public pour sonder l'opinion. »³¹⁸

Ces deux approches peuvent-elles encore se justifier de nos jours en sciences sociales et humaines. En effet l'opinion publique a pris aujourd'hui une place importante dans la réflexion sur les relations entre citoyens et monde politique. C'est pourquoi il convient ici de s'interroger sur l'approche et la méthode d'analyse que l'on peut avoir de l'opinion publique en sciences humaines et sociales et plus particulièrement en sociologie.

Comme l'ont interprété Pierre Bourdieu et Loïck Blondiaux l'analyse de l'opinion publique se fait au travers de sondage. Ce qui fait que l'opinion publique est réduite à chiffre qui d'un point de vue statistique est fiables mais reste décrier dans le domaine scientifique car peut-être interprété de différente manière. Dans la critique que fait Pierre Bourdieu, l'opinion publique est en quelque sorte assimilée à « un fait social », or il s'agit d'une approche très durkheimienne et par voie de conséquence « une sociologie explicative ». D'un point de vue méthodologique il convient donc d'analyser « l'opinion publique » comme une forme d'action sociale c'est à dire un élément permettant de comprendre un « fait social », une approche plus « sociologie compréhensive » est donc utile.

³¹⁸ Loïc BLONDIAUX *Opus cit.* p. 119.

5.2.2. « Objectiver » l'opinion publique ?

Dans une logique plus compréhensive, il convient de comprendre la parole de l'enquêté, en dehors du champ du sondage. Sous un aspect plus qualitatif « l'opinion publique » reste un élément en partie de la compréhension du réel ; certes changeant, mais en sciences humaines et sociales ce postulat n'est-il pas valable pour la société également. Il s'agit ici de comprendre que l'opinion publique peut-être un élément qui amène à des actions sociales ou des restructurations sociétales, comme par exemple « Nuit debout »³¹⁹ qui a émergé suite aux manifestations contre « la loi travail », en mars 2016 et qui se caractérisait sous la forme d'un mouvement social qui avait pour principal but la convergence des luttes. Ce mouvement s'organisait sous l'égide de la démocratie directe, il n'y avait pas de leader, de porte-parole, les décisions sont prises lors d'assemblée générale par consensus. Ce mouvement se développa dans environs une centaine de ville en France, avec parfois des assemblées quotidiennes. Mais son succès ne perdura pas dans le temps faute de représentants identifiables dans un mouvement un peu trop horizontal.

Cette logique, plus « compréhensive » peut être, en faits, mise en parallèle avec l'approche de Marcel Mauss³²⁰ et Paul Fauconnet³²¹ « *on pourrait dire que toute la force des faits sociaux leur vient de l'opinion [...]. Tout se passe dans la sphère de l'opinion publique ; mais celle-ci est proprement ce que nous appelons le système de représentations collectives [...] le fond intime de la vie sociale est un ensemble de représentations.* »³²² Comme l'explique Jean Stoetzel, « *l'opinion constitue l'un des liens de toutes ces structures sociales, mais encore*

³¹⁹ Nuit debout : est un ensemble de manifestations sur des places publiques, principalement en France, ayant commencé le 31 mars 2016 à la suite d'une manifestation contre la loi Travail. Ce mouvement social est pluriel et cherche à construire une « convergence des luttes ». Sa revendication initiale, le refus de la loi Travail, s'élargit à une contestation plus globale des institutions politiques et du système économique. Le mouvement fonctionne sans *leader* ni porte-parole. Il est organisé en commissions et les prises de décisions se font par consensus lors d'assemblées générales, suivant les principes de la démocratie directe. Le mouvement s'étend sur une centaine de villes, certaines organisant des assemblées quotidiennes. L'affluence aux assemblées baisse à partir de fin mai 2016.

³²⁰ Marcel MAUSS : né le 10 mai 1872 à Épinal et mort le 10 février 1950 (à 77 ans) à Paris, est généralement considéré comme le « père de l'anthropologie française.

³²¹ Paul FAUCONNET : né le 13 mars 1874 à Saint-Denis, mort à Paris en 1938, est un sociologue français.

³²² Xavier MARC et Jean-François TCHERNIA (dir.), *Etudier l'opinion*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble (Coll. « Politique en + ») (2^{ème} édition), 2018, 258 pages.

*qu'elle est l'essence d'un type de groupement social original, qui ne peut se comprendre que par elle. »*³²³

La difficulté est donc de trouver d'un point de vue méthodologique quelle approches peut-on faire de l'opinion publique dans la recherche sociologique ? et ainsi montrer son utilité dans la société d'aujourd'hui et le fait qu'à bien des égards elle façonne le monde démocratique dans le lequel nous vivons.

5.3. Proposition et difficulté d'analyse de l'opinion publique.

5.3.1. L'opinion publique : une transformation

Avec la diversification de l'opinion publique et surtout les supports comme les réseaux sociaux qui multiplie les échanges il est devenu difficile comprendre et d'analyser l'opinion publique.

Dans un premier temps il faut comprendre qu'aujourd'hui que l'opinion publique ne se forme plus en partie au travers d'institutions comme les classes sociales, les syndicats ou encore les partis politiques. C'est donc là la difficulté, car il n'y a plus de référentiel, nous ne pouvons plus dire l'opinion de la classe ouvrière ou celle de tel syndicat. Comme l'explique un responsable syndical : *« moi ça fait 25 ans que je milite que je suis syndiqué à peu près 20 ans que je suis euh en responsabilité au sein du syndicat et oui je vois des différences de depuis quelques temps , je vois effectivement depuis quelques temps des évolutions notables sur la place du syndicalisme en général je parle la place du syndicalisme comme un apport au développement économique et social et français le syndicalisme n'est pas euh il est souvent caricaturé comme des grévistes comme des contestataire mais bien au contraire bien sûr qu'on conteste ce qui est contestable mais on fait aussi toujours des propositions, des propositions qui sont d'ordre industriel économique social sociétal voire environnemental mais cela nous est toujours contesté aujourd'hui on voit un raidissement face à nos propositions. On est peu moins écouté »*³²⁴

³²³ Jean STOETZEL, *Théorie des opinions*, Paris, Edition : L'harmattan, (Coll. « Logiques Sociales »), 2021, 455 pages.

³²⁴ Cf annexe 3 entretien de Monsieur B. syndicaliste, 2017

Dans un deuxième temps, l'opinion publique est fondée sur des croyances, des sentiments, des représentations mais également en quelque sorte des actions. L'opinion publique est en basée sur ce qui entoure un individu et sur sa manière de voir le monde, l'analyse qu'il en fait et cela peut parfois le mener à faire des actions au sein de la société. C'est pourquoi il est possible de dire ces actions qui sont des faits sociaux au sein d'une société se font à partir de l'opinion publique. Par conséquent lorsque nous analysons un fait social, un phénomène social nous pouvons dire que nous analysons en quelque sorte de l'opinion publique.

Dans un troisième temps l'opinion publique est diffuse donc elle peut être vue à différentes échelles. Il y a d'abord l'échelle des institutions où généralement l'opinion publique est vu comme un moyen d'accession à différentes élections et une source de baromètre de popularité par les sondages, en d'autres termes l'opinion publique est un outil pour le monde politique. Puis elle peut être vu par les médias comme un élément de compréhension de la société et pour finir dans la société en elle-même, l'opinion publique est vu comme moyen d'expression et d'action.

Enfin, l'opinion publique un « public » qui se rassemble selon différentes convictions, liens communs comme l'explique Gabriel Tarde : « *un public, c'est, un groupement social dont le lien est essentiellement psychologique, un groupement constitué par la simultanéité de la conviction de ses membres, accompagnée chez eux de la conscience de cette simultanéité. En un mot, l'essence du public ; c'est l'existence d'un état d'esprit commun, d'une opinion publique. L'opinion, écrit Tarde, est au public ce que l'âme est au corps* »³²⁵

5.3.2. L'opinion publique : un choix d'analyse à identifier en SHS

« Les manières de penser et les représentations mentales sont intimement liées à la vie des sociétés, à leur organisation collective, à leur culture et aux manières de faire de ses membres. Avec les démocraties représentatives et les économies de marché, les phénomènes d'opinion prennent une nouvelle importance. L'échec d'un projet politique ou économique dépend désormais très largement de ce que le public en connaît, en pense, bref de ses préférences dont ; estime-t-on, vont dépendre de ses choix, vote ou achat. L'opinion est ainsi placée au cœur de la vie politique et économique car sa connaissance permet de mieux anticiper

³²⁵ Gabriel TARDE, *l'opinion et la foule*, Paris, Edition : essai, 2015, 156 p.

*les réactions comportementales à venir des citoyens et des consommateurs aux offres politiques ou commerciales qui leur sont proposées. Les enjeux sont considérables. »*³²⁶

Dit comme cela l'opinion publique reste toujours conforme aux sondages et au marketing. Comment dépasser cette forme d'analyse qui crée des archétypes comme « l'électeurs de gauche ou de droite », du « consommateur amateur de chocolat » ou encore « du fan de telle type de musique » ? Comment les sciences humaines et sociales et en particulier peuvent aller au-delà des sondages pour analyser l'opinion publique ?

L'utilisation de chiffres en sociologie se fait également mais par des données statistiques, qui sont généralement issus d'une construction d'un questionnaire sociologique basé sur une problématique sociale. L'utilisation de la méthode de sondage peut parfois amener des biais comme l'explique, Xavier Marc et Jean-François Tchernia « *une observation produite par un dispositif scientifique complexe ne donne jamais une image pure, directement interprétable, de la réalité visée. Il y a toujours dans les données produites par l'instrument quatre d'éléments enchevêtrés qu'il faut démêler : l'information pertinente relative au phénomène analysé ; des artefacts liés aux interactions entre l'instrument et l'objet qu'il observe ; des biais par un réglage de l'instrument ; des phénomènes aléatoires incontrôlables.* »³²⁷ cela démontre que comme toute analyse quantitative, les sondages ne sont jamais au plus près des représentations d'un phénomène. Ce qui éloigne également le sondage de l'opinion publique est également la réduction de l'individu à une population de sondés.

L'abondance de sondage ne favorise pas la pertinence d'étude de l'opinion publique. Effet en devenant un outil d'analyse politique par les sondages l'opinion publique a perdu une partie de son sens sociologie et dans ce cas-là on peut rejoindre en partie l'approche de Pierre Bourdieu « l'opinion publique n'existe pas en sociologie » .

³²⁶ Xavier MARC et Jean-François TCHERNIA (dir.), *Etudier l'opinion*, Grenoble : Presse universitaire de Grenoble (2^{ème} édition), 2018, 250 pages.

³²⁷ *ibid*

Chapitre 6

CHAPITRE 6 : OPINION PUBLIQUE ET DEFIS DEMOCRATIQUES

6.1. Une démocratie d'opinions.

6.1.1. *La place de la communication et des médias dans la construction « des opinions »*

« Pas de Démocratie sans communication. Hier, à Athènes, il s'agissait d'organiser un débat public pour que chaque citoyen rassemblé sur l'Agora, puisse avoir la possibilité de s'exprimer, se forger une opinion et voter. Aujourd'hui, dans nos démocraties de masse, il s'agit de construire notamment des règles médiatiques pour que diverses sensibilités politiques puissent s'adresser à des millions d'individus qui veulent s'informer avant de voter »³²⁸

La communication et les médias, sont perçus, dans le prisme de la politique, comme influençant les citoyens, que ce soit dans un aspect positif ou négatif dans leur prise de décisions. De tout temps la communication a été vue comme un élément d'influence de l'opinion : *« La communication, particulièrement en période électorale, est accusée de pervertir la démocratie. La critique n'est pas nouvelle. Déjà Platon accusait les Sophistes³²⁹ de tromper les citoyens. Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui confondent communication et manipulation »³³⁰* Pour comprendre cela il convient dans un premier temps de définir ce qu'est la communication politique et dans un second temps son rôle dans la conception de l'opinion publique. La communication politique *« désigne l'ensemble des techniques permettant de favoriser le soutien de l'opinion publique lors de l'exercice d'un mandat ou de la conquête du pouvoir »³³¹*, sous cette simple définition nous pouvons voir que le sens donné à l'opinion

³²⁸ Eric DACHEUX, médias et opinion publique, Paris, CNRS éditions (Coll. « Les essentiels d'hermès »), 2012, 176 pages.

³²⁹ Sophistes : Rhéteur grec (professeur d'art oratoire), contemporain de Socrate (v^e s. avant J.-C.), qui vendait son enseignement philosophique (chose scandaleuse à l'époque), enseignement qui consistait à jouer sur les mots et à manipuler les raisonnements de telle sorte que la persuasion soit obtenue par l'effet charismatique de celui qui sait manier la parole et non par la mise en évidence de la vérité. (Parmi les plus célèbres sophistes, on trouve Protagoras, Gorgias, Critias, Prodicos.). Dictionnaire Larousse.

³³⁰ Ibid, p.7.

³³¹ Le Politiste, la communication politique, 2022, en ligne : <https://le-politiste.com/la-communication-politique/>

publique sous-entend « le citoyen votant » et donc démontre une certaine influence de la communication sur l'opinion. Mais la communication politique n'est pas uniquement cela, sa définition est plus complexe. En effet, la communication est au cœur du monde politique, elle fait partie du processus politique. Elle peut se décliner sous différents aspects, dans un premier la communication est là pour informer le pays dans les pouvoirs et les administrations qui structure notre pays comme les différentes règles qui régissent les lois. Elle est aussi considérée comme un « art diplomatique » en politique étrangère. Pour finir elle est vue comme un moyen de mettre en scène « l'autorité gouvernementale » avec « *la fabrication d'images et de symbole concernant l'histoire de la Nation, le discours de mobilisation de l'opinion, instauration de fêtes commémoratives ect...* »³³²Ici la communication politique apparaît comme une mise en relation entre le pouvoir et le peuple. Toutefois elle peut être facteur de mécontentement « *Si la communication est présente dans l'exercice du pouvoir démocratique, elle est active pour la conquête de ce pouvoir, puisque les différents acteurs politiques l'utilisent pour soutenir ou contester le gouvernement élu (circulation de caricatures, création d'identités collectives dissidentes, etc...) ; s'entraider ou s'entre-déchirer (négociation d'alliance, rédaction de contre proposition, etc...) ; convaincre la population (animation de réunions, rédactions de tract, etc...) ect. Bien entendu, les actions de communication élaborées par les acteurs politiques ne sont pas toujours couronnées de succès. Elles se contrarient entres elles, se heurtent aux capacités critiques, à l'indifférence des publics. Elles génèrent des effets imprévus ou nourrissent des processus qui leur échappent (comme la rumeur, par exemple).* »³³³

6.1.2. La communication et les médias : une influence sur l'opinion publique

L'omniprésence de l'opinion publique, dans les démocraties contemporaines est réelle, nous ne pouvons en effet mettre de côté l'idée d'opinion au sein de la démocratie, certains vont jusqu'à qualifier cette présence de « démocratie de l'opinion ». Par cette présence médiatique

³³² Eric DACHEUX, médias et opinion publique, Paris, CNRS éditions (Coll. « Les essentiels d'hermès »), 2012, 176 pages.

³³³ *Ibid*, p 9.

de l'opinion publique, le citoyen d'aujourd'hui peut se construire au travers de celle-ci, favorisant son identité citoyenne et ces propres représentations du monde politique.

D'ailleurs c'est par le développement des médias que l'opinion publique a eu de plus en plus d'influence : « *La notion d'opinion publique est liée au développement des médias, lui-même indissociable de l'avènement de la démocratie* »³³⁴, en effet les médias ont également participé à l'éclosion en quelque sorte de la démocratie « *Depuis bientôt quatre siècles, la presse et les médias participent à la création et au développement d'un espace public, nécessaire à l'épanouissement de la démocratie [...] Dans la constitution de cet espace public, les médias s'affirment à la fois comme témoins, source et acteurs de l'histoire. Les médias sont témoins de l'histoire, qui racontent l'époque, réagissent à l'évènement et reflètent les divers courants de l'opinion publique.* »³³⁵ Toutefois, cette émergence des médias dans le monde politique et plus particulièrement dans la démocratie, ne reflète que les événements à un moment précis, car si la presse et les médias sont les témoins de l'évolution démocratique, ils ne peuvent développer cette approche sur le long terme. N'oublions pas que le travail journalistique est un travail relatant « l'actualité ». La presse est donc le lien entre « l'espace public » et « les institutions », caractérisant l'augmentation de l'opinion publique « *Les médias sont les acteurs de l'histoire ; ils exercent une influence sur l'opinion publique, sur la vie politique, sociale culturelle et économique. Cette influence peut être avouée, dans le cas des journaux d'opinions, politiques ou autres, mais cette influence peut être inavouée, dans le cas des médias relais de lobbies ou dans celui des médias complices, par proximité, sympathie ou effet de réseaux et de coteries.* »³³⁶ Cette influence est donc à la fois un élément permettant la compréhension de la démocratie mais il s'agit aussi d'un élément pouvant créer des interrogations de la part des citoyens, remettant en cause leur capacité d'analyse du monde politique.

Comme l'expliquait Gabriel Tarde³³⁷, en 1901 dans « *L'opinion et la Foule* » « *[...] La simultanéité de leur conviction ou de leur passion, la conscience possédée par chacun d'eux que cette idée ou cette volonté est partagée au même moment par un grand nombre d'autres*

³³⁴ Patrick EVENO (sous la direction de François d'Orval), opinion publique et crise démocratique, Paris, Presse Universitaire de France, 2019, 458 pages.

³³⁵ *Ibid* p.163

³³⁶ Patrick EVENO (sous la direction de François d'Orval), opinion publique et crise démocratique, Paris, Presse Universitaire de France, 2019, 458 pages.

³³⁷ Gabriel TARDE : Né le 12 mars 1843 et mort le 12 mai 1904 à Paris, est un sociologue et psychologue social français, l'un des premiers penseurs de la criminologie moderne.

*hommes. Il suffit qu'il sache cela, même sans voir ces hommes, pour qu'ils soient influencés par ceux-ci pris en masse et non pas seulement par le journaliste inspirateur commun, qui lui-même est invisible et inconnu et d'autant plus fascinateur [...] le lecteur n'a pas conscience, en général, de subir cette influence persuasive presque irrésistible, du journal qu'il lit habituellement. »*³³⁸

Si les médias ont perdu, au moins en partie, de leur influence quant à la transmission de la parole politique, du discours politique, les réseaux sociaux restent une sphère d'influence du débat politique. Par ces échanges sur la toile l'individu qui donne son opinion sur un sujet précis crée une nouvelle forme de discours celui de « l'opinion internet ». L'opinion internet est à la fois un lieu de débat, le plus souvent anonyme, sur une question politique et sociétale mais aussi un lieu d'action comme par exemple les sites de pétitions en lignes, qui, toutefois n'ont aucun caractère légal. Comme l'explique Julien BOYADJIAN ³³⁹: « Ces messages auto-publiés par les internautes sur les blogs et les réseaux sociaux constituent donc, à l'instar des réponses de sondage, un nouveau matériau empirique dont l'analyse peut permettre de « sonder » autrement « l'opinion publique » [...] Les productions auto-publiées par les agents sociaux sur internet constituent un véritable matériau d'analyse du monde social »³⁴⁰. L'utilisation des réseaux sociaux et donc devenue est source de débat et d'information de la part du citoyen.

6.1.3. L'opinion publique : Une émancipation sur les réseaux sociaux.

« La notion d'opinion publique est très couramment utilisée, au niveau national et désormais international. Pourtant, elle reste ambiguë, car elle est autant une (re)construction intellectuelle- dans laquelle les médias jouent un rôle décisif- qu'une réalité incontestable. Elle est une notion que certains font parler en fonction de leurs intérêts : « L'opinion ne s'y trompe pas... », « L'opinion publique est scandalisée et elle a raison car... ». [...] on ne peut nier pour

³³⁸ Gabriel TARDE, *l'opinion et la foule*, Paris, Presse Universitaire de France (Coll. « Recherches politiques »), 1992, 155 pages.

³³⁹ Julien BOYADJIAN, *opus cit.*

³⁴⁰ Julien BOYADJIAN, *Analyser les opinions politiques sur internet*, Paris, Edition : Dalloz (Coll. « Nouvelle bibliothèque de thèse »), 2016, 400 pages.

*autant que des convergences émergent parfois au sein des sociétés sur certains sujets, qu'un fond commun de valeurs largement partagées peut être constructifs d'une opinion publique »*³⁴¹

Aujourd'hui la notion d'opinion publique est largement développée et plus particulièrement au sein des réseaux sociaux. Le rapport aux réseaux sociaux est très différent que l'on soit simple citoyen ou élu.

Dans la structure politique, la communication, entre gouvernant et gouvernés reste un essentiel. Si dans ces actions citoyennes, le représenté, est souvent « assimilé » à l'opinion publique, le représentant quant à lui explique que ces actions sont là pour faire passer ses messages et que ses actions reflètent en quelques sorte « une image » où « l'image qu'il souhaite leur donner ».

Toutefois, pour l'élu cela reste très réglementé, comme par exemple lors de campagne et lors d'une communication durant un mandat.

Pour les élus, les réseaux sociaux sont perçus de deux manières : d'un côté ceux qui les utilisent comme un moyen d'expression qui fait partie de la communication actuelle, et d'un autre côté ceux qui se méfient du caractère instantané de l'objet mais qui reconnaissent l'importance de ce type d'outil dans les relations avec leurs concitoyens. Pour Madame C., députée d'Ille et Vilaine, qui a une formation d'ingénieur en informatique, l'utilisation de ces réseaux est une évidence « *Après pour ma communication en tant que députée, [...] j'ai un site Twitter, un Facebook. Moi je m'occupe de Twitter c'est mon domaine, moi je suis ingénieure informaticienne comme je vous les dis donc du coup Twitter c'est quelque chose que j'aimais beaucoup avant et que j'utilisais donc je continue, c'est pas mon assistant qui est derrière mes messages c'est moi qui répond à Twitter. Du coup voilà, donc on a un site qui est là avec plus de débats de fond parce que je trouve qu'un moment donné quand vous avez quelque chose à dire, c'est très bien il y a les communiqués de presse, mais ça ne passe pas toujours et puis il faut pas toujours en rajouter, donc le site est très bien pour faire passer un certain nombre de vos idées.* »³⁴². Madame D. , élue de Corrèze apparaît quant à elle plus méfiante vis-à-vis des réseaux sociaux « *Aïe aïe c'est compliqué mais il faut que je m'explique là il faut que je me mette aux twittes. Pour tout ce qui est nouveaux réseaux de communication ce sont mes*

³⁴¹ Eric DACHEUX, médias et opinion publique, Paris, CNRS éditions (Coll. « Les essentiels d'hermès »), 2012, 176 pages.

³⁴² Cf annexe 3 entretien de Madame C. députée d'Ille et Vilaine, 2015

*collaborateurs qui répondent, sauf si c'est quelque chose d'important. Car pour moi les réseaux sociaux c'est le nivellement par le bas, c'est sans intérêt, c'est des rumeurs, c'est pas vérifié. »*³⁴³

Les réseaux sociaux sont, à l'évidence aujourd'hui un moyen pour les représentants de « toucher » la population, qui pourra rapidement voir leurs opinions sur tel ou tel sujet d'actualité ou de société, c'est ce que qualifie Christian Le Bart de « *marketing politique : les intérêts du marketing politique rejoignent en effet ceux des médias commerciaux en cela qu'ils permettent de diluer la politique « réputée invendable » dans des formats plus et mieux acceptables par des audiences composites qu'il s'agit de rajeunir »*³⁴⁴

Mais, l'utilisation des réseaux dépend aussi de la population, car il ne faut pas se le cacher l'impact des réseaux sociaux sur une population rurale et vieillissante aura moins de répercussion que sur une population urbaine et plus jeune.

À contrario les réseaux sociaux pour les citoyens sont perçus comme une source de liberté, où la parole est exprimée librement. Le débat y apparaît libre. Il y a une forme d'appropriation des réseaux sociaux par les citoyens où les opinions, les propositions d'actions mais aussi par le rejet du monde politique amène des idées d'une reconstruction démocratique. Pour la plupart des citoyens les réseaux sociaux sont un lieu d'information et de débat sans le filtre des journalistes ou des responsables politiques. Toutefois cela démontre également le rejet des institutions et du monde politique.

Si les citoyens se tournent, de plus en plus, vers les Réseaux sociaux, c'est qu'ils ont une certaine méfiance vis-à-vis des médias, cela va de pair d'ailleurs avec celle envers les institutions. Selon le baromètre annuel de 2018 de l'institut Kantar Sofres³⁴⁵, ce baromètre de confiance chute : « *la confiance des français dans les médias atteint son plus bas niveau depuis le premier sondage, en 1987 [...] la télévision, média préféré des français pour s'informer, recueille paradoxalement un niveau de confiance de seulement 38% (-10 points en un an). La radio, le média auquel ils font traditionnellement le plus confiance, en recueille 50% (-6 points). La presse écrite s'effondre aussi de 44% (-8 points).* »³⁴⁶

³⁴³ Cf annexe 3 entretien de Madame D., députée de Corrèze, 2015

³⁴⁴ Christian LE BART, « l'égo-politique, essai sur l'individualisation du champ politique », Paris, édition Armand Colin (collection « individu et société »), 2013, 254 pages.

³⁴⁵ Etude Kantar Sofres, l'aiguille du baromètre de confiance envers les médias, janvier 2018 auprès d'un millier de personnes.

³⁴⁶ Etude Kantar Sofres, l'aiguille du baromètre de confiance envers les médias, janvier 2018 auprès d'un millier de personnes.

Les habitudes des Français, en matière de prise d'information ont également évolué en fonction de l'actualité sociétale, comme par exemple lors de crise des gilets jaunes où les français ont privilégié « Facebook » devant la presse quotidienne ou les grands sites d'information sur internet.

Ce phénomène est de plus en plus important, comme le démontre Hervé Le Crosnier de l'université de Caen : « *Internet aura largement dominé la scène de la communication du XXème siècle, au point de devenir le réseau de base capable d'agglomérer tous les médias et de reprendre pour son compte tous les messages sur la communication qui ont eu cours dans ce siècle en les sublimant dans un même ensemble de mythe.* »³⁴⁷ On peut ajouter à cela, comme l'explique également Julien BOYADJIAN, que certain média utilise d'ailleurs les réseaux sociaux comme un baromètre : « *Le 9 février 2011 paraît sur le site internet de TF1 et dans le journal gratuit Métro « Le Twittoscope TF1 News : le baromètre de l'opinion publique sur Twitter ». Ce nouveau « baromètre » est une étude réalisée chaque mois par TNS Sofres, l'un des plus importants instituts de sondage français, en collaboration avec Semiocast, une entreprise créée en 2009, spécialisée dans l'étude des réseaux sociaux sur internet. [...] Le « Twittoscope » comptabilise ainsi chaque mois le nombre de tweets⁴ citant le nom des principales personnalités politiques, ainsi que la « tonalité » de ces messages : les tweets comprenant l'occurrence « Sarkozy » sont-ils « positifs », « neutres » ou « négatifs » envers l'homme politique ? »³⁴⁸ Les réseaux sociaux sont donc un réceptacle, à la fois d'un opinion publique libre mais aussi une opinion publique en quelques fabriquées. D'où la nécessité de s'interroger sur la manière d'analyser l'opinion sur internet.*

6.2. L'opinion publique, citoyenneté et monde politique

6.2.1. L'opinion publique : rejet du monde politique...

Malgré la volonté de la part des élus d'utiliser l'opinion publique comme moyen de communication et de compréhension des demandes de leurs concitoyens , une majeure partie des citoyens n'y adhère pas, c'est une des caractéristiques de l'individualisation de la

³⁴⁷ Hervé LE CROSNIER, *Internet et numérique*, Hermès, La Revue 2014/3 (n° 70), pages 25 à 33.

³⁴⁸ Julien BOYADJIAN , *opus cit.*

citoyenneté. Pour Christian Le Bart, il existe un « *affaiblissement des rôles militants institutionnalisés, montée en puissance des ressources et des préoccupations individuelles au détriment des ressources institutionnelles, prétention des individus à agir sans (voir contre) ces institutions (les coordinations privilégient par exemple un fonctionnement en réseau qui déstabilise les appareils...)* l'engagement est moins que par le passé remise de soi à une organisation : il peut être éphémère, il peut être distancé »³⁴⁹ Par conséquent on ne pas dire que les représentés ne s'intéressent plus à la politique, dans le sens de l'intérêt du collectif, mais sont rebutés par l'institution et les appareils que celle-ci reflète.

Lorsque nous demandons aux citoyens, s'ils font attention à la communication de leurs élus, la plupart n'y font pas attention : « *Non, bah c'est par habitude je dirais que celui qui s'intéresse vraiment à la politique y va après nous on va voter mais on va peut-être pas en tant que citoyen car c'est une information, en tout cas moi c'est mon cas* »³⁵⁰ une des personnes interrogées est quant à elle beaucoup plus catégorique « *Pas du tout comme je vous l'ai dit je ne sens pas très impliqué dans la politique, j'ai du mal à m'y intéresser* »³⁵¹ il y a donc un certaine distanciation avec les rencontres que propose les représentants. Le citoyen doit y trouver un certain intérêt sinon il n'y va pas.

Toutefois, certains élus de terrain participent à « l'éducation à la citoyenneté » et peuvent participer en quelque sorte à une pédagogie du monde politique. Face à cela Dominique Schnapper propose le concept de « l'école de la démocratie », car pour elle, les citoyens doivent disposer de moyens nécessaires pour exercer concrètement leurs droits. Elle définit donc ainsi l'Ecole de la démocratie : « *elle doit donner à tous les capacités intellectuelles nécessaires pour participer réellement à la vie politique. C'est aussi ce qui légitime le développement de ce que l'on appelle l'Etat-providence : tous les doivent disposer de moyens matériels pour que leurs droits ne restent pas seulement formels. La survie matérielle est aujourd'hui un droit du citoyen malheureux auquel la société démocratique, en fonction des principes sur lesquels elle fonde sa légitimité, est tenue de répondre* »³⁵²

³⁴⁹ Christian LE BART, « l'égo-politique, essai sur l'individualisation du champ politique », Paris, édition Armand Colin (collection « individu et société »), 2013, 254 pages.

³⁵⁰ Cf annexe 3 Entretien de Monsieur M., intendant collègue et Lycée, 2016

³⁵¹ Cf annexe 3 Entretien de Madame G., pédiatre, 2016

³⁵² Dominique SCHNAPPER, « La communauté des citoyens », Paris, édition Gallimard, (coll. folio essais), 2003, 320 pages

Cette approche de la démocratie, où chaque citoyen doit avoir les moyens mis à sa disposition pour comprendre ce qu'est la politique, ainsi voter en toute légitimité, est nécessaire pour une vie démocratique réelle, mais cela dépend obligatoirement de la volonté du citoyen, de l'électeur à aller s'informer.

Néanmoins, cette approche d'éducation à la citoyenneté ne peut que fonctionner dans le système institutionnel actuel or les citoyens d'aujourd'hui veulent autre chose, ils ne veulent pas apprendre ce qu'est la démocratie mais veulent une approche nouvelle de celle-ci. C'est d'ailleurs ce que nous montre la résurgence d'une opinion publique forte.

Cette volonté de changement qui amènera des actions telles que « nuit debout »³⁵³ et les « gilets jaunes »³⁵⁴, où une partie des citoyens voulait un changement structurel des institutions avec « une voix » pour les citoyens. Comme l'explique Monsieur M., participant de nuit debout « *il y avait plein de gens qui venaient là pour débattent et quand tu débats bah tu te rencontres où est ton ennemie bah , la finance, le patron bah là duc coup les gens ils se rende compte à bah il faut que ça change, je ne pense qu'au début il n'y avait que des gauchiste radicalisés, plutôt des gens ouvert au débat après je sais pas trop si c'est compatible avec le fait d'être de droite mais j'imagine que oui quand même donc euh voilà* »³⁵⁵

L'apparition de ces deux mouvements démontrent de l'importance de l'opinion publique au sein de la démocratie Française, toutefois celle-ci s'est heurtée à un manque de structure et bien évidemment au regard institutionnel. Bien qu'au travers de ces mouvements, l'opinion publique fut multiple, cela montra qu'elle était une force pour débattre sur des sujets importants de société en dehors de toutes institutions. Il y a une forme de rupture, qui a été en quelque sorte établit par ces mouvements, entre l'autonomie du peuple et les structures étatiques. Outre cette séparation entre institutions et société, d'autre interrogations apparaissent toutefois, doit-on encore parler d'opinion publique si celle-ci est « un outil » de compréhension social ? La question aussi de « l'unité » doit être aussi posé, car il s'agit d'une partie de la société qui s'exprime ?

³⁵³ Nuit debout, *opus cit.*

³⁵⁴ Gilets Jaunes, le mouvement des Gilets jaunes — du nom des gilets de haute visibilité de couleur jaune portés par les manifestants — est un mouvement de protestation non structuré et sporadique apparu en France en octobre 2018. Ce mouvement social spontané trouve son origine dans la diffusion — principalement sur les médias sociaux — d'appels à manifester contre l'augmentation du prix des carburants automobiles issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les manifestations ont lieu essentiellement le samedi.

³⁵⁵ Cf annexe 3 entretien de Monsieur M., participant nuit debout, 2018.

6.2.2. ...mais un moyen de construction sociale et citoyenne ?

Aller au-delà de la verticalité des institutions, ainsi pourrions-nous qualifier les demandes d'une nouvelle construction sociales par les citoyens. Il faut donc trouver « l'alternative » comme pourrait le dire Edgar Morin³⁵⁶ dans la complexité de la pensée humaines. Pour Alain Supiot³⁵⁷ : « *Le sentiment de « malaise dans la civilisation » n'est pas nouveau, mais il a retrouvé aujourd'hui en Europe une intensité sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale [...] La raison du pouvoir n'est plus recherchée dans une instance souveraine transcendant la société, mais dans des normes inhérentes à son bon fonctionnement. Prospère sur ces bases un nouvel idéal normatif, qui vise la réalisation efficace d'objectifs mesurables plutôt que l'obéissance à des lois justes. Porté par la révolution numérique, ce nouvel imaginaire institutionnel est celui d'une société où la loi cède la place au programme et la réglementation à la régulation [...]* »³⁵⁸

Aujourd'hui le citoyen souhaite retrouver une place dans la vie de la « cité » mais cela en dehors des rouages politiques. C'est d'ailleurs, comme nous avons pu le voir, ce qui pose problème. Comment gérer cela, sans que cela ne tend vers l'anarchie, car d'un côté nous avons les partisans de « l'ordre social » au sein de la société et de l'autre les partisans de la liberté d'opinion qui peut être source de construction sociétale. Pour les partisans de la liberté d'opinion il faut aller en dehors des réponses institutionnelles telles que « la démocratie participative » ou « consultative »³⁵⁹, qui d'ailleurs ne se joue qu'au niveau local, pour des décisions locales. Là aussi dans une démocratie participative ou consultative seules les personnes qui y adhèrent sont source de proposition et il n'est pas garantie que ces propositions soient prises en cause dans la décision finale.

³⁵⁶ Edgar MORIN, introduction à la pensée complexe, Paris : Editions du seuil (coll. « Points essais »), 2005, 158 pages.

³⁵⁷ Alain SUPIOT, est un universitaire et juriste français, spécialiste du droit du travail, de la sécurité sociale et de philosophie du droit. Il fut professeur au Collège de France de 2012 à 2019.

³⁵⁸ Alain SUPIOT, la gouvernance par les nombres, Paris : fayard (Coll. « Sciences Humaines»), 2015, 512 pages.

³⁵⁹ Démocratie participative ou consultative : a démocratie participative est une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques. Elle a d'abord été utilisée dans les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais elle s'étend maintenant à des sujets comme l'environnement ou les projets de territoire. In : cnfpt.fr/s-informer/bouquets-ressources/democratie-participative [Consulté le 5 août 2022]

Le citoyen d'aujourd'hui veut construire un nouvel ordre normatif, où il pourra s'exprimer et avoir une place décisionnelle. L'opinion publique peut être un de ces éléments de construction de cette nouvelle forme sociale, comme le cite Louis Quéré ³⁶⁰: « *la sociologie conçoit l'opinion publique comme une entité objective du monde réel: soit un état d'esprit collectif (fût-il divergent), soit un acteur de la scène sociale. Elle cherche à en construire une représentation dans le discours, à donner une explication causale de sa texture et de ses variations, à rendre compte, en termes de facteurs sociaux, des concordances et des discordances qu'elle y observe. [...] cette objectivité est une objectivité socialement construite par une action collective, à des fins d'organisation sociale, et qu'elle participe elle-même à cette construction.* »³⁶¹

Comme l'explique L. Quéré, l'opinion publique peut être objectivée au travers des discours, des explications causales que l'on peut lui donner et surtout au travers de ses actions collectives. Par conséquent, ainsi objectivée, elle participe à la construction de normes au sein de la société, encore faut-il que cela soit reconnu par l'ensemble des représentants et des représentés. Si une partie du monde des sciences humaines la reconnaissent ce n'est pas encore évident pour le monde politique et la vie politique en générale.

6.3. Représentation sociale du politique

6.3.1. L'opinion publique : une réflexion sur la citoyenneté, la politique et la démocratie

La place de l'opinion publique doit nous faire réfléchir sur l'équilibre entre institutions, action citoyenne et politique, ainsi que la place de chacun dans la vie politique du pays.

Il convient pour cela de s'interroger sur l'évolution de la société en elle-même, l'opinion publique peut avoir un impact sur la société et la démocratie mais elle n'en n'est pas l'unique facteur. Aujourd'hui la structure de la société tend à devenir moins « stratifiée » du moins sous une forme « patriarcal » ou « structuraliste ». Nous ne pouvons donc plus voir, en quelque sorte, la société sous un prisme uniquement de caste, de système d'ordres, de groupes sociaux, de

³⁶⁰ Louis QUERE : (né en 1947) est un sociologue français, directeur de recherche au CNRS émérite et ancien directeur de l'Institut Marcel Mauss

³⁶¹ Louis QUERE, *Opinion : l'économie du vraisemblable. Introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique*, In: Réseaux, volume 8, n°43, 1990. Opinion, savoir, communication. pp. 33-58.

classes sociales ect...toutefois nous ne pouvons pas non plus mettre de côté l'idée qu'il y a une division au sein de la société. En effet, pour certains la société d'aujourd'hui est vue comme divisée en deux d'un côté les riches voire ultra riches qui possèdent à eux tous seuls une partie infime des richesses et de l'autre « la classe moyenne » qui tend à se paupériser. Ce point de vue est une approche économique, un rejet de ce qui constitue, aujourd'hui, nos démocraties en l'occurrence la « démocratie libérale », comme l'explique Yascha Mounk³⁶² dans « *le peuple contre la démocratie* » : « Hier encore, la démocratie libérale triomphait. Quoiqu'il fût de ses imperfections, la plus grande partie des citoyens semblait profondément attachée à cette forme de gouvernement. L'économie croissait. [...] Les politologues soutiennent que, [...], la démocratie était gravée dans le marbre et que rien ou presque ne changerait pas le futur immédiat. Du point de vue politique, semblait-il, le futur ne serait guère différent du passé. Puis le futur est arrivé- et s'est avéré très différent. L'histoire de la désillusion des citoyens à l'égard de la politique est ancienne ; elle a désormais pris une forme inquiète, frustrée, méprisante même. [...] à présent, la plupart d'entre eux sont lassés de la démocratie libérale elle-même. »³⁶³

Pour d'autres cela s'explique par un aspect territorial comme par exemple les ruraux et les urbains, les métropoles et les villes moyennes, comme l'explique Salomé Berlioux³⁶⁴ et Erkki Maillard³⁶⁵ dans « *les invisibles de la République* »³⁶⁶ : « c'est une jeunesse oubliée. A l'abandon. Notre jeunesse. Celle de la France dite « périphérique ». Près de deux jeunes sur trois y cumulent les difficultés. L'isolement qu'ils subissent sabote toute cohésion sociale. Favorise la montée des extrêmes. Met en péril la République »

³⁶² Yascha MOUNK né 6 octobre 1982 à Munich, est un politologue allemand, naturalisé américain, directeur exécutif de l'équipe « *Renewing the Centre* » au Tony Blair Institute for Global Change¹, chercheur postdoctoral et chargé de cours à l'université Harvard à Boston².

³⁶³ Yascha MOUNK, *le peuple contre la démocratie*, Paris : édition de l'observatoire (Coll. « la relève »), 2018, 517 pages.

³⁶⁴ Salomé BERLIOUX : Après une hypokhâgne au lycée Fénelon à Paris, diplômée du master Affaires publiques de SciencesPo Paris, et du master De la Renaissance aux Lumières commun à l'École Normale Supérieure et à la Sorbonne. Elle a été Consultante dans un cabinet de conseil stratégique en communication avant de rejoindre le cabinet du ministre des Affaires étrangères comme Conseillère discours et prospective. Elle est désormais Conseillère de l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Elle est également Présidente de l'association Chemins d'avenir où elle aide des jeunes dans la construction d'un parcours personnel ambitieux, leur donner des outils sur mesure pour développer leurs projets, quel que soit leur ancrage géographique.

³⁶⁵ Erkki MAILLARD : Ancien Elève de l'ENA, Haut fonctionnaire et diplomate. Participe à la création de l'association Chemin d'Avenir.

³⁶⁶ Salomé BERLIOUX et Erkki MAILLARD, *les oubliés de la République*, Paris : édition J'ai Lu, 2020, 218 pages.

Pour finir d'autres ont un regard plus communautaire, où la société d'aujourd'hui est formée de plusieurs communautés. Dans « la fin des sociétés », Alain Touraine³⁶⁷ évoque ces changements au sein de la société où il oppose, quant à lui, « une approche rationnelle » et « une approche éthique » « *Partout on observe le conflit entre deux conceptions de l'organisation sociale [...] d'un côté, une conception avant tout rationaliste et quasiment économique des conduites acceptables comme utiles pour le bien public, issue du fonctionnalisme de la sociologie classique. De l'autre, une approche en termes de résistances éthique à la logique des intérêts et du pouvoir.* »³⁶⁸

Tout cela montre toute « la complexité », comme dirait Edgar Morin³⁶⁹ de la société où la demande de reconnaissance des citoyens est forte, où leurs actions deviennent de plus en plus nécessaires selon eux pour faire vivre la démocratie au sein de la société et c'est donc par ces interrogations sociétales, économiques, politique voire symbolique que l'opinion publique à toute sa place.

Afin de mieux comprendre ce phénomène, nous pouvons mettre en avant la théorie des attitudes politiques que développe, le psychologue Allport³⁷⁰, « les attitudes » : « [...] *disposition mentale qui exerce une influence sur la réaction d'un individu face à tout objet auquel il est confronté. L'attitude est donc le concept qui permet de rendre prévisible la réponse d'un individu. Par la suite, cette définition a été précisée en décrivant cette disposition comme un ensemble d'évaluations comprenant différents composants : des croyances (composante cognitive), des sentiments (composante affective) et des intentions d'actions (composante comportementale). L'attitude désigne en ce sens la relation à un objet, celui-ci étant le plus souvent abstrait. Dans le cadre politique, on peut parler de l'attitude à l'égard de l'Etat, des inégalités ou de l'homosexualité. Les attitudes se composent des croyances portées sur ces phénomènes, leur ampleur comme leur origine, mais aussi des sentiments sur leur importance ou leur caractère positif ou négatif et des intentions d'actions lorsqu'il s'agit de les modifier.* ».³⁷¹

³⁶⁷³⁶⁷ Alain TOURAINE : sociologue français de l'action sociale et des nouveaux mouvements sociaux, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

³⁶⁸ Alain TOURAINE, *la fin des sociétés*, Paris : éditions du seuil (Coll. 3points essais »), 2015, 657 pages.

³⁶⁹ Cf'Ali AïtAbdelmalek (2010)

³⁷⁰ Gordon Willard ALLPORT est un enseignant-chercheur en psychologie américain né en 1897 et mort en 1967.

³⁷¹ Cyril JAYET, Théophile BAGUR et Hugo TOUZET, « la sociologie de l'opinion publique », Paris : édition presse universitaire de France, 2020, 268 pages.

« *Les attitudes* » au sens de ALLPORT, favorise l'idée que l'opinion publique peut également apparaître comme une construction faite par celles-ci. En effet, l'opinion publique est d'abord une construction mentale qui par la suite devient un élément d'analyse sociologique permettant de comprendre les actions des individus ou de collectifs au sein de la société. Donnons un exemple pour comprendre cela, actuellement le sujet de « l'environnement » est important dans la vie citoyenne et démocratique de plus en plus de citoyens en prennent conscience ou pas, en effet c'est par leurs attitudes à croire au « réchauffement climatique » (croyance cognitive), à l'attachement qu'ils ont plus ou moins pour « la nature » (composante affective) et les connaissances qu'ils acquièrent sur le sujet, qui va les amener à agir (composant comportementale) ou pas (climatosceptique). Nous pourrions illustrer cela par d'autres exemples de sujet sociétaux, économiques ou politiques.

En d'autres termes, l'opinion publique est une construction mentale, qui permet pour les citoyens d'avoir une connaissance sur la société qui l'entoure et de pouvoir ainsi agir librement dans le cadre démocratique. A contrario ces attitudes aux sens de Allport, permettent la compréhension du point de vue des institutions et des représentants, qui comme le citoyen, se construisent sur leurs propres croyances, pouvant ainsi expliquer certaines réticences à impliquer un peu plus les citoyens dans la vie politique. Toutefois, si ces réflexions sur la société tentent d'expliquer l'émergence de l'opinion publique quant est-il de sa reconnaissance ? Il y a toujours cette question centrale.

6.3.2. Des institutions politiques qui doivent se renouveler

*« La reconnaissance d'une opinion publique est une caractéristique majeure des systèmes démocratiques. Sans cesse invoquée, inlassablement mesurée au point de constituer une véritable industrie dont les gouvernements, les médias et les entreprises sont les principaux commanditaires [...] Retrouver la vitalité de l'opinion publique et la dynamique collective au-delà de l'omniprésence des sondage [...] »*³⁷² les mots de Nicole d'Almeida³⁷³ évoque

³⁷² Nicole d'ALMEIDA L'opinion publique, Paris CNRS éditions (Coll « Les essentiels d'Hermès »), 2009 , 156 pages.

³⁷³ Nicole d'ALMEIDA professeure en sciences de l'information et de la communication au Celsa (Université de Paris- Sorbonne) où elle enseigne et dirige des formations et des recherches sur les thèmes suivants : communication interne et externe, récits organisationnels, dynamique de l'opinion, communication de l'environnement et développement durable.

parfaitement le regard que les institutions portent, la plupart du temps sur l'opinion publique c'est-à-dire comme de simple « sondages » utiles pour leur communication. Aujourd'hui, il faut que les institutions « apprennent » des idées issues de l'opinion publique, il faut que les politiques se détachent d'une hiérarchie verticale, mais aillent plutôt vers un consensus par « l'opinion publique » entre eux et les citoyens qu'ils représentent.

Si le cadre institutionnelle reste nécessaire pour la liberté de chacun et que la société puisse s'épanouir au sein d'une démocratie et d'une république, il faut néanmoins revoir la manière dont celle-ci doit se structurer, s'organiser et où « les idées », « le débat » doivent devenir central.

Comme nous l'avons dit précédemment, la question de l'opinion publique reste donc centrale, comment celle-ci peut être prise en compte au sein de nos institutions sans pour autant mettre fin aux institutions républicaines. Il faut donc trouver un équilibre entre le cadre institutionnel et la place de l'opinion publique au sein de celui-ci.

Dans un premier temps il faut se détacher « des sondages » en effet nous avons trop souvent tendance à confondre sondage et opinion publique comme l'explique Benjamin Ginsberg³⁷⁴ « *Résultats de sondage et opinion sont des expressions utilisées de façon presque synonyme. [...] Pourtant, contre cette tendance générale, qui identifie l'opinion publique aux résultats d'enquête, le sondage n'est manifestement pas la seule source de connaissance possible des attitudes du public. Il ne fait aucun doute qu'il existait des moyens de connaître l'opinion publique avant que ne se développent les techniques d'enquêtes modernes. Les déclarations des notables locaux et des porte-parole des groupes d'intérêts, les lettres à la presse et aux responsables publics, parfois les manifestations, les mouvements de protestation et les émeutes fournissaient des indications sur les opinions du peuple bien avant l'invention de l'enquête par sondage.* »³⁷⁵ c'est d'ailleurs ce qui est en train de se passer actuellement avec les différentes manifestations qu'il y a eu en France ces dernières années

Dans un deuxième temps, l'opinion publique qui se manifeste en dehors des sondages doit être pris en compte par les responsables institutionnels. Mais comment rendre cette

³⁷⁴ Benjamin GINSBERG né en 1947 est un politologue libertaire et professeur à l'Université Johns Hopkins qui se distingue par sa critique de la politique américaine, dans laquelle il dit que les citoyens sont devenus « marginalisés en tant qu'acteurs politiques » et les partis politiques se sont affaiblis tandis que le pouvoir de l'État s'est accru.. (a vérifier)

³⁷⁵ Benjamin GINSBERG, l'opinion publique, Paris CNRS Edition (Coll « Les essentiels d'Hermès »), 2009 , 156 pages.

approche de l'opinion publique « rationnelle » et sans que l'analyse qui en est faite ne soit vue comme « une manipulation du système ». Il faut donc remettre le citoyen au centre de la vie institutionnelle et démocratique. Selon Benjamin Ginsberg « *les sondages extraient, organisent et rendent publique l'opinion sans requérir aucune action de la part du détenteur de l'opinion. Bien sûr la présentation publique de l'opinion via les sondages n'exclut en aucune façon l'expression ultérieure de celle-ci à travers un comportement. Mais les sondages permettent à tout parti intéressé d'évaluer l'état d'esprit du public sans avoir à en attendre une manifestation comportementale.* »³⁷⁶ Les citoyens attendent des pouvoirs publics et institutionnels que les propositions qu'ils font sous un aspect « opinion publique » soit compris au travers de leurs actions, qu'ils puissent prendre part « aux décisions ». Jusqu'à aujourd'hui la seule proposition qui a été faite de la part du gouvernement et des institutions, fut, au final, « *le grand débat* » or celle-ci a été rejetée par une partie de la population, selon eux ce débat était un moyen de mettre fin aux actions des Gilets Jaunes et dont les résultats ne furent pas probants. D'autres y voyaient le fait que cela émane du gouvernement et que par conséquent celui-ci pouvait tout autant que les sondages être utilisé « par les représentants à des fins politiques et électorales ». L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre les actions citoyenne (opinion publique) libres de toutes ingérences institutionnelles et le cadre républicain. Une approche moins verticale est donc nécessaire mais toutefois l'interrogation reste, comment trouver l'équilibre entre actions citoyenne nécessaires à la démocratie et cadre institutionnel garent de la liberté de l'égalité de tous.

Ce qui nous amène à notre troisième temps, où les différentes paroles et actions que ce soit celles des citoyens ou celles des élus ne doivent être ni interprétées, ni utilisées comme moyen unique d'imposition politique ou idéologique. Au-delà de ces trois constats, c'est la démocratie elle-même qui doit être redéfinie.

Il faut donc que l'opinion publique devienne un savoir, quelque chose de pérenne, qui donne du sens à la construction démocratique. Pour Louis Quéré : « *Le passage de l'opinion au savoir se traduit formellement par ce qu'on peut appeler une « démodalisation », un effacement du sujet de renonciation ou un changement d'attitude propositionnelle. Quand une proposition accède au statut de savoir valide, elle subit une transformation qualitative qui rend incongrue sa présentation par des verbes tels que « je trouve que », « je considère que », « j'estime que », « je*

³⁷⁶ Benjamin GINSBERG, *opus cit.*

pense que», «je crois que» ou par des expressions telles que «я mon avis», «selon moi», «il me semble que», «mon sentiment est que», etc. »³⁷⁷

C'est donc l'enjeu de la place de l'opinion publique au sein des sociétés et de la démocratie au sens large.

6.3.3. Une structure démocratique encore à définir

La question de la place de l'opinion publique dans nos sociétés nous amène maintenant à nous interroger sur la démocratie en elle-même et surtout sur sa structure. De plus en plus remise en cause au travers de ses institutions comme nous avons pu le voir, la démocratie reste pourtant le régime plébiscité par la plupart des sociétés. Ce n'est donc pas la définition du régime démocratique *« le pouvoir du peuple ou le régime politique où tous les pouvoirs puisent leur légitimité dans le peuple, où tous les pouvoirs sont exercés par le peuple ou ses représentants »³⁷⁸* qui doit être revue mais sa mise en application.

Comme l'explique Jurgen Habermas *« Si la souveraineté de l'Etat n'est plus conçue comme indivisible, mais partagée avec des acteurs internationaux ; si les Etats n'ont plus le contrôle de leurs territoires ; et si les frontières territoriales et politiques sont de plus en plus perméables les principes centraux de la démocratie libéral-l' autonomie politique, le demos³⁷⁹, la condition du « commun accord » -deviennent incontestablement problématique. »³⁸⁰* par cette phrase le sociologue allemand vient de résumer ce que nous sommes en train de vivre au sein des démocraties occidentales.

En effet comme nous l'avons vu, la vie citoyenne à largement contribué à la remise en question de la structure de l'Etat. Face à ce constat il va falloir que la société se réorganise autour du fait que la conscience citoyenne passe avant la conscience de l'Etat. Que cette conscience citoyenne soit multiple et se partage à la fois à l'échelle local, national et global. Aujourd'hui la question n'est plus de se dire si la démocratie est finie ou en danger, mais plutôt de réfléchir sur la manière de se la réapproprier.

³⁷⁷ Louis QUERE, *opus cit.*

³⁷⁸ Dictionnaire Larousse.

³⁷⁹ Démos : désigne le peuple en grec.

³⁸⁰ Jurgen HABERMAS, après l'Etat-Nation, une nouvelle constellation politique, Paris, Edition : Pluriel, 2013, 154 pages.

Plusieurs questions se posent quant à la manière de se la réapproprier. Tout d'abord ce fort mécontentement de la population par rapport au système qui lui est proposé, démontre d'une volonté et d'une exigence à la construction d'un meilleur futur. A commencer par la manière de « représenté » cette société multiple. De prendre conscience que la démocratie n'est plus « une et indivisible » mais diverse. Que l'opinion publique, est un élément majeur quant-à la compréhension de la société, en tenir compte favoriserait en partie la compréhension des attentes citoyennes. Comme l'explique Roger Sue : « notre perception de la démocratie est singulièrement plus développée exigeante et complexe. Elle nécessite de revenir à quelques principes fondateurs, dévoyé au fil de l'histoire, qui retrouve aujourd'hui une nouvelle actualité. Que ce soit la redéfinition de ces valeurs cardinales autour de la liberté et de l'égalité, ou des mécanismes d'information, de délibération, de participation virgule et de contrôle de décision et ect...[...] chaque époque se doit de donner une version plus avancée et plus conforme à son imaginaire initial et idéal. Dans une société en mouvement une démocratie qui ne progresse pas régresse ». Actuellement, nous sommes peut-être dans un processus de transformation de la démocratie, d'ailleurs pour certains ce processus à déjà en partie commencé. Ce processus est caractérisé par le concept de démocratie post-moderne qui démontre une rupture avec la démocratie moderne.

En parallèle de cette transformation, nous pouvons peut-être aussi y voir un passage entre d'une opinion publique abstraite vers une opinion publique qui permet la connaissance, le savoir dans un sens objectif. « *La réflexion épistémologique - au sens de théorie de la connaissance - s'est efforcée de déterminer la différence entre un savoir et une opinion et de caractériser ce qui fait accéder certaines de nos opinions et de nos croyances au statut de savoir. La réponse prédominante consiste à considérer qu'une opinion peut prétendre à la qualité de savoir si deux conditions sont satisfaites: que la proposition énoncée soit vraie et qu'elle soit convenablement justifiée, c'est-à-dire que celui qui l'affirme ait de bonnes raisons de la tenir pour vraie.*»³⁸¹ Ainsi une réflexion doit se faire sur la véracité d'une opinion et plus particulièrement sur l'opinion publique.

³⁸¹ Louis QUERE, *opus cit.*

Partie 3

Chapitre 7

PARTIE 3 : ENTRE POST-MODERNISME ET GLOBALISATION

« *Un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile.* » doit-on voir dans cette déclaration de Thucydide³⁸², que l'homme qui ne prend pas part à la vie politique sous n'importe quelle forme qu'elle soit, ne peut être considéré comme citoyen. La citoyenneté ne peut selon lui que se définir par une implication de l'homme dans le politique, ce qui forge son identité citoyenne.

Depuis Thucydide et le monde grec, les caractéristiques de l'identité citoyenne, de la citoyenneté ou du citoyen ont évolué au travers des changements sociaux et sociétaux. La citoyenneté a évolué de concert avec la démocratie, la nation et la république. Mais en quoi, aujourd'hui peut-on dire qu'une femme ou qu'un homme peut être considéré.e.s comme un citoyen ? Quels sont les qualificatifs du citoyen d'aujourd'hui ? En quoi agit-il dans la société actuelle ? si autrefois comme nous le verrons le statut, le rôle et la place du citoyen est bien déterminé, avec l'évolution sociétale et les interrogations autour de « la politique », la définition même du citoyen a évolué. Comment définirions-nous le citoyen d'aujourd'hui ? Qu'est-ce qui forme l'identité citoyenne ? En quoi la vision de la vision de la démocratie, de la nation et de la République joue un rôle sur les fondements de la citoyenneté d'aujourd'hui ?

Dans un premier temps il faut comprendre les enjeux de la citoyenneté d'aujourd'hui. Si de nos jours le terme de citoyen apparaît simple dans notre quotidien, souvent nous entendons que faire telle ou telle chose « est un acte citoyen », et que lorsque nous disons cela nous l'incarbons. Toutefois, cela est beaucoup plus complexe aujourd'hui ? beaucoup de sens sont données au terme de citoyen, tenté d'établir actuellement une seule identité citoyenne est devenue difficile. Comme le démontre Claude Dubar³⁸³ « *Si l'identité, au sens juridique, c'est d'abord un nom de famille (mais au moins un prénom) hérité d'une lignée (en fait, deux...), c'est parfois une catégorie socioprofessionnelle (un statut d'emploi notamment), c'est aussi une nationalité. Sur les cartes d'identité, variables selon les Etats, on peut demander des renseignements divers (date et lieu de naissance, adresse, couleurs des yeux, signes*

³⁸² Thucydide, homme politique et historien athénien, né vers 460 av. J.-C dans le dème d'Alimos (Attique), mort, peut-être assassiné, entre 400 et 395 av. J.-C.

³⁸³ Claude DUBAR : né le 11 décembre 1945 à Lille et mort le 29 septembre 2015 à Paris, est un sociologue français.

particuliers...) mais on exige toujours d'y inscrire ces deux éléments clés : le nom et la nationalité. Je m'appelle X... et je suis français. La nationalité est au cœur de l'identité juridique comme le nom est au principe de l'identité personnelle. Qui dit nationalité implique, dans les sociétés démocratiques, la citoyenneté. Le droit de vote, c'est celui de participer à la souveraineté de la nation qui, en échange de l'appartenance, confère le statut de citoyen. Voter c'est exprimer une préférence pour des candidats, des partis des programmes. [...] Avoir une nationalité, ce n'est pas seulement de bénéficier de droits (sociaux notamment), c'est aussi un devoir d'exprimer des préférences par ce vote démocratique c'est à dire des choix motivés par des valeurs, des croyances. Ce sont elles qui définissent les identités symboliques. »³⁸⁴ La question est donc de se poser si l'identité citoyenne aujourd'hui va au-delà du fait du simple vote.

La citoyenneté se transforme, arbore de nouvelles formes ce qui impact la démocratie, l'idée de nation et de République. La citoyenneté peut-elle se vivre hors « du monde politique » ? doit-elle être identifiable uniquement d'un point de vue politique ? Ainsi, elle peut apparaître plus symbolique que politique ? Comment la citoyenneté se construit-elle collectivement et individuellement ? Comment cette citoyenneté évolue-t-elle au sein des changements sociaux ? face à l'ensemble de ces interrogations, un début de réponse pourra se faire au travers des concepts de modernité et de post-modernité, où il ne s'agit pas de dire si l'un ou l'autre de ces concepts prévaut mais plutôt de démontrer qu'il existe par le biais du post-modernisme en particulier un lien avec le changement de paradigme qui s'opère dans la société contemporaine.

Puis avec l'apport du concept de post-modernité nous pourrions aller plus loin sur l'utilité de comprendre l'opinion publique dans la construction citoyenne, qui elle-même par bien des aspects octroie également un changement, ce qui nous amènera alors à développer un nouveau concept « l'opinion sociétal ».

³⁸⁴ Claude DUBAR, *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Paris : Presses universitaires de France (Colle. « Le lien social »), 2000, 239 pages.

CHAPITRE 7 : LA CITOYENNETE COMME ASPIRATION REPUBLICAINE

La citoyenneté a toujours été l'essence de la République, avec une histoire complexe qui a évolué au fil des transformations républicaine. Or aujourd'hui celle-ci doit répondre aux enjeux de la globalisation, la place du citoyen y est majeure, en effet, au fil de l'évolution de la société, de la démocratie et de l'Etat le statut du citoyen s'est élargi. Maintenant il doit s'adapter aux changements dû à cette globalisation, qui offre une large possibilité d'action.

7.1. Le citoyen : une représentation établie mais une définition complexe

7.1.1. Retour sur l'histoire complexe du citoyen

La place du citoyen a beaucoup évolué, depuis la Révolution française. Initialement, celui-ci était un combattant soucieux de défendre les droits de l'Homme, armé pour faire la Révolution. A l'époque des « lumières », il devait imposer la République, en finir avec la monarchie, renverser « les monarques » et le droit divin pour faire place à la République, « aux droits de l'Homme et du Citoyen ». Ce « soldat citoyen » existera jusqu'au XX^{ème} siècle avec tour à tour la Commune, la première guerre mondiale et la seconde guerre mondiale où « le soldat citoyen » fut amené à combattre les royalistes pour ce qui est de la Commune, à reconquérir un territoire en l'occurrence l'Alsace-Lorraine lors de la Première Guerre mondiale et à lutter contre le nazisme et le fascisme pour ce qui est de la seconde Guerre mondiale. Cette schématisation du citoyen montre le combat que celui-ci a fait pour conquérir la République. Sous cette notion de « soldat citoyen », l'esprit patriotique est présent : il faut combattre au nom de la République Française et ce jusqu'aux guerres coloniales.

De plus, une transition est en marche à partir des années 60, « le soldat citoyen » va se transformer : « *bientôt le citoyen armé ne sera plus. Par l'effet des lois*

*successives de programmation militaire, la force armée qui le représente encore voit son importance diminuer de jour en jour. Le citoyen civil est désarmé. »*³⁸⁵

Maintenant, le citoyen civil devient le garant de la République Française et c'est par lui aussi que se développe la notion de démocratie. La République ne peut se maintenir sans la démocratie et le citoyen. Toutefois Jean de Viguerie, professeur émérite des Universités explique : *« le mot citoyen fait illusion. Mais ce citoyen n'est pas celui de la cité antique. Le citoyen d'Athènes participait au gouvernement. Celui-ci ne fait que contribuer à la formation de la loi. Le citoyen de la Grèce et de la Rome Antiques participait à la religion de la cité. Celui-ci ne connaît rien de religieux. Il n'y a, au-dessus de lui, aucune transcendance, toutes les lois religieuses ayant été abolies »*³⁸⁶

Les questions qui se posent maintenant sont : comment peut-on définir le citoyen d'aujourd'hui ? Quelle est sa place au sein des institutions politique ?

La place du citoyen d'aujourd'hui apparaît comme complexe, car « l'acte de voter » est de nos jours très développé par les institutions politiques, avec les départementales, les régionales, les législatives etc... Et, face à cela, il y a de moins en moins de votants, ce qui constitue un problème. Les citoyens semblent de plus en plus éloignés du monde politique, ils se sentent mis en dehors des institutions politiques, ils ne comprennent pas toujours les décisions de leurs représentants. *« Une impression d'abandon exaspère et déprime aujourd'hui de nombreux Français. Ils se sentent exclus du monde légal, celui des gouvernants, des institutions et des médias [...] une coupure s'est creusée entre la société et les élus censés les représenter »*³⁸⁷

*Face à ce constat, certains citoyens optent pour l'abstention. L'abstention est donc devenue un élément de mécontentement des citoyens face aux élus comme l'explique Monsieur N.*³⁸⁸ *« il suffit de regarder les actualités avec les résultats des départementales récemment avec en particulier le taux d'abstention. Les gens ne se déplacent plus à l'exception des présidentielles ou des municipales [...] là il y a un fossé qui se creuse entre politique et citoyens [...] celui qui est élu n'est qu'élu par une minorité ».* Pour certains élus, c'est un élément pour comprendre le fait que la démocratie représentative soit de plus en plus remise en cause mais pas uniquement :

³⁸⁵ Jean DE VIGUERIE, Histoire du Citoyen, Paris, édition Via Romana (coll. « des idées et des hommes, n°1-dirigée par Rémi Perrin), 2014, 299 pages .

³⁸⁶ Jean DE VIGUERIE « Histoire du Citoyen » Paris, édition Via Romana (collection « des idées et des hommes, n°1-dirigée par Rémi Perrin), 2014, 299p.

³⁸⁷ Pierre ROSANVALLON, le parlement des invisibles, Paris, Edition seuil et raconter la vie, 2014, 69 pages.

³⁸⁸ Cf annexe 3 Entretien de Monsieur N., député du Morbihan, 2015.

« [...] je pense que l'on doit changer un peu le profil des personnes qui se présentent on est encore sur le schéma des années 60-70 où je schématise où le bon maire a 60-70 ans et est plutôt un homme qu'une femme de 30 ans » explique Madame C. députée d'Ille-et-Vilaine³⁸⁹. Le fait aussi que l'assemblée nationale ne soit pas toujours représentative de la population Française « [...] regardez, à l'Assemblée Nationale, il y a très peu de CSP basses et il y a moins de personnes du privé que du public. »

Pouvons-nous alors encore parler de citoyen dans le sens « citoyen civil » ? Comme expliqué précédemment, fort est de constater que le peuple ne semble plus acteur de la démocratie, toutefois comme l'explique Roger Sue , sociologue et professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de l'université ParisV-Sorbonne « *la crise du politique et le sentiment de malaise dans la démocratie sont moins les effets d'une régression que d'une progression de l'exigence démocratique dans la société civile, à laquelle les institutions politiques actuelles ne savent ni ne peuvent répondre* ». ³⁹⁰ Si l'on suit l'analyse de Roger Sue, le malaise qui existe entre gouvernants et gouvernés n'évoque pas la fin de la démocratie, mais il fait place à une évolution de la notion de démocratie. En d'autres termes, le fait d'être citoyen donne le sentiment d'appartenance à une communauté citoyenne et l'acte de ne pas voter peut être vu également comme un acte citoyen, dans le sens où il y a une forme de demande de reconnaissance de leur opinion, en l'occurrence le mécontentement. Mais cela pose un problème car il s'agit d'un acte d'abstentionnisme et que la démocratie représentative ne reconnaît que l'acte de vote pour répondre à ce mécontentement du citoyen ? C'est là toute l'incompréhension entre représentants et représentés.

Face à cela, une nouvelle forme de citoyen apparaît, un citoyen qui milite pour la diversité et qui est contre-l'exclusion. Maintenant pour être reconnu, comme l'explique Jean de Viguerie, il faut être reconnu comme citoyen. Tout acte de société est le reflet de la citoyenneté. Par conséquent ? nous pouvons dire que l'homme citoyen est toujours présent dans la démocratie moderne, seuls ses actes sont différents.

Un passage va se jouer avec l'évolution de la société, avec la remise en cause de la représentation démocratique, qui nous allons le voir plus tard peut-être un élément de ce que certains chercheurs ont développé en Sciences Humaines et Sociales en l'occurrence le

³⁸⁹ Cf annexe 3 Entretien de Madame C., députée d'Ille et Vilaine, 2015.

³⁹⁰ Roger SUE, La société civile face au pouvoir, Paris, Edition presses de sciences po, (collection la bibliothèque du citoyen) », 2003, 127p

concept de post-modernisme. Nous pouvons illustrer ces propos par ce que dit Cornelius Castoriadis, sur la représentation : « *la représentation est un principe étranger à la démocratie. Et cela ne souffre guère de discussion. Dès qu'il y a des représentants permanents, l'autorité, l'activité et l'initiative politiques sont enlevés au corps des citoyens pour être remises au corps restreint des représentants qui en usent de manière à consolider leur position et à créer des conditions susceptibles d'infléchir de bien des façons l'issue prochaine des élections.* »³⁹¹

Selon lui, nos sociétés sont « *des institutions imaginaires* » où l'homme a oublié qu'il est à l'origine des lois qu'il a lui-même créées et donc la notion de démocratie représentative fait partie de ces lois et donc pour Cornelius Castoriadis : « *ce n'est qu'en reconnaissant ces lois comme auto-instituées et sources de formes nouvelles qu'elles pourront devenir autonomes* »³⁹². Il faut donc que l'homme se détache des institutions politiques qu'il a lui-même créées pour enfin avoir son autonomie. En d'autres termes ? Si l'on suit son analyse, si l'homme ou le citoyen veut s'épanouir ? il doit en quelque créer « une nouvelle société » La solution à la réduction du « fossé » entre représentants et représentés passera-t-elle par une nouvelle conception de la société ? Eventuellement par une plus grande reconnaissance des citoyens.

7.1.2. Le citoyen d'aujourd'hui dans une société en perpétuelle évolution

-

Aujourd'hui, les citoyens se sentent de plus en plus délaissés par leurs représentants, ils ne se reconnaissent plus dans la politique. La question qui reste alors à se poser est : pourquoi ne se reconnaissent-ils plus dans la politique ? Une partie de la réponse peut être donnée par Roger Sue : « *la crise et la désaffection de la politique résultent très simplement de son incapacité croissante à remplir les fonctions qui sont traditionnellement les siennes. Il ne s'agit pas seulement du recul des idéologies, du manque d'ambition des programmes politiques [...] mais plus fondamentalement, de la dilution globale de la sphère politique par l'atrophie progressive des grandes fonctions qu'elle exerçait ; tout particulièrement, celle du pouvoir,*

³⁹¹ Serge LATOUCHE, Cornelius Castoriadis ou l'autonomie radicale , Paris, Edition le passager clandestin, (coll. « des précurseurs de la décroissance »), 2014, 94 pages.

³⁹² *ibid*

celle du discours, celle de la représentation et celle de la légitimité »³⁹³. Il s'agit là de la base de cette réflexion sur la séparation entre « représentant » et « représenté ». Au travers des différents entretiens effectués ? On constate que les personnes qui ont répondu à une question concernant « le travail du monde politique », les réponses étaient souvent les mêmes : « *je me sens pas concerné par la politique, pour moi la politique reste très éloignée de mon quotidien ou ne répond pas à mes attentes.* »

Pour Pierre Rosanvallon : « *Vivre en société, c'est en effet au premier chef voire son existence appréhendée dans sa vérité quotidienne. Des vies non racontées sont de fait des vies diminuées, niées, implicitement méprisées. C'est une absence qui redouble la dureté des conditions de vie. [...] Etre représenté, à l'inverse, c'est être rendu présent aux autres au sens propre du terme. C'est être pris en compte, être reconnu dans la vérité et spécificité de sa conditions.* »³⁹⁴ Face à ce constat, les politiques tentent de répondre, comme l'explique Madame D. élue de Corrèze, en faisant référence au fort taux d'abstention : « *je pense que le problème, c'est le sens du mot démocratie qui n'a plus de sens réel, nous sommes dans une société où les valeurs sont devenues absentes, il n'y a plus de sens collectif et par conséquent le vote n'a plus de sens pour certains et cela ne veut plus rien dire* »³⁹⁵

Une autre réponse, qui peut être évoquée, est celle de Christian La Bart, politiste, avec l'individualisation du champ politique qui lui-même engendre une individualisation du champ de la citoyenneté. Pour lui : « *plus que jamais la vie politique semble le fait d'individus redevables d'analyses individuelles : ces individus vivent des histoires d'amour, ils sont attirés par les positions de pouvoir, par l'argent, ils cherchent à capter la lumière des médias, ils offrent à quiconque les observe avec attention, un profil psychologique typé (« sympathique », « compétent », « sectaire », « agité », « simple », « arrogant », « proche » ...)* »³⁹⁶

Face à cette individualisation du monde politique, les citoyens semblent également se replier sur eux. Pour Christian Le Bart, une explication sociologique peut-être donnée à ce phénomène par le fait que l'on assiste à une forme d'individualisation de la citoyenneté qui est

³⁹³ Roger SUE, La société civile face au pouvoir, Paris, Edition presses de sciences po, (coll. « la bibliothèque du citoyen »), 2003, 127 pages.

³⁹⁴ Pierre ROSANVALLON, le parlement des invisibles, Paris, Edition seuil et raconter la vie, 2014, 69 pages.

³⁹⁵ Cf annexe 3 Entretien de Madame D. ,députée Corrèze, 2015.

³⁹⁶ Christian LE BART, L'ego-politique essai sur l'individualisation du champ politique, Paris, Edition Armand Colin (coll. « individu et société »), 2013, 245 pages.

la réponse à l'individualisation du champ politique. Selon lui : « *la crise des institutions politiques produit des effets macro-sociaux à partir du moment où elle fragilise une fonction essentiellement traditionnellement dévolue à ces institutions, la production sociale des identités et des collectifs* »³⁹⁷

Lorsqu'on les interroge plus précisément sur la fonction de député et sur son action à l'Assemblée Nationale, il y a encore de la confusion mais ils ont conscience que les députés votent les lois : « *Alors ils ouais euh ils sont à échelle intermédiaire et nous représentent du coup à l'Assemblée Nationale ben voilà ils donnent leur avis sur les lois, ils mettent en place des lois qui sont discutées et puis ils les votent, c'est donc comment dire un vote démocratique et puis qu'est-ce qui font eh bien à échelle un peu euh dans leur circonscription ils font passer des choses au niveau national.* »³⁹⁸

Il y a, aussi, la conception « élitiste » de la représentation institutionnelle politique qui reste toujours présente dans le jugement sur le monde politique de la part des citoyens. C'est le caractère « aristocratique » que développe Bernard Manin dans son ouvrage « *Principes du gouvernement représentatif* ». Pour lui, le gouvernement représentatif est à la fois démocratique mais aussi aristocratique mais ce caractère aristocratique est en quelque sorte dû aux critères de sélection que les électeurs font lors de leurs votes : « *les représentants élus doivent seulement être perçus comme supérieurs, c'est-à-dire présenter un attribut (ou un ensemble d'attributs) qui d'une part est jugé favorablement dans un contexte culturel donné, et que d'autre part les autres citoyens ne possèdent pas ou pas au même degré* »³⁹⁹ Face à ce critère déterminé par les électeurs, deux conséquences sont à évoquer, celle de « la non garantie dans le choix, d'une véritable excellence politique » car l'élection s'opère sur la perception par l'électeur des caractéristiques d'un véritable leader politique. La deuxième conséquence est le fait que l'élection n'apportera pas obligatoirement la sélection d'une élite au sens général et non politique, c'est-à-dire une forme de supériorité perçue et non validée selon des critères politique objectifs « *la supériorité des candidats (l'évaluation positive de leur caractère distinctif) est seulement perçue ou subjective, mais leur différence doit nécessairement être objective.* »⁴⁰⁰

³⁹⁷ *Ibid.*

³⁹⁸ Cf annexe 3 Entretien de Madame P. , infirmière, 2016.

³⁹⁹ Bernard MANIN, Principe du gouvernement représentatif, Paris, Edition Flammarion, (coll. « champs essais »), 2012, 341 pages.

⁴⁰⁰ *Ibid.*

Le fait de la confusion de la structure des institutions politiques et l'aspect élitiste de la représentativité favorise aussi le désintérêt de la politique de la part des citoyens.

La plupart de ces constats amènent les citoyens à prendre des distances avec « *le politique* » et ses institutions mais non avec « *la politique* ».

7.1.3. Une citoyenneté complexe et en dehors

La démocratie des sociétés occidentales s'est jusqu'à maintenant construite comme nous l'avons pu le voir par les idées des lumières mais aussi sur l'unité où chaque citoyen est à la fois un individu propre qui participe à la vie politique et citoyenne avec le vote par exemple et membre du collectif d'une nation comme par exemple le fait de respecter les lois de la République. Comme l'explique John Pitseys⁴⁰¹ « *La citoyenneté désignerait, pour les uns, une sorte de morale civique ; pour d'autres un ensemble de droits dont l'individu bénéficie quels que soient ses mérites personnels ; pour d'autres encore, le ciment de l'identité collective, un jalon essentiel pour la participation de tous ou le triomphe de la modernité politique sur l'Ancien Régime. Pour d'autres, enfin, la citoyenneté est, au contraire, un indispensable contrepoids aux dérives de l'individualisme contemporain* »⁴⁰² or aujourd'hui la notion de citoyenneté s'est largement complexifiée, notamment avec le développement de l'opinion publique ou plus précisément en ce qui nous concerne ici, ce que nous avons appelé dorénavant « *l'opinion sociétale* »⁴⁰³ Nous le savons tous, la citoyenneté joue un rôle majeure dans la vie démocratique d'un pays, elle est, en quelque sorte « le ciment » de la communauté politique. Elle est à la fois inclusive et exclusive pour les individus qui constitue cette communauté. Toujours selon John Pitseys « *La citoyenneté désigne le statut politique de l'individu [...], désigne l'ensemble des pratiques par lesquelles l'individu s'investit dans la communauté politique [...], la conditions d'exercice de cette citoyenneté [...]* »⁴⁰⁴

⁴⁰¹ John PITSEYS : né en 1979, est un homme politique belge. Licencié en droit et en philosophie, il est docteur en philosophie à l'Université catholique de Louvain (Chaire Hoover d'éthique économique et sociale). Enseignant à l'Université catholique de Louvain, John Pitseys a été chargé de recherche au Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP) (2013-2019) et est membre de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale. Ses travaux portent sur l'essentiel sur des questions de théorie de la démocratie et de la discussion publique

⁴⁰² John Pitseys, « Démocratie et citoyenneté », dossier du Centre de recherche et d'information sociopolitiques « CRIPS », 2017/1 N°88, P. 9-113 .

⁴⁰³ Voir définition plus haut

⁴⁰⁴ *Ibid.*

Inclusive, car le citoyen « pratique sa citoyenneté » au sein de l'Etat, même s'il revendique de plus en plus une volonté d'autonomie par rapport à lui, toutefois les institutions lui apportent une certaine solidarité. Pour Marie-Claude Blais⁴⁰⁵, il existe aujourd'hui deux versions de la solidarité : « *d'un côté une solidarité nationale, au travers de la politiques publiques de solidarité-une solidarité plus verticale ou passive-[...] de l'autre une solidarité plutôt horizontale, prise en charge par la société civile à travers un important développement de l'engagement humanitaire avec de multiplicité d'action solidaires.* »⁴⁰⁶

Exclusive, dans le sens où à des actions individuelles au sein d'une société ou une communauté. Il peut à la fois être dans une communauté et agir collectivement mais aussi en dehors et agir individuellement.

7.2. La citoyenneté et la démocratie

7.2.1. La citoyenneté un enjeu pour la démocratie

Au fil du temps, le rôle et le statut du citoyen s'est transformé et a évolué vers un regard nouveau du monde politique. « *Être citoyen est, sur le papier, quelque chose d'assez clair : c'est être membre d'une communauté politique- une « république » ou res publica- quelle qu'en soit la taille- cité, province, Etat, et , pourquoi pas un monde cosmopolitique à venir-, dont on accepte les règles et à laquelle on tient. On manifeste sa loyauté en exprimant ses opinions, en participant à la vie politique et aux charges et dans le pire des éventualités, en combattant pour la défendre. Si tout le monde veut bien être démocrate à la manière dont ça l'arranger, être citoyen suppose un engagement et une loyauté durable.* »⁴⁰⁷ ainsi définit la citoyenneté Yves Michaud.⁴⁰⁸ Or aujourd'hui pour certains cela est devenu difficile de répondre à cette définition, le cadre institutionnel qu'offre la République et la démocratie ne peut plus répondre à cette loyauté.

⁴⁰⁵ Marie-Claude BLAIS Philosophe, et maître de conférences, professeur à l'université de Rouen.

⁴⁰⁶ Marie-Claude BLAIS *La République !: la force des idées*, Paris, Editions: Presse de Science Po (coll. « Essais »), 2021, 264 pages.

⁴⁰⁷ Yves MICHAUD, *Citoyenneté et loyauté*, Paris : Edition kero, 2017, 113 pages.

⁴⁰⁸ Yves MICHAUD : spécialiste de philosophie politique et d'esthétiques. Il a créé l'Université des savoirs et a été directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Même si la République et la démocratie sont les éléments fondateurs de la citoyenneté et qu'elles ne peuvent être remises en cause car elles garantissent la liberté de chacun, c'est la structure et l'organisation et ainsi que l'utilisation qu'elles en sont faites, qui elles doivent être revues, selon une partie des citoyens. Afin de mettre avant cette remise en cause, une revendication citoyenne doit se faire et celle-ci doit se faire en dehors de toutes structures pré-définies comme le vote, au travers de manifestations « institutionnelles » comme par les syndicats ou tous organismes reconnus, comme l'explique François Dubet⁴⁰⁹ : « *Des colères, des rages, des indignations, des blocages et des violences, des portes-parole toujours contestés, hétérogènes et souvent contradictoires, la haine du prince, des partis et des syndicats dépassés...* »⁴¹⁰ il y a là une volonté du citoyen de revendiquer qu'il est un élément indispensable au bon fonctionnement de la démocratie et de la République. Nous sommes ici face à une volonté de retrouver l'équilibre entre la part de l'Etat et des institutions et la part du peuple et du citoyen au sein d'une démocratie et d'une République. Mais il s'agit là d'un exercice difficile à mettre en place car d'une part l'ensemble de la population citoyenne n'y adhère pas et d'autre part cette revendication de plus de citoyenneté se heurte à la démocratie représentative. En effet si l'ensemble de la population reconnaît qu'il existe dans la société des fractures, tous ne souhaitent pas y remédier. Le « récit collectif »⁴¹¹ d'autrefois tend à disparaître : « [...] *non seulement les classes sociales avaient une conscience d'elle-même, mais elles avaient fini par structurer la représentation politique opposant gauche et droite, les conservateurs aux progressistes. Les mouvements sociaux à commencer par les mouvements ouvriers et le syndicalisme, se battaient pour l'égalité sociale, la redistribution de la richesse, des droits sociaux, le développement des services publics et de l'Etat-providence. Le régime des classes sociales commandait l'expérience des inégalités. Il proposait des récits collectifs et fondait la dignité des travailleurs. Dans une large mesure, il désignait des adversaires sociaux, il protégeait du sentiment de mépris, il offrait des perspectives et des consolations. Il inscrivait l'individu dans une histoire collective* »⁴¹² Et donc, on ne revendique plus une appartenance à une classe, mais pour ceux qui sont dans la rue, on revendique « être le peuple » même s'ils sont

⁴⁰⁹ François DUBET : né le 23 mai 1946 à Périgueux, est un sociologue français, ex-directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

⁴¹⁰ François DUBET, la transformation des colères en politiques est-elle possible ? Paris : Analyse, Opinion, critique [AOC], (Cahier #1), 2018, 43-51pp.

⁴¹¹ *Ibid*

⁴¹² *ibid*

une infime minorité de la société dont se disent les représentants. Il y a donc pour certain un basculement de la représentation où chacun peut donner sa part de revendication en tant que citoyen : « tout se passe comme si chaque individu était un mouvement social à lui seul »⁴¹³

Cette volonté de citoyenneté se réclame de différentes manières par l'absence de vote, par des manifestations, de la désobéissance civique ou encore des actes et des actions citoyennes sur un sujet social précis comme l'écologie, le féminisme ou les droits LGBT.

« La loyauté citoyenne »⁴¹⁴ est dorénavant tournée vers des causes qui peuvent se mettre en action hors du champs politique pour certaines ou par des actes qui se veut hors système comme le fait de ne plus aller voter, ne plus avoir à faire avec « le monde politique » dans sa démarche citoyenne.

7.2.2. Des institutions face à une diversification de l'opinion

Cette émancipation du cadre structurel des institutions a fait apparaître des mouvements tels que « nuits debout » ou « les gilets jaunes », qui voulaient montrer une nouvelle forme d'organisation sociétale où la « voix » du peuple était souveraine.

D'autres s'engage dans des systèmes plus vindicatifs comme les « black bloc », qui est d'abord une expression qui désigne plus un cadre d'action qu'un mouvement à proprement parlé. Il n'y a aucune organisation, il n'y a pas de leader, il s'agit d'un agrégat constitué de plusieurs individus qui se reconnaissent par leurs tenues noires. Pour eux seul leurs actions est une reconnaissance, d'ailleurs leurs actions visent généralement l'Etat et en particulier sa forme capitaliste.

D'autres quant à eux s'engagent dans des actions plus locales, au travers d'associations écologiques par exemple ou alors en maintenant la vie locale comme « la vente directe ou de produits locaux ». Ce qui les réuni c'est une volonté de « lien social » qui ne doit pas être enrayé par le politique ou toutes formes de cadre institutionnel.

Ces exemples nous montrent, en partie la diversité d'action des individus et leurs formes d'action qui vont des plus violentes se réclamant de l'anti-capitalisme à la défense de l'écologie à une échelle local. Démontre encore de la globalisation.

⁴¹³ François DUBET, la transformation des colères en politiques est-elle possible ? Paris, Edition : Analyse, Opinion, critique [AOC], (Cahier #1), 2018, 43-51pp.

⁴¹⁴ Yves MICHAUD, Citoyenneté et loyauté, Paris, Edition kero, 2017, 113 pages.

Face à cela il y a un devoir d'adaptation de la part des institutions et d'écoutes des diverses revendications. La plupart de ces revendications sont à la fois global mais aussi local. Comme le démontre Saskia Sassen « *La globalisation et les nouvelles techniques d'informations de communication ont permis à toute une variété d'acteurs politiques locaux d'accéder à des domaines internationaux quittés autrefois réservés aux seuls états nationaux. Ces développements récents s'articulent autour d'un certain nombre de revendications et de politiques d'opposition.* »⁴¹⁵.

Ce qui nouveau qui déstabilise les institutions c'est la convergence des actions aussi, une organisation en dehors de l'Etat-Nation. D'ailleurs Saskia Sassen parle, d'acteurs « non-étatique », sortant de l'invisibilité de l'appartenance indifférenciée à l'Etat-nation qui est exclusivement représenté par un souverain.

7.2.3. Une démocratie et une citoyenneté qui se renouvellent

Face à ce constat, certains proposent une éducation à la citoyenneté et plus précisément par l'école, c'est donc peut-être par l'éducation, que peut se structurer « une pensée démocratique », comme le dit Madame D. ⁴¹⁶ « *là l'éducation a un rôle, rôle de l'école, rôle de l'éducation civique rappeler ce qu'est la démocratie.si on laisse les choses cela et que l'on ne donne plus de sens au terme de démocratie on risque de mettre en place un parti dont la démocratie n'est qu'un « mot »* » Cela nécessite aussi de s'entendre sur la définition de la citoyenneté, le citoyen d'aujourd'hui est le « *combattant des injustices, des inégalités et discriminations* » comme le demande la République explique Jean de Viguerie.⁴¹⁷

La vision du civisme, de l'éducation à la citoyenneté, même si celle-ci est nécessaire à la compréhension de la citoyenneté, elle reste encore sous le prisme institutionnel et fonctionnaliste. Cependant aujourd'hui on voit apparaître une vision pluraliste de la citoyenneté où l'approche multiculturel y est développé, même si cette vision est décriée par une infime partie de la population.

⁴¹⁵ Saskia SASSEN, *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Edition : Gallimard (coll. « nrf essais »), 2009, 341 pages.

⁴¹⁶ Cf Annexe 3 Entretien de Madame D., députée de Corrèze, 2015.

⁴¹⁷ Jean DE VIGUERIE, *Histoire du Citoyen*, Paris, Edition Via Romana (collection « des idées et des hommes, n°1-dirigée par Rémi Perrin), 2014, 299 pages.

La compréhension du monde politique et de la structure politique passe également par l'analyse du discours, c'est pourquoi un bon nombre d'élus proposent des rencontres ouvertes au public, sur invitation ou non, afin de « décrypter » la parole de l' élu. Donnons comme exemple celui de madame C. « *Après moi je fais beaucoup de réunions publiques parce que je me suis aperçue notamment sur des sujets ben les gens ne savaient pas ce qu'il se passait, par exemple [...] voilà... c'est des rendez-vous qui essayent un peu d'avoir des rendez-vous comme ça un peu rythmé j'avais fait venir aussi Yann Galut sur l'exil fiscal, j'avais fait venir Daniel Goldberg sur le coût de production du travail, le prix du travail donc voilà j'avais demandé aussi Christiane Taubira elle était venue en visite officielle un après-midi je lui ai donc demandé si elle pouvait rester le soir pour une réunion publique. Pardonnez-moi on ne pas dire réunion publique mais plutôt des réunions privées pour des raisons de sécurité. C'est sur invitation.* »⁴¹⁸

On peut également citer les cafés citoyens organisés par élu du Morbihan. Donc beaucoup de démarches sont faites pour donner au citoyen une meilleure compréhension du discours politique. L'ensemble de ces actions montre la démarche de la part des élus à toujours vouloir être sur le terrain et aller à la rencontre des citoyens, permettant ainsi d'éviter un trop grand écart entre les représentants et les représentés. D'autres par exemple proposent « des journaux de mandat » où ils relatent l'ensemble des actions qu'ils font sur leur circonscription et dans leurs commissions à l'assemblée Nationale. Dans tous les entretiens faits avec les représentants il ressort une volonté de leur part d'aller à la rencontre des gens soit pour les aider soit pour faire acte de pédagogie. « *La pédagogie à la citoyenneté* » passe aussi par la discussion avec ses administrés. Comme le dit une députée « *Quand je travaille sur un texte de loi, je travaille avec les locaux pour avoir leur sentiment et regarder comment on peut avancer sur le sujet.* »⁴¹⁹.

Nous pouvons également évoquer le porte à porte effectué durant les campagnes qui est un élément porteur de pédagogiquement parlant : « *surtout la nouveauté mais que nous avions déjà mis en place c'est le porte-à-porte c'est là vous rencontrez les gens et c'est là que des fois moi je me suis déjà vue rester un quart d'heure pour discuter avec les personnes voilà...* »⁴²⁰

Cependant l'ensemble de ses démarches ne sont pas toujours perçues par les citoyens, car généralement ils s'informent sur les actions de leur représentants lors d'élections et non

⁴¹⁸ Cf Annexe 3 Entretien de Madame C., députée d'Ille et Vilaine, 2015.

⁴¹⁹ Cf annexe 3 Entretien de Madame Cl. Députée de Loire-Atlantique 2015

⁴²⁰ Cf annexe 3 Entretien de Madame C., députée d'Ille et Vilaine 2015

durant leur mandat, comme l'explique monsieur M. « *Oui on vote pour lui on va voter par exemple...après le quotidien fait que...euh...il y a une déconnection qui se fait après ils font leur boulot à l'Assemblée ils montrent leurs idées politiques après nous peut-être que l'on va se rattacher à une idée qui nous intéresse on est d'accord pour telle ou telle chose un peu ces idées-là* »⁴²¹ Les représentants se doivent de répondre à la presse, de communiquer leur actualité, que ce soit par les médias classiques ou les réseaux sociaux. Parallèlement à cela il est intéressant de savoir quels regards ils ont sur les sondages et l'opinion publique. Aujourd'hui les citoyens souhaitent dépasser cette forme d'éducation à la citoyenneté.

7.3. Une volonté d'action de la part du citoyen

7.3.1. La citoyenneté : une volonté de reconnaissance souveraine

Dans la société démocratique, dans laquelle nous vivons, « *le citoyen* » réclame de plus en plus de pouvoir exercer « *sa citoyenneté* », marquant ainsi sa volonté de regagner sa souveraineté. Mais cela n'est pas si simple, car le citoyen doit à la fois pratiquer sa citoyenneté et répondre à l'exigence d'une démocratie qui vacille.

L'exercice de la citoyenneté se fait dans un premier par « *le pacte social* » ou « *contrat social* »⁴²²: comme l'explique John Pitseys « *Dans les sociétés modernes, le pouvoir ne trouve pas sa légitimité dans la tradition, dans la religion ou dans l'identité culturelle de la communauté, mais dans l'expérience de pensée du contrat social, à savoir l'idée que la société est fondée sur un pacte social par lequel les individus s'engagent librement à respecter les lois qu'ils ont élaborées ensemble* »⁴²³ puis dans un deuxième temps la citoyenneté doit respecter les lois : « *l'exercice de la citoyenneté est lui-même régi par un régime de droits. Le pouvoir des institutions politiques sur l'individu n'est pas illimité, puisque le consentement des individus est censé en être la source. Il est, au contraire, limité par le droit.* »⁴²⁴ et pour finir dans un troisième temps, c'est reconnaître que le citoyen est un être autonome et individualiste. « *L'exercice de l'autonomie individuelle n'est pas seulement un critère d'octroi de la*

⁴²¹ Cf annexe 3 Entretien de monsieur M., intendant de collège et lycée, 2015

⁴²² En référence à Jean Jacques Rousseau, 1712-1778, écrivain, philosophe et musicien genevois

⁴²³ John PITSEYS, « Démocratie et citoyenneté », dossier du Centre de recherche et d'information sociopolitiques « CRIPS », 2017/1 N°88, P. 9-113

⁴²⁴ *ibid*

*citoyenneté, mais également un critère de limitation et d'exclusion de la citoyenneté. Dans les démocraties libérales, le citoyen est censé être un individu jugé apte et légitime à participer à la vie publique. Tous les individus sont en principe destinés à être ou à devenir citoyens. Toutefois, l'attribution de la pleine citoyenneté connaît différentes limites liées au manque supposé de maturité, d'intelligence, d'intérêt ou de moralité – en un mot : de compétence politique – des individus »*⁴²⁵ La citoyenneté est de fait aussi, un pacte social où le citoyen est reconnu comme un individu agissant librement et en autonomie tout en respectant le cadre législatif. Cela serait l'idéal dans une démocratie parfaite, or ce n'est pas le cas. Démocratie et citoyenneté sont toutes les deux constructions humaines, elles ne sont pas naturelles et donc cela peut parfois amener à des déséquilibres. Notamment sur la question de la « souveraineté » et la place de chacun dans une démocratie. Pour comprendre cela il convient de dire qu'il y a une relation historique étroite entre la souveraineté nationale, au sens de posséder une nationalité, comme être français et la notion de citoyenneté : « *qu'il s'agisse des mouvements d'indépendance en Europe et en Amérique au XVIIIème siècle et au XIXème siècle, ou en Afrique et en Asie au XXème siècle, la revendication de la souveraineté nationale est consubstantielle*⁴²⁶ à l'affirmation de la citoyenneté [...] la notion désigne à la fois l'appartenance à une communauté préexistante à la conscience de l'individu, la caractérisation de cet individu comme sujet politique et l'intégration juridique de ce sujet politique. »⁴²⁷

Le citoyen en tant que sujet politique souhaite une reconnaissance souveraine dans la démocratie or nous nous image tous une « une image idéal » de la démocratie, celle où chacun est égaux, libre de penser et de s'exprimer librement. En effet tout comme dans les époques qui nous ont précédé, nous avons tous la sensation de ne pas vivre dans « une vraie » démocratie : « *Les représentants ne représenteraient pas les représentés, le bien commun semble insaisissable, le peuple reste introuvable et la crudité de l'exercice du pouvoir déjoue tous l'idéal de fraternité sur lequel repose le rêve démocratique* »⁴²⁸ La question est donc de savoir pourquoi nous avons cette sensation de vivre dans une démocratie qui n'en est pas une ? pour cela il faudrait comprendre le mécanisme « d'une démocratie idéal », D'abord celle-ci reposera sur la

⁴²⁵ *ibidem*

⁴²⁶ Consubstantielle : Qui n'a qu'une seule et même substance dictionnaire Larousse.

⁴²⁷ John PITSEYS, « Démocratie et citoyenneté », dossier du Centre de recherche et d'information sociopolitiques « CRIPS », 2017/1 N°88, P. 9-113

⁴²⁸ *Opus cit.*

reconnaissance de la singularité de ses membres et de son pluralisme politique . Actuellement comme nous avons pu le voir le système fonctionnaliste dans lequel est la démocratie ne favorise pas la singularité, « l'intérêt général » prime. Quant au pluralisme il est de moins en moins évident, d'ailleurs les dernières élections présidentiels et législatives⁴²⁹ avec le jeu des alliances le démontre. Puis « la démocratie idéale » ne pourra se maintenir dans cet idéal, uniquement s'il y a consensus en entres ses membres., où par le dialogue on délibérera sur des sujets moral ou immoral, juste ou injuste, faisable ou non faisable. Cela reflète aussi une certaine pratique sociale avec des idées et des valeurs, goût et intérêt et pas uniquement des pratiques politiques. En d'autres termes la démocratie idéale voire authentique est inatteignable.

7.3.2. Vers la fin du modèle Français de la Nation : Une et indivisible ?

Depuis le 25 septembre 1792, la nation Française on l'a dit plus haut est « *une et indivisible* », cela fait donc 230 ans que la France est vue comme un pays d'unicité. Malgré les cinq Républiques qu'a connu la France celle-ci a toujours était considérée comme « *une et indivisible* », d'ailleurs c'est ce qu'indique le 1^{er} article de la constitution de la Vème République datant de 1958 : « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (...). Son organisation est décentralisée »⁴³⁰. Afin de comprendre pourquoi la France est un pays d'unité et d'indivisibilité, il convient au préalable de faire un peu d'histoire. Comme évoquer ci-dessus, jusqu'en 1792 la France était une monarchie absolue, suite à la Révolution française elle est devenue une République avec la formation de la 1^{ère} République, comme l'explique Tatiana Gründler⁴³¹: « *Les deux principes d'unité et d'indivisibilité sont apparus de manière concomitante, lors de la Révolution française. Jusqu'en 1792, associés à la monarchie, ils expriment, avant tout, le rejet du fédéralisme. Rapidement, pourtant, cette formule a été rattachée à la République. Alors que la Première République est proclamée, la crainte d'une division du pays émerge, car cette forme de gouvernement est associée aux États-Unis et, donc, au fédéralisme. C'est pourquoi, la Convention prend soin d'affirmer l'unité et l'indivisibilité de la République qu'elle instaure. Ces deux principes ont ensuite connu une évolution parallèle, se*

⁴²⁹ Présidentielle et législatives avril et juin 2022.

⁴³⁰ Article 1^{er} Constitution de la Vème République Française.

⁴³¹ Tatiana GRUNDLER : Maîtresse de conférences en droit public, à l'université de Paris-Nanterre.

trouvant consacrés par les textes fondateurs de 1795, 1799 et 1848 »⁴³² Jusqu'en 1946 et la mise en place de la IV^{ème} République ces deux notions ont toujours été enracinées dans les pratiques des institutions françaises et également dans la vie politique en règle générale, aucun Français ne les remettait en cause.

C'est donc à partir de 1946 qu'elles vont faire « chemin séparé » comme le relate Tatiana Grundler « *A partir de la IV^e République, les deux notions empruntent des voies quelque peu différentes. La Constitution de 1946 a, en effet tenté, un compromis. Elle tient compte des préoccupations unitaires en rappelant, dans son article 1er, consacré à la République, son caractère indivisible et réserve son titre X aux collectivités territoriales en reprenant la formule classique. La dissociation ainsi amorcée est achevée dans le texte de 1958 qui ne se réfère plus au caractère unitaire de la République.* »⁴³³ Par conséquent, cette approche d'unité et d'indivisibilité est devenue en quelque sorte « coutumière » dans le sens de « pratique et coutume ». Or sachant cela comment pouvons-nous encore dire aujourd'hui, par extension que l'Etat-nation existe ? dans une logique d'analyse par le droit, Tatiana Grundler explique « *L'indivisibilité est une notion polysémique et, de ce fait, susceptible de diverses interprétations. On peut admettre néanmoins que l'indivisibilité porte sur trois domaines, correspondant eux-mêmes aux trois éléments constitutifs de l'État : le territoire, la souveraineté et le peuple* »⁴³⁴ Si nous nous plaçons du côté des sciences humaines et sociales et plus particulièrement en sociologie pour analyser cela nous pouvons constater, que tout comme le fait Tatiana Grundler, la portée de l'indivisibilité est réduite en ce qui concerne le territoire et la souveraineté. Pour le territoire la constatation a été faite depuis longtemps, les inégalités existent, ne serait-ce que par le simple exemple de l'accès au soin avec les « déserts médicaux » , nous pouvons également citer l'irrégularité de l'accès à la technologie sur certains territoires français. L'aspect économique peut également être pris en compte pour illustrer les problèmes territoriaux, où nous pouvons constater que les ressources ne sont pas les mêmes d'un territoire à un autre. Du point de vue de la souveraineté, il faut se placer du côté des « pouvoirs publics » où l'action des pouvoirs publics est irrégulière voire inexistante, « *c'est durant les années 1970,*

⁴³² Tatiana GRUNDLER, La République française, une et indivisible ? Revue du Droit Public, LGDJ, Paris / Lextenso (en ligne), 2007, pp.445-477.

⁴³³ *ibid*

⁴³⁴ Tatiana GRUNDLER, La République française, une et indivisible ? Revue du Droit Public, LGDJ, Paris / Lextenso (en ligne), 2007, pp.445-477.

qu'ont commencé à évoluer la place et le rôle régulateur de l'Etat et de ses politiques publiques en Europe [...] Trois facteurs se sont conjugués. Tout d'abord [...] une réduction des ressources financières [...] alors qu'augmenter les demandes de politiques sociales. Ensuite les échecs des politiques anciennes (santé, police, emploi...) et l'apparition des problèmes écologiques qui ont cristallisés des oppositions politiques. Enfin, la superposition de critiques marxistes, d'économistes des choix publics et néolibérales de l'Etat capitaliste pour son impuissance ruineuse. »⁴³⁵ Pour finir sur l'indivisibilité de la France, nous pouvons ajouter également des spécificités territoriales et souveraine en donnant l'exemple des D.O.M-T.O.M ⁴³⁶, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Le principe d'unité, comme le souligne François Buzot⁴³⁷, est le lien entre cette unité et le peuple, « l'unité n'est point dans le territoire, mais dans les personnes ». ⁴³⁸Tatiana Grundler ajoute ensuite « *Aujourd'hui, c'est le Conseil constitutionnel qui s'attache à établir ce lien, en dégageant progressivement le principe d'unité du peuple. Cette reconnaissance a d'abord été implicite et fondée sur le principe d'indivisibilité, entendu comme s'opposant à toute division entre citoyens composant un même corps* »⁴³⁹

7.3.3. Un risque d'éclatement de la société

« Nous vivons une mutation. Je la nomme fin du social, et même abandon de l'idée de société. De telles expressions ne doivent pas faire peur. Il n'y a pas si longtemps-deux ou trois siècles seulement- que la notion de société s'est imposée à nous et s'est substituées à celle de l'Etat qui, elle-même [...] avait commencé à remplacer les représentations religieuses de la vie sociale. [...] les sujets du roi ou du seigneur se soulevèrent et devinrent des citoyens ; les salariés ont lentement mais sûrement faits reconnaître leurs droits ; les colonies se sont libérées ; les femmes ont conquis, au moins en principe, l'égalité. Des acteurs sociaux ont

⁴³⁵ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALES (sous la dir. François DE SINGLY), sociologie de l'action publique, Paris : édition Armand Colin (Coll. « 128 Domaines et approches ») (2^{ème} édition), 2021, 127 pages.

⁴³⁶ Départements et territoires d'outre-mer.

⁴³⁷ François Nicolas Léonard BUZOT, né en 1760 et mort en 1794, est un homme politique français connu pour son engagement pendant la Révolution. Il a été membre de l'Assemblée nationale constituante de 1789-1791 et député de l'Eure à la Convention nationale.

⁴³⁸ Tatiana GRUNDLER, La République française, une et indivisible ? Revue du Droit Public, LGDJ, Paris / Lextenso (en ligne), 2007, pp.445-477.

⁴³⁹ *Ibid.*

remplacé l'Etat absolu. »⁴⁴⁰ Les mots d'Alain Touraine résume eux-mêmes la crise que nous sommes en train de vivre au sein de nos sociétés et au-delà au sein de l'Etat-Nation. Cette crise s'explique sous différents maux, nous en avons déjà cité quelques-uns.

Tout d'abord nous avons pu constater qu'il y a un regard différent sur la société entre les générations. Il vrai que dire cela n'est pas nouveau, toutefois cette vision tend à se creuser de plus en plus. D'un côté nous avons « les boomer »⁴⁴¹ qui eux ont connus le plein emploi, la société de grande consommation durant les trente glorieuses et la jeune génération dite « génération Z »⁴⁴² qui eux sont nés à l'ère du numérique, de crise du chômage. Beaucoup de reproche ont été faite de la part de la génération Z aux « boomers » notamment du point de vue de l'écologie où il leur reproche de n'avoir pas fait suffisamment attention à la préservation de la planète ce qui a des répercussions maintenant. Un autre point de vue a été développée celle de dire que les boomer ont « dilapidé » les richesses de la société démocratique.

En outre, nous pouvons également évoquer la crise des territoires où l'on constate un déséquilibre entre par exemple les urbains et les ruraux, avec une hégémonie des métropoles.

Nous pouvons aussi citer le décalage entre les villes dites riche et bourgeoise » et les banlieues.

Au final, nous pouvons ajouter qu'au sein de notre société actuelle c'est le creux de plus en plus entre les « plus riches » et « le plus pauvres », c'est d'ailleurs cela qui provoqua la crise « des gilets jaunes »⁴⁴³. Comme l'explique Alexis Spire⁴⁴⁴ : « L'exaspération à l'égard du niveau atteint par les prélèvements est plus forte chez les contribuables à faible revenu et peu diplômés que ceux qui se situent en haut de la hiérarchie sociale »⁴⁴⁵

⁴⁴⁰ Alain TOURAINE, *la fin des sociétés*, Paris : Edition du seuil, 2013, 257 pages.

⁴⁴¹ Boomer ; en référence aux personnes nées durant la période du baby boom, l'après guerre.

⁴⁴² Génération Z : personnes nées entre 1997 et 2010.

⁴⁴³ Gilets Jaunes, *opus cit.*

⁴⁴⁴ Alexis SPIRE, est un sociologue français né en 1973. Il est chercheur au CNRS et enseigne à l'EHESS en étant associé au laboratoire Iris (institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux). Ses travaux portent sur la sociologie de l'État et en particulier sur les politiques fiscales et les inégalités face aux impôts depuis la Seconde Guerre mondiale.

⁴⁴⁵ Alexis SPIRE, *Le fond de l'air est Jaune, comprendre une révolte inédite* », Paris, Edition : du seuil, 2019, 214 pages.

Chapitre 8

CHAPITRE 8 : DICTATURE DE L'OPINION OU INNOVATION SOCIETALE ?

Après avoir vu l'évolution de la citoyenneté de ses actions à plusieurs échelles mais toujours dans une approche globale, essayons maintenant de comprendre le mécanisme qu'il peut avoir entre l'opinion publique et le post modernisme.

8.1. Le post-modernisme : une première réponse à la réflexion sur l'évolution démocratique ?

8.1.1. Qu'est-ce que le post-modernisme ?

Face à ce constat, une partie de la recherche en sciences humaines et sociales tente de répondre à ce phénomène par une approche dite « post moderniste ». Son arrivée dans les sciences humaines et sociales s'est faite surtout à partir des années soixante-dix, où « le postmoderne » devient une référence collective. Bien que son essor ait été largement développé dans la littérature nord-américaine durant cette période, son usage ne pouvait se limiter au seul domaine de la littérature. L'architecture s'en empare sous l'initiative de Charles Jencks⁴⁴⁶, « *en effet, le dernier quart du xx^e siècle a vu se dessiner, une tendance à laisser jouer l'invention dans le sens de la liberté formelle et de l'éclectisme, en réaction contre la rigueur du mouvement moderniste* »⁴⁴⁷ Par la suite, Charles Jencks va élargir « le post-modernisme » à une philosophie sociale : « *le post-moderne est exalté par Jencks en tant que civilisation mondiale marquée par une tolérance plurielle et un choix surabondant vidant de leur sens des polarités obsolètes comme de la gauche et de la droite, de la classe capitaliste et de la classe ouvrière* »⁴⁴⁸ En France Jean- François Lyotard⁴⁴⁹ explique « *que la société ne peut plus être conçue comme organique ou comme un champ de lutte binaire[...] L'expression de cette évolution scientifique dans le champ social se manifeste par le fait que dans chaque domaine de l'existence humaine-travail,*

⁴⁴⁶ Charles JENCKS, né le 21 juin 1939 à Baltimore et mort le 13 octobre 2019 à Londres¹, est un architecte et historien américain de l'architecture.

⁴⁴⁷ Dictionnaire Larousse

⁴⁴⁸ Norbert BANDIER, Perry Anderson les origines de la postmodernité, Paris : l'harmattan (Coll. « sociologie de l'art »), 2011/3 OpuS 18, 117-127 pp.

⁴⁴⁹ Jean-François LYOTARD né le 10 août 1924 à Versailles et mort le 21 avril 1998 à Paris 15^e, est un philosophe français associé au post-structuralisme et surtout connu pour son usage critique de la notion de postmoderne.

*émotions, politique- la tendance est au contrat temporaire, contrat fondé sur des relations bien plus économique, flexibles et créatives que celles de la modernité »*⁴⁵⁰ La distinction entre modernisme et postmodernisme commence à se mettre en place dans les différents domaines des sciences humaines et sociales, avec l'idée de rompre avec les « frontières » : « *la puissance et l'efficacité du modernisme reposait sur des ressources contextuelles, en particulier l'existence dans les sociétés européennes de deux univers de valeurs alternatifs, tous deux hostiles à la logique commerciale du marché et au culte bourgeois de la famille : les idéaux aristocratiques et ceux du mouvement ouvrier »*⁴⁵¹ Si l'on résume, la fin du modernisme repose sur trois conditions selon Perry Anderson⁴⁵² : « *d'abord la transformation de l'ordre social dominant, ensuite l'évolution technologique et enfin une modification des équilibres politiques au niveau mondial »*⁴⁵³ Ces conditions auront également un impact sur la citoyenneté et plus largement les transformations qui se jouent au sein du monde politique. Si l'on se réfère à ces trois conditions avec la transformation de l'ordre social dominant cela a eu un effet sur la manière de voter. Autrefois comme nous avons pu le voir les votes étaient surtout une affaire de classes sociales, les cadres à droite et les ouvriers à gauche, c'est le registre binaire du monde dite « moderne ». Aujourd'hui « le citoyen votant » est plus fluctuant, il n'y a plus d'ancrage des partis politiques voire des idéologies⁴⁵⁴, il vote plus dans un contexte sociétal que pour des idées et un programme. Nous voyons également apparaître une défiance par rapport aux votes où une partie de la population ne vote plus ou alors ne vote « que pour des élections qui semblent importantes ». il y a donc eu en quelque sorte une sélection électorales qui a la fois adhère à la démocratie représentatives et qui, à la fois la rejette.

Avec l'apport des nouvelles technologies, la citoyenneté se vit différemment, dans un premier temps c'est l'arrivée de la télévision avec ses images qui va avoir un rôle quant à la construction de l'identité citoyenne car celle-ci va permettre de se forger une opinion en dehors de « son cercle » même si celui-ci reste un lieu de discussion politique. Puis, dans un second les réseaux

⁴⁵⁰ *Ibid*

⁴⁵¹ *ibidem*

⁴⁵² Perry ANDERSON : professeur d'histoire et de sociologie à l'Université de Californie, Los Angeles. Il a écrit des œuvres sur les transitions de l'antiquité classique à la société féodale ; sur les structures sociopolitiques de l'absolutisme; sur des historiens, des sociologues et des philosophes du XXe siècle; sur les origines intellectuelles et esthétiques de la catégorie de la postmodernité, et sur les théories et réalités de l'Union européenne.

⁴⁵³ Norbert BANDIER, Perry ANDERSON les origines de la postmodernité, Paris : l'harmattan (Coll. « sociologie de l'art »), 2011/3 OpuS 18, 117-127 pp.

⁴⁵⁴ Sens des idées

sociaux auront un fort impact sur l'évolution de la citoyenneté, avec sa profusion d'informations soit au travers de chaîne youtube, de blog, de groupe facebook ou encore d'échange sur un sujet sur twitter. Ce développement d'information est à la fois indispensable pour se construire en tant qu'être de réflexion pour la construction de son identité citoyenne mais cela a aussi un inconvénient car il crée « un monde à part » où chacun se met dans sa « bulle de réflexion » où tout échange est limité, où le symbolique prend place sur la réalité.

Ainsi, comme l'explique Anderson il y a aussi une modification des équilibres politiques mondiaux, en effet nous avons pu constater que depuis plusieurs années des modifications au sein des démocraties occidentales. S'ajoute à cela les différents échelons politiques qui ont transformés le regard, l'approche et les opinions que les citoyens ont de la politique.

Comme déjà évoquer, la citoyenneté est à la fois une construction sociale et politique mais cet équilibre peut parfois être déstabilisé. C'est le cas actuellement avec cette défiance face à la démocratie mais aussi avec l'accroissement des échelons politiques. Une distanciation entre monde sociale qui demande plus d'action et de pragmatique et le monde politique qui lui ajoute plus d'échelon institutionnelle et d'administration dans sa relation avec la population. C'est tout l'enjeu du concept du « post-modernisme »

8.1.2. Comment le post-modernisme amène à une réflexion sur le changement démocratique ?

« Depuis quelques décennies, pourtant, on a vu apparaître, dans des domaines spécialisés d'abord, puis de plus en plus dans le discours social ordinaire l'annonce de « fins » en tous genres et la mobilisation du préfixe « post » pour marquer un sentiment d'épuisement ou d'entrée dans un univers d'expérience. C'est ainsi que nous avons pu parler de la fin des idéologies, des avant-gardes, du progrès, du politique, du social, et de l'entrée dans une société « post-industrielle », une époque « post-coloniale » et « post-communiste », voire « post-historique » marquée par une économie « post-fordiste », une culture « post-nationale », des valeurs « post-matérialiste », appréhendée au plan théorique dans une perspective « post-structuraliste » ou « post-marxiste ». »⁴⁵⁵La théorie « postmoderniste » reste très critiquée car

⁴⁵⁵ Yves BONNY, Sociologie du temps présent Modernité avancée ou postmodernité ? Paris : Armand Collin (Coll. « Collection U sociologie »), 2004, 250 pages.

plusieurs ses postulats sont remis en cause comme l'idée d'un passage d'une formes sociale « la modernité » à une autre forme sociale « la postmodernité », pour certains utiliser le terme de postmodernité ne va pas de soi car le terme de « modernité » justifie déjà les changements opérés au sein de la société comme l'explique Michel Freitag⁴⁵⁶: « *Parler de «postmodernité», c'est ainsi poser explicitement la question de savoir si notre société, dans ses structures et ses dynamismes les plus fondamentaux, et si notre expérience, dans ses contraintes, ses ressorts et ses espoirs les plus profonds, sont encore « modernes » – question qui a immédiatement pour effet de renvoyer les guillemets d'un mot à l'autre ! Or ce mot, « moderne », si par lui l'on n'entend pas désigner simplement ce qui dans le moment actuel ou contemporain se présente comme nouveau et par là s'oppose d'une manière ou d'une autre au passé, est encore pour beaucoup de nos contemporains lourd d'un sens idéal, au cœur duquel s'inscrit l'idée directrice d'une émancipation de l'humanité et des individus à travers l'action réfléchie guidée par la raison, idée associée à celles de liberté, d'égalité, de justice, de progrès, ainsi qu'à la recherche légitime d'un bonheur terrestre jugé conforme à la destination essentielle de l'être humain. Dans les Temps modernes, de tels idéaux se sont incarnés dans l'historicité par la médiation de l'action politique, de telle sorte que la modernité a également pris corps sous la forme d'une période historique dominée, de manière qu'on peut dire « transcendantale », par le projet de leur réalisation* »⁴⁵⁷ la question est donc de savoir si notre analyse de la société doit continuer à se faire sous le prisme de la modernité ou alors sous le nouveau concept de postmodernité où l'utilisation du préfixe « post » symbolise une rupture au sein de la société.

Un autre postulat peut être remis en question par certain comme le fait de dire que le postmodernisme est source de globalisation mettant ainsi en exergue le fait de voir l'ensemble des sociétés (démocratiques) sous une forme totale où toutes cultures, souveraineté seraient effacer. En d'autres termes la théorie postmoderniste reste clivante au de la recherche en sciences humaines et sociales. Malgré cela, les idées développées dans cette théorisation poste moderne peut aider à mieux comprendre l'évolution démocratique opérée au sein de nos sociétés

⁴⁵⁶ Michel FREITAG : né en 1935 mort en 2009 est un sociologue et philosophe canadien d'origine suisse.

Il était professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et fondateur d'une théorie sociologique générale communément appelée « sociologie dialectique ».

Il est également connu pour ses critiques radicales de la postmodernité, notion qu'il relie à une extension généralisée de la logique technocapitaliste dans les sphères de la pratique sociale.

⁴⁵⁷ Michel FREITAG, L'oubli de la société Pour une théorie critique de la postmodernité, Rennes : éditions presse universitaire de Rennes (Coll. « le sens social »), 2002, 328 pages.

contemporaine. Irons-nous jusqu'à qualifier ces changements de « post-démocratique » ? En effet si le passage à la société moderne s'est fait par la postmodernité, alors comment pourrions-nous qualifier les changements actuels au sein de la démocratie ? Il est devenu évident aujourd'hui qu'il existe un malaise démocratique dans plusieurs pays occidentaux et notamment en France. Comment se malaise est apparu depuis ces dernières années ? Comment les idées postmodernistes peuvent aider à comprendre ce malaise ? Dans un premier temps il convient de dire que le malaise démocratique peut être perçues de différentes manières d'un côté il y a ceux qui voient cela comme un mécontentement, « un mal-être » de la population en d'autres termes comme un symptôme de la crise de nos sociétés et de l'autre côté ceux qui voient le malaise de la démocratie comme un moyen, de changement normal au sein de la société. Dans un second temps peu-on voir le malaise démocratique comme la fin d'un cycle voire la fin de la société moderne et donc une forme d'imposition du postmodernisme. Initialement la démocratie telle que nous la connaissons est le résultat d'un changement de paradigme où nous sommes passé d'une société « absolue » basée sur la nature et les croyances à une société humaniste basée sur la liberté et la souveraineté du peuple. Si aujourd'hui la liberté que ce soit dans ses actions, dans ses paroles (même si certains ressent depuis quelques années une baisse de ces libertés) ou encore le libre-échange sont des acquis, la souveraineté du peuple semble limitée aux yeux de certains, c'est pourquoi le retour de la parole citoyenne est nécessaire. Un autre élément constitutif de la société dite moderne est aussi l'idée que la médiation de l'action publique se ferait permettant ainsi d'être le garant des libertés et de la protection des citoyens. La notion d'espace publique au sens de Jurgen Habermas : « *Les sphères publiques sont l'ensemble des lieux de délibération rationnelle des personnes privées concernant l'organisation du pouvoir et des intérêts communs des acteurs sociaux. Elles sont publiques car la délibération en leurs sein est structurée par le principe de Publicité des débats issus des Lumières : universalité du message et usage de la faculté critique* »⁴⁵⁸, est en partie remis en cause, en effet l'aspect « *d'universalité de la délibération* »⁴⁵⁹ n'apparaît plus.

⁴⁵⁸ Jurgen HABERMAS définition de l'espace publique.

⁴⁵⁹ Michel FREITAG *Opus ci.*

8.2. Les mondes « post moderne » et l'opinion

8.2.1. Vers la fin d'un individualisme démocratique et citoyen ?

Comme nous avons pu le voir l'opinion est omni présente dans le champs sociétal et politique, elle est à la fois un moyen d'explication des phénomènes sociaux et en particulier pour se faire entendre du monde politique qui lui reste ancré dans un monde institutionnel. Toutefois celle-ci, peut être vue comme un élément important dans nos sociétés actuelles qui restent très hiérarchisées et fonctionnelles

Comme nous avons pu le voir l'opinion publique est corrélée très souvent avec le terme de sondage « *A la construction politique de l'opinion publique ouverte au XVIIIème siècle succède sa construction scientifique au début du XXème siècle. L'art des sondages de part et d'autre de l'Atlantique, il connaît un âge d'or après la seconde guerre mondiale au point de susciter l'assimilation des résultats de sondages à l'opinion publique. Cette consécration de l'opinion publique marque aussi son oubli : comme l'estime L. Blondiaux, sa conception instrumentale dominante va appauvrir la recherche théorique sur ce sujet.* »⁴⁶⁰ Il faut donc au XXIème siècle dépasser cette conception unique qu'est l'opinion publique, dorénavant nous parlerons d'opinion sociétale. Pourquoi parler d'opinion sociétale plutôt que d'opinion publique ? Comme nous avons pu le voir la société démocratique a évolué et par le concept de post-modernité nous avons pu constater en quelque sorte une rupture ou une évolution de la société contemporaine, en fonction si l'on adhère au concept de post-modernité. Il en va donc de même pour le concept d'opinion publique, qui pour l'essentiel est un élément de compréhension du monde moderne qui entre dans une conception d'un monde politique vertical avec ses représentantes et ses sondages. Il faut donc aujourd'hui se couper du concept d'opinion publique pour se tourner vers celui d'opinion sociétale, qui semble plus adéquat. Qu'est-ce que l'opinion sociétale ? pour comprendre ce concept il convient dans un premier temps de comprendre le terme de « sociétal ». Selon le dictionnaire *Larousse*, la définition simple est la suivante : « *Qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus, en ce qu'ils constituent une société organisée.* »⁴⁶¹. Par opposition au terme de « public » qui lui est « relatif

⁴⁶⁰ Nicole d'ALMEIDA *L'opinion publique*, Paris CNRS Edition (Coll « Les essentiels d'Hermès »), 2009, 156 pages.

⁴⁶¹ Dictionnaire *Larousse*.

à une collectivité, par opposition. Relatif au gouvernement, à l'administration d'un pays. Qui est commun, à l'usage de tous, accessible à tous »⁴⁶² par conséquent le terme de « sociétale » est plus pertinent actuellement pour expliquer l'évolution de l'opinion et semble plus en adéquation avec la rupture, le changement que connaît la société contemporaine. Ensuite, il convient maintenant de l'interroger sur les différences entre « opinion publique » et « opinion sociétale »

Comme nous l'avons pu le voir l'opinion publique se caractérise d'abord dans un cadre institutionnel, au sein de l'Etat-Nation, puis celle-ci se développe et se construit dans l'espace public, parfois au travers des médias hors réseaux sociaux et dans les sondages. « L'opinion sociétal » quant à elle pourrait se construire dans l'action citoyenne voire militante, hors du cadre de l'Etat-Nation, de toute forme de représentation et dans un monde allant du local vers le global et qui se construit au travers des réseaux sociaux, avec le risque de « *complotisme* » .

Figure 7: Schéma-Comprendre l'opinion publique et l'opinion sociétale

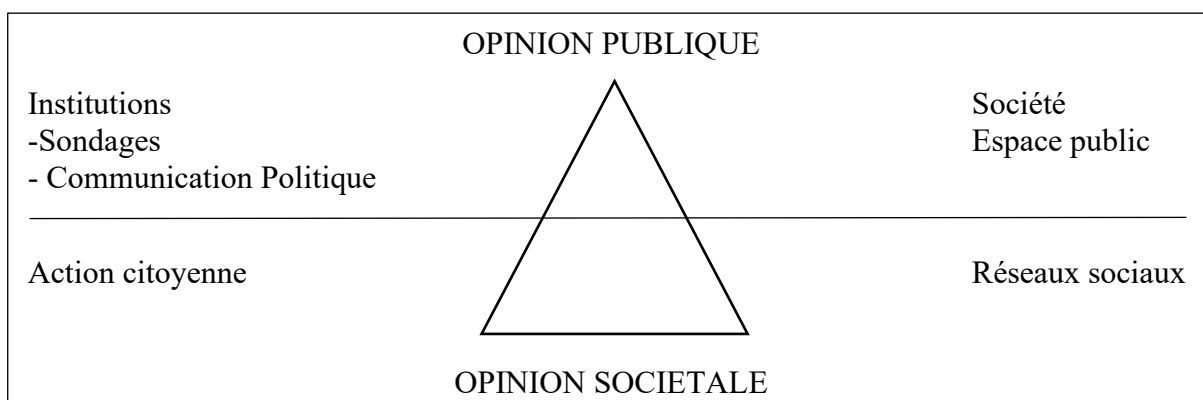


Figure 8 : Schéma-Opinion publique- Opinion sociétale

Opinion publique	Opinion sociétale
Modernisme	Post modernisme
Sondages	Action
Espace publique	Réseaux sociaux
Collectif	Individuel
Ordre institutionnel	Hors des institutions

⁴⁶² Dictionnaire Larousse.

8.2.2. Une volonté de reconnaissance des identités citoyennes et l'action citoyenne

Dans langue française le terme « d'identité » est courant, au travers d'expression telle que « pouvez-vous décliner votre identité ? » chacun sait ce qu'il faut répondre, c'est-à-dire son prénom, son nom, sa date et lieu de naissance voire sa profession, ici le terme d'identité caractérise une personne. Mais ce qui en fait sa complexité ce sont les nuances de sens que l'on lui prête lorsque l'on lui « accole » un autre mot, comme par exemple ; l'identité sociale l'identité culturelle, l'identité religieuse, l'identité nationale ou européenne. Cela dévoile le caractère polysémique de cette notion et surtout, avec l'utilisation de certains « mots » peut amener à la stigmatisation et une interprétation hasardeuse.

Le sens que l'on prête à la notion d'identité, des interrogations, de Robinson Baudry et Jean-Philippe Juchs⁴⁶³ sont pertinentes pour notre objet « *La philosophie s'empare dans un premier temps des interrogations suscitées par l'identité. En effet, la tradition philosophique est ancienne. Les philosophes présocratiques, comme Héraclite et Parménide au tournant des VI^{ème} et V^{ème} siècles av. J.-C., faisaient déjà de l'identité un concept central de leurs réflexions. Au Moyen Âge, le terme d'identité permet d'exprimer la conformité au groupe. Plus récemment, les empiristes des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ont usé de ce terme pour poser le problème de l'identité personnelle. John Locke, en particulier, s'est heurté à la question de l'unité de l'identité personnelle dans le temps, qu'il résolut en postulant qu'une personne est une conscience de soi incarnée capable de garder à l'esprit les phases successives de son existence. Au XIX^{ème} siècle, Georg Wilhelm Friedrich Hegel a déplacé la question de l'identité dans le champ des rapports sociaux. L'identité résulte alors de la reconnaissance réciproque du moi et de l'autre, elle naît d'un processus conflictuel où se construisent des interactions individuelles, des pratiques sociales objectives et subjectives. La question de l'identité s'enrichit au XX^e siècle grâce à son développement dans les divers champs de la connaissance »⁴⁶⁴*

⁴⁶³ Robinson BAUDRY : Maître de conférences en histoire romaine à l'Université Paris Nanterre Membre de l'UMR 7041 (équipe ESPRI).

Jean-Philippe Juchs : agrégé d'histoire, docteur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il a enseigné l'histoire médiévale aux Universités de Cergy-Pontoise, Paris 1 et Montpellier 3

⁴⁶⁴ Robinson BAUDRY et Jean-Philippe JUCHS, « *définir l'identité* », Paris : édition de la Sorbonne, revue hypothèse 2007/1 10, P. 155-167.

Dans les sciences humaines et sociales, plus particulièrement en psychologie et en sociologie, le concept d'identité se développe dans un premier temps au Etat-Unis dès les années 50, au travers des problèmes sociaux et politiques, qualifiés de « crises des identités » comme l'explique les deux auteurs dans « *définir l'identité* » : « *Les problèmes sociaux et politiques aux États-Unis durant les années soixante contribuent eux aussi au succès de la notion. Le pays est atteint par la « crise d'identité », un mal ainsi nommé depuis peu. Cette période, caractérisée notamment par l'affirmation de la minorité afro-américaine, entraîne le réexamen des relations entre l'individu et la société. Dès lors, l'identité est devenue un concept incontournable. Ce phénomène se traduit par la création de départements relatifs aux identités minoritaires au sein des universités américaines et par son prolongement, l'utilisation croissante du concept d'identité dans d'autres domaines de la recherche. Si le concept d'identité prend un essor considérable durant les années soixante-dix et se diffuse depuis les États-Unis* »⁴⁶⁵

Au sein des sciences humaines et sociales chaque discipline a sa propre définition de l'identité, comme nous avons pu déjà le voir en ce qui concerne la philosophie, en psychologie « *Pour Sigmund Freud et la tradition freudienne, les identités se construisent dans le conflit : entre l'identité pour soi et l'identité pour autrui, d'une part ; entre les différentes instances de l'individu que sont le Ça, le Moi et le Surmoi, d'autre part. C'est Erik Erikson surtout qui joue un rôle central dans la circulation du terme d'identité et dans l'engouement qu'il rencontre dans les sciences sociales. Psychanalyste de formation, il entre en contact avec l'école culturaliste américaine, plus particulièrement avec les écrits d'Abram Kardiner et de Margaret Mead. Ces anthropologues s'attachent à relier les caractéristiques psychologiques des individus et les expressions particulières des cultures dans lesquelles ils évoluent. Influencé par ces travaux, Erik Erikson tente de dépasser la théorie freudienne [...], en soulignant le rôle des interactions sociales sur la construction de la personnalité* »⁴⁶⁶ Par la suite le concept d'identité va se développer au sein de l'anthropologie Française, à travers le travail de Marcel Mauss, où il démontre que l'identité de « la personne humaine » se construit dans la société. Pour d'autres anthropologue plus structuraliste la notion d'identité peut également se rapporter à la notion d'éthnicité : « *Dans cette perspective, l'identité ethnique apparaît comme une réalité fondamentale et universelle de la vie sociale, ce qui revient à postuler de manière implicite que*

⁴⁶⁵ *ibid*

⁴⁶⁶ Robinson BAUDRY et Jean-Philippe JUCHS, « *définir l'identité* », Paris : édition de la Sorbonne, revue hypothèse 2007/1 10, P. 155-167.

*l'identité est une donnée immuable et naturelle. Ce postulat est remis en question à partir des années cinquante et de manière décisive en 1969, lorsque Fredrick Barth publie son ouvrage *Ethnic Groups and Boundaries*¹⁵, où il montre que les identités sont créées et maintenues par le jeu des interactions entre les groupes ; lui-même s'inspire d'une théorie développée par la sociologie, l'interactionnisme symbolique⁴⁶⁷. »⁴⁶⁸*

En sociologie, le concept d'identité renvoie surtout à ce qui est le propre d'un individu ou à un groupe dans leur singularité : *« le concept d'identité désigne à la fois ce qui est propre à un individu ou à un groupe et ce qui le singularise. Il s'agit d'un concept ambigu, qui renvoie en même temps au même et à l'autre. Selon le niveau considéré, les expressions de l'identité varient en fonction de références culturelles, professionnelles, religieuses, géographiques, linguistiques, etc...Malgré ces difficultés, l'utilisation du concept d'identité en sociologie permet d'éclairer les relations de l'individu avec son environnement. »*⁴⁶⁹

Si l'on fait un parallèle, avec la notion de « citoyenneté », nous nous heurtons à un véritable paradoxe ; en effet si le concept de d'identité fait référence à ce qui « est singulier », « la citoyenneté » fait d'abord, quant à elle, appel à une logique collective *« la légitimité des sociétés démocratiques est fondée sur le principe de la citoyenneté. Celles-ci intègrent leurs membres par la citoyenneté commune en dépassant leurs diversités concrètes, en transcendant leurs particularismes. Tout citoyen dispose des mêmes droits, doit remplir les mêmes obligations et obéir aux mêmes lois, quels que soient sa race, son sexe, son appartenance à une collectivité historique particulière, sa religion, ses caractéristiques économiques et sociales »*⁴⁷⁰. Il devient donc très difficile de définir « l'identité citoyenne » comme une seule et même définition, la notion d'identité est, comme expliqué précédemment, multiple tout comme la

⁴⁶⁷ Interactionnisme symbolique : *« L'interactionnisme symbolique n'est pas une école de pensée bien délimitée. L'expression date de 1937 (Blumer 1969),[...] Les pragmatistes anglo-saxon (C.S Peirce, W.James, J.Dewey) ont introduit certaines idées essentielles comme celle de la communauté d'interprétation des signes , de la construction du « self » (ou moi individuel), par le jugement des autres, d'instrumentalité de la pensée et finalement le primat de l'action de la connaissance. Mais ce sont des auteurs comme G.Simmel (1917) et G.H. Mead (1934) qui ont servi de référence principale à l'éclosion du courant. L'originalité de l'interactionnisme symbolique est de considérer l'action réciproque des êtres humains et les signes qui la rendent visible comme le phénomène social majeur ».* Raymond BOUDON, Philippe BESNARD, Mohamed CHERKAOUI , Bernard-Pierre LECUYER , *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, édition : Larousse, 2012.

⁴⁶⁸ *ibid*

⁴⁶⁹ Raymond BOUDON, Philippe BESNARD, Mohamed CHERKAOUI , Bernard-Pierre LECUYER , *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, édition : Larousse, 2012.

⁴⁷⁰ *ibid*

notion de citoyen : « *le citoyen est un individu abstrait, sans identification et sans qualification particulières, en deçà et au-delà de toutes déterminations concrètes* »⁴⁷¹

Toutefois nous pouvons essayer d'en définir les contours. Le premier des contours qui pourrait définir l'identité citoyenne est le fait que celle-ci est à la fois réelle et symbolique, en effet ; réel car le citoyen est un individu physique, qu'il agit physiquement et concrètement au sein de la démocratie représentative par le vote ; symbolique car ses actions lui sont propres et qu'elles relèvent de ses représentations, du regard que le citoyen porte sur le monde politique. Le deuxième contour d'explication de l'identité citoyenne, par le fait que le citoyen est acteur au sein de la démocratie que ce soit individuellement ou collectivement et pour finir le troisième contour est de dire que le citoyen agit sur un territoire donné pouvant aller du local au global.

8.3. Des changements Étatique ?

8.3.1. La fin du fonctionnalisme étatique avoir

Avec les évolutions démocratiques, qui semblent se faire au sein des sociétés occidentales contemporaines nous voyons apparaître de plus en plus, de la part des citoyens, de diminuer l'aspect fonctionnel de l'Etat et de son pouvoir. Les citoyens veulent reprendre une place d'acteur au sein du pouvoir décisionnel. Depuis un certain temps une partie des citoyens de se retrouve dans la pratique des pouvoirs de l'Etat et sa représentation. Pour comprendre cela il faut d'abord, comprendre ce que nous pourrions qualifier de « fonctionnalisme d'Etat ».

Pour comprendre le fonctionnalisme il faut, d'abord, savoir qu'il existe deux approches, la première est celle faite en sciences humaines et sociales, à l'initiative de Bronislaw Malinowski⁴⁷² selon lui, « *les éléments d'une société forment un tout indissociable, jouent un rôle vital dans le maintien de l'équilibre d'ensemble et sont donc indispensables* »⁴⁷³ Autrement

⁴⁷¹ *ibid*

⁴⁷² Bronislaw MALINOWSKI : né en 1884 et mort en 1942 , est un anthropologue, ethnologue et sociologue polonais. Il est l'un des premiers à analyser des phénomènes d'acculturation. Pionnier des méthodes de terrain modernes, il est précurseur de la méthode d'observation participante et fondateur d'un nouveau système théorique, le fonctionnalisme, qui postule que les éléments de la société interagissent, forment un tout et sont tournés vers un même but. Il est vu comme l'un des pères de l'ethnologie moderne.

⁴⁷³ Raymond BOUDON, Philippe BESNARD, Mohamed CHERKAOUI , Bernard-Pierre LECUYER , *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, édition : Larousse, 2012.

dit en sociologie, le fonctionnalisme ou le structuro-fonctionnalisme explique que chaque fait social à une fonction. Chaque élément de société doit accomplir une tâche, la fonction, qui fait partie d'un ensemble ou d'un tout. De façon plus trivial, imaginez un jeu de construction comme un logo technique ou un mécano où il manque un élément ceux-ci auraient du mal à fonctionner. La seconde approche est celle faite dans le domaine des relations internationales, développée par David Mitrany⁴⁷⁴, où il consiste en la mise place d'un système au-dessus de l'Etat-Nation, afin de maintenir un certain équilibre au niveau mondial. Selon David Mitrany, il ne doit pas exister un pouvoir ou gouvernement central, pour lui c'est la technique et non pas la politique qui favorise la coopération entre les nations et ainsi garantie leur équilibre. Il donne comme exemple d'illustration l'organisation mondiale du travail, l'organisation mondiale de la santé. Ces deux approches nous aident à mieux comprendre le malaise et les attentes des citoyens au sein de nos société démocratiques. Dans la première approche les critique que nous pouvons faire qui rejoignent celles des citoyens actuels, c'est l'importance du pouvoir élu et aussi l'idée que le collectif domine sur l'individu. Nous avons pu le constater que la démocratie est remise en cause, où par le fort taux d'abstention les représentants sont élus sur « peu de voix » et donc la force du pouvoir étatique en est réduite. Il y a ici une sorte de rejet du pouvoir par les citoyens, car l'Etat réduit les libertés de chacun, comme l'explique Philippe Braud ⁴⁷⁵ « *Toute une tradition de la philosophie politique fait du pouvoir (d'Etat) et de la liberté (individuelle) un couple antagoniste. Ce que rappelle le dictionnaire philosophique de Lalande dans la définition du mot pouvoir : « le sens général du mot, différent du sens philosophique, est défini comme l'état de l'être qui ne subit pas de contrainte, qui agit conformément à la volonté et à la nature » L'exercice du pouvoir sur autrui, c'est donc ce qui limite sa liberté, voire la supprime* ». ⁴⁷⁶Dans l'approche des relations internationale, ce sont les institutions supranationale qui ne sont pas reconnues car émane toujours d'une structure institutionnelle. La question qui se pose c'est l'équilibre entre la volonté de reconnaissance et les actions des citoyens ainsi qui les pouvoirs institutionnels qui sont mis en place depuis que l'Etat moderne existe. Comment constituer une

⁴⁷⁴ David MITRANY : né en 1888 et mort en 1975, est un professeur d'économie internationale, d'origine roumaine et naturalisé britannique qui a enseigné à Harvard, à Yale et à Princeton. Il est connu pour ses travaux sur le Fonctionnalisme. Il a eu également des activités journalistiques et de conseiller ainsi que d'analyste en politique étrangère, ce le distingue de la plupart des théoriciens fonctionnalistes.

⁴⁷⁵ Philippe BRAUD : né en 1941 est un politologue français, spécialiste de sociologie politique. Il est professeur des universités à l'institut d'études politiques de Paris et enseignant-chercheur associé au CEVIPOF (Centre d'études politiques de Sciences Po).

⁴⁷⁶ Philippe BRAUD : sociologie *politique*. Paris: édition LGDJ lextenso éditions,(11^{ème} édition), 2014, 662 pages.

approche démocratique solide où la souveraineté de chacun, à savoir le peuple et les instances dirigeantes, soit prise en cause ?

Aujourd'hui nous assistons depuis quelques années au déclin du fonctionnalisme, car il doit faire face au changement social, or cela est difficile pour le fonctionnalisme car ne peut permettre d'analyser les changements sociaux, puisque ce courant ne voit la société que comme un ensemble.

C'est donc par le déclin du fonctionnalisme qui se passe actuellement que le citoyen pourra dans un sens en partie se créer une identité

8.3.2. Un enjeu pour la souveraineté et les actions aux échelles territoriales

« Tous les observateurs s'accordent à souligner que « la carte du monde remue » : des nations, des Etats et des localités tantôt éclatent ou se réconcilient. La polarisation des activités économique propulse des villes, des régions, au rang d'espaces centraux ou, au contraire, les plonge dans la spirale du déclin. [...] N'y a-t-il pas là le plus grand paradoxe, à savoir que l'épaisseur sociale d'un groupe humain localisé s'opère la fusion du singulier et de l'universel, du local et du général, de la tradition et de la modernité ? »⁴⁷⁷

Nous avons vu un peu plus haut que le monde moderne et la démocratie se joue dans le cadre de l'Etat-Nation où les citoyens comme les élus agissent encore dans un système fonctionnaliste. Ce changement de paradigme social se joue également à l'échelon territorial. D'un point de vue géographique aujourd'hui nous sommes à la fois sur du macro-territoire et sur du micro-territoire. Les actions citoyennes sont donc à la fois au niveau global et au niveau local. Ce qui nous amène à nous interroger sur certains paradoxes. On peut ajouter, ce qui détermine le citoyen sont les effets des « métamorphoses sociales » en d'autres termes ce sont tous les impacts qu'ont eus les changements politiques, sociaux et économiques sur la société. D'un côté nous avons les citoyens qui subissent en quelques sortes les méfaits des politiques économiques et libérales, comme par exemple les travailleurs pauvres et de l'autre côté les citoyens qui souhaitent faire évoluer l'économie dans une « économie plus vertueuse et locale »

⁴⁷⁷ Ali AÏT ABDELMALEK, Territoire et profession essai sociologique sur les formes de constructions identitaires modernes, Bruxelles : édition EME (« Coll. Proximités-Sociologie »), 2021, 261 pages.

permettant ainsi faire de l'action citoyenne un nouveau moyen économique. C'est une nouvelle conception des représentations sociales comme l'explique Alain Touraine dans « *Le retour de l'acteur* »⁴⁷⁸ : « *Ce changement dans la pensée correspond au passage que nous vivons aujourd'hui, de la société industrielle, organisée comme une entreprise ou comme une armée [...] à un nouveau type d'organisation sociale capable d'agir plus directement sur les conduites et les relations sociales [...] La vie sociale ne peut plus, désormais, être comprise comme manifestation d'une essence- ou d'exigences fonctionnelles-mais comme constante invention, à travers des conflits et des négociations, des règles et des vies collectives.* »

Du point de vue de la technique, le développement d'internet et les réseaux sociaux sont aussi des éléments que l'on ne peut pas omettre dans la construction d'une identité citoyenne. Les réseaux sociaux sont devenus des outils de communication politique permettant ainsi au citoyen d'éventuellement mieux comprendre la politique qui lui est proposée, favorisant ainsi les représentations sociales que le citoyen peut se faire du monde politique. Mais cela peut aussi avoir un effet négatif car il y a un risque de « trop d'informations », qui favorisait une conception dans un sens trop symbolique voire infondé de l'approche politique de la société.

Car les représentations symboliques, reflètent plus des aspects subjectifs dans la construction du citoyen. Elles font appel aux sensations, aux sentiments d'appartenance et à l'imaginaire de la personne, on est ici face à des ressentis.

⁴⁷⁸ Alain TOURAINE, *Le retour de l'acteur*, Paris, édition : Fayard, 1984, 343 pages

Chapitre 9

CHAPITRE 9 : REGARDS CROISES SUR LA CITOYENNETE

Après avoir vu, les éléments permettant une meilleure compréhension citoyenne d'aujourd'hui, venons-en maintenant à ce qui le détermine en tant qu'acteur la citoyenneté. Au travers de son identité, de ces actes et actions et son incarnation territoriale.

9.1. Une nouvelle approche de la citoyenneté

9.1.1. De nouvelles « identités citoyennes »

Aujourd'hui, le citoyen issu des idées des « lumières » où l'homme devient central est seul à pouvoir décider. Le citoyen est devenu acteur du monde politique, or cette situation tend à être remise en cause actuellement ; en effet il est vrai que l'homme, en premier lieu, au sein d'une « démocratie » se construit comme citoyen par la réalité qu'il se fait du monde et du pouvoir politique ce sont d'ailleurs les caractéristiques de l'opinion publique. Toutefois en parallèle, on voit apparaître un rejet de plus en plus important du « monde politique » dans le lequel le citoyen vit, cela se caractérise dans certains cas par une volonté de s'émanciper de la proposition politique du monde dit « moderne » comme par la séparation entre « représentés » et « représentants » qui va transformer l'idée de la citoyenneté et du citoyen.

C'est un premier constat que l'on peut évoquer, une partie de la population rejette la classe politique, ils ne se reconnaissent plus dans ceux qui les représentent, « *L'évolution interne des démocraties, où la vie collective semble se concentrer sur la production des richesses et de leur répartition, tend à miner l'idée politique qui était à l'origine des nations [...] l'individu et ses intérêts ont pris la place du citoyen et de ses idéaux* »⁴⁷⁹ comme l'explique Dominique Schnapper dans son ouvrage « *la communauté des citoyens* ».

Le deuxième constat que l'on peut faire est que les mutations sociales et les changements identitaires sont également des facteurs qui montrent l'évolution du citoyen. Ces mutations et ces changements peuvent être qualifiés de « polymorphes », car ils touchent à la fois le politique, l'économie, la technique et ce qu'on pourrait appeler d'identité culturelle et symbolique.

⁴⁷⁹Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens*, Paris, édition : Gallimard, (collection « folio essais »), 2003, 320 pages

La « notion d'identité », a de multiples définitions. En sociologie, le concept d'identité renvoie surtout à ce qui est le propre d'un individu ou à un groupe dans leur singularité : « *le concept d'identité désigne à la fois ce qui est propre à un individu ou à un groupe et ce qui le singularise. Il s'agit d'un concept ambigu, qui renvoie en même temps au même et à l'autre. Selon le niveau considéré, les expressions de l'identité varient en fonction de références culturelles, professionnelles, religieuses, géographiques, linguistiques, etc...Malgré ces difficultés, l'utilisation du concept d'identité en sociologie permet d'éclairer les relations de l'individu avec son environnement.* »⁴⁸⁰

Si l'on fait un parallèle avec la notion de « citoyenneté », il y a un paradoxe ; en effet, si le concept de d'identité fait référence à ce qui « est singulier », « la citoyenneté » fait d'abord, quant à elle, appel à une logique collective « *la légitimité des sociétés démocratiques est fondée sur le principe de la citoyenneté. Celles-ci intègrent leurs membres par la citoyenneté commune en dépassant leurs diversités concrètes, en transcendant leurs particularismes. Tout citoyen dispose des mêmes droits, doit remplir les mêmes obligations et obéir aux mêmes lois, quels que soient sa race, son sexe, son appartenance à une collectivité historique particulière, sa religion, ses caractéristiques économiques et sociales* »⁴⁸¹ . Il devient donc très difficile de définir « l'identité citoyenne » comme une seule et même définition, la notion d'identité est, comme expliqué précédemment, multiple tout comme la notion de citoyen : « *le citoyen est un individu abstrait, sans identification et sans qualification particulières, en deçà et au-delà de toutes déterminations concrètes* »⁴⁸²

L'identité culturelle ou une « culture politique », peut également être un élément de structure de l'identité citoyenne, mais elle reste difficile à définir et semble être encore un concept nouveau aux yeux de certains, ce qui amène également une certaine critique. Si la notion de culture est très souvent utilisée en sociologie notamment au travers de l'anthropologie qui va développer le mouvement du culturalisme avec des auteurs tels que Margaret Meads, Ruth Benedict ou encore Bronislaw Malinowski, à l'exception des sciences politiques, elle a été très peu vue en sociologie politique. Quelques auteurs pourtant se sont essayés à en faire une

⁴⁸⁰ Raymond BOUDON, Philippe BESNARD, Mohamed CHERKAOUI, Bernard-Pierre LECUYER , *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, édition : Larousse, 2012.

⁴⁸¹ *ibid.*

⁴⁸² *ibid*

définition d'un point de vue sociologique citons par exemple Philippe Braud⁴⁸³ qui explique que « *la culture politique est l'ensemble des connaissances et des croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinière de leurs rapports aux gouvernants et aux groupes qui leur servent de référence identitaires* », pour accentuer sa réflexion il en souligne deux dimensions qui sont propres à la culture politique : la première étant le rapport au passé « *elle (la culture politique) véhicule une histoire et une mémoire collective plus ou moins élaborées et intériorisées* » et la seconde est la projection dans le futur « *la culture politique valorise des modèles d'achèvement (modes idéaux de la réalisation de soi), légitime des attentes et des espérances* ». D'après Philippe Braud la culture permet donc de constituer un lien social par un passé commun et le partage de valeurs communes favorisant ainsi des projets communs à établir en commun.

Parallèlement à cela, d'autres auteurs semblent plus critiques sur le fait qu'il existe « une culture politique », c'est le cas de Bertrand Badie, dans son ouvrage « *culture et politique* », selon lui, il s'agit là « *d'une construction a priori du concept de culture* », par conséquent « la politique » est un élément parmi d'autres de la culture d'un individu. « *Il s'oppose aux postulats de l'existence d'une culture politique qui serait sectorisée, autonome, juxtaposable, aux dires mêmes d'Almond et de Verba, à une « culture économique » ou à une « culture religieuse », culture propre permettant d'isoler les orientations « spécifiquement politique » des individus* »⁴⁸⁴

9.1.2. La citoyenneté : du collectif dans un esprit individuel

Lorsque l'on s'interroge sur la citoyenneté c'est le retour à la singularité. Il s'agit là du revers de la globalisation de plus en plus de personnes se tournent vers des actions plus locales au sein d'association ou encore dans la vie politique locale, ce qui a une influence sur la vie du territoire et favorisant ainsi l'échange entre les différents acteurs de la vie politique. En tant qu'acteur local, le citoyen peut aussi avoir une influence sur les politiques publiques, ce qui peut

⁴⁸³ Philippe BRAUD, *sociologie politique*. Paris: édition LGDJ lextenso éditions,(11^{ème} édition), 2014, 662 pages.

⁴⁸⁴ Bertrand BADIE, *Culture et politique*. Paris: édition : economica (collection « politique comparée »), 1993, 170 pages.

être vu comme une autre caractéristique de son identité. Cette influence sur les politiques publiques est considérée aujourd'hui comme un élément important de la démocratie moderne, par conséquent la place du citoyen dans la démocratie dite « moderne » est devenue un enjeu pour la politique en général ainsi que pour les institutions politiques. La citoyenneté peut donc être à la fois définie par le concept d'universalité : « *qui renvoi à ce qui peut s'appliquer à toutes et à tous* », on peut citer comme exemple la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « *tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* »⁴⁸⁵ et le concept de singularité qui d'un point de vue philosophique fait référence à quelque chose de particulier, spécifique et individuelle. Pour Dominique Schnapper : « *Les penseurs modernes ont progressivement conçu et inscrit dans les institutions le caractère potentiellement universel de la citoyenneté, étendue par étapes à tous les individus, quelque soient leurs caractéristiques en termes de classes sociales, d'origine régionale ou nationale, ou de sexe.* »⁴⁸⁶

Une autre personne remet en cause la notion d'échelles dans les institutions politiques en France, ce qui donne de la difficulté pour se faire entendre ; « *Ça dépend sur certains sujets on a quelques difficultés à se faire entendre je vois au niveau local c'est très difficile là je vois...euh... à différentes échelles c'est très difficile. C'est pour ça l'importance du vote les gens qui ne vont pas voter c'est assez difficile. Alors le vote oui mais quand on affaire à certaine affaire, on a des difficultés à se faire entendre, à nouer le dialogue* »⁴⁸⁷

Actuellement, ce caractère universel semble être remis en cause par les citoyens, car ils ressentent de grandes différences entre les classes sociales comme l'expliquent Madame P., infirmière : « *Ouais, le pauvre citoyen qui est mal qui socialement voilà, il est au chômage, il est peut-être malade et ben oui je ne sais pas s'ils comprennent ça et c'est ça qui fait peur et je pense que ça fait peur à tout le monde. Oui, on a beau tout remonter « là - haut » et ben les pauvres gens sont très peu représentés* »⁴⁸⁸

⁴⁸⁵ Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, 1789

⁴⁸⁶ Dominique SCHNAPPER, « La communauté des citoyens », Paris, édition Gallimard, (collection folio essais), 2003, 320 pages

⁴⁸⁷ Cf annexe 3 Entretien de Monsieur M., intendant collège et lycée, 2015.

⁴⁸⁸ Cf annexe 3 Entretien de Madame P., infirmière, 2016.

9.1.3. *Autonomie citoyenne*

Lorsque nous parlons de citoyenneté nous sommes amenés à nous interroger sur ce qui caractérise un citoyen pour justifier ses actes et son action citoyenne. Pour cela il convient de comprendre les mécanisme inclusion et d'exclusion du citoyen au sein de la société. Condorcet évoquer déjà cela : « *Distinguer l'homme naturel de l'individu social, pour penser la catégorie du citoyen. Débat sur les formes de l'inclusion et les normes de l'appartenance, d'un côté – c'est-à-dire examen des conditions de nationalité et des modes de civilité -, la recherche des critères de définition de l'individu libre et autonome, de l'autre.* »⁴⁸⁹ Aujourd'hui, il est acquis que l'une des formes d'inclusion du citoyen dans le démocratie moderne est le droit de vote. En France toutes personnes de plus de 18 ans, de nationalité Française, n'étant pas sous tutelle et n'ayant commis aucune infraction grave lui retirant ces droits civiques, peut voter c'est l'universalité au sein de la démocratie. Chacun ayant la possibilité de l'utiliser ou non, le vote est un devoir pas un droit. Toutefois une autre question se pose quant au droit individuel de chacun des citoyen, chose qui a pris de plus en plus de place au sein de la démocratie. Si autrefois lors de la construction et de l'instauration d'une démocratie le droit de vote pour tous était essentiel, de nos jours l'individualisme et la volonté d'autonomie est devenue importante. Comme le démontre Pierre Rosanvallon : « *dans la société moderne, c'est au contraire l'individu qui est premier. L'architecture sociale se met en place à partir de lui. [...] la notion d'autonomie de la volonté prend une importance centrale. Elle permet de définir et de construire les sujets juridiques efficaces* »⁴⁹⁰ pour appréhender l'individualisme dans nos sociétés il faut comprendre qu'au prémisses de cette évolution il y a l'histoire du droit civil, avec l'avènement du contrat. Cet avènement du contrat, arrivée avec les lumières au XVIIIème siècle va faire du citoyen un individu autonome et ayant une capacité juridique. En d'autres termes il s'agit là du développement de la démocratie libérale que revendique Alexis de Tocqueville avec, la notion de propriété individuelle. Comme le résume Pierre Rosanvallon : « *L'idée moderne du contrat [...] ne fait qu'accompagner et traduire le basculement de l'idée de droit et de justice qui s'opère avec l'avènement de l'individu ; passage du droit-ordre au droit-contrat, et passage de*

⁴⁸⁹ Pierre ROSANVALLON, le sacre du citoyen, Paris : édition Gallimard (Coll. « Foliohistoire »), 2008, 640 pages.

⁴⁹⁰ *Ibid.*

la justice distributive à la justice commutative »⁴⁹¹ or actuellement « *la justice commutative*⁴⁹² » ne fonctionne plus. Les écarts se creusent entre les citoyens, il y a une forte remise en cause de la démocratie qui a pris pour certains un tournant trop libéral voire néo-libérale, amenant ainsi en partie le retour de « *la justice distributive* ».

Pour Yascha Mounk⁴⁹³ « *Une démocratie est un ensemble d'institutions électorales obligatoires qui traduit les faits dans la volonté populaire en politique publique ; Les institutions libérales protègent dans les faits l'Etat de droit et garantissant les libertés individuelles telles que la liberté d'expression, de croyance, de la presse et d'associations pour tous les citoyens ; une démocratie libérales n'est qu'un systèmes politique à la fois libérales et démocratique-qui protège les libertés individuelles et traduit la volonté populaires en politique publique [...] les démocraties libérales peuvent être perverties de deux manières. Les démocraties peuvent êtres antilibéraux.. Inversement, les régimes libéraux peuvent être antidémocratique malgré les élections régulières et ouvertes. [...] . Je soutiens que le libéralisme et la démocratie ont été accolés l'un à l'autre par la grâce d'un ensemble contingent de conditions technologiques, économique et culturelles. Aujourd'hui cet accollement s'affaiblit de plus en plus vite. De sorte que la démocratie est an train de s'effondrer. A la place, deux nouvelles formes de régimes ont émergé ; la démocratie antilibérale, ou démocratie sans liberté, et le libéralisme antidémocratique, ou les libertés sans la démocratie.* »⁴⁹⁴ au travers de cette analyse nous pouvons voir que le citoyen d'aujourd'hui, en mettant de côté l'idée de Yascha Mounk de la démocratie antilibérale ou sans liberté, se heurte en partie à la montée du libéralisme dans la démocratie. Cette montée est donc aussi un élément de compréhension d'une certaine rupture, d'une exclusion entre citoyen et représentant, entre citoyen et les institutions voir par certains aspects avec la démocratie et la République, le cadre sociétal proposée de corresponde plus aux aspirations de vie en société. C'est donc là également une rupture entre le

⁴⁹¹ Pierre ROSANVALLON, *le sacre du citoyen*, Paris : édition Gallimard (Coll. « Foliohistoire »), 2008, 640 pages.

⁴⁹² Justice commutative : selon Aristote est la justice « particulière » qui règle les échanges, selon le principe de l'égalité arithmétique, entre des personnes elles-mêmes considérées comme égales. Par opposition à la justice distributive qui se préoccupe de la valeur respective des personnes et de leurs mérites inégaux, elle établit une équivalence entre choses et choses. La justice distributive est une justice au mérite, à la volonté ou au besoin de chacun. La justice commutative ignore les différences entre les individus et donne à chacun la même part.

⁴⁹³ Yascha MOUNK : né en 1982 à Munich, est un politologue allemand.

⁴⁹⁴ Yascha MOUNK, *le peuple contre la démocratie*, Paris : édition de l'observatoire (Coll. « la relève »), 2018, 514 pages.

monde moderne et le monde post-moderne, où l'action citoyenne prend de nouvelles formes sous les traits comme nous l'avons vue précédemment d'un passage d'opinion publique vers une opinion sociétale.

9.2. Le citoyen en actes et en actions

9.2.1. Un débat entre groupe de citoyens qui devient source de propositions

Un des éléments que nous pouvons constater dans la mise en marche de la citoyenneté est la différence entre l'acte citoyen qui est à la fois pragmatique et individuel et l'action citoyenne qui est collective et dont le but est le projet politique avec une idéologie et des opinions.

Au travers de ces différents constats, on peut voir que la notion « de citoyen » reste complexe et qu'elle revêt plusieurs aspects. Il s'agit là de montrer non pas « la complexité » mais « le sens complexe » d'un tel sujet, comme le définit Edgar Morin « *nous demandons à la pensée qu'elle dissipe les brouillards et les obscurités, qu'elle mette de l'ordre et de la clarté dans le réel, qu'elle révèle les lois qui le gouvernent [...] est complexe ce qui ne peut se résumer en un maître mot, ce qui ne peut se ramener à une loi ni se réduire à une idée simple* »⁴⁹⁵ En d'autres termes, nous pouvons dire que le citoyen actuel apparaît comme un acteur de « son identité citoyenne » il n'est plus uniquement un élément qui permet l'accession du pouvoir politique.

Comme nous le disions l'acte citoyen est la fois pragmatique et individuel comme par exemple le fait de faire attention à acheter et manger localement, dans le sens où on va aider les producteurs locaux, respecter les saisons et l'agriculture locale tout en mangeant sainement des produits qui peuvent pour certains venir d'une agriculture biologique et raisonnée. Il s'agit donc bien là d'un acte citoyen qui est pragmatique dans le sens où on aide les commerçant locaux et individuel dans le sens où c'est un choix pour sa santé. L'action citoyenne qui elle est collective, s'inscrit dans la volonté de défendre une cause au sein d'une association ou au travers d'une forme de militantisme comme par exemple l'adhésion à une

⁴⁹⁵Edgar MORIN, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, édition : du Seuil, 2005, 158 pages

association écologique ou défendant la cause féministe, ici il y a une volonté d'échange, de débat, de réflexion au sein d'un collectif et où les différentes opinions sociétales se développent. Nous assistons donc à une citoyenneté en actes et en actions, individuel et collective mais toutefois une chose les rejoint c'est part « du symbolique et du sentiment' » qui est plus visible dans notre société d'aujourd'hui. Dans certains aspects le citoyen peut être amené à agir en fonction de « ses sentiments », la part du symbolique y est maintenant fort. Mais cette part de sentiment, d'émotion doit être utile au débat, elle doit mener à « une rationalité politique », pour George E. Marcus : « *Pour que la démocratie puisse fonctionner, pour qu'elle puisse créer un espace où s'élabore la décision collective confrontée à différentes visions de la vie, la politique a besoin de l'émotion, car ce n'est qu'en étant passionnés que les citoyens feront usage de leur raison, laissant momentanément de côté leur propension à s'en remettre à l'habitude. En outre, si nous voulons que les actions publiques, tout comme nos actions privées, suivent la délibération collective, il faut que les citoyens soient animés par l'émotion, car c'est elle qui permet de mettre les résultats de nos réflexions, passées et présentes, en acte. L'anxiété, un sentiment jusqu'ici largement ignorés des politistes, a la faculté de créer un espace public et privé où la politique peut trouver sa place. Et, aussi surprenant soit-il, cet espace émotionnel est également rationnel* »⁴⁹⁶ Le citoyen « sentimental apparaît donc comme un élément de compréhension de la citoyenneté actuelle, c'est l'idée qu'il y a une part de sentiment au-delà du rationnel dans notre construction citoyenne.

Comme nous avons pu le voir la place de l'opinion est devenue plus importante dans notre démocratie et avec le rejet de la démocratie représentative on assiste de plus à une forme de jugement de la part des citoyens. L'exemple le plus évident est l'abstention pour marquer le fait que nous ne sommes pas d'accord avec la proposition politique.

⁴⁹⁶ George E. MARCUS, le citoyen sentimental, émotions et politique en démocratie, Paris : édition : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008, 228 pages.

9.2.2. *Des forces collectives*

Avec l'évolution de la société et les changements qui s'opèrent dans le monde politique, le regard et son analyse de la citoyenneté change pour le citoyen. Si dans les faits il existe toujours une approche militante, associative et politique de la citoyenneté, celle-ci se caractérise par des actions différentes et sur des territoires à des échelons plus ou moins grands. Comment les citoyens agissent aujourd'hui ? l'engagement citoyen a toujours fait partie de la vie démocratique mais celui-ci peut revêtir différentes formes.

Dans un premier temps voyons ce qu'est « *le citoyen militant* ». Avant de parler réellement de parler de « *citoyen-militant* », il convient de faire la distinction entre les deux termes qui constitue cette notion avec d'abord « *le militant* », en sociologie « *le militant* » est celui qui s'engage activement au sein d'une organisation. Nous pouvons ajouter à cette définition simple que le militant est généralement quelqu'un qui a des convictions, qui s'engage pour des idées, des valeurs. Le militantisme tout au long de son histoire a su évoluer au rythme des changements sociaux. Le militantisme prend racine dans le début du syndicalisme du XIXème jusqu'à nos jours avec l'exemple du militantisme écologique. Il faut ajouter à cela que le terme de « militant » peut être également caractérisé par des sous-terme mettant l'accent sur une spécificité précise telle que militant-syndical, féministe, antiraciste...mais faire la liste exhaustive des différents types de militantisme est impossible tant l'actualité ne cesse de créer de nouvelles approches du militantisme. Toutefois comme l'explique Jean-Marie Denquin⁴⁹⁷ « *il faut d'abord esquisser un idéal-type du militant pour le distinguer en tant qu'espèces des catégories apparentés. Quels traits spécifiques caractérisent le militant parmi les acteurs sociaux comparable ? Il faut ensuite confronter le militant au citoyen. Or il apparait immédiatement que, considérée sous cet angle, la catégorie du militant s'avère non pas factice mais ambivalente : il faut distinguer au moins deux postures antagonistes dans l'exercice du militantisme. [...] Sur le premier point, la figure du militant parait se caractériser, positivement, par trois traits distinctifs : le volontariat, l'intensité différentielle, la référence à une action collective et organisée. Le militant est un volontaire. [...] Il n'est pas douteux que le*

⁴⁹⁷ Jean-Marie DENQUIN Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Docteur en droit, ol a été Maître de conférences à l'Université de Paris II, actuellement professeur de droit public à l'Université Paris X-Nanterre.

*militantisme soit souvent motivé par des intérêts, collectifs ou individuels : il vise à défendre une corporation, une catégorie sociale, une religion ou une idéologie, etc. Certains militants peuvent aussi espérer faire carrière au sein d'une institution, parti ou syndicat, voire briguer des mandats électifs. Le militantisme est également source de plaisir. Il répond à un désir d'action, permet de nouer des contacts, valorise ou déculpabilise le sujet à ses propres yeux : il lui donne le sentiment d'agir pour une cause qui le dépasse, satisfait un désir de revanche sociale, etc. »*⁴⁹⁸ en d'autres termes le militantisme à une approche à la fois collective dans le sens où intervient sur des sujets collectifs qui caractérisent un besoin de changements dans la société et à la fois individuels car agit pour « la bonne cause » mais aussi dans un aspect beaucoup moins empathique sert l'intérêt de l'individu voire lui offre la possibilité de faire carrière. Au travers du militantisme, le citoyen s'octroie une reconnaissance, pour lui il s'agit même d'un devoir. Cette reconnaissance ne peut se faire que dans l'action sans celle-ci, cela ferait de l'individu un simple « sympathisant ». Par la suite, Jean Marie Daquin va plus loin dans son analyse du « *citoyen-militant* » : « [...] *deuxièmement, le militantisme implique une intensité différentielle dans l'engagement. Cette expression tend à suggérer que le militantisme ne se définit pas seulement par la quantité de l'action, plus intense que celle du sympathisant* »⁴⁹⁹. Pour le « *citoyen militant* » il doit y avoir une intensité dans son action, il répond souvent « à des situations de détresse », une volonté de changement profond au sein de la société. Généralement le citoyen-militant est le résultat d'un passage de « *citoyen-politique* » ou « *citoyen-associatif* » vers le militantisme, c'est-à-dire aller au-delà d'une simple adhésion à un parti ou une association.

En effet « *le citoyen-politique* » mène ses actions par l'adhésion à des idées, voire en adhèrent à un parti et en agissant dans ce parti.

Le « *citoyen-associatif* » quant à lui agit dans le cadre associatif, il peut être bénévole ou alors adhérer à l'association : « *Ceux qui s'engagent ainsi, quelles que soient d'ailleurs leurs motivations intimes, peuvent être regardés comme mettant concrètement en œuvre une pratique positive. Les associations caritatives et humanitaires se mobilisent pour venir en aide aux personnes en détresse. Elles se chargent de tâches que l'État et les États ne veulent plus assumer par idéologie ou ne peuvent plus assurer par impuissance. Ce faisant, elles portent au plus haut*

⁴⁹⁸ Jean Marie DENQUIN, *Forme de la citoyenneté*, Jus Politicum Revue de droit politique Institut Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit Numéro 27 – 2022.

⁴⁹⁹ *ibid*

point les vertus citoyennes »⁵⁰⁰. Ces deux formes de « citoyen » sont en quelques sortes le curseur de « l'opinion publique », c'est par donc par le citoyen politique, son adhésion, son vote que le monde politique perçoit, via les sondages particulièrement, les liens entre représentants et représentés. Quant au citoyen associatif il est comme l'a indiqué Jean-Marie Daquin le représentant des « vertus citoyenne » ceux sont les preuves d'engagements que peuvent faire les individus au sein de la société : « *Elles sont ainsi censées définir, quelle que soit par ailleurs l'efficacité réelle de leurs interventions, un idéal de la citoyenneté redéfinie en acte comme concitoyenneté. Dans un style adapté au jeune public, cela donne : « les associations font vivre la République parce que ce sont des citoyens qui s'organisent, s'engagent et animent la société* »⁵⁰¹.

D'autre forme de « citoyen » comme « le citoyen numérique » est apparu avec l'arrivée d'internet et demande plus en plus à être encadré. Mais qu'est-ce qu'un « *citoyen numérique* » ? Le terme de « citoyen numérique » est apparu il y a une dizaine d'année dans le cadre de l'éducation au numérique et à la citoyenneté. Selon l'UNESCO « *c'est le fait de disposer des équipements TIC et des compétences permettant la participation à la société numérique*⁵⁰², par exemple l'accès à des informations en ligne, l'utilisation des réseaux sociaux et l'usage d'un Smartphone »⁵⁰³ une autre définition peut se faire « *du citoyen numérique* » « *Une autre définition considère le citoyen numérique comme une personne capable de manier les technologies de l'information et de la communication pour s'engager dans une société numérique. Devenir citoyen numérique, c'est avoir un double rôle ; un rôle dans la vie quotidienne et un rôle dans cette société numérique* ».⁵⁰⁴ Une éducation à « la citoyenneté numérique »⁵⁰⁵ doit se faire pour éviter toutes dérives. Cela met donc en évidence qu'il y a une société numérique, qui met en parallèle une société réelle et une société symbolique. La société symbolique a toujours existé mais ici on ne parle pas de représentations, mais d'un symbolique

⁵⁰⁰ Jean Marie DENQUIN, *Forme de la citoyenneté*, Jus Politicum Revue de droit politique Institut Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit Numéro 27 – 2022.

⁵⁰¹ *ibid.*

⁵⁰² Société numérique : Le programme Société numérique entend permettre à tous les Français de bénéficier des opportunités offertes par le numérique en les préparant aux nouvelles compétences et aux nouveaux métiers, mais aussi en leur donnant les premières clés pour être des citoyens éclairés dans la société numérique

⁵⁰³ In : URL www.citoyennumerique.com [consultée le 5 septembre 2022]

⁵⁰⁴ *ibid*

⁵⁰⁵ La citoyenneté numérique : désigne une capacité d'engagement dans le monde numérique. L'éducation à la citoyenneté numérique s'appuie sur le développement des compétences et de la créativité des jeunes afin qu'ils puissent prendre part à des formes d'interaction sociale qui respectent les droits de l'homme

"écrit" dont le fil est tenu entre réel et symbolique. Si le « citoyen-numérique » semble en partie encadré par une éducation au numérique, une grande partie des réseaux sociaux reste en dehors de toutes « analyses objectives ». Si certains sites accessibles apparaissent comme « modéré » comme les sites de pétitions en lignes par exemple d'autre comme « anonymous » qui se réclament de « la liberté d'expression » sont plus difficiles à considérer comme un moyen d'expression des opinions du « citoyen-numérique », car somme son nom l'indique il s'agit d'anonymes.

9.2.3. Un risque « d'hypercitoyenneté »

Nous venons de voir que « le citoyen » peut revêtir des formes multiples avec plus ou moins d'action sur le terrain. Si certains se cantonnent à des actions au sein d'associations ou que d'autres agissent au nom d'idées partisanes en tractant par exemple pour un candidat à une élection, parfois le citoyen peut agir de façon plus « active » avec des actions qui pourraient paraître moins « vertueuses », dans ce cas le regard que porte la société sur eux semble plus négatif, c'est le cas avec « le citoyen activiste » : *« l'activiste se définit, comme son nom l'indique, par l'activité. Elle peut être considérable, spectaculaire, parfois violente [...] le terme met par lui-même en question le rapport entre les moyens et la fin de l'action : les procédés employés sont-ils des tentatives qui visent à faire progresser des thèses ou l'expression brutale d'un malaise existentiel ? [...] Interprété péjorativement, le terme d'activisme sert à stigmatiser le militantisme des autres. Par contraste, le mot « militant » que l'on réserve à soi-même, présente des connotations inverse : il évoque l'idée d'une action organisée, menée au nom d'une idée, le contraire en somme d'une violence anémique, « hooliganisme » ou action désespérée des partisans d'une cause perdue. »*⁵⁰⁶ Si l'on suit les propos de Jean-Marie Daquin, l'activisme est le « négatif » du militantisme, tout est donc questions d'interprétation de l'action donnons comme exemple les actions « *des antispecistes* »⁵⁰⁷ qui sont vues comme plutôt virulentes lorsqu'ils s'en prennent à des vitrines de boucherie, en jetant de la peinture rouge pour

⁵⁰⁶ Jean Marie DAQUIN, Forme de la citoyenneté, Jus Politicum Revue de droit politique Institut Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit Numéro 27 – 2022.

⁵⁰⁷ Antispécistes : est un courant de pensée philosophique et moral, formalisé dans les années 1970 par des philosophes anglo-saxons qui défendent un renouveau de l'animalisme, et considèrent que l'espèce à laquelle appartient un animal n'est pas un critère pertinent pour décider de la manière dont on doit le traiter et de la considération morale qu'on doit lui accorder

signifier l'abattage d'animaux, pour certains cela serait de l'activisme » avec toute sa violence pour d'autres au contraire cela serait du militantisme car à leur yeux il s'agit d'une cause juste. Nous pouvons également évoquer le mouvement « *d'extinction rebellion* »⁵⁰⁸, qui lui interroge sur le fait qu'il s'agisse d'un mouvement de désobéissance civile. Ici nous pouvons donc nous interroger sur la place de ces « mouvements de désobéissance civique », qui sont souvent assimilés à des mouvements « *activistes* ». Peut-on donc parler de « citoyens- activistes » ? quant est-il également des « *Black-Bloc* », qui d'ailleurs ne se revendiquent pas comme un mouvement, mais plutôt comme une « *structure* » car : « *Leur nom vient de leur mode de déplacement, en bloc compact, et de leur tenue vestimentaire, noire.* »⁵⁰⁹. Sachant que la notion de citoyen implique aussi une reconnaissance de ses pairs, c'est-à-dire en tant que concitoyen. Toutefois nous pouvons voir cela sous une autre perspective, celle de notre sujet l'opinion.

9.3. Une citoyenneté incarnée dans un territoire ...mais global.

9.3.1. Une citoyenneté incarnée à différents échelons territoriaux.

D'un point de vue politique, la globalisation des décisions et la complexification du monde politique n'échappe pas au citoyen d'aujourd'hui. Le citoyen est de plus en plus conscient qu'il fait partie d'un monde politique territorialisé, le niveau local, le niveau national et actuellement on ne peut pas échapper au niveau européen voire mondial. Le citoyen d'aujourd'hui doit alors s'adapter à la multiplication des formes de territoires qui sont plus ou moins enchevêtrés les uns aux autres. Outre le fait de s'adapter à ces différentes strates de territoires, le citoyen devra également s'identifier à ces territoires. Nous pouvons donner comme exemple l'étude de Jürgen Habermas sur l'Etat-Nation, issu de son ouvrage « *Après l'Etat-Nation, une nouvelle constellation politique* »⁵¹⁰ où il évoque l'idée qu'il faut dessiner une nouvelle politique européenne qui fera toute sa place à l'exercice de la citoyenneté et de la justice sociale. En d'autres termes, il s'agira ici de comprendre, toujours par l'approche du

⁵⁰⁸ Extinction rebellion : est un mouvement social écologiste international qui revendique l'usage de la désobéissance civile non violente afin d'inciter les gouvernements à agir dans le but d'éviter les points de basculement dans le système climatique, la perte de la biodiversité et le risque d'effondrement social et écologique.

⁵⁰⁹ Dictionnaire Larousse

⁵¹⁰ Jürgen HABERMAS, *Après l'Etat-Nation, une nouvelle constellation politique*, Paris, édition : Fayard (collection « Pluriel »), 2000, 147 pages.

territoire, le mécanisme de construction de « citoyen européen » qui fait que le citoyen se sent également appartenir à l'Europe et comment il s'identifie comme Européen ?

Lorsque nous abordons l'aspect mondial, en l'occurrence le fait de dire qu'une personne est « citoyenne du monde » apparaît comme beaucoup plus complexe. Qui peut dire qu'il est citoyen du monde ? Cette notion de citoyenneté n'est-elle pas purement subjective et n'est-elle pas réservée aux pays occidentaux où les échanges sont favorisés ? Peut-on considérer « le monde » comme un territoire qui forme la citoyenneté ?

La complexité des différentes formes d'échelles dans la relation du citoyen avec son territoire nous amène, également, à nous interroger sur la pertinence de ces territoires, en effet l'influence et l'action citoyenne sur ces territoires ne favoriseraient-elles pas la fin de ces formes de territoires ? C'est ce que Bertrand Badie, professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris et enseignant-chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), développe dans son ouvrage « *La fin des territoires* »⁵¹¹.

S'ajoute également d'un point de vue politique, la conception du monde politique que se font les différents acteurs qui le constitue. Pour les représentants « la politique » doit se maintenir dans un cadre garantissant le bon fonctionnement de la société et l'intérêt général tandis que pour une partie des représentés « l'action politique » peut se faire par le peuple en dehors du cadre institutionnel, sous d'autres formes redonnant ainsi sa place à la population, au peuple, aux citoyens. Nous voyons donc apparaître deux formes de paradigmes qui se confrontent.

9.3.2. Une citoyenneté sur des sujets qui interviennent dans un monde global

Si, initialement, lorsque nous parlons de « globalisation », nous faisons référence, à « l'histoire », aujourd'hui ce terme s'est démocratisé dans d'autres sphères des sciences humaines. Toutefois il convient au préalable de faire une différence entre deux termes, « universel » et « global » qui peuvent se confondre entre eux comme l'explique l'historien Hervé Inglebert⁵¹² « *l'histoire universelle, il s'agit d'un récit historien dont l'ambition est*

⁵¹¹ Bertrand BADIE, *la fin des territoires*, Paris, édition : Fayard (collection « l'Espace du Politique »), 1995, 276 pages

⁵¹² Hervé INGEBERT est un historien et professeur des universités, agrégé d'histoire, docteur en histoire, enseignant et chercheur. Directeur du département d'histoire de l'université Paris Nanterre.

d'exposer la signification de la totalité du passé, quitte à n'en décrire qu'une partie pour des raisons d'informations ou de choix a priori. En 1681, Bossuet écrivit son discours sur l'histoire universelle où seule la tradition biblique et chrétienne donnait un sens au passé, ce que lui reprocha Voltaire.

Mais [...] un concept nouveau apparaît en Europe vers 1750-1770, celui d'histoire, qui désigne la totalité du devenir. Depuis l'expression histoire universelle recouvre trois sens différents : l'Histoire, ou ensemble de la réalité historique ; la conception de l'Histoire, fondée sur une sélection des informations sur le passé, en fonction de choix méthodologiques ou idéologiques (politiques, économiques, religieux...), et qui prétend expliquer l'Histoire : on qualifiera ici d'Histoire universelle ; enfin, un récit qui exprime une telle conception est une histoire universelle. Il convient également de distinguer world history, qui est l'un des noms de l'histoire universelle en anglais et World history, qui désigne un courant historiographique des années 1960-2010. De même, la global history, qui est une approche historique spécifique, l'histoire globale dont nous parlons, ne doit pas être confondue avec la Global history, qui renvoie à un récit de la globalisation ; ces deux aspects coexistent au sein du courant historiographique de même nom qui s'est développé depuis 1980. »⁵¹³

Ainsi, c'est Saskia Sassen⁵¹⁴, en sociologie, qui développa le terme de globalisation au travers du concept de « ville Globale »⁵¹⁵. Pour Saskia Sassen « la globalisation » est au-delà de l'Etat-Nation car, selon elle, le processus social ne peut se faire dans « ce contenant » comme elle l'explique « *Il existe une tension entre petit a) le nécessaire bien que partiel ancrage de la globalisation dans les institutions et les territoires nationaux, b) un système très élaboré de droit d'administration qui a mis en place l'autorité exclusive nationale et territoriale des états souverains. Cette tension a été en partie négociée à travers, tout d'abord, des processus de dénationalisation institutionnelle au sein de l'état national et de l'économie nationale ; et,*

⁵¹³ Hervé INGLEBERT histoire universelle ou histoire globale ? Paris éditions presse universitaire de France (coll. « les temps du monde »), 2018, 134 pages.

⁵¹⁴ Saskia SASSEN une sociologue et économiste néerlandaise-américaine, spécialiste de la mondialisation et de la sociologie des très grandes villes du monde.

Elle est connue pour ses analyses sur la mondialisation et sur les migrations internationales. Elle est à l'origine du concept de ville-mondiale (*global cities*), notamment exposé dans son livre *The Global City*. Elle est professeure de sociologie à l'Université Columbia et à la London School of Economics.

⁵¹⁵ Ville globale : développée à partir de 1991 par Saskia Sassen, initialement elle prit en exemple les villes de New-york, Tokyo et Londres, qui selon elle : « concentrent capitaux et marchés mondiaux et coopèrent entre elles dans une logique globalisée ».

ensuite, à travers la formation de combinaisons institutionnelles, intermédiaires et privatisées, qui ne sont que partiellement englobés par le système interétatique. Ces combinaisons évoluent en fait dans un monde institutionnel parallèle et qui prends en charge des opérations interfrontalières. Il y a donc urgence, entre autres tâches, à établir ce que sont les nouvelles conditions institutionnelles et territoriales dans lesquelles opèrent les États nationaux. »⁵¹⁶ au d'autres termes, par l'action citoyenne un système hors nationaux est déjà établi, par conséquence les état-Nation doivent s'adapter à cette nouvelle logique de la « globalisation », qui est devenue un fait.

Elle ajoute également, que « la dynamique de la globalisation » ne peut se faire que sous deux postulats. Le premier fait référence à la formation d'organisation et d'institutions comme les marchés financiers, le cosmopolitisme et les tribunaux internationaux. Le second concerne les acteurs locaux, nationaux et internationaux, tels les activistes ou ceux des ONG humanitaires. Au travers de ces deux postulats on y voit d'un côté les institutions réglementées par les Etats et d'un autre côté des organisations qui se font par l'action citoyenne. Comme nous pouvons le voir « *les normes sociétales* » restent ancrées dans le système global. Saskia Sassen va d'ailleurs plus loin dans l'analyse en faisant un parallèle entre le concept de classes sociales, en utilisant pour son exposé le terme de « Classes globales » et de globalisation où elle démontre que : « *Les classes globales nouvelles sont probablement conçues au mieux en tant que force sociale émergente. Leur insertion dans nos sociétés n'opère pas aujourd'hui à travers des cadres institutionnels depuis longtemps établis ou des luttes politiques, celles qui sont menées par les partis politiques et les syndicats. Un point clef consiste à montrer que tout en étant global ces classes sont implantées à des degrés divers dans les environnements nationaux et son par conséquence mieux comprises en tant qu'elles sont partiellement dénationalisées.* »⁵¹⁷ Parmi ces nouvelles « classes globales » on peut citer comme les nomment S. Sassen « les nouveaux professionnels transnationaux », qui concerne à la fois « *les classes professionnelles* », ceux qui travail dans des multinationales mais aussi « *des travailleurs désavantagés* ». Nous constatons qu'il existe également différents échelons entre les travailleurs aux niveau globale, toujours selon S. Sassen « *Ces deux classes globales font partie d'un processus de restructuration*

⁵¹⁶ Saskia SASSEN, La globalisation. Une sociologie., Paris, Edition : Gallimard (Coll. « nrf essais »), 2009, 341 pages.

⁵¹⁷ *Ibid.*

*économique profonde qui a contribué à une demande accrue de professionnel hautement qualifiés et de travailleurs à bas salaires dans les services et la production. ».*⁵¹⁸

Par cet exemple, nous pouvons voir que certains sujets sociétaux peuvent être à la fois nationaux et à la fois globaux. Dans un regard citoyen, cela expliquerait l'émergence des différentes fondations et actions des citoyenne mondiaux. Toutefois il convient de mettre un bémol, car certains sujets ne peuvent se prêter à une globalisation comme par exemple, le sujet délicat du « voile », même si ce sujet entre dans celui plus global « des droits des femmes ». La citoyenneté doit donc s'accommoder des différents échelons pour Marc Abélès « *Selon les traditions politiques, les représentations de la citoyenneté peuvent varier d'un Etat à l'autre . L'un des points délicats concerne l'articulation entre l'appartenance à la communauté politique et l'identité nationale.[...] on saisit bien la marge de jeu qui existe entre l'allégeance à l'état-nation la virgule la nationalité, c'est que Bénédic Anderson nomme la « nationité » (nationess), le sentiment d'appartenance à une collectivité partageant une culture [une langue] une histoire qui ne se confond pas avec la nationalité. ».*⁵¹⁹

⁵¹⁸ Saskia SASSEN, *opus cit.*p197.

⁵¹⁹ Marc ABELES , *Anthropologie de la Globalisation*, Paris, Editions : Petite bibliothèque Payot, 2012, 133 pages.

Conclusion

CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir, la citoyenneté se construit au travers d'une histoire complexe des sociétés démocratique. En effet la construction démocratique, bien que son ancienneté pourrait sous-entendre une certaine stabilité, il n'en est rien.

Dans un premier temps nous avons constaté que la notion de démocratie n'est pas toujours très comprise. En effet, il y a souvent confusion entre démocratie et démocratie représentative. La démocratie correspond plus à la démocratie athénienne et romaine c'est à dire que la souveraineté appartient au peuple considéré comme « citoyen » et il n'y a pas d'élection, cela se fait par tirage au sort où chacun peut devenir gouvernant et gouverner à tour de rôle. Dans la démocratie représentative la souveraineté appartient au toujours au peuple mais celui-ci désigne des représentants par une élection au suffrage universel direct ou indirect. Actuellement il y a confusion entre les deux termes et la démocratie est totalement assimilée par la démocratie représentative.

Quant au rôle de chacun au sein de cette démocratie nous avons pu voir que le rôle de représentant a très peu évolué au fil du temps les changements notoires que l'on peut évoquer est qu'actuellement être candidat à une élection et ouvert à tous les Français quelle que soit leurs milieux, leurs origines, ou leurs sexes. Le rôle de représenté quant à lui a beaucoup évolué en fonction des mouvements sociaux, d'abord « soldat citoyen » qui combat au nom de la démocratie et de la République, c'est un esprit patriotique, et puis vient « le citoyen civil », qui n'est pas armé devenant ainsi le garant de la République Française. Et puis pour finir le citoyen qui milite pour la diversité et qui est contre l'exclusion, qui pourrait éventuellement être qualifié de « citoyen laïc ».

Pour continuer sur la démocratie on peut dire que le citoyen a le sentiment de ne pas être reconnu au sein de celle-ci, le fort taux d'abstention prouve ce mécontentement.

La complexité du monde qui nous entoure aujourd'hui et particulièrement au sein des sociétés démocratiques contemporaines le démontre également, l'Etat et la République sont également touchés par ce mécontentement, et surtout par ce changement sociétal au travers de nouvelles pratiques citoyennes. Les institutions de l'état et de la République n'arrive plus à répondre aux demandes sociales de leur concitoyens, parallèlement à cela les citoyens quant à eux, n'ont plus confiance en leur institutions. Un malaise démocratique s'est instauré. L'élu.e

n'est plus considéré.e il ou elle comme dépendant du système politique dont il ou elle est l'acteur ce qui favorise l'élitisme la technocratie et la professionnalisation du monde politique l'éloignant ainsi de ces représentés. Face à cela le peuple a la sensation de ne plus maîtriser leur souveraineté. Il y a donc une distance qui se fait entre le citoyen et l'élu.e. L'élu.e est vu.e comme une personne très éloignée et élitiste c'est ce qu'appelle Bernard Manin⁵²⁰ « le caractère aristocratique du gouvernement représentatif ». ⁵²¹

Face à ce constat de distance entre les élus et les citoyens nous voyons une augmentation de ce que nous qualifions d'opinion publique.

En effet l'opinion publique est devenue un élément de parole pour les citoyens. C'est le retour en quelque sorte la liberté de parole qui va permettre au citoyen de démontrer sa qualité souveraine. L'opinion publique peut être vue de trois manières différentes, d'un point de vue de la citoyenneté celle-ci peut être un élément caractérisant l'identité citoyenne et l'action citoyenne du point de vue de la société celle-ci peut être comme un élément de débat et de lien social et pour finir du point de vue de la nation celle-ci peut apporter de nouvelles idées de nouvelles idéologies bonne ou mauvaise. En d'autres termes l'opinion publique peut être un élément de construction d'une nouvelle forme de société démocratique. Toutefois un problème majeur amène une certaine réticence à prendre en compte l'opinion publique, il s'agit de la manière de l'analyser. Comme nous avons pu le voir, la place de l'opinion publique est très débattue au sein des sciences humaines et particulièrement en sociologie. Pour comprendre cela il faut remonter aux origines de l'opinion publique car celle-ci est apparue, dans les années 30 aux États-Unis bien plus tard, après-guerre en Europe. Initialement les statistiques permettent de comprendre un vote futur par le sondage. C'est donc sous la forme de sondage et souvent dans un but politique qu'est généralement représenté l'opinion publique. C'est d'ailleurs la critique de Pierre Bourdieu qui a expliqué que l'opinion publique n'existait pas en sociologie. Et pourtant aujourd'hui avec le développement des différents réseaux sociaux et toutes les formes de communication qui existe l'opinion publique est devenue un élément majeur dans la construction citoyenne, dans le regard qu'on a sur la société et donc a fortiori un élément a analysé en sociologie. Le problème étant, quel moyen utilisons-nous pour l'analyser.

⁵²⁰ Bernard Mannin : politiste

⁵²¹ Bernard Mannin, *Principe du gouvernement représentatif*, Paris, Edition Flammarion, (Coll. « champs essais »), 2012, 314 pages.

Pour nous aider nous pouvons faire un parallèle avec la théorie du postmodernisme. Le postmodernisme souhaite démontrer qu'il y a une rupture au sein la société et que celle-ci ne peut plus répondre aux besoins de la démocratie moderne. Le postmodernisme souhaite démontrer que la société ne peut plus être considérée comme un organisme propre. La société d'aujourd'hui c'est une multitude de personnes avec des avis des opinions différents et qui souhaitent agir ne plus dépendre d'un cadre institutionnel trop fonctionnaliste. il faut donc se tourner vers un autre paradigme sociétal, l'opinion publique peut en être un élément de compréhension.

Toutefois le postmodernisme sous-entend une rupture avec le monde moderne il en va de même entre « *opinions publiques* » et « *opinions sociétales* ». Comme démontré dans cette thèse l'opinion publique se caractérise souvent par les sondages et elle est débattue dans, ce que Jurgen Habermas a appelé, l'espace public. Or ici, si nous continuons sur le registre du postmodernisme il faut dépasser la notion d'espace public car le champ d'action des citoyens a largement augmenté. Le champ d'action des citoyens peut aller du local au globale qui lui laisse la possibilité de débattre de l'opinion sociétale à différents échelons.

Pour finir nous pouvons dire que le rôle du citoyen et son identité également ont très largement changé. Aujourd'hui le citoyen est à la fois le garant des institutions par le vote mais aussi un individu engagé afin de répondre aux changements sociaux. Ses actions et ses actes de citoyen se font à différentes échelles que ce soit au niveau local ou alors au niveau global. La citoyenneté d'aujourd'hui est à la fois dans des actes individuels mais aussi dans des actions collectives qui peut parfois être en dehors des institutions de l'état. En effet des sujets sociétaux peuvent se jouer au niveau mondial comme par exemple l'écologie.

Annexes

ANNEXE 1 : ASPECTS METHODOLOGIE : RETOUR SUR LES ETAPES DE L'ENQUETE

Présentation du sujet

Dans la continuité de mon mémoire de Master 2 « Recherche en Sociologie », dont la problématique, pour l'essentiel, portait sur l'exercice du pouvoir dans un territoire, j'envisage toujours de mener une réflexion sur la formation de la citoyenneté.

Contrairement à mon mémoire de master dont le terrain était « le pouvoir législatif » je vais plutôt orienter cette recherche à partir de la trilogie conceptuelle « citoyenneté, opinion publique et démocratie »

J'ai donc établi comme question de départ : « dans la démocratie française en quoi l'opinion publique peut avoir un impact en termes de construction citoyenne ? »

Plusieurs constats initiaux peuvent donc se faire, le premier constat que l'on peut évoquer est qu'une partie de la population rejette la classe politique, ils ne se reconnaissent plus dans ceux qui les représentent.

Le deuxième constat que l'on peut faire, est que les mutations sociales et les changements favorise l'opinion et plus particulièrement l'opinion publique, ce qui a des répercussions en termes d'analyse du social au sein de la démocratie Française, mais aussi sur la citoyenneté et la construction du citoyen. Ces mutations et ces changements peuvent être qualifiés de « polymorphes », car ils touchent à la fois le politique, l'économie, la technique et ce qu'on pourrait appeler l'identité culturelle et symbolique.

Le troisième constat que l'on peut faire, lorsque l'on s'interroge sur la citoyenneté c'est qu'elle est à la fois individuelle et collective, dans le sens qu'elle peut être à la fois locale et globale.

Le quatrième et dernier constat que l'on peut faire est la différenciation entre l'acte citoyen qui est à la fois pragmatique et individuel et l'action citoyenne qui est collective et dont le but est le projet politique avec une idéologie et des opinions.

Mise en place de la méthodologie

En termes de méthodologie, il conviendra dans un premier temps d'avoir un recueil de données comme des discours, des articles de journaux, des lectures qui traitent de ce sujet ou tout élément permettant à une meilleure compréhension du sujet.

Dans un deuxième temps, une démarche de terrain pourra se faire qui portera sur la notion de territoire, d'identité et d'opinion mais aussi sur la notion de démocratie, de république et de citoyenneté.

L'entretien pourra être également un élément important dans le recueil de données afin d'être au plus près de la parole du « citoyen », l'objet de l'étude. Une approche par observation pourra se faire si nécessaire.

En aucun cas, l'analyse scientifique de ce sujet ne se fera sous l'angle de l'idéologie de parti, afin de mieux comprendre la démarche citoyenne, il convient de prendre de la distance.

Bien évidemment, ces différentes approches méthodologiques seront amenées à évoluer voire à être transformées au cours de l'enquête.

Pour finir, mon sujet de thèse entrera dans différents domaines sociologiques tels que la sociologie des institutions et des organisations, la sociologie politique, la sociologie des médias et de la communication.

Tout au long de la recherche un journal de bord a été tenu, où les différentes réflexions, observations, prise de note d'entretien, schéma ou tout autres éléments permettant la compréhension y ont été répertoriés.

Méthodologique de terrain :

2015-2016

Début de la phase exploratoire par des lectures scientifiques exploratoires, afin d'enrichir les connaissances autour du sujet et permettre par la suite d'établir un échantillon de population, de construire des guides d'entretien et un schéma conceptuel.

A partir de ces éléments de connaissances et du schéma conceptuel comprenant la question de départ, les différents concepts, la problématique et les hypothèses sur le sujet, une première version d'introduction a été rédigée.

2016-2017

Fin de la phase exploratoire avec la construction définitive de guides d'entretien après des entretiens exploratoires. Des entretiens avec des citoyens de la société civile, pourront éventuellement compléter ceux initialement prévus.

Premières prises de contacts pour des futurs entretiens auprès d'élus, de responsables associatifs, de syndicalistes, de citoyens ayant participé à des mouvements tels que « nuit debout ». En parallèle la recherche documentaires continue.

2017-2018

Après plusieurs contacts au préalable des RDV d'entretien sont convenus avec des élus, des responsables d'associations et de coopération, des personnes ayant pris part à des mouvements citoyens ainsi que des responsables syndicalistes.

Début d'analyse des données recueillies permettant ainsi de reformuler la problématique ainsi que les hypothèses. Une nouvelle version d'introduction est réécrite.

2018-2019

En octobre 2018, le mouvement des Gilets Jaunes est apparu. Il a fallu donc retourner sur le terrain afin de comprendre ce mouvement et avoir des nouvelles données pour l'analyse du sujet.

En effet ce mouvement va apparaître comme un élément essentiel à la compréhension du sujet, c'est pourquoi celui-ci devait s'intégrer à la thèse. A partir de l'analyse des données du sujet une première version de plan est écrite.

2019-2020

Une version définitive d'un plan détaillé est faite. Début de la rédaction de la thèse.

2020-2021

Reformulation de certains concepts, de la problématique et des hypothèses. Restructuration du plan. Rédaction de la thèse

2021-2022

Fin de rédaction de la thèse. Soutenance.

ANNEXE 2 : PRESENTATION DU TERRAIN (CONTEXTE TERRITORIALE, CARTOGRAPHIE...)

La plupart de mes recherches de terrain se sont faites au travers de lectures scientifiques et à partir d'entretiens

Le terrain de mon enquête a été autant sur le bassin Rennes et la Bretagne que dans un contexte plus large en France.

La plupart des entretiens se sont faits à Rennes et en Bretagne, à l'exception d'un seul qui a eu lieu en Corrèze

ANNEXE 3 : PROFIL SOCIOLOGIQUE DES ENQUETES

Elu.e.s

Madame R. et Messieurs A. et T. ; Elu.e.s de l'opposition, Mairie de Rennes.

Madame M. : Elue, primaire citoyenne.

Madame Ch. ; Députée d'Ille et Vilaine (Rennes)

Madame Cl. : Députée de Loire Atlantique

Monsieur M. : Député de Loire Atlantique

Monsieur N. : Député du Morbihan

Madame D : Député de Corrèze

Madame L : Député d'Ille et Vilaine (Saint Malo)

Monsieur B : Ancien député d'Ille et Vilaine (St Erblon)

Société civile

Madame E. : Retraité de l'éducation Nationale, Sympathisante Gilets Jaunes

Monsieur G : Responsable Laïcité 35

Monsieur J : Responsable associatif d'une association citoyenne.

Mesdames S.et K. : Etudiantes syndiquée.

Monsieur B : Syndicaliste.

Monsieur N. : Participant Nuit Debout.

Madame P. : Cadre infirmier

Monsieur M. : Intendant de collèges et lycée

Madame G : Pédiatre

Monsieur C : Ingénieur aéronautique.

ANNEXE 4 : GRILLES D'ENTRETIEN ET RETRANSCRIPTION

Lors de la construction méthodologiques plusieurs grilles d'entretiens ont été construites, afin de s'adapter aux différents profils d'enquêtés.

Guide d'entretien : enquêté association citoyenne

Date .

Durée de l'entretien

Citoyenneté, démocratie et République :

1. Pourriez-vous me donner votre définition de la démocratie, de la République, de la citoyenneté ?
2. Pensez-vous que les notions de démocratie et de République sont comprises de tous actuellement ?
3. Qu'est-ce qu'un citoyen dans la société démocratique d'aujourd'hui (la République aussi), quel est son rôle ? Comment le définiriez-vous ?
4. Qu'est-ce qui explique aujourd'hui selon-vous la défiance « du peuple », « des citoyens », vis-à-vis de la démocratie et du monde politique ?
5. Une démocratie avec un taux d'abstentionnisme élevé lors des élections, peut-on encore parler de démocratie ?
6. Qui selon vous dans les élus représentent le peuple ?
7. La souveraineté du peuple sans corps intermédiaire qu'en pensez-vous ? Comment l'envisageriez-vous ? Par quels moyens ? Est-ce une remise en cause de la représentativité selon-vous ?

Monde politique et vie citoyennes :

- 1- Quel regard portez-vous sur la politique ?
- 2- Pensez-vous que les citoyens connaissent les différentes institutions de la République, de l'Etat ?
- 3- Comment expliquez-vous parfois le décalage, voire l'incompréhension entre les représentés et les représentants ?
- 4- Comprenez-vous parfois le mécontentement des citoyens ?
- 5- Pensez-vous qu'il existe une identité citoyenne ou une culture politique ? (Transmissions, conviction...)
- 6- Pensez-vous qu'il existe une certaine éthique dans le monde politique et qu'elle est comprise par les citoyens ?
- 7- Selon vous la citoyenneté se vit-elle de la même manière sur les différents territoires ?

Monde politique et communication :

- 1- Comment voyez-vous la communication en politique ?
- 2- La multiplication « des sources » d'informations est-elle un frein à la compréhension la politique et aussi du monde politique?
- 3- Aujourd'hui, doit-on multiplier « la parole » sur les réseaux sociaux ou se faire entendre ?
- 4- Faites-vous encore confiance aux médias ?
- 5- Selon vous « les termes » utilisés dans les médias concernant la société favorisent-ils l'écart entre représentants et représentés ? (ex ceux du bas, utilisations de termes de classes....)
- 6- Le fait aussi que parfois on puisse dire qu'il y a connivence entre journaliste et politique amène à une certaine incompréhension de la part des citoyens ?

Talon Sociologique :

Sexe :

Age

Nombre d'année d'engagement associatif:

Guide d'entretien : enquêté élu.e

Date .

Durée de l'entretien

Monde politique, démocratie et république :

- 1- Comment voyez-vous la démocratie aujourd'hui et celle d'aujourd'hui ainsi que la République ?
- 2- Pensez-vous que les notions de démocratie et de République sont comprises de tous actuellement ?
- 3- Comment voyez-vous votre rôle de femme, d'homme politique dans une démocratie, une république ?
- 4- Une démocratie avec un taux d'abstentionnisme élevé lors d'élection, peut-on encore parler de démocratie ?
- 5- Selon vous la multiplication des mouvements, des partis est -elle une bonne chose pour la démocratie et la République ?

Monde politique et vie citoyenne :

- 1- Pensez-vous que les citoyens connaissent les différentes institutions de la République?
- 2- Comment expliquez-vous que parfois il y a un écart de compréhension entre « Représentants et représentés » ?
- 3- Comprenez-vous que parfois le mécontentement des citoyens ?
- 4- Pensez-vous qu'il existe encore une forme de « culture politique » ? (Transmission, convictions...)
- 5- Pensez-vous qu'il puisse exister une certaine éthique dans le monde politique et qu'elle est comprise par les citoyens ?
- 6- Selon vous la citoyenneté se vit-elle de la même manière sur les différents territoires ?

Monde politique et communication :

- 1- Comment voyez-vous la communication en politique ?
- 2- La multiplication « des sources » d'informations est-elle un frein à la compréhension de la politique et aussi du monde politique ?
- 3- Tout comme le regard sur « la vie extérieure » à la politique ?
- 4- Aujourd'hui, doit-on multiplier « la parole » sur les réseaux sociaux ou médiatiques pour se faire entendre ?
- 5- Selon vous « les termes » utilisés dans les médias concernant la société d'aujourd'hui favorisent-ils l'écart entre représentants et représentés ? (ex ceux du haut et ceux du bas, utilisations de termes de classes...)
- 6- Le fait aussi que parfois on puisse dire qu'il y a connivence entre journaliste et politique amène à une certaine incompréhension de la part des citoyens ?

Talon Sociologique :

Sexe :

Age

Elu.e : national ou local

Nombre d'année d'engagement politique :

Guide d'entretien : enquête représentant.e syndical.e

Date .

Durée de l'entretien

Syndicat, démocratie et république :

- 1- Qu'est-ce que la démocratie et la République pour vous ?
- 2- Pensez-vous que les notions de démocratie et de République sont compris de tous actuellement ?
- 3- Comment voyez-vous votre rôle de syndicaliste dans une république ?
- 4- Selon vous une société démocratique doit-elle tout accepter ?
- 5- A votre avis quelle est l'image qu'on les personnes en général des syndicats de votre syndicat plus particulièrement ?
- 6- Vous considérez-vous comme acteur de la démocratie ?

Syndicats et vie citoyenne.

- 1- Pensez-vous que les citoyens connaissent les différents syndicats ? Leur histoire ?
- 2- Pourquoi vous êtes-vous engagé ? Quel sens donnez-vous à cela ?
- 3- Ne pensez-vous pas que les citoyens ne voient les agitateurs » ?
- 4- Comment expliquez-vous que parfois il y a un écart « représentants et représentés » ?
- 5- Comprenez-vous que parfois le mécontentement des
- 6- Pensez-vous qu'il existe encore une forme d'identité politique ou « de culture politique » ? (Transmission, convictions...)
- 7- Pensez-vous qu'il puisse exister une certaine politique et qu'elle est comprise par les citoyens ?

Syndicat et communication :

- 1- Comment voyez-vous la communication syndicale ?
- 2- Pensez-vous être suffisamment entendu et compris ?
- 3- La multiplication « des sources » est-elle un frein à la compréhension syndicale et aussi de votre message politique ?
- 4- Utilisez-vous des éléments de langages pour vous faire comprendre ?
- 5- Le fait aussi que parfois on puisse dire connivence entre journaliste et syndicaliste amène une certaine incompréhension de la part des citoyens ?

Talon Sociologique :

Sexe :

Age

Rôle au sein du syndicat :

Nombre d'année de syndicalisme :

Guide d'entretien : enquête citoyen.ne

Date .

Durée de l'entretien

Le monde politique et la représentation

- 1- Connaissez-vous la structure politique en France ?
- 2- Que pensez-vous de la professionnalisation du monde politique
- 3- Pensez-vous qu'actuellement les élus répondent aux demandes des Français ?
- 4- Pensez-vous que cela a un impact sur l'abstentionnisme ?
- 5- Pensez-vous qu'elle est représentative de la population française ? Représente-elle bien l'éclectisme de la population française ?

La démocratie et opinion publique :

- 1- Pouvez-vous me donner une définition de la démocratie
- 2- Pouvez-vous me donner une définition de la démocratie représentative ?
- 3- Pensez-vous qu'il faille revoir le système démocratique en France ?
- 4- Pensez-vous que la démocratie en France doit évoluer, changer ?
- 5- Pensez-vous que le droit de vote est important ?
- 6- Faites-vous attention aux sondages et à l'opinion publique ?
- 7- Pourriez-vous me définir l'opinion publique ?

La citoyenneté :

- 1- Pouvez-vous me donner une définition de la citoyenneté
- 2- Pouvez-vous me définir ce qu'est un citoyen
- 3- Comment situez-vous la place du citoyen dans la démocratie française ?
- 4- Pensez-vous que les citoyens ont des devoirs ?

5- Pensez-vous que les citoyens sont entendus dans la démocratie française ?

Talon Sociologique :

Sexe :

Age

Exemple de Retranscription

Entretien n°4

28 décembre 2017

Entretien téléphonique

Pourriez-vous me définir les termes de démocratie, République et citoyen ?

Euh , je peux partir euh d'une définition que j'ai un peu improvisée lors d'un débat y a pas longtemps euh, euuh, euh où en gros j'ai dit que la démocratie c'était la capacité dans une société euh d'entendre et de prendre en compte toutes les voix y compris les plus ténues et...

Oui

Celles qui portent le moins, voilà ça c'est une définition , une approche, après euh, euh l'approche, euh l'approche classique , un petit peu sciences politiques c'est l'avis du peuple , par le peuple pour le peuple, voilà j'entendais euh, je crois que c'est, comment elle s'appelle euh , euh ah je sais plus une philosophe qui était interviewée sur France culture là y a deux jours qui disait une autre définition qui m'a parue intéressante qui disait euh , la démocratie c'est pas un régime comme les autres ou un régime parmi les autres c'est le régime qui permet euh euuh de rendre effectif la situation euh bah à la liberté et à l'égalité voilà

D'accord

Je trouvais cela aussi pas mal comme approche, voilà là il y a déjà trois définitions qui commencent à s'articuler un petit peu

D'accord

Voilà et alors sur la république euuh, étymologiquement la chose euh , la chose commune voilà ce qui est intéressant c'est que finalement euuh que à travers une notion qui est quand même de plus en plus travaillée euh à travers de laquelle on échange de plus en plus qui est les communs on a en fait dans euh dans dans euh qui émerge de cette organisation politique cette idée de bien commun c'est-à-dire comment est-ce que on arrive à finalement euh euh tenir ensemble euh des personnes euh des personnes qui ont des euh des intérêts particuliers séparés euh comment est-ce que euh on les tient ensemble à

partir de ce qu'ils ont de commun, c'est-ce que l'on les tient ensemble à partir de ce qu'ils ont de commun et qui rejoint d'ailleurs bah un point commun qui je ... est l'aspiration à la liberté , l'égalité et étant donné que peut être la troisième valeur la fraternité cimenter un petit peu la manière de rendre réelle cette aspiration de la liberté et de l'égalité quoi

D'accord, Ok et parallèlement, on pourrait enfin faire aussi un parallèle avec la citoyenneté ? Car là aussi le terme de citoyenneté on l'utilise beaucoup, vous voyez, mais comment vous, vous pourriez la définir ?

Ouais, ouais , euh déjà on pourrait mais ça c'est juste euh une remarque comme ça , parce que c'est un terme de plus en plus à la mode euh, on pourrait la définir comme étant euh intrinsèquement active c'est-à-dire euh ouais cette notion qui est de plus en plus citoyenneté active, ouais c'est un non-sens parce que la citoyenneté ça implique euh , une euh de toute façon de participer à la cité donc dire que l'on parle de citoyenneté active c'est quand un constat d'échec d'un point de vue politique puisque de fait euh euh en étant citoyen on prend part à la vie de de de la cité voilà . Là c'était juste pour réagir pas rapport à la la manifestation qui m'horripile un peu. Mais après y a y a euh la citoyenneté je dirais que c'est simplement euh euh j'allais dire presque , le passage à l'âge majeur en fait, le fait de devenir majeur pour un habitant de ce pays c'est-à-dire quand on quitte le statut d'enfant ou de mineur on devient partie prenante sur ce que le territoire national va devenir euh euh la citoyenneté c'est simplement euh euh le la forme d'étiquette pour dire que l'on est partie prenante des idées communes et là on rejoint l'idée de biens communs.

D'accord, quand je vous écoute cela va même euh au-delà même du simple vote

Ah bah complètement

Car il y a des gens qui pourraient dire qu'être citoyen c'est voté

Oui oui euh euh le vote est euh l'expression minimal de la citoyenneté

D'accord

C'est euh, c'est euh , j'allais dire la citoyenneté réduite au rang d'animal ou plus précisément de crocodile si l'on reprend la blague de Coluche qui disait que quand il voyait un électeur dans un bureau de vote , il avait l'impression de voir un « crocodile dans une maroquinerie ».

D'accord

Est-ce que vous pensez que la démocratie et la République sont en danger ?

Oui et euh , euh, euuh , en fait comment dirais-je euh elles sont euh pareil intrinsèquement ou substantiellement c'est-à-dire en fait du fait je , j'ai commencé à lire euh , je, euh je viens de lire un livre, une BD je ne sais pas si vous en avez entendu parler euh ça s'appelle la ballade Nationale, tous simplement dans la ballade nationale il y a des personnages historiques qui se retrouvent ensemble à l'époque actuelle , il y a Michelet historien du XIXème siècle qui montre aux autres euh la statue de la République qui est place de la Nation qui montre , comment le sculpteur qui était communiste a fait en sorte que la statue soit en mouvement c'est-à-dire euh la République et la démocratie doivent être en mouvement sinon parce que c'est des régimes politiques qui ont une exigence, autrement dit c'est très chiant d'être en démocratie et en république, il y a toujours une espère de retour, de refouler afin d'aller vers la passivité et la simplicité . La passivité et la simplicité c'est pas la république, pas la démocratie donc intrinsèquement ce sont des régimes qui sont menés par des exigences qui portent et puis après euh y a un autre danger immense euh c'est euh c'est de penser euh notamment en temps de paix quoi qui concorde comme la fin des 30 glorieuses où dans ces moments que la démocratie et la république sont facile d'entretien c'est à dire que c'est extrêmement, ça demande une maintenance primordiale voilà.

D'accord

Et donc voilà, là on est dans une période de de euh crise économique et financière et les période économique et financière sont éminemment des périodes à risque pour la démocratie et pour la république puisque euh il y a une espèce de remontée de ressentiment qui favorise euh des courants politiques, il y a une emprise des mouvements politiques réactionnaires, fasciste voilà.

Justement je reviens là, à la notion de citoyenneté et toujours au vote est-ce que vous pensez que l'abstentionnisme a un impact sur cette démocratie, parce que justement ce n'est pas cela qui risque de Bah moi je pense que surtout c'est un thermomètre qui euh

Oui

Qui euh qui donne euh des informations extrêmement inquiétantes et qui est extrêmement comment dirais-je , qui est extrêmement peu utilisé comme thermomètre c'est-à-dire que euuuh il devrait y avoir une démocratie qui fonctionnerai de manière plus saine on prendrait davantage en compte le taux d'abstention et ce serait beaucoup plus réelle là dans une étude on a fait un petit graphique on a montré que sur une dizaine d'année euh l'évolution d'abstention sur différentes élections locales, nationale, européennes ect...en fait il devrait y avoir comme un mécanisme automatique à partir du moment où le taux d'abstention monte aussi haut du moins systématiquement par ce que c'est un indicateur , qu'il y a désaffection des citoyens par rapport à ce régime politique.

Alors, est-ce que c'est un rejet où alors un manque de connaissance des différentes institutions de la démocratie ?

Bah ça va un petit peu ensemble c'est-à-dire que c'est un, euh c'est comme, c'est comme globalement euh une attitude de rejet qui ne facilite pas l'appétence euh à ma connaissance.

Est-ce que votre association est une association d'éducation à la citoyenneté ? peut-être que je me trompe en disant ça ?

Oui, oui complètement, enfin pour moi on fait de l'éducation populaire

Oui

Une éducation populaire on peut définir ça comme une éducation politique pour les adultes voilà c'est-à-dire que euh, c'est pas parce que euh on est sorti de l'école que l'on doit plus être dans une phase d'éducation et c'est pas parce qu'on est adulte que l'on a pas besoin d'éducation, et une éducation populaire c'est la manière de faire euh, l'apprentissage de la politique par le débat et la confrontation aux idées et de connaissances avec les autres.

Voilà nous sommes complètement dans la logique d'éducation populaire qui se trouve de fait euuh dans une recherche justement de développement de l'appétence par rapport à la chose publique et à la politique.

D'accord, et justement par rapport à ces échanges est-ce que vous avez pu voir si globalement les connaissances sur la démocratie la citoyenneté et les institutions, enfin ce que je veux dire, là il y a plusieurs élections par exemple européenne, présidentielles, législative, est-ce que la compréhension est là ou pas, est-ce qu'il y a eu une baisse ou une augmentation de l'intérêt des gens ?

Bah c'est un peu compliqué à dire parce que

Oui

Nous on a un prisme , un point de vue qui est d'abord déterminé par les gens qui nous entourent dans le premier cercle , dans le travail quotidien c'est des gens qui sont politisés.

Oui

Et donc du coup on ne voit pas chez eux un « culte » de ce savoir, de ces connaissances en fait c'est hyper compliqué à dire après euh moi je peux pas trop dire après...

Oui d'accord, euh là je vais passer un peu à votre engagement militant, est-ce que vous pouvez m'expliquer un peu votre parcours ?

Alors euh moi j'ai d'abord après un bac généraliste j'ai d'abord fait des études de sociologie puis de sciences politiques

D'accord

Euh et ensuite je me suis spécialisé dans le développement culturel et j'ai travaillé ensuite en gros pendant vingt ans dans le secteur culturel mais euh souvent sur des projets qui étaient un peu à l'intersection entre euh le secteur culturel et l'action sociale notamment moi j'ai longtemps travaillé dans une association qui euh qui développe la créativité pour les personnes handicapées voilà
Après j'ai beaucoup travaillé aussi sur, suite au thème de mon mémoire en quand j'étais à la fac, il y avait euh je travaillé sur l'action culturelle en milieu carcéral

D'accord

Voilà et pis après j'ai beaucoup travaillé voilà dans le secteur des musiques actuelles euh des salles de concerts voilà jusqu'à finalement peu de temps, puisque je suis au CAC depuis un an et demi.

D'accord

Euh voilà alors après ben voilà j'ai euh j'ai euh, on va dire, j'ai un substrat qui est fait d'une formation hyper généraliste et puis voilà un bac économie puis de la sociologie puis de la science politique voilà j'ai cette approche là et puis après même si je me suis spécialisé dans le secteur culturel il y a beaucoup de sujets qui sont un peu généraliste et qui continuaient à m'intéresser et qui euh, en fait je suis arrivé au bout au CAC après avoir fondé avec d'autres le petit local des associations citoyennes, à l'époque j'étais directeur d'un (inaudible) avec des antennes départementales du collectif citoyenneté ; par là que je me suis rapproché progressivement du travail collectif jusqu'à un poste de salarié voilà

D'accord ok

Justement est-ce que vous pourriez un peu me parler du CAC ?

Oui alors le CAC (explique le sigle), le CAC c'est une instance de défense de la citoyenneté contre la réduction des individus à leur rang de consommateurs, fondamentalement c'est ça, parce que fondamentalement le CAC s'est créé en 2010 au moment, alors c'est un peu technique c'est au moment de la transmission de directives européennes, c'est la circulaire Fillon, qui euh, euh en fait généralisée des mise en concurrence entre associations et euh euh qui avez comme finalité d'assimiler finalement les associations dans les entreprises. Ils se sont mobilisés contre la circulaire pour, notamment en faisant un recours au conseil d'Etat, qui a été débouté pour vice de forme puisqu'ils ont été prévenus trop tard mais ça a créée une dynamique pour lutter contre la marchandisation de l'action associative, par la circulaire Fillon, pour accélérer le processus c'est-à-dire qu'il y a nécessité de préserver la possibilité d'avoir des actions collectives associatives non lucratives

Oui

Euh et que préserver cette possibilité c'était préservé, euh, la capacité d'agir en démocratie puisque tout ne se limite pas au marché, vraiment c'était, euh moi je me souviens, c'était au début 2000, moi je me souviens parce que l'on parlait de militantisme, d'avoir à cette époque-là, à Millau au moment du procès de José Bové, il y avait du monde à cause du McDo etc.... et le mot d'ordre à l'époque c'était le

monde n'est pas une marchandise en fait on est exactement dans cette idée-là dans le fait que l'on peut pas réduire euh euh d'activité humaine à un volet euh , euh , marchand ou au marché voilà et donc le CAC foncièrement c'est ce combat-là.

D'accord en quelque sortes vous ne vouliez pas la démocratie, deviennent une « démocratie économique » en gros c'est un moyen pour continuer à se faire entendre en tant que citoyen ?

Exactement, exactement parce que dans l'idée de citoyenneté, il y a l'idée de T. More l'utopie de l'égalité du fait que les hommes à ce niveau là sont égaux en droit etc... et devant le marchand avec ce que l'on a dans le portefeuille on est pas tous égaux voilà

D'accord et justement est-ce que vous voyez une transformation dans la démocratie par rapport à cela ?

Oui, alors euh , euh , bon là je vais peut-être allé tout de suite un petit peu loin mais moi je suis quand même hyper attentif , hyper attentif à certaines thèses notamment celle de N. Klein qui développe l'idée de , si on pousse la logique vers des idées libérales jusqu'au bout on va vers un totalitarisme euh, dire que, ben je sais pas moi, j'ai, j'ai quand même euh en tête des scénarios types utopiques, voilà un petit peu typique style 1984 c'est pas tant une (inaudible) qui existe dans la société actuelle, qui allie le pire du libéralisme , le pire du communisme voilà. Mais en gros on n'est quand même dans une société qui a besoin de l'Etat que pour les fonctions régaliennes et l'ordre et faire en sorte que l'on l'emmerde pas trop. Voilà, je ,je caricature mais euh c'est un peu l'idée que le marché un espèce de Léviathan , pas invisible favorise le fait que l'homme est un loup pour l'homme sur la méthode quoi, et donc voilà , alors euh euh le changement principal ces dernières années c'est que à l'époque du libéralisme fin des années 70 et début 80, on va dire politiquement avec des gens comme Reagan aux Etats-Unis ou Thatcher en Angleterre ou au niveau des théoriciens des gens comme Prismane ou Ayeck euh on était vraiment sur cette idée que , il fallait réduire l'état à une fonction régalienne, hein et à mettre fin finalement à l'état social, qu'entonnaient l'état, l'armée, la prison etc...et euh ,ça se passer comme ça et là il y a n=une vague avec avec , macron et puis aussi avec Blair d'une certaine manière avec Merkel etc... une vague de néo-libéralisme de deuxième génération

Oui

Qui est beaucoup plus malin puisque finalement, euh , euh alors que le néo-libéralisme de première génération se désintéresser de la question sociale eux considère que le social est un marché voilà et un marché fleurissant puisqu'il y a de plus en plus de pauvres d'ailleurs.

Oui

Mais en gros il y avait des secteurs d'activité sanctuarisés c'est-à-dire qu'il y avait de la culture, de l'humanitaire , du social avec l'idée consensuelle que l'on ne se faisait pas de fric voilà est maintenant ça c'est complètement battu en brèche c'est-à-dire qu'on peut se faire du fric sur le social , on peut se faire du fric sur la culture et on peut se faire du fric sur l'humanitaire, il suffit de voir ce que sont devenues certaines grosses ONG ou la concurrence qu'il se font ensuite

D'accord

Voilà tous ça c'est un changement fondamental et que finalement l'élection de macron c'est juste une accélération du processus.

D'accord pour vous, il y a euh, ça n'amène pas de changement ?

Bah, ou en tout cas on accélère quelque chose qui était en cours

D'accord et euh depuis quelques temps on voit justement qu'il y a un divorce entre les gouvernants et les gouvernés et est-ce que vous sentez cela au sein de l'association, est-ce qu'il y a une forme d'incompréhension de plus en plus grande, même avec l'arrivée de Macron au pouvoir ?

Oui, oui , oui moi je ressens ça, j'ai vraiment l'impression de « le roi élu » alors je sais pas si vous avez, ça me fait penser il y a François Ruffin là qui a fait un texte sur l'assemblée nationale où justement le titre est « le roi élu » en gros et j'ai l'impression que , effectivement que quelque part , bah en tout cas voilà à travers le cercle, on voit , encore là il y a un cercle de gens qui sont vachement politisés quoi.

Oui

Il y a vraiment une tendance de plus en plus forte à considérer les gouvernants comme des « pantins » quoi et macron notamment comme une marionnette de l'oligarchie financier vraiment bah voilà il y a

pas d'autre mot quoi donc, et donc, donc à ne pas reconnaître la légitimité des gouvernants en tant que gouvernés.

D'accord, d'accord et euh quelles réponses vous pourriez avoir face à ça ?

Bah euh

Quelles décisions ont les citoyens face à cela ?

En fait, alors, je dirais qu'il y a deux grandes réponses qui sont à des échelons, des niveaux géographiques différents. La première réponse est à l'échelon local c'est-à-dire que euh, euh, quand on comme ça un certain nombre de choses qui ne vont pas il faut tout de suite se relever les manches pour mettre en place des solutions alternatives hein et ça, ça peut se faire au niveau local et et ça se fait énormément au niveau local, c'est-à-dire que nous finalement un collectif d'association nationale on est un lieu d'observation privilégié, vue la multitude d'initiative, de toutes les idées que la société civile peut reconstruire de la solidarité de la participation voilà je prends juste un exemple parmi d'autres une ou deux voilà, les monnaies locales se multiplient il y en a une quarantaine qui fonctionnent en France c'est localement une conséquence hyper concrète de la crise que l'on vit, qui est évidemment financière euh un autre exemple c'est ces citoyens qui décident de ne pas s'en laisser compter face à cette oligarchie représentée par Steve Jobs et Bill Gates voilà donc euh voilà la première impulsion c'est donc au niveau local après la deuxième piste sur les solutions c'est le niveau européen dire que euh il faut trouver une articulation entre le local et pis ce niveau macro alors là qui passe directement au niveau européen puisque quand même la politique française est quand même est très largement dictée directement par des missives au niveau européen quoi

D'accord là ce que vous essayez de me dire c'est qu'au niveau national on a perdu toutes formes de souverainisme ?

Euh pas toutes formes, en tout cas tout est plus limité qu'avant euh et que finalement les vrais enjeux sont à un niveau supérieur

D'accord et là je vais peut-être me faire l'avocat du diable, et justement faire trop d'actions au niveau local vous ne pensez pas qu'il y a un risque de replie parce qu'en définitive là ce que vous êtes en train de m'expliquer c'est un peu, je dirais, ce que l'on essaye de développer en termes de représentation participative

Oui

Mais est-ce que, enfin à mon sens cela ne peut pas être uniquement la solution par ce que ça c'est des alternatives locales pour la vie locale mais euh en termes de de vie nationale, enfin de communauté est- ce que ça risque pas de bloquer ?

Euh en fait cela dépend comment vous pensez ces situations locales, pensez ces euh ces situations locales soit elles sont pensées de manières autocentrées, sur une dynamique de replis il y a un peu se replis ect...et là effectivement il n'y a pas une grande portée, soit elles sont pensées pour être reliées entre elles et donc faire un maillage.

Oui

Euh je peux prendre l'exemple encore des monnaies locales elles fonctionnent très bien, est c'est important c'est une situation ancrée dans des situations de tous les jours euh elles fonctionnent très bien à certains endroits et elles cherchent à se mettre en lien euh voilà donc, en fait euh ça dépend comment c'est fait hein

D'accord, ok et donc là par rapport aussi à la représentation est-ce que vous croyez encore à la représentation euh pas participative mais représentative, est-ce que c'est encore logique dans la démocratie actuelle ?

Oui, oui, complètement c'est-à-dire que euh, enfin ,euh euhmmm, il faut enfin euh comment dirais-je, en fait euh j'aime à dire si l'on veut espérer euh dans la conjugaison entre économie plurielle c'est-à-dire qu'il n'y a pas que le marché, il y a aussi l'économie solidaire, il y a aussi d'autres formes d'économie euh voilà , il y a aussi le non lucratif donc les associations ect...des économie plurielles étant donné qu'on peut très bien comme l'on fait des pays comme la Bolivie ou l'équateur dans leurs politique c'est de dire que le but c'est pas la croissance mais le bien vivre , c'est le prisme et la manière de penser l'économie euh la conjugaison entre l'économie plurielle d'un côté et la démocratie plurielle de l'autre

c'est-à-dire qu'il faut allier des mécanisme de démocratie participative avec de la démocratie représentative mais aussi avec de la démocratie sociale voilà et moi je pense que la démocratie représentative a encore une complète et pleine légitimité à condition euh de faire partie d'un équilibre où elle ne domine pas tout, où elle n'écrase pas tout , où elle ne se réduit pas qu'à la démocratie représentative . Vous voyez.

D'accord

Euh moi par exemple puisqu'on en parlait quelqu'un comme François Ruffin me fait penser que la démocratie à toute légitimité à ces vertus tout à son honneur quand elle est pratiquée comme ça , c'est-à-dire quand elle est pratiquée par des gens qui vivent leur mandat comme euh un mandat de porte-voix quoi c'est-à-dire qu'ils ne sont pas là pour eux quoi pas pour soi , pour réussir et d'ailleurs ça prouve que la démocratie peut aussi faire remonter les voix de ceux qui n'en n'ont pas, la démocratie c'est un système politique qui met en musique la pluralité des voix et qui réussit à mettre en compte les voix les plus ténues.

D'accord c'est qu'évoqué Bourdieu dans son ouvrage « langage et pouvoir » mais euh est-ce que vous ne pensez pas là aussi que justement c'est pas un peu utopique de penser ça, car peut-être que quand les personnes ont le pouvoir il y a une forme d'incarnation, d'isolement qui au bout d'un moment ils oublient un peu ceux qu'ils représentent est-ce que vous croyez pas c'est cela qui bloque aussi ?

Mmmmh oui euh en fait ça me fait penser à la phrase de Louise Michel qui disait « le pouvoir corrompt c'est pourquoi je suis anarchiste », je pense effectivement que le pouvoir corrompt et qu'il faut se méfier de ces mécanismes là mais que justement que quelque part, on parlait du passage à l'âge adulte la maturité politique c'est d'avoir conscience qu'il y a des mécanismes de contre-pouvoir à mettre en place

D'accord

Euh et que c'est dans le contre-pouvoir que se trouve la démocratie justement euh voilà et euh heureusement parier sur la maturité politique euh croissante du peuple, qui est le pari de l'éducation populaire ce n'est pas utopique en tout cas c'est utopique au sens de Théodore Monod qui disait « que l'utopie n'est pas encore réaliste »

Justement en reposant à l'as enfin vos associations puisqu'il y en a plusieurs, c'est collectif, est-ce que ça pourrait être une forme de contre-pouvoir ?

Complètement, à oui oui en fait c'est des micros pouvoir les associations c'est-à-dire il y a des gens qui décident de se regrouper pour agir ensemble pour pouvoir faire quelque chose ensemble euh et donc c'est des micros pouvoir qui naturellement mais, c'est sain c'est l'exercice démocratique, vont se confronter à d'autres pouvoir et notamment à des pouvoirs institués.

D'accord et donc je dirais en fait si je suis votre logique c'est obligatoirement la parole vient du peuple

Oui

Sauf que l'on a face à nous, plus trop maintenant, l'idée que le monde politique est très professionnalisant

Oui

Et c'est des gens en faite qui sont dans une vie professionnelle mais avec l'arrivée de Macron, il a essayé de montrer que la société civile était aussi porteuse d'idées qu'est-ce que vous en pensez ?

Bah le problème c'est que le mouvement en marche nous a vendu de la société civile, disant que maintenant il y avait des représentants de la société civile parmi les personnels politiques de l'assemblée nationale, ce n'est qu'une partie très particulière de la société civile c'est-à-dire c'est alors il suffit de voir le profil sociologique des députés En marche c'est pour la plupart des entrepreneurs qui ont réussi euh économiquement euh et donc nous on a fait un texte de euh à l'issu de notre université d'été qui s'appelait « la société civile c'est nous » pour bien montrer que le monde associatif d'ailleurs qui a été très malmené par le gouvernement avec les histoire de contrats aidés euuh , le million trois-cent mille euuh associations qu'il y a en France dont sont issu des million de bénévoles c'est ça la société civile et donc euh le problème c'est que finalement euh, euh euh là le personnel politique professionnel s'est pris une claque, une claque qui les ont sortis du jeu mais ils ont été remplacés , j'allais dire , par d'autres représentants euh de la sphère des dominants économique quoi

Et là on est toujours dominants et dominés

Bah oui que est-ce euh on est quand même dans des sociétés qui sont profondément inégalitaires, il y a des processus de domination alors il faut pas être trop simpliste sur cette approche là euh est-ce que dans la même journée on peut être dominants et puis dominé selon les espaces sociaux mais il n'en reste pas moins enfin moi je crois d'autant plus à la guerre des classes quand j'entends Warren Buffet dire que la lutte des classes existe et la sienne des oligarches financiers qui va gagner quoi .

D'accord, euh votre collectif est là pour se faire entendre quelles actions vous menez pour vous faire entendre par rapport à ce gouvernement, à dans la démocratie en fait, quelles actions vous pouvez entreprendre et puis est-ce que cela marche ?

Alors nous on a deux grands modes d'actions le plus important en fait c'est qu'on est une sorte de Think-tank on va dire du monde associatif on est un laboratoire d'idées c'est-à-dire que on essaye de rassembler des gens qui travaillent dans des associations petites ou moyennes sur le terrain et puis on peut voir un peu quelles idées émergent de leur travail commun voilà

D'accord

Donc euh le mode d'action le plus important c'est donc de produire des notes, des synthèses, un certain nombre de publications, vous voyez tout ça c'est le travail que l'on fait de production et de diffusion sur certaines idées voilà

D'accord

Après il y a un deuxième mode d'action qu'on utilise parfois c'est la rue, c'est manifester dans la rue pour se faire entendre quand malheureusement on ne nous entend pas, là l'exemple que l'on a eu c'est avec la rentrée scolaire sur le plan social avec les contrats aidés

Oui

Qui mettait au chômage, enfin deux cent soixante mille postes sur deux ans c'est énorme et donc euh par rapport à la sévérité du gouvernement qui défend une approche hyper dogmatique qui disait de façon lapidaire que c'était des contrats coûteux et inefficaces ce qui est doublement faux donc on a manifesté

dans la rue, on par exemple une action devant la place du panthéon , on a fait une marche qui allait de la place de la bourse à la place de la République et pas l'inverse et donc voilà on fait toute une série de manifestations symbolique notamment avec des actions un peu théâtralisée avec des potences etc....qui a permis suffisamment d'attirer l'attention notamment des médias pour ouvrir quand même la porte avec une discussion avec le gouvernement. (39 ;24)

D'accord en fait le problème c'est actuellement en termes de communication on est enfin pour être entendu il faut vraiment passer par les médias les réseaux sociaux ?

Oui oui complètement et euh après nous le travail que l'on essaye de faire c'est aussi un travail, un double travail euh d'être entendu pour dire que la situation ne nous convient pas mais aussi dire à chaque fois, de porter de nouvelles directives et des solutions que l'on voit c'est-à-dire ne pas être simplement dans une posture de concertation quoi

Et est-ce que dans votre position, est-ce que vous êtes euh partie prenant des décisions dans les différentes commissions à l'assemblée par exemple ?

Alors euh mmmeuh

Est-ce que cela arrive qu'on fasse appel à vous ?

Alors on été entendu par pas par l'assemblée mais par le Sénat là le 20 décembre dernier euh et après euh là justement ont a fait tout un travail d'interpellation des parlementaires pour être entendu à l'assemblée nationale bah je parlais du petit livre qu'on a fait sur l'historique de la politique sociale où il y a eu le vote du budget sur la situation sociale là on l'a envoyé aux députées voilà mais euh on fait très bien des interpellation et de temps en temps on est entendu par une autres commission présidée par Marie-George Buffet voilà on est de temps en temps un petit peu entendu

D'accord, en fait vous avez une pleine action au sein de la démocratie ?

Oui, ah oui, complètement

D'accord mais moi je vois, j'ai fait des recherches pour ma thèse, mais en tant que citoyen lambda on ne voit pas votre communication ?

Bah en fait le problème c'est que l'on est quand même microscopique

C'est ça voilà, moi je le vois bien depuis que je fais ma thèse j'interroge des associations et c'est souvent ça qui peine parce que, je me rends compte que tout n'est pas connu.

Ouais complètement on n'est microscopique, on est deux salariés sur un micro territoire avec un budget de deux cent cinquante mille euros c'est vraiment rien du tout euuuh mais euh après euh ça pose la question de l'accès aux médias quand même

Oui

Mais au-delà de ces auditions on arrive vite à la question de comment est-ce que les médias choisissent finalement les sujet qu'ils traitent parce que mine de rien si l'on s'intéresse à toutes ces questions là on tombe très assez vite sur des travaux du CAC, sur les expériences qui sont très intéressantes parce que trop peu connu, parce que trop eu relayés et donc voilà et ça pose aussi la question du développement euh de médias indépendant alors euh on le connaît puisque le monde diplomatique a fait la cartographie de à qui appartiennent les médias français euh et donc on a sur un plan l'ensemble euh bah des milliardaires qui finalement tiennent les rênes du pays qui possèdent ces médias là et qui par intérêt n'ont plus trop à aller s'éparpiller dans des paroles alternatives donc c'est relativement cadenassé. Et c'est aussi comment on se dote de médias indépendants euh bah les plus connus de type Médiapart etc...mais y a aussi je pense à de très bon média en ligne comme reporterre ou basta mag qui font un travail fabuleux un travail de fond quoi, un travail de citoyenneté quoi

Mais ça ; ça reste vraiment je dirais dans le, les gens de connaissances, c'est ça en fait le problème aussi ?

Tout a fait , complètement , mais justement c'est la question fondamentales comment elles arrivent à toucher une audiences plus large voilà et par la question comment elles peuvent y arriver première réponse c'est par exemple ça c'est complètement dans les compétences du ministère de la culture et de la communication revoir de A à Z le système de financement en France des médias , de financement

public par exemple on pourrait très bien complètement imaginer que des magazines comme Paris-Match est moins d'argent public et des médias comme reporterre en ait beaucoup plus

Un équilibre en fait entre les différentes formes de médias

Complètement

D'accord tout cela pose problème en termes de visibilité

Oui et pis j'allai dire fondamentalement le combat politique c'est le combat contre la résignation euh et euh si on a pas des médias qui portent aussi une parole d'espérance en l'avenir, en montrant qu'il y a plein de gens qui se bougent qui ont déjà des prismes de solutions à droite à gauche et que l'on en entend pas parler assommer que par de mauvaises nouvelles et et les nouvelles anxiogènes hein ça produit de la résignations mais profondément et le combat politique et capitalement un combat pour que les citoyens puissent exercer leurs droits de citoyens c'est d'abord un combat contre la résignation

D'accord et la revient à la multiplication des mouvements, est-ce que cela n'est pas un frein aussi à la démocratie ?

Bah moi je trouve que au contraire c'est euh, c'est ce qui permet la démocratie c'est ce qui permet la richesse de la démocratie

Oui

Euuh voilà après c'est une question comment ils se créent des liens entre eux et comment ils fonctionnent entre eux et comment est-ce qu'il fonctionnent pas de manière autarcique mais intelligemment voilà c'est plus la question de leurs richesses et de leurs complémentarités

D'accord

Mais le fait qu'il y en ait plein est la preuve que le corps social est un organisme vivant sinon cela devient inquiétant , en fait de la même façon on a besoin de vivre de biodiversité et la multitude de ces mouvements c'est de la biodiversité

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles : démocratie et citoyenneté

- ADAIR Philippe, « La théorie de la justice de John Rawls, contrat social versus utilitarisme », *Revue Française de Sciences Politiques*, 41^e année, n°1, 1991, pp. 81-96.
- AMAR Cécile, GRAZIANI Cyril, *Le peuple et le Président.*, Paris, Edition: Michel Lafon, 2019, 204 pages.
- ARISTOTE, *La politique*, Paris, Edition : Broche, (Coll. « Bibliothèque textes philosophiques, poc »), 1995, 595 pages.
- BADIE Bertrand., *Culture et politique*, Paris, Edition : economica (coll. « politique comparée »), 1993, 170 pages.
- BALAZARD Hélène., *Agir en démocratie*, Paris, Edition : Les éditions de l'atelier, 2015, 155 pages.
- BLAIS Marie Claude, *La République !: la force des idées*, Paris, Editions Presse de Science Po (coll. « Essais ») , 2021, 264 pages.
- BRAUD Philippe, *sociologie politique.*, Paris, Edition : LGDJ lextenso éditions, 2014 (11^{ème} édition), 662 pages.
- BRAUDO Serge, *dictionnaire juridique*, in : dictionnaire-juridique.com/definition/democratie-sociale.php [consulté le 24 août 2022]
- BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Edition : Gallimard, 1985, p. 349
- BOURDIEU Pierre, *La délégation et le fétichisme du pouvoir*, Paris, Edition : acte de la recherche, 1984, 52-53pp.
- BOURG Dominique, WHITESIDE Kerry, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Édition : Seuil (coll. « La République des idées »), 2010, 112 pages.
- CHEVALLIER Jacques, *Devenir de l'Etat : vers la fin de l'exceptionnalité française ?* Paris, Edition : Gallimard, revue « le débat », 2019/4 N°206, pp 115-128.
- CICERON, *La République*, Paris, Edition : Hachette Bnf (Coll. « Histoire »), 2013, 504 pages.
- CITRON Suzanne , in Christian Amalvi « *Le Roman national, ou comment la République a, par le culte des grands hommes, à l'école et en place publique, rendu familière à tous les Français l'histoire de France : 1880-1970* », in Sous la direction de Robert BELOT, *Tous Républicains !, origine et modernités des valeurs républicaine*, Paris, Edition : Armand Colin, 2011, 320 pages.

- COLLECTIF, *"Gilets Jaunes": hypothèses sur un mouvement*. Paris, Edition: La Découverte,, 2019, 216 pages.
- COSTA Olivier et KERROUCHE Eric, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Edition : Presse de Sciences Po (collection nouveaux débats), 2007, 214 pages.
- CROZIER Michel, *Etat modeste, Etat moderne*, Paris, Edition : Fayard,1987, 376 pages.
- COURTOIS Gérard, FINCHELSTEIN Gilles, PERRINEAU Pascal, TEINTURIER Brice, *Démocratie , la fracture française*, Paris, Enquête Fondation Jean Jaurès, 2018, 2 pages.
In : jean-jaures.org/publication/fractures-francaises-2018 [consulté 15 septembre 2018]
- DELANNOI Gil, *Sociologie de la nation, fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Edition : Armand Colin, (Coll. « cursus sociologie »), 1999, 192 pages.
- DENQUIN Jean-Marie, *Que veut-on dire par « démocratie » ? L'essence, la démocratie et la justice constitutionnelle*, Jus Politicum, n°2, 2009. Revue internationale de droit politique. In www.juspoliticum.com.
- DENQUIN Jean-Marie, *Forme de la citoyenneté*, Jus Politicum Revue de droit politique Institut Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit Numéro 27 – 2022.
- DE TOCQUEVILLE, A. (2010). *De la démocratie en Amérique*, Paris, Edition : Flammarion, 302 pages.
- DE VIGUERIE Jean, *Histoire du Citoyen*, Versailles, Edition : Via Romana (coll. « Des idées et des hommes »),214, 299 pages.
- DUBET François , *la transformation des colères en politiques est-elle possible ?* Paris, Edition : Analyse, Opinion, critique [AOC], (Cahier #1), 2018, 43-51pp.
- DULONG Delphine, *Sociologie des institutions politiques.*,Paris, Edition La Découverte,2012, 124 pages.
- FOESSEL. Michael, *Récidive.*, Paris, Edition: Presses Universitaires de France, 2019, 173 pages.
- FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle, dynamique de l'action organisée.*,Paris, Edition: du seuil,1993, 419 pages.
- GOUJON Alexandra, *Les démocraties : Institutions, fonctionnement et défis*, Paris, Édition: Armand Colin (coll. « Cursus »), 2015, 189 pages.
- GOYARD-FABRE Simone , *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Édition: Armand Collin (coll. « Collection U : Philosophie »), 1998, 237 pages.
- GRUNDLER Tatiana, *La République française, une et indivisible ?* Revue du Droit Public, LGDJ,Paris / Lextenso (en ligne), 2007, pp.445-477.

- HABERMAS Jürgen, *Après l'Etat-nation une nouvelle constellation politique*, Paris, Edition : Fayard, 1999, 154 pages.
- HAYAT Samuel, *démocratie*, Paris, Edition : Anamosa (Coll. « Le mot est Faible »), 2020, 96 pages.
- HESSEL Stéphane, *Citoyen sans Frontières*, Paris, Editions : Pluriel, 2011, 318 pages.
- LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris : Edition Armand Colin (2^{ème} édition), 2012, 127 pages.
- LAVISSE Ernest, in Christian Amalvi « Le Roman national, ou comment la République a, par le culte des grands hommes, à l'école et en place publique, rendu familière à tous les Français l'histoire de France : 1880-1970, in Sous la direction de Robert Belot Tous Républicains !, origine et modernités des valeurs républicaine, Paris : Armand Colin, 2011, 320 pages
- LE BART Christian, *L'ego-politique essai sur l'individualisation du champs politique*, Paris, Editions : Armand Colin, 2013, 254 pages.
- LEFORT Claude , *essais sur le politique*, Paris : Points (Coll. « Points Essais »), 2001, 368 pages.
- LE GOFF Jean-Pierre, *La société malade*, Paris : Editions Stock, 2021, 214 pages.
- LE GOFF Jean-Pierre, *Malaise dans la démocratie*, Paris, Editions : Stock, 2016, 263 pages.
- MANIN Bernard., . *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Edition : flammariion, 1999, 347 pages.
- MARCUS George E, *le citoyen sentimental, émotions et politique en démocratie*, Paris : Edition : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008, 228 pages.
- MICHAUD Yves, *Citoyenneté et loyauté*, Paris, Edition : Kero, 2017, 113 pages.
- MOGENS Herman Hansen, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*. Paris, Edition: Tallandier, 2009, 493 pages.
- MOREAU DE BELLAING Louis , *Le pouvoir légitimation IV*, Paris, Edition : l'Harmattan , 2009, 311 pages.
- MOUNK Yascha, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Edition: de l'Observatoire (Coll. « La relève), 2018, 514 pages.
- OGIEN Albert et LAUGIER Sandra, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, Edition: La découverte, 2011, 220 pages.
- PICQ Jean, *La République !: la force des idées*, Paris, Edition: Presse de Science Po (coll. « Essais ») , 2021, 264 pages.

- PITSEYS , « Démocratie et citoyenneté », dossier du Centre de recherche et d'information sociopolitiques « CRIPS », 2017/1 N°88, P. 9-113 .
- PLATON, *La République*, Paris, Editions : Flammarion, 2016, 818 pages.
- RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, conférence à la Sorbonne en 1882, et publiée par la suite dans les *Discours et conférences*, en 1887.
- ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen.*, Paris, Edition: Gallimard (coll. folio/histoire),1992, 621 pages.
- ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable, Histoire de la représentation démocratique en France*. Paris, Editions : Gallimard, 1998, 471 pages.
- ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*. Paris: éditions du seuil, 2010, 367 pages.
- ROUBAN Luc, *la matière noire de la démocratie*, Paris Edition Sciences Po, (Coll. « Nouveau débats »), 2019, 172 pages.
- ROUBAN Luc, *la démocratie représentative en crise ?*, Paris : Edition la document française, (Coll. « Doc'en poche, place au débat »), 2018, 195 pages.
- SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens*. Paris, Edition : Gallimard, 1994, 320 pages.
- SCHNAPPER Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris: Edition : Gallimard.2000, 324 pages
- SCHNAPPER Dominique, *La démocratie providentielle*. Paris, Editions: Gallimard, 2002, 338 pages.
- SCHNAPPER Dominique, *De la démocratie en France, République, nation, laïcité*, Paris, Edition : Odile Jacob, 2017, 345 pages.
- SUE Roger. (2003). *La société civile face au pouvoir*. Paris: éditions Presses de sciences po (coll. « la bibliothèque du citoyen »),2003, 132 pages.
- SUPIOT Alain, *la gouvernance par les nombres*, Paris, Edition : Fayard (Coll. « Pluriel ») , 2022, 598 pages.
- SUREAU François, *Sans liberté*, Paris, Edition : Gallimard (Coll. « Tracts Gallimard »), 2019, 56 pages.
- TOURAINÉ Alain, *Le retour de l'acteur*. Paris: Edition : Fayard,1984, 343 pages.
- TOURAINÉ Alain, *Le nouveau siècle politique*, Paris, Edition : du seuil, 2016, 197 pages.
- TROPER Michel, *Pour une théorie de l'Etat* , Paris, Edition : Presse universitaire de France (Coll. « Léviathan »), 2015, 335 pages.
- VANTEPITTE Florent, *Le petit livre des Gilets Jaunes*, Paris, Édition : First, 2019, 160 pages.

VINCENT Jean-Marie, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, Paris, Editions : du félin (Coll. « les temps et les mots »), 1998, 228 pages.

Ouvrages : Opinion publique

BLONDIAUX Loïc, *Ce que les sondages font à l'opinion publique*. In: *Politix*, vol. 10, n°37, Premier trimestre 1997, p 117 (pp. 117-136).

BOURDIEU Pierre, « *L'opinion n'existe pas* », exposé fait à Noroit (Arras), janvier 1972, in *Les Temps Modernes*, n° 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Édition : Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

BOYADJIAN Julien, *Analyser les opinions politiques sur internet*, Paris, Edition : Dalloz (Coll. « Nouvelle bibliothèque de thèse »), 2016, 400 pages.

CAZENEUVE Jean, *la fabrication de l'opinion*. In : les cahiers de la publicité, n°1, le procès de la publicité, pp 33-58, 1962

D'ALMEIDA Nicole, *La société du jugement, Essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion*, Paris, Editions : Armand Colin, 2007, 252 pages.

D'ORCIVAL François (sous la dir.), *Opinion publique et crise de la démocratie*, Paris, 2019, 458 pages.

EVENO Patrick (sous la direction de François d'Orval), *opinion publique et crise démocratique*, Paris, Editions : Presse Universitaire de France, 2019, 458 pages.

GINSBERG Benjamin, *l'opinion publique*, Paris Editions : CNRS Edition (Coll « Les essentiels d'Hermès »), 2009 , 156 pages.

GIRARD Alain, Jean STOETZEL (1910-1987). In: *Revue française de sociologie*, 1987,28-2. 201-211 pp.

JAYET Cyril, BAGUR Théophile, TOUZET Hugo, *Sociologie de l'opinion publique*, Paris, Edition : Presse Universitaire de France, 2020, 268 pages.

LES ESSENTIELS D'HERMES, *l'opinion publique*, Paris, Edition: du CNRS, 2009, 156 pages.

LES ESSENTIELS D'HERMES, *Médias et opinion publique*, Paris, Editions : du CNRS, 2012, 176 pages.

LUHMANN Niklas, « *L'opinion publique* ». In: *Politix*, vol. 14, n°55, Troisième trimestre 2001. Analyses politiques allemandes. pp. 25-59

MARC Xavier et TCHERNIA Jean-François (dir.), *Etudier l'opinion*, Grenoble, Editions : Presse universitaire de Grenoble, (2^{ème} édition), 2018, 258 pages.

QUERE Louis, *Opinion : l'économie du vraisemblable. Introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique*, In: Réseaux, volume 8, n°43, 1990. Opinion, savoir, communication. pp. 33-58.

STOETZEL Jean, *Théorie des opinions*, Paris, Edition : L'harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2006, 455 pages.

TARDE Gabriel, *L'opinion et la foule*, Paris, Edition: Essai, 1995, 155 pages.

TOUZET Hugo, *The conversation « une histoire brève de l'opinion publique »*, Paris, 2018.

Ouvrages et articles : médias, informations et communication

LEMPEN Blaise, *La démocratie à l'ère du numérique, la « révolution » facebook, google, twitter et cie*, Genève, Editions : Georg editeur, 2014, 243 pages.

LE CROSNIER Hervé , *Internet et numérique*, Hermès, La Revue 2014/3 (n°70), pages 25 à 33.

RIUTORT Philippe, *Sociologie de la communication politique*, Paris, Edition : La découverte (Coll. « repère »), 2018, 125 pages.

Ouvrages et articles : généraux

ABELES Marc, *Anthropologie de la Globalisation*, Paris, Editions : Petite bibliothèque Payot, 2012, 133 pages.

ADORNO Théodor, « critique de la raison » in : Max HORKHEIMER Max et ADORNO Théodor, *Dialectique de la raison*, Paris, Editions : Gallimard, 1983, 281 pages.

AÏT ABDELMALEK Ali, *Territoire et profession essai sociologique sur les formes de constructions identitaires modernes*, Bruxelles, Editions : EME (Coll. « Proximité sociologie »), 2021, 261 pages.

ARENDT Hanna, *Condition de l'homme moderne*. Paris: éditions Calmann-Lévy (coll. « agora »), 1994, 406 pages.

BADIE Bertrand , *la fin des territoires*, Paris, Editions : Fayard (collection « l'Espace du Politique »), 1995, 276 pages

BAUDRY Robinson et JUCHS Jean-Philippe, « définir l'identité », Paris, édition de la Sorbonne, revue hypothèse 2007/1 10, P. 155-167.

BAUMANN Zygmunt, *La vie Liquide*, Paris, Editions : fayard (Coll. « Pluriel »), 2021, 252 pages.

BOËTSCH Gilles, « *Le peuple, hier et aujourd'hui* », Hermès, n°42, 2005, pp.86-91.

- BONNY Yves, *Sociologie du temps présent, modernité avancée ou postmodernité ?*, Paris, Editions : Armand Colin, (Coll. « Collection U »), 2004, 249 pages.
- BOUDON Raymond , BESNARD Philippe, CHERKAOUI Mohamed, LECUYER Bernard-Pierre. *Dictionnaire de la sociologie*. Paris: éditions Larousse, 2012, 246 pages.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: éditions Fayard, 1982, 423 pages.
- BERLIOUX Salomé, *Nos campagnes suspendues, France périphérique face à la crise*, Paris, Edition de l'Observatoire, 2020, 206 pages.
- DALAS Jean-Pierre et MILLY Bruno.. *Histoire des pensées sociologiques*. Paris: éditions Armand Colin (coll. « U »), 2015 (4^{ème} édition), 540 pages.
- FEREOL Gilles, *Dictionnaire de sociologie*. Paris: éditions Armand Colin, 2002 (3^{ème} édition), 242 pages.
- FOURNIER Laurent-Sébastien, *Anthropologie de la modernité entre globalisation et fargmentation*, Paris, Editions : Armand Colin (Coll. « Collection U »), 2021, 205 pages.
- FREITAG Michel, *L'oubli de la société Pour une théorie critique de la postmodernité*, Rennes : éditions presse universitaire de Rennes (Coll. « le sens social »), 2002, 328 pages.
- HONNETH Axel, *La société du mépris, vers une nouvelle Théorie critique*. Paris: éditions La découverte, 2008, (2^{ème} édition), 350 pages.
- HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Editions :Gallimard (Coll. « Essais Folio ») , 2013, 347 pages.
- INGLEBERT Hervé, *Histoire universelle ou histoire globale ?* Paris, Editions Presse Universitaire de France, 2018, 134 pages.
- LATOUCHE Serge, *Cornelius Castoriadis ou l'autonomie radicale*, Paris, Edition : le passager clandestin, (coll. « des précurseurs de la décroissance »), 2014, 94 pages.
- LOCKE John, *Identité et différence, l'invention de la conscience*. Paris: Editions du seuil, 1998, 325 pages.
- MAFFESOLI Michel, *Le temps des tribus Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*. Paris: éditions La Table Ronde, 2000 (3^{ème} édition) 330 pages.
- MAFFESOLI Michel, *La parole du silence*. Paris: éditions : les éditions du cerf, 2016, 156 pages.
- MAFFESOLI Michel, *Les nouveaux bien-pensants*. Paris: éditions le poche du moment, 2015, 220 pages.
- MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*. Paris: éditions du seuil, 2005, 158 pages.

- MORIN Edgar. (2015). *Penser global : L'humain et son univers*. Paris: éditions Robert Laffont, 132 pages.
- MORIN Edgar, *le temps est venu de changer de civilisation*, Paris, Edition de l'Aube, 2017, 111 pages.
- NOIRIEL Gérard, *Les gilets Jaunes à la lumière de l'Histoire*, Paris, Editions de l'Aube, 2019, 131 pages.
- RAYNAUD Philippe , *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, Paris, Editions : Presses Universitaires de France, 1996, 214 pages.
- RIUTORT Philippe, *Premières leçons de sociologie*, Paris, Editions : Presse universitaire de France, 2010, 120 pages.
- ROCHER Guy, « Introduction à la sociologie générale », *L'action sociale*, Tome 1, 1970, p.127.
- ROUSSEAU Jean-Jacques , *le contrat social*, Paris, Editions : Flammarion (Coll « GF, numéro 1058 »), 2011, 256 p.
- SASSEN SASKIA *La globalisation. Une sociologie*. Paris, Editions : Gallimard (coll. »nrf essai ») 341 pages.
- SIMON Pierre-Jean., *Histoire de la sociologie*. Paris, Editions :quadrige, 2002, 676 pages.
- SIRINELLI Jean-François , *dictionnaire de l'histoire de France*, Paris, Editions : Larousse, 2005, 1088 pages.
- SPIRE Alexis , *Le fond de l'air est Jaune, comprendre une révolte inédite* », Paris, Edition : du seuil, 2019, 214 pages.
- TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société*, Paris, Éditions : Presse Universitaire de France (coll. : « Lien social »), 2010, 336 pages.
- TOURAINÉ Alain, *La fin des sociétés*, Paris, Editions : du seuil, 2013, 657 pages.
- TRI YANN, *la découverte ou l'ignorance*, Paris : label universal/polygram, 1976.
- VIARD Jean, *Une société si vivante*, Paris, Editions : de l'aube, 2018, 250 pages.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Edition : Plon, (coll. « 10/18 »), 2013, 123p
- WERBER Max, *Concepts fondamentaux de la sociologie*. Paris, Editions : Gallimard, 2016, 405 pages.
- WEIL Simone, *L'Enracinement ou Prélude à la déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Editions : Flammarion (Coll. « Champs Classiques », 2014, p. 194.
- WRIGHT MILLS Charles, *L'imagination sociologique*, Paris, Editions : La Découverte, 2015, 229 pages.

Citoyenneté à la française et opinion publique essai d'analyse ethno-sociologique des liens sociaux dans les sociétés démocratiques contemporaines.

Mots clés : Démocratie, Nation, République, Opinion publique, Citoyenneté

Résumé : De nos jours, la notion de citoyenneté est largement développée, outre le fait qu'elle soit le fruit de l'histoire, celle-ci doit répondre à la volonté d'une participation citoyenne qui se joue au sein de la démocratie et de la République.

En effet, au fil du temps, le rôle et le statut du citoyen se sont transformés, nous sommes passés d'une démocratie des « cités » avec les démocraties athénienne et romaine à une démocratie dite « moderne ». Toutefois cette démocratie moderne commence à être remise en question en effet de plus en plus d'individus constatent que la pérennité des libertés de l'égalité et de plus en plus fragile. Avec les changements sociaux que l'on constate actuellement au sein des démocraties contemporaines

, la participation citoyenne est de plus en plus dans l'action, dans le cadre et en dehors du cadre strictement institutionnel que sont par exemple l'état et la nation C'est une nouvelle forme d'appropriation et de statut de l'individu citoyen, « le citoyen civil » devient « le citoyen de l'action ». Ces actions, sont multiples, individuelles et collectives, peuvent évoluer et agir, à différents échelons territoriaux que ce soit au niveau local, national mais à plus grande échelle au niveau global

S'ajoute à cela la place de plus en plus en plus importante de « l'opinion publique », qui est devenue un élément moteur de la vie politique, démocratique et citoyenne de nos jours.

French citizenship and public opinion, an ethno-sociological analysis of social ties in contemporary democratic societies.

Keywords : Democracy, Nation, Republic, Public opinion, Citizenship

Abstract : Nowadays, the notion of citizenship is widely held, in addition to the fact that it is the fruit of history, it must respond to the desire for citizen participation that is played out democracy and the Republic. Indeed, overtime, part and status of citizen changed, we moved from a « cities democracy » such as Athenian and Roman democracies to a so called « modern democracy ». However, this « modern democracy » is beginning to be called in question ; in fact, more and more individuals are noticing that the sustainability of the freedoms of equality is increasingly fragile. With the social changes that are currently taking place within these contemporary democracies, citizen participation is more and more in action, within and outside the strictly institutional

framework such as the government and the nation. It is a new form of appropriation and status of the individual citizens, the «civic citizen » becomes the « citizen of action ». These actions are multiple, individual and collective, can evolve and act at different territorial levels wherever at the local, national level, but on a larger scale at the global level. Added to this, is increasingly important place of « public opinion » which has become a driving force in political, democratic and civic life today.